



First Session
Thirty-ninth Parliament, 2006

SENATE OF CANADA

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

Human Rights

Chair:
The Honourable A. RAYNELL ANDREYCHUK

Thursday, September 21, 2006
Friday, September 22, 2006

Issue No. 9

Tenth, eleventh and twelfth meetings on:
The rights and freedoms of children

WITNESSES:
(See back cover)

Première session de la
trente-neuvième législature, 2006

SÉNAT DU CANADA

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

Droits de la personne

Présidente :
L'honorable A. RAYNELL ANDREYCHUK

Le jeudi 21 septembre 2006
Le vendredi 22 septembre 2006

Fascicule n° 9

Dixième, onzième et douzième réunions concernant :
Les droits et libertés des enfants

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

THE STANDING SENATE COMMITTEE
ON HUMAN RIGHTS

The Honourable A. Raynell Andreychuk, *Chair*

The Honourable Sharon Carstairs, P.C., *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Dallaire	Lovelace Nicholas
* Hays	Munson
(or Fraser)	Nancy Ruth
Kinsella	Pépin
* LeBreton, P.C.	Poy
(or Comeau)	
*Ex officio members	
(Quorum 4)	

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DES DROITS DE LA PERSONNE

Présidente : L'honorable A. Raynell Andreychuk

Vice-présidente : L'honorable Sharon Carstairs, C.P.

et

Les honorables sénateurs :

Dallaire	Lovelace Nicholas
* Hays	Munson
(ou Fraser)	Nancy Ruth
Kinsella	Pépin
* LeBreton, C.P.	Poy
(ou Comeau)	
*Membres d'office	
(Quorum 4)	

MINUTES OF PROCEEDINGS

VANCOUVER, Thursday, September 21, 2006
(12)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Human Rights met this day, at 9 a.m., in the Innes Thompson Room of the Delta Vancouver Suites, the Chair, the Honourable A. Raynell Andreychuk, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Andreychuk, Lovelace Nicholas, Nancy Ruth and Poy (4).

In attendance: Laura Barnett, Analyst, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Thursday, April 27, 2006, the committee continued its consideration of Canada's international obligations in regard to the rights and freedoms of children. (*For complete text of Order of Reference see proceedings of the committee, Issue No. 2.*)

WITNESSES:*Government of British Columbia:*

Fred Milowsky, Deputy Child and Youth Officer of British Columbia.

Lower Mainland Purpose Society for Youth and Families:

Lynda Fletcher-Gordon, Executive Director.

As an individual:

Birgitta von Krosigk, Lawyer.

Parent Finders of Canada:

Jim Kelly, Legislative Chair.

Justice for Girls:

Asia Czapska, Housing Strategy Coordinator.

FREDA Centre for Research on Violence Against Women and Girls:

Angela Cameron, Research Associate;

Nasra Mire, Representative, Representative of Go-Girls (FREDA);

Hawa Mire, Representative, Representative of Go-Girls (FREDA).

Mr. Milowsky and Ms. Fletcher-Gordon made statements and answered questions.

Ms. von Krosigk and Mr. Kelly made statements and answered questions.

Ms. Czapska, Ms. Cameron and Ms. Hawa Mire made statements and together with Ms. Nasra Mire answered questions.

PROCÈS-VERBAUX

VANCOUVER, le jeudi 21 septembre 2006
(12)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit aujourd'hui, à 9 heures, dans la salle Innes Thompson du Delta Vancouver Suites, sous la présidence de l'honorable A. Raynell Andreychuk (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Andreychuk, Lovelace Nicholas, Nancy Ruth et Poy (4).

Également présente : Laura Barnett, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 27 avril 2006, le comité poursuit son examen des obligations internationales du Canada relativement aux droits et libertés des enfants. (*Le texte complet de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 2 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :*Gouvernement de la Colombie-Britannique :*

Fred Milowsky, agent adjoint pour l'enfance et le jeunesse de la Colombie-Britannique.

Lower Mainland Purpose Society for Youth and Families :

Lynda Fletcher-Gordon, directrice exécutive.

À titre personnel :

Birgitta von Krosigk, avocate.

Parent Finders of Canada :

Jim Kelly, président législatif.

Justice for Girls :

Asia Czapska, coordonnatrice de la stratégie d'aide au logement.

FREDA Centre for Research on Violence Against Women and Girls :

Angela Cameron, attachée de recherche;

Nasra Mire, représentante de Go-Girls (FREDA);

Hawa Mire, représentante de Go-Girls (FREDA).

M. Milowsky et Mme Fletcher-Gordon font chacun une déclaration, puis répondent aux questions.

Mme von Krosigk et M. Kelly font chacun une déclaration, puis répondent aux questions.

Mmes Czapska, Cameron et Hawa Mire font chacune une déclaration puis, aidées de Mme Nasra Mire, répondent aux questions.

At 12:07 p.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

VANCOUVER, Thursday, September 21, 2006
(13)

[English]

The Standing Senate Committee on Human Rights met this day, at 1:16 p.m., in the Innes Thompson Room of the Delta Vancouver Suites, the Chair, the Honourable A. Raynell Andreychuk, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Andreychuk, Lovelace Nicholas, Nancy Ruth and Poy (4).

In attendance: Laura Barnett, Analyst, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Thursday, April 27, 2006, the committee continued its consideration of Canada's international obligations in regard to the rights and freedoms of children. (*For complete text of Order of Reference see Proceedings of the committee, Issue No. 2.*)

WITNESSES:

MOSAIC:

Victor Porter, Community Outreach Manager.

Separated Children Intervention Orientation Network:

Sister Deborah Isaacs, Representative.

University of British Columbia:

Fiona Kelly, Ph.D. Candidate.

Community Centre Serving Lesbian, Gay, Transgendered and Bisexual People and their Allies:

Chris Buchner, Youth Worker, GAB Youth Services.

Mr. Porter and Sister Isaacs made statements and answered questions.

Ms. Kelly and Mr. Buchner made statements and answered questions.

At 4 p.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

À 12 h 7, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

VANCOUVER, le jeudi 21 septembre 2006
(13)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit aujourd'hui, à 13 h 16, dans la salle Innes Thompson du Delta Vancouver Suites, sous la présidence de l'honorable A. Raynell Andreychuk (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Andreychuk, Lovelace Nicholas, Nancy Ruth et Poy (4).

Également présente : Laura Barnett, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 27 avril 2006, le comité poursuit son examen des obligations internationales du Canada relativement aux droits et libertés des enfants. (*Le texte complet de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 2 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

MOSAIC :

Victor Porter, gestionnaire des relations avec la communauté.

Separated Children Intervention Orientation Network :

Deborah Isaacs, représentante.

Université de la Colombie-Britannique :

Fiona Kelly, candidate au doctorat.

Community Centre Serving Lesbian, Gay, Transgendered and Bisexual People and their Allies :

Chris Buchner, travailleur auprès des jeunes, GAB Youth services.

M. Porter et Soeur Isaacs font chacun une déclaration, puis répondent aux questions.

Mme Kelly et M. Buchner font chacun une déclaration, puis répondent aux questions.

À 16 heures, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

VANCOUVER, Friday, September 22, 2006
(14)

[English]

The Standing Senate Committee on Human Rights met this day, at 8:59 a.m., in Innes Thompson Room of the Delta Vancouver Suites, the Chair, the Honourable A. Raynell Andreychuk, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Andreychuk, Lovelace Nicholas, Nancy Ruth and Poy (4).

In attendance: Laura Barnett, Analyst, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Thursday, April 27, 2006, the committee continued its consideration of Canada's international obligations in regard to the rights and freedoms of children. (*For complete text of Order of Reference see Proceedings of the committee, Issue No. 2.*)

WITNESSES:

BC Child and Youth Advocacy Coalition:

Adrienne Montani, Provincial Coordinator.

Covenant House:

Krista Thompson, Executive Director.

Community Action Program for Children (CAPC):

Sue Rossi, Representative.

Society for Children and Youth of British Columbia:

Jessica Chant, Executive Director.

Ms. Montani and Ms. Thompson made statements and answered questions.

Ms. Rossi and Ms. Chant made statements and answered questions.

At 10:56 a.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

VANCOUVER, le vendredi 22 septembre 2006
(14)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit aujourd'hui, à 8 h 59, dans la salle Innes Thompson du Delta Vancouver Suites, sous la présidence de l'honorable A. Raynell Andreychuk (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Andreychuk, Lovelace Nicholas, Nancy Ruth et Poy (4).

Également présente : Laura Barnett, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 27 avril 2006, le comité poursuit son examen des obligations internationales du Canada relativement aux droits et libertés des enfants. (*Le texte complet de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 2 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

BC Child and Youth Advocacy Coalition :

Adrienne Montani, coordonnatrice provinciale.

Covenant House :

Krista Thompson, directrice exécutive.

Programme d'action communautaire pour les enfants (PACE) :

Sue Rossi, représentante.

Society for Children and Youth of British Columbia :

Jessica Chant, directrice exécutive.

Mmes Montani et Thompson font chacune une déclaration, puis répondent aux questions.

Mmes Rossi et Chant font chacune une déclaration, puis répondent aux questions.

À 10 h 56, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Vanessa Moss-Norbury

Clerk of the Committee

EVIDENCE

VANCOUVER, Thursday, September 21, 2006

The Standing Senate Committee on Human Rights met this day at 9 a.m. to examine and report upon Canada's international obligations in regards to the rights and freedoms of children.

Senator A. Raynell Andreychuk (*Chairman*) in the chair.

[*English*]

The Chairman: Honourable senators and ladies and gentlemen, the Standing Senate Committee on Human Rights is in Vancouver continuing its study to examine and report on Canada's international obligations in regards to the rights and freedoms of children. The Convention on the Rights of the Child was signed and ratified in 1989 and governments at all levels have yet to fully implement the convention. We have undertaken a study to determine the extent of implementation of the Convention on the Rights of the Child.

We are also looking at Canada's involvement in other treaties that have an impact on children and, of course, we are looking at all issues that children face. We are not doing an extensive study that might be called the state of children because that report would be exhaustive. We are targeting the Convention of the Rights of the Child, but we are looking at other issues as they affect children in today's society.

Jane Morley was to be here as a Child and Youth Officer of British Columbia, but she is ill. Mr. Milowsky has stepped into her shoes and will make a presentation. We will also hear from Lynda Fletcher-Gordon from the Lower Mainland Purpose Society for Youth and Families.

Fred Milowsky, Deputy Child and Youth Officer of British Columbia: I have an opening statement that Ms. Morley prepared. She is not ill, but she is unable to be here today; she is quite healthy.

Thank you for the opportunity to share my thoughts with you on a key issue for me during my tenure as Child and Youth Officer for British Columbia. The issue is how to promote the rights of children and youth in British Columbia and, specifically, how to make the United Nations Convention on the Rights of the Child relevant to B.C. policy.

I believe that underlying the convention is a vision that should be the vision of those deciding on public policy relating to children and youth in British Columbia. It is a vision that asserts the fundamental dignity of children, affirms their entitlement to fundamental human rights, and recognizes children's needs for

TÉMOIGNAGES

VANCOUVER, le jeudi 21 septembre 2006

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit aujourd'hui à 9 heures pour examiner, en vue d'en faire rapport, les obligations internationales du Canada relativement aux droits et libertés des enfants.

Le sénateur A. Raynell Andreychuk (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente : Honorables sénateurs, mesdames et messieurs, le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se trouve à Vancouver pour poursuivre son étude, soit d'examiner, en vue d'en faire rapport, les obligations internationales du Canada relativement aux droits et libertés des enfants. La Convention relative aux droits de l'enfant a été signée et ratifiée en 1989; néanmoins, les gouvernements de tous ordres ne l'ont pas encore entièrement mise en œuvre. Nous avons entamé une étude afin de déterminer jusqu'à quel point la Convention relative aux droits de l'enfant est mise en œuvre au Canada.

Nous regardons aussi les autres traités auxquels le Canada est partie dans la mesure où ils ont une incidence sur les enfants et, bien entendu, nous nous attardons à toutes les questions auxquelles font face les enfants. Nous ne procédons pas à une étude approfondie qui aboutirait à ce qu'on pourrait qualifier d'état de la situation des enfants : c'est un rapport qui serait exhaustif à ce moment-là. Nous ciblons plutôt la Convention relative aux droits de l'enfant, mais nous portons notre regard sur une autre question qui touche les enfants dans la société d'aujourd'hui.

Mme Jane Morley devait venir comparaître à titre d'agent pour l'enfance et la jeunesse de la Colombie-Britannique, mais elle est malade. M. Milowsky, qui la remplace, présentera un exposé. Nous entendrons également Mme Lynda Fletcher-Gordon du Lower Mainland Purpose Society for Youth and Families.

Fred Milowsky, agent adjoint pour l'enfance et la jeunesse de la Colombie-Britannique : J'ai une déclaration préliminaire préparée par Mme Morley. Elle n'est pas malade; elle ne pouvait tout simplement pas assister à l'audience aujourd'hui. Elle est en très bonne santé.

Je vous remercie de l'occasion que vous m'offrez de faire part de mes réflexions sur une question clé qui touche mon travail en tant qu'agent pour l'enfance et la jeunesse en Colombie-Britannique. Il s'agit de savoir comment faire la promotion des droits des enfants et des adolescents en Colombie-Britannique et, en particulier, comment accorder la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et la politique gouvernementale de la province.

Je crois que la Convention repose sur une vision des choses qui devrait être celle des responsables des politiques publiques touchant les enfants et les adolescents en Colombie-Britannique. C'est une vision où la dignité fondamentale des enfants est affirmée, de même que leurs droits fondamentaux. Il est reconnu

special care and assistance in realizing those rights. To me, the convention's vision properly puts children at the centre, in the context of their family, their community, and their culture.

My mandate is a provincial mandate and includes independently observing provincially funded services for children and youth and advising the provincial government on how to improve those services. I will therefore focus my comments on how the convention can become a living document in British Columbia. I want to address two issues identified in your interim report, *Who's in Charge Here?* The two issues are accountability and public awareness.

For the convention to be a meaningful document for public policy in British Columbia two interrelated things have to happen: The provincial government needs to see the convention as an important planning and accountability tool, and the public, including children and youth, need to become more aware of children's rights and the convention.

I have distributed three papers to you for background to this submission, which together form a series. The first in the series is about the use of the convention in British Columbia as a framework for public policy and cross-ministry planning. The second paper concerns using government collected data to measure the B.C. Government's effectiveness in achieving the objectives identified in the planning framework. The third paper connects the four fundamental human rights embodied in the convention with resilience research and resilience-based practice models like the Circle of Courage.

The current practice of having government and NGOs reporting on Canada's compliance with the UN convention to the UN committee does not work perfectly. It tends to be a reactive process in which the provincial government functionary is given the task of compiling a list of all the various ongoing provincial government programs and then relating them to different clauses of the convention, essentially to bolster the proposition that B.C. is in compliance. The NGOs then separately present evidence to show that the province is not complying. This tends to create an adversarial rather than a collaborative relationship between the government and NGOs. It certainly does not lead to the provincial government viewing the convention as a planning tool for promoting children's rights.

It would be more helpful in advancing the issues of children's rights if the government and NGOs could create a shared vision and priorities for children and youth. This is not to say that the government and NGOs should jointly report, but a meaningful dialogue between government and NGOs should be developed to

que les enfants ont besoin de soins spéciaux et d'une assistance particulière pour exercer les droits en question. À mes yeux, la vision de la Convention place l'enfant au cœur de la démarche — à juste titre —, dans le contexte de sa famille, de sa collectivité et de sa culture.

Mon mandat est de nature provinciale et il comporte notamment la tâche qui consiste à observer de manière indépendante les services que finance la province à l'intention des enfants et des adolescents et de dispenser au gouvernement provincial des conseils sur la manière d'améliorer les services en question. Je vais donc m'attacher à dire comment la Convention peut prendre vie en Colombie-Britannique. Je souhaite aborder deux des questions soulevées dans votre rapport provisoire, *Qui dirige, ici?* Ce sont la responsabilisation et la sensibilisation du public.

Pour que la Convention ait vraiment une signification du point de vue des politiques gouvernementales en Colombie-Britannique, il faut qu'il se passe deux choses, par ailleurs interreliées : le gouvernement provincial doit faire de la Convention un important outil de planification et de responsabilisation; et le grand public, y compris les jeunes et les adolescents, doit mieux prendre conscience des droits des enfants et de la Convention elle-même.

Je vous ai remis trois documents à titre d'information; ensemble, ils forment une série. Le premier de la série porte sur le recours à la Convention, en Colombie-Britannique, comme cadre pour l'établissement des politiques officielles et la planification transministérielle. Le deuxième document traite de l'utilisation des données réunies par les autorités gouvernementales pour mesurer l'efficacité relative avec laquelle le gouvernement de la Colombie-Britannique réalise les objectifs énoncés dans le cadre de planification. Le troisième document fait le lien entre, d'une part, les quatre droits fondamentaux enchâssés dans la Convention et, d'autre part, les recherches sur la résilience et les modèles de pratique fondés sur cette notion, par exemple le Circle of Courage.

La façon actuelle de faire : ce sont le gouvernement et les ONG qui font rapport au comité de l'ONU sur la conformité du Canada avec la Convention de l'ONU — n'est pas sans faille. C'est un processus à tendance réactive où les fonctionnaires provinciaux ont pour tâche de dresser la liste de tous les programmes provinciaux applicables, puis d'établir un lien entre eux et les diverses dispositions de la Convention, essentiellement pour faire valoir que la Colombie-Britannique se conforme à la Convention. Les ONG s'appliquent ensuite, de leur côté, à démontrer que la province ne s'y conforme pas. Cela a tendance à créer des affrontements plutôt que de la coopération entre le gouvernement et les ONG. Certes, cela ne fait rien pour que le gouvernement provincial voie en la Convention un outil de planification pour la promotion des droits des enfants.

Si le gouvernement et les ONG se donnaient une vision et des priorités communes concernant les enfants et les adolescents, le dossier des droits de l'enfant progresserait d'autant mieux. N'entendons pas par là que le gouvernement et les ONG devraient présenter un rapport mixte; plutôt, il faut instaurer un

create a shared understanding of rights. They should share commonly held goals for children and youth and measure whether we are achieving those goals. The shared understanding of rights and the use of the convention as a proactive planning tool by the provincial government is not likely to happen without increased public awareness of children's rights and the convention. Awareness that rights exist is necessary to their realization.

The lack of public awareness of the convention identified in the interim report is certainly consistent with our observation in British Columbia. For this reason, my office in partnership with the Society for Children and Youth of B.C. and the B.C. Institute for Safe Schools has embarked on a multi-phased initiative involving progressive strategies aimed at increasing public awareness and the commitment to children's rights in B.C.

Our approach will be rights based, in contrast to a needs-based approach, and will incorporate a socioeconomic model, and will focus on the rights of all children of diverse backgrounds and attributes.

In our research of approaches to rights awareness across Canada, we found very little to assist us in developing a B.C. strategy. Hopefully our work in this area can inspire and support others to move forward on this front.

Finally, I want to say that I very much support the recommendation in the committee's interim report that a statutory position of an independent federal children's commissioner be created. Given the fact that Canada is a federal state and that much of the legislating powers relating to children and youth rest with the province, the federal children's commissioner role should be seen as complementary to the provincial advocates' role.

The children's commissioner role would be particularly useful if it were to include the following primary functions. The position should raise public awareness around the rights of children generally, and the UN Convention on the Rights of the Child specifically. It should educate children and youth about child rights issues, coordinating efforts with and between the provinces on child and youth matters with an interprovincial aspect. It should encourage collaborative efforts between the various levels of government, NGOs and other sectors, in areas of concurrent jurisdiction, and particularly with respect to First Nations and immigrant and refugee children, youth and families.

As the Child and Youth Officer for British Columbia, I am a member of the Canadian Council of Provincial Child and Youth Advocates. Through my work in that organization, I have seen how the lack of a federal counterpart creates a hole that needs filling.

dialogue constructif entre le gouvernement et les ONG, de façon à en arriver à une compréhension commune des droits. Les parties devraient se donner des objectifs communs à l'égard des enfants et des adolescents, et jauger le degré de réalisation des objectifs en question. Il est peu probable que les parties en arrivent à une vision commune des droits ou que la Convention serve d'outil de planification proactif au gouvernement provincial si le grand public ne s'intéresse pas davantage aux droits de l'enfant et à la Convention. Pour que les droits puissent être exercés, une certaine conscientisation s'impose.

La méconnaissance publique de la Convention dont il est question dans le rapport provisoire concorde certainement avec l'observation que nous faisons de la situation en Colombie-Britannique. Pour cette raison, mon bureau, de concert avec la Society for Children and Youth of B.C. et le B.C. Institute for Safe Schools, s'est engagé dans un projet à étapes multiples qui fait appel à des stratégies progressives, dont le but consiste à mieux sensibiliser et mobiliser l'opinion publique en ce qui concerne les droits de l'enfant en Colombie-Britannique.

Notre approche se fondera sur les droits et non pas sur les besoins; par ailleurs, elle comportera un modèle socio-économique et mettra en valeur les droits de tous les enfants, quels que soient leurs origines ou attributs.

Dans la recherche que nous avons effectuée sur les approches de sensibilisation aux droits partout au Canada, nous avons trouvé très peu d'éléments susceptibles de nous aider à concevoir une stratégie britannico-colombienne. Nous espérons que nos travaux à cet égard en inspireront d'autres à avancer sur ce front.

Enfin, je vais déclarer que je suis tout à fait d'accord avec la recommandation du rapport provisoire du comité, soit de légiférer pour créer un commissariat fédéral aux enfants qui soit indépendant. Comme le Canada est un État fédéral et qu'une bonne part des pouvoirs législatifs se rapportant aux enfants et aux adolescents appartiennent aux provinces, le commissaire fédéral aux enfants jouerait un rôle complémentaire à celui des responsables provinciaux.

Le commissariat aux enfants serait particulièrement utile s'il englobait les fonctions primaires suivantes. Il aurait pour tâche de sensibiliser le public aux droits des enfants, de manière générale, et à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, en particulier. Il aurait à sensibiliser les jeunes et les adolescents aux questions touchant les droits des enfants, à coordonner les efforts intergouvernementaux et interprovinciaux en la matière. Il encouragerait les efforts de coopération entre les divers ordres de gouvernement, les ONG et d'autres secteurs, dans les cas de compétence concurrente, et particulièrement en ce qui touche les enfants, les adolescents et les familles de réfugiés, d'immigrants et de Premières nations.

En tant qu'agent pour l'enfance et la jeunesse en Colombie-Britannique, je suis membre du Canadian Council of Provincial Child and Youth Advocates. En travaillant au sein de cette organisation, j'ai pu constater que, du côté fédéral, il y a bel et bien un vide qu'il faut combler.

Lynda Fletcher-Gordon, Executive Director, Lower Mainland Purpose Society for Youth and Families: I am going to speak from an entirely different perspective. I am going to talk about what it is like to deliver services to children and their families. I will begin by telling you a little bit about the agency. The Lower Mainland Purpose Society is a multi-service agency that has been around for about 25 years. We have approximately 100 employees delivering services. Over the years, the agency has grown by recognizing or identifying client needs and then coming up with a program that meets those needs, so that is how we have evolved into a multi-service agency.

We provide a school for young people and we call it a non-traditional learning centre because it is not an alternate school. The kids who generally have had problems in other educational institutions are expected to achieve and we do not water down the curriculum. They can get their Dogwood diploma, which allows them to go to a university.

We have a variety of family and youth programs. We do the youth justice component for the New Westminster area. We have a treatment residence for young women who are having difficulties with alcohol or drugs. We have a drop-in centre for at-risk youth, which was originally targeted for sexually exploited youth. It was a place where young women as young as 11 years of age could come in off the streets and be safe. We have transitional housing for youth and a medical health clinic for youth, and an HIV program. You can see that there is a variety, and it is a challenge to administer, but what we are trying to do is provide a continuum of services for youth and families.

For our agency, money is a huge problem and the lack of money in the social service system for children generally. In the case of our agency, we are non-union, and recently the provincial government signed a number of collective agreements in the non-profit sector or the public sector, and unionized agencies have received increases and signing bonuses, and those agencies who are not union have been ignored and that does not feel good for a variety of reasons. From a practical aspect, it really affects the staff. We are sinking lower in terms of our ability to keep wage parity with other organizations and, therefore, we lose good people. At the same time, the families we are serving are becoming more at-risk and more in crisis. We need a higher level of skill from our employees. Without adequate funding, it is difficult to keep a master's-level therapist on staff.

The federal government supports early intervention and prevention programs. What we see is that in the child care area there are a lack of licensed spaces to meet the needs of those kids who are coming from high-risk families or who already have serious emotional disorders. These kids are going through the system and by the time they get to the early grades, the schools are suspending them. If we are really going to meet the needs of young people, we have to have therapeutic day care centers that

Lynda Fletcher-Gordon, directrice exécutive, Lower Mainland Purpose Society for Youth and Families : Je vais parler d'une perspective tout à fait différente. Je vais vous raconter ce que c'est de dispenser des services aux enfants et à leur famille. D'abord, je vous en dirai un peu sur l'organisme. La Lower Mainland Purpose Society est un organisme multiservices qui existe depuis environ 25 ans. Nous comptons une centaine d'employés chargés de dispenser les services. Au fil des ans, l'organisme a crû en reconnaissant et en établissant les besoins des clients, puis en concevant un programme en conséquence; voilà comment nous sommes devenus un organisme multiservices.

Nous avons une école pour les jeunes que nous qualifions de centre d'apprentissage non traditionnel, car il ne s'agit pas d'une école dite parallèle. Les enfants, qui éprouvent généralement des difficultés dans d'autres établissements d'enseignement, sont censés répondre aux attentes; nous ne diluons pas le contenu. Ils peuvent obtenir leur diplôme Dogwood, qui leur permet de fréquenter l'université.

Nous avons un éventail de programmes pour les familles et les jeunes. Nous nous occupons du volet justice juvénile pour la région de New Westminster. Nous avons un refuge pour les jeunes femmes ayant des difficultés liées à la consommation d'alcool ou de drogues. Nous avons un centre sans rendez-vous pour les jeunes à risque, qui était conçu à l'origine pour les jeunes victimes d'exploitation sexuelle. C'était un endroit où les jeunes femmes — elles pouvaient n'avoir que 11 ans — quittaient la rue pour être en lieu sûr. Nous avons une maison de transition pour les jeunes et un centre médical pour les jeunes, et un programme VIH. Vous pouvez donc voir que nous offrons une panoplie de services, et il est difficile d'administrer tout cela, mais nous essayons tout de même de fournir un spectre de services aux jeunes et aux familles.

Chez nous, l'argent présente une difficulté énorme. Et aussi le manque d'argent dans le système de services sociaux pour les enfants, en général. Notre organisme n'est pas syndiqué et, récemment, le gouvernement provincial a conclu un certain nombre de conventions collectives dans le secteur sans but lucratif ou le secteur public, et les organismes syndiqués ont reçu des augmentations et des bonis de signature, et les organismes qui ne sont pas syndiqués ont été laissés pour compte, et cela fait mal pour toutes sortes de raisons. D'un point de vue pratique, cela a un effet réel sur le personnel. Nous prenons encore du recul pour ce qui est de la capacité d'offrir un salaire comparable à celui des autres organismes, de sorte que nous perdons de bons talents. En même temps, les familles que nous servons sont de plus en plus à risque et de plus en plus en crise. Il nous faut un degré plus élevé de compétence chez nos employés. En l'absence d'un financement adéquat, il est difficile de garder chez nous un thérapeute ayant une maîtrise.

Le gouvernement fédéral appuie les programmes de prévention et d'intervention précoces. Nous constatons le manque de places autorisées en garderie, pour répondre aux besoins des enfants qui proviennent d'une famille à haut risque ou qui éprouvent déjà de graves troubles affectifs. Ces enfants passent dans l'engrenage, et une fois arrivés au début de l'école élémentaire, déjà ils sont suspendus. Pour que nous puissions vraiment répondre aux besoins des jeunes, il nous faut des centres à

can identify the problems and work with the kids who are coming from families where there has been a history of alcohol and drug use or violence or abuse. We see that as an important in addition to increasing the number of day care spaces generally.

In terms of immigrants, we are experiencing an increase in immigrants from a number of countries. Immigrants bring with them a series of challenges: often, they cannot speak the language; they do not know their way around; they are wary of the system, and they have a different values system. It is difficult to provide the kinds of services they need without more dollars.

I will give you an example of one family that could not get their children in school because the local school district insisted that they pay international fees. They were unable to do that and so their children remained out of school for eight months until the worker was able to lobby a different school district to take them and then the family moved to that different district.

The Chairman: Were these parents' refugees or immigrants?

Ms. Fletcher-Gordon: They were immigrants. That is just one case, but there are probably more. These types of things should not be happening. A silly bureaucracy gets in the way of these people getting on with their lives and being productive.

My last point concerns housing for youth. I am sure that in every city you have visited, you have heard of the increase in homelessness, it is no different in Vancouver, and it is no different in New Westminster where I work. Every week it grows as a problem, and it is mostly adults, but there are also youth. Youth are generally more able to couch-surf or an adult will offer them a bed and may or may not exploit them, but we work hard to provide transitional housing for youth. We do not receive funding to do this. We rent a house and we screen the kids who come into the house. They pay \$325, which is their housing allowance, and we pay the landlord. We keep an eye on them, make sure that they do not burn down the house or whatever, but we cannot provide the depth of service these kids need. These kids are coming off the street; they are transitioning. They have managed to get themselves on a youth agreement, but they need support. We are walking this fine line where we are trying to do a good thing by providing them with housing. It is safe and affordable but at the same time, as an agency, we are taking terrible risks in a sense because if anything went wrong from lack of supervision, we would not be in a good place. We are caught between helping these kids and taking a hard-line approach because of the risk to the agency.

vocation thérapeutique où on peut repérer les problèmes qui existent et travailler auprès des enfants provenant de familles ayant des antécédents d'alcoolisme et de toxicomanie, sinon de violence ou de mauvais traitements. Nous y voyons un ajout important au nombre croissant de places en garderie qui sont aménagées de manière générale.

Pour ce qui est des immigrants, nous en recevons un nombre croissant provenant de plusieurs pays. Ils apportent avec eux toute une série de défis que nous devons relever : souvent, ils ne parlent pas la langue; ils ont de la difficulté à se retrouver; ils se méfient du système, et ils ont des valeurs différentes. Il est difficile de fournir le genre de services dont ils ont besoin sans financement accru.

Je vais vous donner l'exemple d'une famille qui ne pouvait pas envoyer ses enfants à l'école parce que le conseil scolaire local insistait pour qu'elle paie les frais scolaires pour étudiants étrangers. Elle n'en avait pas les moyens, de sorte que les enfants sont demeurés à la maison pendant huit mois, jusqu'à ce que le travailleur réussisse à convaincre un autre conseil scolaire d'accueillir les enfants, puis la famille s'est établie sur le territoire de cet autre conseil scolaire.

La présidente : Est-ce que les parents en question étaient des réfugiés ou des immigrants?

Mme Fletcher-Gordon : C'était des immigrants. Ce n'est qu'un cas, mais il y en a probablement plus. C'est le genre de chose qui ne devrait pas survenir. Une bureaucratie ridicule qui empêche les gens de vivre leur vie et d'être productifs.

Le dernier point que je souhaite faire valoir porte sur le logement et les jeunes. Dans toutes les villes où vous vous êtes rendus, je suis sûr que vous avez entendu parler de l'accroissement de l'itinérance; ce n'est pas différent à Vancouver, et ce n'est pas différent à New Westminster, là où je travaille. Toutes les semaines, c'est un problème qui va en s'aggravant, et ce sont des adultes dans la majeure partie des cas, mais il y a aussi des jeunes. De façon générale, les jeunes sont mieux à même d'aller dormir chez un, puis chez l'autre, de trouver un adulte qui leur offrira un lit et qui les exploitera ou ne les exploitera peut-être pas, mais nous trimons dur pour trouver un hébergement provisoire aux jeunes. Nous ne recevons pas de financement pour cela. Nous louons une maison et nous faisons une évaluation préalable des jeunes qui y viennent. Ils paient 325 \$, c'est-à-dire leur allocation de logement, et nous payons le propriétaire. Nous les surveillons, nous nous assurons qu'ils ne mettent pas le feu ou je ne sais quoi encore, mais nous ne pouvons pas fournir l'ensemble des services dont ces enfants auraient besoin. Ces enfants arrivent de la rue; ils sont en phase de transition. Ils sont parvenus à conclure un accord, mais ils ont besoin de soutien. C'est un travail d'équilibre que nous faisons en essayant de leur fournir un logement. C'est un logement sécuritaire et abordable, mais en même temps, en tant qu'organisme, nous courons des risques terribles, car s'il arrivait quoi que ce soit du fait d'un manque de surveillance, nous nous retrouverions en mauvaise situation. Nous sommes pris entre l'idée de venir en aide à ces enfants et l'approche sévère que justifierait le risque couru par l'organisme.

The Chairman: Could you clarify one point? You referred to “therapeutic day care,” and that is an interesting term that I have not heard before. I had heard of specialized day care, but not therapeutic day care. All across Canada, we have heard that people want to provide services within the home to work with the child and the family when it has become dysfunctional for whatever reason. These people are looking for funding. You are saying that there is a need for a specialized type of day care. Can you explain who these children might be that would require this service? What kind of homes do they come from? Why is it mandatory that they stay in a day care setting?

Ms. Fletcher-Gordon: Children who need therapeutic day care come from homes where there has been incredible trauma. They come from homes where there is alcohol and drug abuse, violence, domestic violence and sexual or physical abuse that may not have been reported. With the application of a simple test, we can identify these children. We all know who these children are and by two or three years of age, the damage has been done. You cannot expect the parents at their place in development, even if they want to move ahead, to be able to provide their children with what they need. They do not know how to parent.

We need a place where the children receive a special curriculum allowing them to develop socially and emotionally in ways that they have been unable to in the home. We need to allow the parents to learn the skills to become good parents.

It does not happen overnight. Some people think that you can fix things overnight or in a week or three months. A brief therapy of six sessions does not solve the problems. People need time to change and learn and grow and be different. Just in terms of that prevention model, that is where it has to start, and we need to be really real about the damage that is being done to these children, and FASD children.

Senator Poy: Ms. Fletcher-Gordon, I would like to follow up with Senator Andreychuk’s question. How effective is the treatment when the children stay in the therapeutic day care during the day, but then they go back to a dysfunctional home in the evening?

Ms. Fletcher-Gordon: Well, what you have to do is insist that the parents are in a program too. It will not work otherwise, so the parents have to be doing some individual therapy or group therapy. The parents must learn parenting skills and watch others model. They come into the day care for a period of time and watch staff model the appropriate behaviour, that kind of thing. No, it would not be effective if parents were ignoring the problem or did not see it as a problem or did not want to change. This is a program for people who have said they want to change their family life. They have

La présidente : Pouvez-vous nous préciser quelque chose? Vous avez parlé d’un centre à vocation thérapeutique; voilà un terme intéressant que je n’ai jamais entendu auparavant. J’ai entendu parler de centre de jour spécialisé, mais pas de centre à vocation thérapeutique. Partout au Canada, nous avons entendu dire que des gens veulent fournir des services à la maison même, travailler auprès de l’enfant et de la famille devenue dysfonctionnelle pour quelque raison que ce soit. Les gens en question recherchent un financement. Vous dites qu’un centre de jour de type spécialisé est nécessaire. Pouvez-vous expliquer quels sont les enfants qui auraient besoin de ce service? De quel genre de foyers proviennent-ils? Pourquoi est-il obligatoire qu’ils soient dans un centre de jour?

Mme Fletcher-Gordon : Les enfants qui ont besoin d’un centre de jour à vocation thérapeutique proviennent de foyers où il y a eu un traumatisme incroyable. Ils proviennent de foyers où il y a eu consommation excessive d’alcool et de drogues, où il y a eu violence, violence conjugale et sexuelle ou de mauvais traitements physiques qui n’ont peut-être pas été signalés aux autorités. Un simple test nous permet d’identifier ces enfants. Nous savons tous qui sont ces enfants dès qu’ils ont deux ou trois ans; le tort a été fait. Au point où ils en sont dans leur développement, vous ne pouvez pas attendre de leurs parents, même s’ils veulent progresser, qu’ils fournissent à leurs enfants ce dont ceux-ci ont besoin. Ils ne savent pas comment être parents.

Il nous faut un endroit où les enfants reçoivent un enseignement spécial qui leur permet d’avoir, sur le plan social et affectif, un développement qu’ils n’auraient pu avoir à la maison. Il faut que les parents puissent acquérir les habiletés nécessaires pour devenir de bons parents.

Cela ne se fait pas du jour au lendemain. Certaines personnes croient qu’on peut arranger les choses du jour au lendemain ou dans une semaine ou dans trois mois. Six brèves séances de thérapie ne permettent pas de régler les problèmes. Les gens ont besoin de temps pour changer et apprendre et grandir et être différents. C’est un modèle de prévention de ce genre qui doit être le point de départ, et nous devons bien prendre acte du tort qui a été fait à ces enfants, et aussi aux enfants victimes de TSAF.

Le sénateur Poy : Madame Fletcher-Gordon, j’aimerais donner suite à la question du sénateur Andreychuk. Jusqu’à quel point le traitement peut-il porter fruit si l’enfant se trouve dans le centre thérapeutique le jour, mais qu’il retourne au foyer dysfonctionnel en soirée?

Mme Fletcher-Gordon : Eh bien, ce qu’il faut faire, c’est insister pour que les parents participent aussi à un programme. Sinon, ça ne fonctionnera pas; il faut que les parents se prêtent à une thérapie individuelle ou de groupe. Les parents doivent apprendre l’art d’être parent et observer d’autres modèles. Ils viennent au centre de jour pour un certain temps et observent un membre du personnel qui affiche la conduite appropriée, ce genre de chose. Non, ce ne serait pas efficace si les parents faisaient fi du problème ou n’y voyaient pas de problème ou ne voulaient pas évoluer. C’est un programme qui s’adresse aux gens qui ont

recognized that they have a problem and are ready to accept help to learn how to turn their lives around.

Senator Poy: So, that is really for parents who recognize there is a problem. What about the parents who refuse to recognize there is a problem, you cannot help the children?

Ms. Fletcher-Gordon: Well, when the problems become so serious, they generally come to the attention of people. I guess Mr. Milowsky could speak to this too from your days with the ministry. In any of our local schools the teachers know who the children are that are going to have problems. It is not a secret. When you talk about the rights of a child and we talk about how it takes a community to raise a child, this is what it takes. Everyone involved in that child's life has to help, and has to help that family. We are not close to that yet, but that would be the ideal situation.

Mr. Milowsky: I can speak from two perspectives, one, I was a regional executive director in the Ministry for Children and Family Development before I had my current position as Deputy Child and Youth Officer.

The ministry and government funds specialized child care in the province, but typically, specialized child care is for children with visible disabilities, either physical disabilities or developmentally delayed disabilities. Many of the children we are talking about will come also from disadvantaged socioeconomic backgrounds. These children live in poverty and in poor housing conditions.

The funding for special needs children needs a higher ratio of staffing because many of these children will have other invisible disabilities, like ADHD or FASD. The level of staffing needed to provide adequate specialized care for these children is not sufficient. Sometimes specialized funding will come with aides or other one-to-one types of support, which is not available for these children.

Research shows that independent of whether you assist the families, intervention between birth and five years of age is important for the readiness and the developmental growth of the child. There may be an issue whether the family is dysfunctional and needs assistance and probably in that case, the protection system is involved with the family and trying to work with them towards that end. In many cases, it is more the conditions in which the child lives and it is not necessarily a protection issue, but the children will need extra supports to get equitable outcomes. You have to put more into those children in order to give them equal opportunities.

Ms. Fletcher-Gordon: There is a lot of research, and especially research by Clyde Hertzman out of the University of British Columbia. Mr. Hertzman's premise is that zero to six are the most important years, that children who do not have the maximum stimulation or the most opportune stimulation during zero to six, although they may achieve, will never

affirmé qu'ils souhaitent changer leur vie de famille. Ils ont reconnu avoir un problème et sont prêts à accepter de l'aide, pour apprendre la manière de changer leur vie.

Le sénateur Poy : C'est donc pour les parents qui reconnaissent qu'il y a un problème. Qu'en est-il des parents qui refusent de reconnaître le problème; vous ne pouvez pas aider les enfants?

Mme Fletcher-Gordon : Eh bien, quand les problèmes deviennent vraiment graves, les gens finissent généralement par en entendre parler. J'imagine que M. Milowsky pourrait en parler... avec le temps que vous avez passé au ministère. Dans toutes nos écoles locales, les enseignants savent quels sont les enfants qui vont avoir des problèmes. Ce n'est pas un secret. Vous parlez des droits de l'enfant, et nous disons qu'il faut une communauté pour élever un enfant — c'est ce qu'il faut. Quiconque fait partie de la vie de l'enfant doit aider, et doit aider la famille. Nous ne sommes pas encore près du but, mais ce serait la situation idéale.

M. Milowsky : Je peux parler de deux points de vue : premièrement, j'ai été directeur régional au ministère des Enfants et des Familles avant d'occuper mon poste actuel, celui d'agent adjoint pour l'enfance et la jeunesse.

Le ministère et le gouvernement financent les services spécialisés pour les enfants dans la province, mais, d'ordinaire, les services en question sont dispensés à des enfants ayant une déficience visible, soit une déficience physique, soit un retard de développement. Un grand nombre des enfants dont nous parlons proviennent aussi d'un milieu socio-économique défavorisé. Ces enfants vivent dans la pauvreté et connaissent de piètres conditions de logement.

Les fonds consacrés aux enfants ayant des besoins particuliers doivent permettre d'engager plus de personnel, car bon nombre des enfants en question ont par ailleurs des déficiences que l'on ne voit pas, par exemple le THDA ou les TSAF. Nous n'avons pas un nombre suffisant de personnes pour donner des soins spécialisés adéquats à ces enfants. Parfois, le financement des services spécialisés « s'accompagne » d'aide ou d'autres formes de soutien individuel, ce qui n'est pas accessible dans le cas des enfants dont nous parlons.

Selon les recherches, que vous aidiez les familles ou non, il importe d'intervenir entre la naissance et le cinquième anniversaire de naissance de l'enfant pour que celui-ci puisse se développer correctement. Il se peut que la famille soit dysfonctionnelle et qu'elle ait besoin d'aide; il est probable que, dans un tel cas, le système de protection entre en jeu et essaie d'aider les gens à régler leur problème. Dans bien des cas, le problème tient davantage aux conditions de vie de l'enfant qu'à une question de protection, nécessairement, mais l'enfant aura besoin d'autres appuis pour s'en sortir. Il faut investir davantage dans ces enfants pour qu'ils aient des chances égales.

Mme Fletcher-Gordon : Il y a beaucoup de recherches qui se font, et je citerais en particulier les recherches de Clyde Hertzman à l'Université de la Colombie-Britannique. Ses travaux de M. Hertzman reposent sur la prémisse selon laquelle les années les plus importantes sont celles qui se situent entre la naissance et le sixième anniversaire, que les enfants qui ne bénéficient pas

achieve their full potential. They are the magic years. I think that is currently accepted and we see that zero to six as the opportunity to make a difference in terms of development.

Mr. Milowsky: The other issue for these children is that often they will go unnoticed until they get into the school system. It is important that we provide additional help to these children during this time in their lives.

Senator Poy: Mr. Milowsky, you mentioned promoting public awareness of the rights of children. How long has the youth officer been in place?

Mr. Milowsky: I came to the position in 2004, but it has been in place since 2002.

Senator Poy: What has it done to promote public awareness about children's rights?

Mr. Milowsky: We have an advocacy section that provides individual advocacy for children and youth. On an individual case basis, we are often working with the different systems and especially the protection system around children and rights. Children and care have rights under the current Child and Family Services Act, section 70, so we are often working with that system to insure that those children's rights are promoted. We have developed some workshops and we have been delivering them across the province. One workshop is on meaningful participation of children and families and decision-making. It is a workshop geared for service providers and ministry staff on how to include children, youth, and families in decision-making.

We have developed another workshop called "Rights 2 Success" and we are piloting that workshop right now. That workshop is geared to be delivered to children and youth and also adults in a separate context. It is focused more on the at-risk children and youth.

We have just completed a project called "Conversations with Youth," which is a province-wide project. We traveled around the province and engaged in dialogues with youth around their issues, while taking the opportunity to promote the idea that they have rights under the UN convention.

Two youth coordinators on our staff are youth themselves, and that was actually quite a feat to work with the bureaucracy and the public service commission to try to get acknowledgment to hire youth in a specialized position; they have been great. One of the youth with us is from Columbia and the other is an Aboriginal youth. They have been doing some of these workshops.

In partnership with the ministry, we have completed an evaluation of family group conferencing, which is a form of family-based decision-making, and looking at that as the best

d'une stimulation maximale ou de la stimulation la mieux choisie pendant cette période, même s'ils peuvent arriver à quelque chose, ne donneront jamais leur pleine mesure. Ce sont les années magiques. Je crois que c'est la notion qui a cours en ce moment, et nous voyons en cette période — de la naissance au sixième anniversaire — l'occasion d'avoir une incidence sur le développement de l'enfant.

M. Milowsky : L'autre fait qui entre en jeu, pour les enfants en question, c'est que le problème n'est souvent détecté qu'au moment où ils arrivent à l'école. Il importe que nous donnions une aide supplémentaire à ces enfants, à cette époque particulière de leur vie.

Le sénateur Poy : Monsieur Milowsky, vous avez parlé de l'idée de sensibiliser le public aux droits de l'enfant. Depuis quand le poste d'agent pour la jeunesse existe-t-il?

M. Milowsky : J'ai commencé à occuper le poste moi-même en 2004, mais il existe depuis 2002.

Le sénateur Poy : Qu'est-ce que le poste a permis de faire pour sensibiliser le public aux droits de l'enfant?

M. Milowsky : Nous avons une section de défense des droits qui vient en aide à des enfants et à des adolescents en particulier. En rapport avec chaque cas, nous avons souvent affaire aux différents systèmes qui existent et, surtout, au système de protection concernant les enfants et les droits. Les droits des enfants sont énoncés à l'article 70 de l'actuelle Child and Family Services Act; souvent, nous avons affaire à ce système pour nous assurer que les droits des enfants sont défendus. Nous avons conçu des ateliers que nous donnons partout dans la province. Un atelier en particulier porte sur la participation réelle des enfants et des familles aux décisions. C'est un atelier conçu pour les fournisseurs de services et le personnel du ministère. Il s'agit de faire voir en quoi les enfants, les adolescents et les familles peuvent contribuer aux décisions prises.

Nous avons conçu un autre atelier, baptisé « Rights 2 Success », qui est à l'essai en ce moment même. L'atelier est conçu à l'intention d'enfants et d'adolescents, et aussi d'adultes dans un contexte distinct. Il cible davantage les enfants et les adolescents à risque.

Nous venons de terminer un projet baptisé « Conversations with Youth », qui s'applique à l'ensemble de la province. Nous avons fait le tour de la province et avons engagé le dialogue avec des jeunes à propos des questions qui les intéressent, tout en profitant de l'occasion pour promouvoir l'idée qu'ils ont des droits sous le régime de la Convention de l'ONU.

Deux de nos coordonnateurs jeunesse sont des jeunes eux-mêmes, et ça a été tout un exploit, de fait, de convaincre la bureaucratie et la commission de la fonction publique de reconnaître l'idée de confier à un jeune un poste spécialisé; nos jeunes font un travail merveilleux. L'un d'entre eux provient de Colombie, l'autre est un Autochtone. Ils nous ont aidés à donner quelques-uns de ces ateliers.

De concert avec le ministère, nous avons achevé d'évaluer une conférence familiale, c'est-à-dire une sorte d'instance décisionnelle familiale, et y voyons une pratique exemplaire. Nous nous

practice. We are very focused on the public awareness as much as we can be because the advocacy portion is quite small in our organization, and so we have to try to work more on a systemic basis.

Senator Poy: You work mainly with youth at risk. You do not produce educational programs that go into the schools.

Mr. Milowsky: No, we do not. We have produced a booklet, which is more of a guideline to people who would provide advocacy for families, children, and youth, and that has been fairly widely distributed, so it may have hit the schools as well.

We are a staff of about 20 and so we have not done that type of general focus. It is probably more focused on the at-risk children and youth.

Senator Poy: We meet with young people, and yesterday some young people from Edmonton were not aware of their rights. This is the same case right across Canada. I think all children should be aware of their rights.

Mr. Milowsky: That has been our experience too. In our project Conversations with Youth, we hit youth-serving organizations, and that was generally the same. We are entering into a project with the Society for Children and Youth of B.C. and we will be looking at various strategies to promote not just at-risk children, but all children to make them aware of their rights. One of the issues that we will be looking at is creating a baseline to see where we are right now. We will be looking at the baseline of knowledge around child rights, so I think that is the first step.

Senator Nancy Ruth: I want to pick up on Senator Poy's point about everybody knowing their rights. You said that if there were a national commissioner that one of the jobs would be to let people know and work with the provinces. Are you a member of the national association?

Mr. Milowsky: Jane Morley, yes, is a member.

Senator Nancy Ruth: The agency is represented.

Mr. Milowsky: Yes.

Senator Nancy Ruth: What are they doing to do the same things and how would a national commissioner make a difference?

Mr. Milowsky: I cannot answer the question because I have not attended the meetings.

Senator Nancy Ruth: They are effectively a lobby group.

Mr. Milowsky: They are effectively a lobby group. I think it is mostly going back to within the home province, so I think most of what Jane Morley has done has been to lobby within B.C. for different strategies that would promote a rights-based approach

attachons beaucoup, autant que faire se peut, à la sensibilisation du public : le volet défense des droits de notre organisation est assez peu développé, et nous devons essayer de nous y appliquer de façon plus systématique.

Le sénateur Poy : Vous travaillez surtout auprès des jeunes à risque. Vous ne produisez pas de programmes d'enseignement destinés aux écoles.

M. Milowsky : Non, nous ne faisons pas cela. Nous avons produit un dépliant, qui s'apparente davantage à des lignes directrices destinées aux gens qui veulent défendre les droits des familles, des enfants et des adolescents, dépliant qui a assez bien circulé. Il s'est peut-être retrouvé dans les écoles aussi.

Nous avons un personnel composé d'une vingtaine de personnes. Nous ne nous attachons pas aux objectifs généraux comme celui-là. C'est probablement ciblé davantage sur les enfants et les adolescents à risque.

Le sénateur Poy : Nous rencontrons des jeunes... hier, il y avait des jeunes d'Edmonton qui n'étaient pas conscients de leurs droits. C'est pareil partout au Canada. Je crois que tous les enfants devraient être conscients de leurs droits.

M. Milowsky : C'est ce que nous avons constaté nous aussi. Dans le cadre de notre projet Conversations with Youth, nous nous adressons aux organismes de services aux jeunes... le constat, de façon générale, a été le même. Nous nous engageons dans un projet avec la Society for Children and Youth of B.C. Nous allons envisager diverses stratégies pour sensibiliser non seulement les enfants à risque, mais l'ensemble des enfants à leurs droits. Une des questions qu'il nous faudra regarder, c'est celle qui consiste à établir des données de base, pour dresser d'abord l'état des lieux. Nous allons voir quelles sont les connaissances accumulées à propos des droits des enfants. Ce serait la première étape à mon avis.

Le sénateur Nancy Ruth : Je veux greffer mon propos sur l'idée soulevée par le sénateur Poy, soit que tous devraient connaître leurs droits. Vous dites que s'il y avait un commissariat national, une de ses tâches consisterait à informer les gens et à travailler avec les provinces. Êtes-vous membre d'une association nationale?

M. Milowsky : Oui, Jane Morley est membre.

Le sénateur Nancy Ruth : L'organisme est représenté.

M. Milowsky : Oui.

Le sénateur Nancy Ruth : Que font les gens en question pour atteindre ces objectifs et qu'est-ce qu'un commissariat national pourrait accomplir de plus?

M. Milowsky : Je ne peux répondre à la question parce que je n'ai pas assisté aux réunions.

Le sénateur Nancy Ruth : Ils forment bel et bien un groupe de pression.

M. Milowsky : C'est bel et bien un groupe de pression. Je crois que cela touche surtout la province elle-même... je crois que Jane Morley a d'abord et avant tout fait pression en Colombie-Britannique en faveur de diverses stratégies qui permettent de

to providing services to children and families. I think having a commissioner would bring a profile to this and also bring a coordination that probably has not existed. As I understand them, the mandates of the various offices across the country are very different and they approach the work from different perspectives. In Alberta, their advocacy is geared for children in care and not necessarily for the general population. Our advocacy is geared for designated services for at-risk children. Again, it is not for all. It is not necessarily for everyone, but it is geared for at-risk children on designated services, so there is a different approach across Canada to child rights.

Senator Lovelace Nicholas: Do the at-risk people, the parents and the children come to these programs voluntarily?

Mr. Milowsky: We would do it if we would be depending on the community to organize it, so we would not organize it ourselves. In some cases, it is not necessarily voluntary because we have gone into custody centres and delivered rights programs. That is sort of a new idea for custody centres, to talk to children and youth around their rights. They are there because they have to be there, so we have gone into those types of places as well, yes.

Senator Lovelace Nicholas: Do the youth who go to the group homes go voluntarily because they do not have a place to live; they do not have families?

Ms. Fletcher-Gordon: Yes. If they are coming into one of our transitional houses, it is voluntary. We do have families and children in our programs where it is not voluntary. There are child protection issues and the ministry has said that the parents have to attend the program if they want to get their children back.

The Purpose Society is a frontline agency and we work with extremely high-risk people. Some of our clients are clients that other agencies do not have the capacity for or are not willing to work with. We also work with a lot of street people who come to our HIV program. You have to understand the context of my remarks; it is very high-risk folks.

Senator Lovelace Nicholas: What about transportation for some of these youth that do not have the resources to come to these centers, what happens to them?

Ms. Fletcher-Gordon: Transportation and food are the two biggest issues. Our agency has a food bank, and we use the Vancouver Food Bank. We come down here and pick up tons of food, which we distribute. We apply to places like the Vancouver Foundation or CKNW Children's Fund for money for bus tickets. Groups like that have for some time recognized that it is a

promouvoir, en rapport avec les services aux enfants et aux familles, une approche fondée sur les droits. Je crois que l'établissement d'un commissariat permettrait de mieux faire connaître la question et aussi d'apporter un élément de coordination qui n'existe probablement pas. Si je ne m'abuse, les mandats des divers bureaux situés un peu partout au pays sont très différents; les gens approchent le travail selon des perspectives différentes. En Alberta, la défense de la cause privilégie les enfants pris en charge et non pas nécessairement la population générale. Chez nous, c'est axé sur les services désignés à l'intention des enfants à risque. Encore une fois, ce n'est pas conçu pour tout le monde. Ce n'est pas forcément prévu pour tout le monde, mais c'est conçu pour les enfants à risque bénéficiant de services désignés; l'approche des droits des enfants au Canada varie donc d'un endroit à l'autre.

Le sénateur Lovelace Nicholas : Est-ce que les gens à risque — les parents et les enfants — participent de leur propre gré à ces programmes?

M. Milowsky : Nous le ferions... il faudrait que la collectivité prenne en charge l'organisation, nous ne pourrions l'organiser nous-mêmes. Dans certains cas, ils ne participent pas forcément de leur plein gré : nous avons été dans les centres de détention et avons dispensé des programmes de défense des droits. L'idée est assez nouvelle dans les centres de détention : l'idée d'aller parler aux enfants et aux adolescents à propos de leurs droits. Ils se retrouvent là parce qu'ils n'ont pas d'autres choix; nous nous sommes également rendus dans ce genre d'établissement, oui.

Le sénateur Lovelace Nicholas : Les jeunes qui se retrouvent dans les foyers de groupe s'y rendent-ils volontairement, n'ayant pas d'autres endroits où vivre? N'ont-ils pas une famille?

Mme Fletcher-Gordon : Oui. Quand ils emménagent dans l'une de nos maisons de transition, ils le font de leur plein gré. Il y a bien des familles et des enfants qui participent à nos programmes parce que c'est obligatoire. Il y a des questions concernant la protection de l'enfance et il y a le ministère qui dit que les parents doivent participer au programme s'ils veulent revoir leurs enfants.

La Purpose Society est un organisme de première ligne. Nous travaillons auprès de gens à risque extrêmement élevé. Certains de nos clients sont ceux que d'autres organismes n'ont ni la capacité ni la volonté d'aider. Nous voyons également beaucoup de gens de la rue qui viennent participer à notre programme pour personnes ayant contracté le VIH. Vous devez comprendre le contexte où s'inscrivent mes observations : ce sont des gens à risque très élevé.

Le sénateur Lovelace Nicholas : Qu'en est-il du transport de certains des jeunes, qui n'ont peut-être pas les moyens de se rendre dans les centres en question? Qu'est-ce qui leur arrive?

Mme Fletcher-Gordon : Se déplacer et se nourrir : voilà les deux grandes questions. Notre organisme compte une banque alimentaire; pour cela, nous recourons à la banque alimentaire de Vancouver. Nous allons y cueillir des tonnes de nourriture, que nous distribuons par la suite. Nous demandons de l'argent à des établissements comme la Vancouver Foundation ou le CKNW

legitimate expense for people, and so we can get several thousand dollars a year that way, but it is difficult because people do not have the money to take a bus.

Senator Lovelace Nicholas: What is the percentage of natives that come to these programs?

Ms. Fletcher-Gordon: We have a number of native youth and families in all of our programs. I cannot tell you the exact percentage in each agency, but you probably know that British Columbia is in the process of establishing the First Nations Social Service system and so a number of First Nations folks have moved over into that system. The system is in transition.

Senator Lovelace Nicholas: Must the native youth the come to your programs live in the city?

Ms. Fletcher-Gordon: They live in New Westminster or close by. Our program is in New Westminster and children or young people come from as far as North Vancouver, Vancouver and Maple Ridge because they feel quite safe with us. We have a reputation for being a very safe school for gay and lesbian and questioning youth. At last count, 11 per cent of our population was gay or lesbian, and so it is a very safe place for young people.

Mr. Milowsky: In the B.C. system, over 50 per cent of the permanent children are Aboriginal children. We have found that we need to tailor the workshops to Aboriginal children.

Transportation, as you say, is always an issue, but as you get to areas that are more rural, it becomes an even more pronounced issue than in the city.

In many circumstances, there are Aboriginal agencies that provide some of the services and we are working with those agencies. In Vancouver, there is Urban Native Youth that works very specifically with high-risk youth. In Vancouver, we have the Vancouver Aboriginal Family and Child Services Society that works very specifically with Aboriginal youth. I think we have seen that you need a different approach and some different content for Aboriginal children, youth, and families.

The Chairman: I have read Ms. Morley's paper and I am intrigued that all across Canada we have heard that if we are to develop children into responsible adults we must build up their self-esteem. If children gain self-esteem, they can conquer many other things. In the paper, it points out that the vision of the youth officers' office is asserting the fundamental dignity of children, rather than zeroing in on children's rights. I like the sentence that says,

Children's Fund pour payer les tickets de transport aux jeunes. Depuis un certain temps, les établissements du genre reconnaissent que c'est là une dépense légitime. Nous consacrons donc plusieurs milliers de dollars à cela tous les ans, mais c'est difficile... des fois, les gens n'ont pas d'argent pour prendre l'autobus.

Le sénateur Lovelace Nicholas : Quel est le pourcentage d'Autochtones qui participent à ces programmes?

Mme Fletcher-Gordon : Un certain nombre de jeunes, de familles autochtones participent à tous nos programmes. Je ne saurais vous dire le pourcentage exact dans chacun des organismes, mais vous savez probablement que la Colombie-Britannique est en voie d'établir le premier système de services sociaux pour Premières nations; il y a donc un certain nombre de membres des Premières nations qui y ont été transférés. Le système est en transition.

Le sénateur Lovelace Nicholas : La plupart des jeunes Autochtones qui viennent participer à vos programmes habitent en ville, n'est-ce pas?

Mme Fletcher-Gordon : Ils vivent à New Westminster ou dans les alentours. Notre programme est offert à New Westminster, et des enfants et des adolescents nous viennent d'aussi loin que Vancouver-Nord, Vancouver et Maple Ridge, parce qu'ils se sentent en sécurité chez nous. Nous avons la réputation d'avoir une école très sécuritaire pour les gais et les lesbiennes et les jeunes qui ne sont pas sûrs de leur orientation. Au dernier compte, 11 p. 100 de nos jeunes étaient soit gais soit lesbiennes, et c'est donc un endroit très sûr pour les jeunes.

M. Milowsky : Dans le système de la Colombie-Britannique, plus de 50 p. 100 des enfants en garde permanente sont des Autochtones. Nous avons constaté qu'il faut adapter les ateliers aux enfants autochtones.

Comme vous le dites, le transport est toujours un problème, mais plus on se déplace vers les régions rurales, plus le problème devient prononcé.

Dans bien des cas, il existe des organismes autochtones qui prennent en charge certains des services, et nous travaillons avec eux. À Vancouver, il y a Urban Native Youth qui travaille tout particulièrement auprès des jeunes à risque. À Vancouver, il y a la Vancouver Aboriginal Family and Child Services Society qui travaille tout particulièrement auprès des jeunes Autochtones. Nous avons vu qu'il faut appliquer une approche différente et prévoir un contenu différent pour les enfants, les adolescents et les familles autochtones.

La présidente : J'ai lu le document de Mme Morley. Cela m'intrigue de constater que, partout au Canada, on nous dit que, pour que les enfants se développent et deviennent des adultes responsables, il nous faut encourager leur estime de soi. Si les enfants acquièrent une certaine estime de soi, ils peuvent conquérir toutes sortes de choses. Dans le document, il est dit que la vision du bureau des agents pour la jeunesse consiste à affirmer la dignité fondamentale des enfants, plutôt que de privilégier les droits des enfants. J'aime bien la phrase qui se lit comme suit :

It is a vision that asserts the fundamental dignity of children, affirms their entitlement to fundamental human rights, and recognizes children's need for special care and assistance in realizing those rights.

Why was the focus on the dignity as opposed to the rights or the needs?

Mr. Milowsky: If you focus on dignity, then it is a natural flow to rights, because it becomes an entitlement. I think one of the battles that we face in terms of rights recognition is that it is an entitlement, and so by focusing on the dignity of children and youth and of their uniqueness in terms of individuals and their entitlement, then there is more of an understanding and of acceptance that they are entitled to rights. I do not think anyone would question that we should focus on the dignity of adults and approach adults in that manner.

If you approach adults from a disrespectful point of view, you are criticized and so I think it is the same approach with children and youth. I think by focusing on the rights and their entitlements, we are also looking at the strengths base and that is why we are not approaching it just from a needs base because when we are approaching it from a needs base, we are approaching it from a deficit model of what they need. Now, it does not say you should neglect their needs, but it says that you have to look to their strengths and promote their strengths because it is going to be their strengths and their resiliency, which gets them to overcome some of the issues in their lives.

Does that answer your question?

The Chairman: Yes, thank you very much. That is very helpful.

Ms. Fletcher-Gordon, you pointed out that you had some immigrant families. Do you see a different influx of immigrant families into your programs, and do you deal with refugee children and do you see those families having different problems?

Ms. Fletcher-Gordon: We have been seeing a lot of people from different parts of Africa. In our HIV program, there are a number of women who are HIV positive. When they cannot speak English, it is hard to provide good service to them. It requires a one-on-one worker for at least two or three weeks at a time, taking them around, bridging them to other services, helping them to set up a bank account, find housing, really basic, basic needs. From that perspective, it is a huge drain of worker time. Once settled, you can see them less often and they can come to a support group or whatever. One of the young clients walked into the agency one day with her baby. She had a bottle filled with peach cider, and the child was drinking it. The staff said, "That is alcohol" and she did not know. She saw the picture of the peach and she gave it to the child, not knowing it was alcohol. I mean that is pretty awful.

The Chairman: Do you get money for settlement purposes.

C'est une vision qui défend la dignité fondamentale des enfants, qui revendique la protection de leurs droits fondamentaux, et qui reflète le fait qu'ils ont besoin de soins particuliers et d'aide pour jouir de ces droits.

Pourquoi insister sur la dignité plutôt que sur les droits ou les besoins?

M. Milowsky : Si vous insistez sur la dignité, le chemin mène naturellement aux droits. Du point de vue de la reconnaissance des droits, je crois que l'une des batailles que nous devons mener, c'est celle-là; en insistant sur la dignité des enfants et des adolescents, et sur leur caractère unique en tant qu'individus, et sur leur droit aux services, je crois que les gens finiront par mieux comprendre et mieux accepter le fait qu'ils ont des droits. À mon avis, personne ne remettrait en question l'idée d'insister sur la dignité des adultes et d'aborder les adultes de cette façon.

Si vous manquez de respect en abordant les adultes, vous essayez des critiques. Je crois que c'est la même chose pour les enfants et les adolescents. Je crois qu'en insistant sur les droits et sur ce à quoi ils ont droit, nous misons sur des forces reconnues, et c'est pourquoi nous ne faisons pas que tenir compte des besoins, car il y a là une sorte de déficit. Bon, on dit non pas qu'il faut négliger les besoins, mais plutôt qu'il faut regarder les forces et faire valoir les forces, car il s'agit de leurs forces à eux, de leur résilience, ce qui leur permet de surmonter les obstacles qui se présentent au cours de leur vie.

Est-ce que j'ai répondu à votre question?

La présidente : Oui, merci beaucoup. C'était très utile.

Madame Fletcher-Gordon, vous avez dit que vous accueilliez parfois des familles d'immigrants. Dans le cas de vos programmes, l'afflux de familles d'immigrants est-il le même et avez-vous affaire à des enfants réfugiés, et ces familles ont-elles des problèmes différents selon vous?

Mme Fletcher-Gordon : Nous avons accueilli bien des gens provenant de diverses régions de l'Afrique. De nombreuses femmes infectées au VIH participent à notre programme conçu pour les gens ayant contracté le virus. Lorsqu'elles ne parlent pas la langue anglaise, il est difficile de leur donner un bon service. Il faut qu'un travailleur s'occupe d'une femme et d'elle seule pendant au moins deux à trois semaines, qu'il l'amène partout, qu'il l'aiguille vers d'autres services, qu'il l'aide à établir un compte bancaire, à trouver un logement, à subvenir à des besoins très, très élémentaires. Dans le contexte, cela prend énormément de temps aux travailleurs. Une fois la personne établie, vous la voyez moins souvent, et elle peut venir participer à un groupe d'entraide ou je ne sais quoi. Un jour, une jeune cliente arrive à l'organisme avec son bébé. Elle tenait une bouteille pleine de cidre aux pêches, que l'enfant buvait. Le personnel a dit : « C'est de l'alcool », mais elle ne le savait pas. Ayant vu l'image d'une pêche, elle a décidé de donner la bouteille à l'enfant, en ne sachant pas que c'était de l'alcool. C'est assez terrible.

La présidente : Obtenez-vous des fonds pour le rétablissement?

Ms. Fletcher-Gordon: We have a small program, 21 hours a week, to do a peer-mentoring program with youth. We pair newcomer youth with youth who have lived here and who are stable. We do this in an attempt to show the newcomer how to move through his or her days.

The Chairman: You have pointed out your program is quite complex. How many staff do you have and what is your client base?

Ms. Fletcher-Gordon: We have between 90 and 100 staff and we have five sites. The client base is a bit different in each of our programs. For example, in our school program, the learners are under 19 years and generally no younger than 15 years because we do not like to mix the younger ones with the older ones.

The Ministry of Children and Families gate many of our family programs, which means that referrals must come through the ministry. Five years ago, anyone in the community could call up and ask for help and we could respond. Now, we must go through the ministry. What happens is that people do not want to be involved with the ministry for whatever reason and so their situation will get much worse before they will go to the ministry and then they will get a referral to our agency. Gating programs has made quite a difference in terms of access for children and families. The result is that when they get to the agency, there is a higher level of tension and crisis, which requires a higher skilled employee to deal with them. It is also very stressful for staff because there are more crises than ever.

I want to respond to your question about dignity and rights. I have a different opinion. I think the notion of rights is important. I think you can have personal dignity, but that does not open the doors or that does not guarantee access. I think kids have a right to food, shelter, education and programs that are going to help them meet their potential. I like that word "rights" because it has an expectation about it. Dignity, I think, is a whole other matter.

Mr. Milowsky: I was not trying to say that there should not be promotion of programs to make children and youth aware of their rights; we absolutely need those programs. However, one of the things that we face when we do rights-based workshops with adults is the whole issue of responsibilities.

Ms. Fletcher-Gordon: You cannot talk about rights without talking about responsibilities. When the kids come into our school, we make them aware of their rights and explain that they will be treated well. We make them aware of their responsibilities and tell them that they have to treat people the way they will be treated. In my mind, you cannot separate the two, at least when you are working with children.

Mme Fletcher-Gordon : Nous avons un petit programme, cela représente 21 heures par semaine, un programme de mentorat. Nous jumelons un jeune avec un de ses pairs, qui vit ici depuis un certain temps et qui est stable. Par cela, nous essayons de montrer au nouvel arrivant en quoi il est possible de passer au travers cette période.

La présidente : Vous avez souligné le fait que votre programme est très complexe. Combien d'employés avez-vous, et quelle est votre clientèle?

Mme Fletcher-Gordon : Nous avons entre 90 et 100 employés répartis sur cinq sites. La clientèle diffère un peu selon le programme dont il s'agit. Par exemple, dans le cas de notre programme scolaire, les élèves ont moins de 19 ans et, de manière générale, ont au moins 15 ans : c'est que nous n'aimons pas mêler les jeunes aux plus vieux.

Le ministère des Enfants et des Familles sert de porte d'entrée à nos programmes familiaux. C'est lui qui nous envoie les clients. Il y a cinq ans, n'importe qui pouvait appeler et demander de l'aide, et nous réagissions. Maintenant, nous devons passer par le ministère. Ce qui arrive, c'est que les gens ne veulent pas avoir affaire au ministère pour une raison ou une autre, si bien que leur situation s'aggravera beaucoup avant qu'ils ne se résignent à s'adresser au ministère. À ce moment-là, le ministère nous les envoie. Les programmes d'entrée ont eu un effet notable sur le recours au programme par les enfants et les familles. Au moment où ils arrivent à l'organisme, le degré de tension et de crise est donc plus élevé, de sorte qu'il faut un employé plus spécialisé pour s'en occuper. C'est également très stressant pour le personnel, qui n'a jamais eu à composer avec autant de crises.

Je voulais répondre à la question que vous avez posée à propos de la dignité et des droits. J'ai une opinion différente sur la question. Je crois que la notion de droit est importante. À mon avis, vous pouvez avoir une dignité personnelle, mais cela ne vous ouvre pas les portes ni ne vous garantit l'accès au programme. Je crois que les enfants ont droit aux repas, à un logement, à l'éducation et aux programmes qui vont leur permettre le mieux possible de donner leur pleine mesure. J'aime le mot « droits » parce qu'il fait naître certaines attentes dans l'esprit des gens. La dignité, à mon avis, c'est une tout autre affaire.

M. Milowsky : Je n'essayais pas de dire qu'on ne devrait pas promouvoir des programmes où les enfants et les adolescents deviennent conscients de leurs droits; il nous faut ces programmes, absolument. Cependant, une des questions auxquelles nous faisons face quand nous organisons des ateliers sur les droits pour les adultes, c'est toute la question des responsabilités qui entrent en jeu.

Mme Fletcher-Gordon : On ne saurait parler de droits sans parler de responsabilités. Quand les enfants viennent à notre école, nous leur faisons prendre conscience de leurs droits et leur expliquons qu'ils seront bien traités. Nous leur faisons prendre conscience de leurs responsabilités et leur disons qu'ils doivent traiter les gens comme ils sont traités eux-mêmes. À mon avis, on ne saurait séparer les deux notions, du moins quand on travaille auprès des enfants.

The Chairman: I think the saving grace in your paper Mr. Milowsky, is that the fundamental dignity of children affirms their entitlement to fundamental rights, and that is the connect that I pointed out.

Senator Poy: Ms. Fletcher-Gordon, can you tell us a bit more about the school? You referred to children and youth between the ages of 15 and 19 years. Is it a high school?

Ms. Fletcher-Gordon: Yes.

Senator Poy: Who gets to go to that school, and you mentioned that you prepare them for university; can you go into a bit more detail?

Ms. Fletcher-Gordon: The school program started out as a day program for adjudicated youth.

Senator Poy: What does that mean?

Ms. Fletcher-Gordon: It means youth that had been in the criminal justice system. Over the years, it has evolved into an accredited high school. Under the Ministry of Education, it is what we call in British Columbia, an independent school. As I said, there are about 165 kids enrolled at any one time, so it is a nice, small group. We call it a non-traditional learning centre because it covers the exact same curriculum as the public schools and, therefore the students can get a Dogwood diploma. However, we deliver that program very differently. We talk about things like responsibilities, and we talk about things like family and community participation. We try to expose the students to cultural and sporting events as well as the academics. Children can come into the school by word of mouth because it is an independent school, not a public school.

Senator Poy: Are you saying that any youth can attend?

Ms. Fletcher-Gordon: Yes, and as a result, we have a real mix of kids. We have some kids from very well off families who are there because they see the world a bit differently and they want a smaller school. We have kids who are parents; we have kids who are in recovery; we have gay and lesbian youth. All of the youth feel safe in the school. It is very, very youth friendly and it is very learner centered, but at the same time, there is a lot of structure and the youth understand that there are certain expectations put on them. Each young person is interviewed, and everything is explained. We ask them if they want to attend this school and make the appropriate commitments. They commit to attending, they commit to being a productive member of the school committee and to keeping themselves and everybody safe.

Now, that is all the nice words that go on the paper. In reality, the kids may struggle with drug and alcohol addiction, they may come from violent homes. They need support each day. When they arrive in the morning, if there is a problem, a counselor asks about the problem and deals

La présidente : Là où vous vous rachetez dans votre document, monsieur Milowsky, c'est quand vous affirmez que la dignité fondamentale des enfants étaye leurs droits fondamentaux, et c'est le lien que j'ai souligné.

Le sénateur Poy : Madame Fletcher-Gordon, pouvez-vous nous en dire un peu plus sur l'école? Vous avez parlé de jeunes ayant entre 15 et 19 ans. Est-ce que c'est une école secondaire?

Mme Fletcher-Gordon : Oui.

Le sénateur Poy : Qui peut fréquenter cette école? Vous avez mentionné que cela prépare les élèves à l'université? Pouvez-vous donner plus de précisions à ce sujet?

Mme Fletcher-Gordon : Le programme scolaire était d'abord un programme de jour pour les jeunes judiciarisés.

Le sénateur Poy : Qu'est-ce que vous entendez par là?

Mme Fletcher-Gordon : Le terme désigne des jeunes qui ont eu des démêlés avec la loi. Au fil des ans, notre école secondaire a fini par obtenir une accréditation officielle. Selon les règles du ministère de l'Éducation, c'est ce que nous appelons une école indépendante en Colombie-Britannique. Comme je l'ai dit, il y a environ 165 jeunes qui y sont inscrits à tout moment; c'est donc un bon petit groupe. Nous appelons cela un centre d'apprentissage non traditionnel, car on y présente très exactement le même programme d'enseignement que les écoles publiques, de sorte que les étudiants peuvent obtenir un diplôme « Dogwood ». Cependant, nous dispensons le programme de manière très différente. Nous parlons de choses comme les responsabilités, et nous parlons de choses comme la famille et la participation aux affaires communautaires. Nous essayons d'exposer les élèves à des manifestations culturelles et sportives aussi bien qu'à la chose scolaire. C'est le bouche à oreille qui fait que certains viennent s'inscrire à l'école, car c'est une école indépendante et non pas une école publique.

Le sénateur Poy : Êtes-vous en train de dire que n'importe quel jeune peut s'y inscrire?

Mme Fletcher-Gordon : Oui, et de ce fait, nous avons un bon mélange. Il y a des jeunes qui proviennent de familles très bien nanties, et qui y sont parce qu'ils jettent un regard un peu différent sur le monde et qu'ils veulent fréquenter une école moins grande. Il y en a qui sont parents eux-mêmes; il y en a qui sont en phase de rétablissement; et il y en a qui sont gais ou lesbiennes. Tous se sentent en sécurité à l'école. C'est une école très, très conviviale du point de vue des jeunes, et très centrée sur l'élève, mais, en même temps, il y a beaucoup d'encadrement, et le jeune comprend qu'il doit répondre à certaines attentes. Chacun des jeunes subit une entrevue où tout lui est expliqué. Nous lui demandons s'il souhaite fréquenter l'école et s'il est prêt à prendre les engagements voulus. Il s'engage à le faire, il s'engage à devenir un membre productif du comité scolaire et à veiller à sa propre sécurité et à celle des autres.

Voilà donc les belles paroles que l'on peut sortir, le moment voulu. En réalité, les jeunes peuvent éprouver des problèmes de toxicomanie et d'alcoolisme; ils peuvent provenir de foyers où il y a de la violence. Ils ont besoin d'aide tous les jours. Quand ils arrivent le matin, s'il y a un problème, un conseiller s'enquiert

with it right away. The youth has an opportunity to discuss the problem before classes begin. Kids can repeat the work until they are successful. The students understand that the school and the teachers and counselors will help them to succeed. In most cases, the children become successful.

Senator Poy: Do some of these youth live at home?

Ms. Fletcher-Gordon: Some of them live independently on youth agreements, some are in safe houses, some are in traditional housing, some are with single parents, and some with regular parent families.

Senator Poy: How long has this school been in existence?

Ms. Fletcher-Gordon: It started as an adjudicated youth day program in 1983.

Senator Poy: Mr. Milowsky, in your brief, you mentioned that the Child and Youth Officer focuses on the rights of all children of diverse backgrounds. Can you explain how do you deal with the many diverse groups that live in Vancouver? What approach do you use to help the youth in that city?

Mr. Milowsky: Well, that is a very difficult question to answer. I was at a consultation with AMMSA, which is an organization of immigrant-serving agencies across B.C. and asked them a similar question. How can we effectively provide advocacy for immigrant and refugee children, youth, and families because the issues are very different from across the general population. We must have outreach programs; we have to work in the community, not in an office. We have to work with the immigrant-serving agencies, take space up in the immigrant-servicing agencies and work with them to provide service. We work with the ethnic media. Many of the groups do not have a proficiency in reading English and so they talked about using the radio and TV as well as the written ethnic media. They talked about trying to provide services outside of regular office hours. We discussed many practical issues. Many of the immigrant families and youth that they are working with will be working at two or three jobs just to get by. For obvious reasons they will not take time off work to attend workshops, so we have to work hard to keep these people informed. We have to take different approaches that we take typically in mainstream services. Their view is that mainstream services, for the most part, do not meet the needs of new immigrants and refugees. Many of the immigrant-serving agencies deal exclusively with settlement issues and do not touch on the areas of counseling and trauma, which many of these families need. It is challenging. The only way to be successful is to set up a dialogue with these groups. The answer is not found in the office developing a strategy.

auprès d'eux et agit immédiatement. Le jeune a l'occasion de discuter du problème avant de commencer le cours. Les jeunes reprennent les travaux jusqu'à ce qu'ils aient compris. Les élèves comprennent que l'école et les enseignants et les conseillers les aideront à réussir. Dans la plupart des cas, les enfants finissent par réussir.

Le sénateur Poy : Certains de ces jeunes vivent-ils à la maison?

Mme Fletcher-Gordon : Quelques-uns d'entre eux vivent de façon autonome, grâce à un accord, d'autres sont installés dans un refuge, d'autres encore dans une maison traditionnelle, parfois avec un parent seul, parfois avec les deux parents.

Le sénateur Poy : Depuis quand l'école existe-t-elle?

Mme Fletcher-Gordon : C'était d'abord un programme de jour pour jeunes judiciarisés, en 1983.

Le sénateur Poy : Monsieur Milowsky, dans votre mémoire, vous mentionnez le fait que l'agent pour l'enfance et la jeunesse insiste sur les droits de tous les enfants, quelle que soit leur origine. Pouvez-vous expliquer comment vous vous y prenez pour composer avec les groupes nombreux et variés qui vivent à Vancouver? Quelle approche employez-vous pour aider les jeunes dans cette ville?

M. Milowsky : Eh bien, il est très difficile de répondre à cette question. Au moment de consulter l'AMMSA, regroupement d'organismes de services aux immigrants dont les membres sont à l'œuvre dans toute la Colombie-Britannique, j'ai posé aux gens devant moi une question semblable. Comment défendre efficacement la cause des familles, des enfants et des adolescents immigrants et réfugiés, étant donné que les questions qui se posent sont très différentes. Nous devons avoir des programmes d'extension; nous devons travailler dans la collectivité et non pas dans un bureau. Nous devons collaborer avec les organismes de services aux immigrants, prendre une place dans les organismes en question et travailler avec les gens en vue de fournir le service. Nous travaillons avec les médias des groupes ethniques. Nombre de groupes ne lisent pas bien l'anglais, de sorte qu'il a été question d'utiliser la radio et la télévision, aussi bien que la presse écrite des groupes ethniques. Les gens parlent de l'idée de fournir des services en dehors des heures normales de bureau. Nous avons discuté de nombre de questions concrètes. Souvent, les jeunes immigrants et leur famille, auprès desquels on travaille, cumulent deux ou trois boulots pour seulement s'en sortir. Pour des raisons évidentes, ils ne prendront pas congé pour assister à un atelier, si bien que nous devons trimer dur pour informer ces gens. Nous devons adopter une approche différente de celle qui s'applique aux services généraux. Selon eux, pour une grande part, les services généraux ne répondent pas aux besoins des réfugiés et des immigrants nouvellement arrivés. Nombre d'organismes de services aux immigrants ne s'attachent qu'à des questions liées au rétablissement, sans toucher aux domaines du counselling et du traumatisme, ce dont ont besoin nombre des familles en question. C'est un défi. La seule façon d'y parvenir consiste à nouer un dialogue avec les groupes en question. Ce n'est pas assis au bureau à échafauder une stratégie qu'on trouve la solution.

Senator Poy: How many employees are there in your office? How many employees are multilingual? How many employees are hired from the immigrant communities? That type of hiring is the best way to reach into the communities.

Mr. Milowsky: We have about 20 employees.

Senator Poy: How many languages do they speak out of those 20?

Mr. Milowsky: We have one employee that speaks Spanish and English; and one, Chinese and English. Wilma Clark, who could not be here today, is from the Caribbean. She speaks English, and I do not know if she speaks any other languages, so I cannot say that we have a diverse complement. I could not say that, no.

Senator Poy: Do you hire them from the immigrant community?

Mr. Milowsky: The public service works on a merit system and hires from the general pool. The system is very competitive and one of the criticisms is that it is not necessarily equitable in terms of reaching out. Not everyone is aware of a posting and not everyone is comfortable with the typical public service process of a panel of four people performing the interview. The whole issue of employment equity and how people are hired is very difficult within the context of the B.C. public service system.

Senator Poy: From my experience, non-English speaking groups feel that your offices or anything that the office does, really would never understand their problems. When they have a problem, they will only tell someone who is from the same background.

Ms. Fletcher-Gordon: There are 14 languages spoken in our ethnically diverse agency. Even with so many languages, we come across immigrants who need to speak to someone in a language that we do not have represented in our staff.

The Chairman: We have come to the end of our time. I want to thank both of our presenters for some very interesting perspectives from this region of Canada, and some very good recommendations that we will be taking into account in our work.

Birgitta von Krosigk, Lawyer, As an individual: I would like to thank the committee for the opportunity to attend as a witness here today. I hope that I might be able to share some of my observations as a legal practitioner who has worked in the field of children with disabilities. In courts, administrative tribunals, as well as the now defunct British Columbia Children's Commission, I have tried to work as an advocate for these children.

I would also like to thank you for the committee's valuable and insightful interim report and say that I agree with everything I read. It is very important work and I look forward to the next segment. I think it is very important to draw attention to these issues. It also can act as a resource for people like me and to parents looking for a place to go for history, background and

Le sénateur Poy : Combien d'employés travaillent à votre bureau? Combien d'employés sont plurilingues? Combien d'employés proviennent des communautés d'immigrants? C'est là la meilleure façon de rejoindre les communautés.

M. Milowsky : Nous avons une vingtaine d'employés.

Le sénateur Poy : Combien de langues parlent la vingtaine d'employés?

M. Milowsky : Nous avons un employé qui parle espagnol et anglais; un autre, chinois et anglais. Wilma Clark, qui ne pouvait être ici aujourd'hui, nous vient des Antilles. Elle parle anglais, et je ne sais pas si elle parle d'autres langues. Je ne saurais donc vous dire que nous avons un effectif varié. Non, je ne saurais dire cela.

Le sénateur Poy : Êtes-vous allé les chercher dans la communauté d'immigrants?

M. Milowsky : La fonction publique applique le principe du mérite et prend ses candidats dans le bassin général des candidatures. Le système est très concurrentiel, mais une des critiques consiste à dire que ce n'est pas nécessairement équitable pour ce qui est des services d'extension. Tous ne sont pas au courant des postes affichés ni à l'aise à l'idée de se présenter devant une commission composée de quatre fonctionnaires qui réalisent l'entrevue. Toute la question de l'équité en emploi et de l'embauche devient très difficile dans le contexte de la fonction publique en Colombie-Britannique.

Le sénateur Poy : Si je me fie à mon expérience, les groupes qui ne parlent pas anglais sont d'avis que vos bureaux, tout ce qu'on fait à votre bureau, n'est pas du tout en phase avec leurs problèmes. Quand ils ont un problème, ils ne le diront qu'à quelqu'un qui provient du même milieu.

Mme Fletcher-Gordon : Notre personnel aux multiples origines ethniques parle 14 langues au total. Même avec un si grand nombre de langues, nous avons affaire à des immigrants qui ont besoin de parler à quelqu'un dans une langue que personne ne parle chez nous.

La présidente : Voilà que le temps qui nous est alloué prend fin. Je tiens à remercier nos deux témoins de nous avoir présenté des perspectives très intéressantes, depuis cette région du Canada, et quelques très bonnes recommandations dont nous allons tenir compte dans le cadre de nos travaux.

Birgitta von Krosigk, avocate, témoignage à titre personnel : Je tiens à remercier le comité de l'occasion qui m'est offerte de témoigner aujourd'hui. J'espère pouvoir vous faire part de certaines de mes observations à titre d'avocate ayant évolué dans le domaine des enfants handicapés. Devant les tribunaux, les tribunaux administratifs et la défunte commission des enfants de la Colombie-Britannique, j'ai tenté de défendre les droits de ces enfants.

J'aimerais également remercier le comité d'avoir produit un rapport provisoire très utile et éclairé : je dois dire que je suis d'accord avec tout ce que j'ai lu. C'est un travail d'une grande importance, et j'attends impatiemment le prochain volet. Je crois qu'il est très important d'attirer l'attention des gens sur ces enjeux. Le rapport peut aussi servir de ressource pour des gens comme

recommendations. I agree with the findings and recommendations of the committee and hope we will have some further discussions about what can be done.

As a legal practitioner, rather than an academic, I tend to look for practical and realistic solutions. I am always aware of the difficulties of bringing a case because of the number of years and the resources that are required to do so.

I have been involved in many cases focusing on the disability of autism. As I note on the third page of my summary, I tend to plead the UN Convention on the Rights of the Child. I try in that small way to increase awareness of the convention and add to the body of case law that holds that international treaties are relevant to the interpretation of the Canadian Charter of Rights and Freedoms.

The case that you may be aware of that has involved children with autism is *Auton v. the Attorney General of British Columbia*, a case that went to the Supreme Court of Canada. The B.C. Supreme Court and Court of Appeal held in favour of the families finding a breach of section 15(1) of the Charter that was not justified under section 1 of the Charter. That, however, was overturned by the Supreme Court of Canada, which found that the claimants did not even meet the threshold of establishing discrimination. I have set out a little bit of the background of the case to illustrate that the families who are involved in bringing that case had actually started to try to approach government as early as 1995. For three years, they tried to find various ways to discuss the issue of obtaining funding for treatment for their children. Only after three years did they begin litigation. Nobody chooses litigation as an option. I think that parents go that route only because they find all other doors closed to them. I think that applies outside the autism field as well.

The litigation started in 1998 and it was at the end of 2004 when we received a decision from the Supreme Court of Canada. That is a long time in the life of a young child. During that particular case, even though the government was informed as to the medical and psychological opinions that supported the need for treatment, the children did not receive funding until after the British Columbia Court of Appeal decision. It was an incredible burden for the families, both to put up with the litigation for that long, but also to try to fund treatment through their own means.

I was happy that the British Columbia Court of Appeal paid particular attention to the convention. I have set out, at page four, the findings of Madam Justice Saunders. After a reference to the particular sections of the convention focusing on children with disabilities, she went on to say,

The convention has moral force relevant on an assessment of the application of s. 1 of the Charter to a breach of s. 15(1)...

moi et des parents qui sont à la recherche de renseignements historiques et contextuels et de recommandations. J'adhère aux conclusions et aux recommandations du comité, et j'espère qu'on poursuivra les discussions concernant ce qui peut être fait.

Puisque je suis non pas une chercheuse, mais bien une praticienne du droit, j'ai tendance à chercher des solutions pratiques et réalistes. Je suis toujours consciente des difficultés liées au fait de porter une affaire devant les tribunaux, en raison du nombre d'années et des ressources qu'il faut investir.

J'ai travaillé sur de nombreux dossiers portant sur l'autisme. Comme je le signale à la troisième page de mon résumé, j'ai tendance à invoquer la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. J'essaie, à ma façon, de faire connaître la Convention et d'enrichir le droit jurisprudentiel selon lequel les traités internationaux sont pertinents à l'interprétation de la Charte canadienne des droits et libertés.

Vous connaissez peut-être *Auton c. Colombie-Britannique (Procureur général)*, affaire concernant des enfants autistes qui a été déférée à la Cour suprême du Canada. La Cour suprême et la Cour d'appel de la Colombie-Britannique ont tranché en faveur des familles, estimant que la violation du paragraphe 15(1) de la Charte ne pouvait être justifiée au sens de l'article premier de la Charte. Toutefois, cette décision a été renversée par la Cour suprême du Canada, qui a conclu que les requérants n'avaient même pas réussi à satisfaire aux critères permettant d'établir la discrimination. J'ai présenté une partie du contexte de l'affaire pour montrer que les familles qui avaient porté l'affaire devant les tribunaux avaient amorcé leurs démarches auprès du gouvernement dès 1995. Pendant trois ans, elles ont tenté de trouver divers moyens de discuter de l'obtention de financement pour le traitement de leurs enfants. Ce n'est qu'après trois ans d'efforts qu'elles ont engagé des poursuites. Personne ne considère le recours aux tribunaux comme une option. Je crois que les parents s'aventurent dans cette voie par dépit, parce que toutes les autres portes leur sont fermées. Je ne crois pas que cela s'applique uniquement à l'autisme.

La procédure a commencé en 1998, et c'est à la fin de 2004 que nous avons reçu une décision de la Cour suprême du Canada. Pour un jeune enfant, c'est une éternité. Dans le cas en l'espèce, même si le gouvernement a été informé des opinions médicales et psychologiques justifiant le traitement, les enfants n'ont obtenu du financement qu'après la décision de la Cour d'appel de la Colombie-Britannique. Les familles ont dû assumer un fardeau incroyable en tentant, d'une part, de mener à terme une procédure si longue, et, d'autre part, de financer le traitement par leurs propres moyens.

J'étais heureuse de constater que la Cour d'appel de la Colombie-Britannique avait prêté une attention particulière à la Convention. J'ai reproduit, à la page 4, les conclusions de la juge Saunders. Après avoir mentionné les articles de la Convention portant sur les enfants handicapés, elle poursuit en disant ce qui suit :

La Convention a une pertinence morale à l'égard de l'évaluation de l'application de l'article premier de la Charte à une violation du paragraphe 15(1) [...]

This committee has commented that the convention is not enforceable in and of itself, but it is encouraging to see when the courts use it in other measures.

In terms of the travels and burdens of litigation, it was quite an experience to reach Ottawa and have all governments intervening against the families. The federal government took the lead in supporting the British Columbia government in seeking to overturn the decision of a breach finding. It is a very overwhelming burden for families to try to counteract when one attorney after another stands up and says that this is an impermissible way for the courts to interfere with the legislative prerogative.

There were other interveners in that case as well. It was also rescheduled many times. I had placed some hope in having Mr. Justice Iacobucci and Madam Justice Arbour on our panel. However, the case was delayed from the original date in January and they were no longer on the court at that time. It was also, I believe, scheduled to be heard together with the *Chaoulli* case from Quebec because it was deemed to be of political importance in terms of the funding of health care. Sometimes an issue can become swallowed up in the bigger climate of what other things may be going on in the country.

There have been other autism cases in Canada. There was the Ontario case of *Wynberg v. Deskin*, where at the trial level, Madam Justice Kiteley found in favour of the families. That was overturned by the Court of Appeal of Ontario fairly recently and there are ongoing litigations with that case. There was initial optimism on the part of families, and not only families with children with autism. Many other families with children with disabilities followed these cases very closely.

Right now, I am quite pessimistic about the possibilities of breaking new ground in the litigation area. I am finding that section 15, the discrimination section or the equality section is becoming increasingly difficult for claimants. Two particular areas where that has manifested itself is in the debate that is going on about comparison groups. I know in the *Wynberg v. Deskin* case, the Ontario Court of Appeal found that the families had not established and put forward before the court sufficient evidence to allow a comparison with other disabled groups within the school system. Again, we come back again to the burden on families to have the financial resources and wherewithal to present that evidence that really is in the purview of the government in question. When you seek that information, such as the success or lack thereof of other children in the school system, you are typically met with the answer that the information is confidential.

How useful is a Charter when it becomes almost impossible to bring a case? It takes five, six, seven, eight years. When you finally get to court, the governments make it clear that they are quite prepared to keep the appeal going. Very often, when you get to the end of the road, you hear that unfortunately,

Le comité a déclaré que la Convention n'est pas exécutoire en soi, mais il est encourageant de voir que les tribunaux l'utilisent à d'autres fins.

En ce qui concerne le fardeau et les épreuves liées à une telle procédure, c'était toute une expérience de voir Ottawa et tous les gouvernements intervenir contre les familles. Le gouvernement fédéral a pris les devants en appuyant les efforts du gouvernement de la Colombie-Britannique pour obtenir l'annulation de la décision relative à une violation. C'est un fardeau insupportable pour les familles d'essayer de réagir lorsqu'une succession d'avocats se lèvent pour dire qu'il s'agit d'une ingérence inacceptable des tribunaux à l'égard de la prerogative du législateur.

D'autres intervenants se sont également fait entendre dans le cadre de cette affaire. De plus, on l'a reportée à de nombreuses reprises. J'espérais que les juges Iacobucci et Arbour allaient faire partie du tribunal saisi de l'affaire, mais la procédure, qui devait commencer en janvier, avait été reportée, et ils ne siégeaient plus à ce moment-là. En outre, si je ne me trompe pas, l'affaire devait être entendue en même temps que l'affaire *Chaoulli* du Québec, car cette affaire mettait en cause des enjeux politiques liés au financement des soins de santé. Il arrive parfois que des enjeux soient emportés dans le tourbillon d'autres événements qui se passent au pays.

Il y a eu d'autres affaires liées à l'autisme au Canada. En Ontario, il y a eu *Wynberg c. Deskin*, où la juge de première instance Kiteley a tranché en faveur des familles. Sa décision a été infirmée par la Cour d'appel de l'Ontario assez récemment, et cette procédure se poursuit. Cette affaire avait initialement suscité l'optimisme des familles, et pas seulement les familles ayant des enfants autistes. De nombreuses autres familles ayant des enfants handicapés ont suivi ces affaires de très près.

À l'heure actuelle, je suis plutôt pessimiste quant à la possibilité d'une percée du côté des tribunaux. Je constate que l'article 15, relatif à la discrimination ou à l'égalité, devient de plus en plus difficile pour les requérants. Cette tendance se manifeste dans le débat actuel sur les groupes de référence. Je sais que dans *Wynberg c. Deskin*, la Cour d'appel de l'Ontario a conclu que les familles n'avaient pas mis de l'avant des preuves suffisantes permettant de faire une comparaison avec d'autres groupes d'enfants handicapés dans le système scolaire. Encore une fois, cela nous ramène au fardeau imposé aux familles pour ce qui est d'avoir les ressources financières nécessaires pour présenter une preuve qui, en vérité, est du ressort du gouvernement concerné. Lorsqu'on cherche à obtenir de l'information sur, par exemple, la réussite ou l'échec d'autres enfants dans le système scolaire, on nous répond généralement que cette information est confidentielle.

À quoi bon avoir une Charte s'il est presque impossible de porter une affaire devant les tribunaux? Il faut mettre cinq, six, sept, huit ans. Lorsqu'enfin un tribunal est saisi de l'affaire, les gouvernements manifestent clairement leur intention de faire durer le processus d'appel. Très souvent, lorsqu'on finit par

you have chosen the wrong comparison group. It used to be much less of a hurdle at the beginning of the development of the Charter.

I think there is an increasing trend of the courts to show deference to government and a hesitation to be seen as stepping on to the legislative arena. In light of these things, I believe that this committee's work is particularly important because, while litigation is one tool, it is certainly not the only tool upon which we can rely.

I have set out, at page eight, one suggestion that I felt flowed from some of the recommendations that the committee made in its interim report. There is an excellent precedent in the Court Challenges Program. It is, however, limited only to federal laws and policies. I would like to see if there is some way of extending a similar program because most of the laws and policies that directly affect children with disabilities are in the provincial arena.

Jim Kelly, Legislative Chair, Parent Finders of Canada: British home children, Duplessis' children, Mount Cashel, butter box babies, Canada's discriminatory treatment of its most vulnerable is historic and systemic. It would be nice to think that in the twenty-first century Canada's mistreatment of this minority has been overcome. I sit here before you today to report that it has not.

Good morning, my name is Jim Kelly, Legislative Chair for Parent Finders of Canada. Parent Finders was founded in Vancouver in 1974 to provide a support group for adult adoptees, birth relatives, and adopting parents for the primary aim of promoting a feeling of openness and understanding about adoption. We lobby for access to adoption records and access for birth records for donor offspring. Parent Finders has worked with the B.C. Adoption Advisory and Consultation Committee in an ad hoc group of adoptees, birth parents, adoptive parents, foster parents, and the gay and lesbian community, which focused on the best interests of the child in order to facilitate a change to the B.C. Adoption Act. That Adoption Act with its discriminatory vetoes, for better or worse, has now been cloned in Newfoundland in 2003 and Alberta in 2004.

In my capacity as the chair, I have acted as an intervener for our members before the Freedom of Information and Protection of Privacy Commissioner, and as an intervener before the B.C. Human Rights Commission in the *Gill and Maher; Popoff and Murray v. Vital Statistics Agency*. In that case, two lesbian women wanted to have their names put on the child's original birth registration.

aboutir, on nous dit que, malheureusement, on a choisi le mauvais groupe de référence. C'était un obstacle beaucoup moins difficile à surmonter à l'époque de l'élaboration de la Charte.

Je constate chez les tribunaux une tendance croissante à traiter les gouvernements avec déférence et à vouloir éviter de donner l'impression de marcher sur les plates-bandes du législateur. À la lumière de ce qui précède, je crois que le travail de votre comité est particulièrement important, car, si le recours aux tribunaux est un outil, ce n'est certainement pas le seul outil que nous puissions utiliser.

J'énonce, à la page huit, une suggestion qui, selon moi, découle de certaines des recommandations formulées par le comité dans son rapport provisoire. Un excellent précédent a été créé dans le cadre du Programme de contestation judiciaire. Malheureusement, il ne concerne que les lois et politiques fédérales. J'aimerais voir s'il y a possibilité d'étendre la portée d'un tel programme, car la majorité des lois et des politiques qui concernent directement les enfants handicapés relèvent de la compétence provinciale.

Jim Kelly, président législatif, Parent Finders of Canada : Depuis les « British home children », jusqu'aux enfants de Duplessis, en passant par Mount Cashel et les « butterbox babies », la discrimination systémique du Canada à l'égard de ses citoyens les plus vulnérables remonte loin. Ce serait bien de penser qu'au XXI^e siècle, les mauvais traitements infligés à cette minorité par le Canada seraient chose du passé. Je suis ici aujourd'hui pour vous dire que ce n'est pas le cas.

Bonjour, je m'appelle Jim Kelly, je suis président législatif de Parent Finders of Canada. Parent Finders a été fondé à Vancouver en 1974 en vue d'offrir un groupe de soutien aux adultes adoptés, aux parents, frères ou sœurs biologiques, et aux parents adoptifs ayant pour but principal de promouvoir l'ouverture et la compréhension à l'égard de l'adoption. Nous exerçons des pressions en vue de favoriser l'accès aux dossiers d'adoption et aux dossiers de naissance pour les enfants descendants de parents donateurs. Parent Finders a travaillé avec le Comité consultatif sur l'adoption de la Colombie-Britannique au sein d'un groupe spécial constitué de personnes adoptées, de parents biologiques, de parents de familles d'accueil et de représentants de la communauté gaie et lesbienne qui a mis l'accent sur l'intérêt supérieur de l'enfant en vue de favoriser la modification de la loi sur l'adoption de la Colombie-Britannique. Cette Adoption Act, avec ses vetos discriminatoires, a été, pour le meilleur et pour le pire, reproduite à Terre-Neuve en 2003 et en Alberta en 2004.

À titre de président, j'ai agi en qualité d'intervenant au nom de nos membres auprès du commissaire à l'information et à la protection de la vie privée, et à titre de témoin devant la Commission des droits de la personne de la Colombie-Britannique dans *Gill and Maher; Popoff and Murray c. Vital Statistics Agency*. Dans cette affaire, deux femmes lesbiennes voulaient que leur nom figure sur le certificat de naissance original de l'enfant.

In addition, Parent Finders gave evidence before federal Bill C-47 in April of 1997, before the Health Subcommittee on Human Reproduction and Genetic Technology Act, on the issue of the Convention on the Rights of the Child and the donor offspring's right to biological identity.

Our organization also requested to appear before that committee for Bill C-13, but we were not invited. It is interesting to note that at the committee stage of Bill C-13, the donor offspring's right to identity was recommended by that committee.

Some people believe the existing laws will provide protections that are currently not part of laws but part of the Convention on the Rights of the Child. I am sad to say that they do not apply to our organization or the members of our organization.

Adoption activists in B.C., Alberta, and Ontario have also attempted to assert their right to identity as mandated by the UN Convention on the Rights of the Child, through provincial human rights legislation, only to have their cases denied before they can even be heard. The reasons given to these activists were reciting past practices of discrimination for the reasons for denying these hearings.

Today, the systemic discriminatory legislation, which affects the invisible minority, the five per cent of the population, comprised of adopted children and donor offspring can be found in both federal and provincial legislation, and it is in the Adoption Act, the Citizenship Act, the Employment Insurance Act, the Tax Act, and the Human Reproduction Act. As well, the federal government is now deporting adoptees when they commit crimes. Canadian citizens who go overseas and legally adopt children are finding, in some cases, that their children are being barred from entry to Canada on medical grounds.

Where is the continuing discrimination of this invisible minority reported in either of Canada's reports to the UN Convention on the Rights of the Child? It is not. For this invisible minority, the first two reports have been a total whitewash with respect to their issues.

The proposed changes to the Canadian Citizenship Act in respect to adoption occurred not because the federal government considered itself bound by the Convention on the Rights of the Child, but because an adoption activist, Shirley (Starrs) McKenna, filed a human rights complaint in regards to this matter.

Why did the issue of adoption and rights to identity appear in the most recent Committee on the Rights of the Child concluding observations? Again, it was not because the federal or provincial governments considered themselves bound by the convention. It was because adoption activists such as Mike Slater, Karen Lynn,

En outre, en avril 1997, Parent Finders a témoigné au sujet du projet de loi fédéral C-47 devant le sous-comité de la santé sur la Loi sur les techniques de reproduction humaine et de manipulation génétique, faisant valoir la Convention relative aux droits de l'enfant et le droit des descendants de donneurs à l'identité biologique.

Notre organisme a également demandé à témoigner devant le comité chargé d'examiner le projet de loi C-13, mais nous n'avons pas été invités. Il est intéressant de signaler que ce comité a recommandé, dans le cadre de ses travaux sur le projet de loi C-13, qu'on respecte le droit des descendants de parents donneurs à l'identité biologique.

Certains croient que les lois existantes fourniront des protections qui font actuellement partie non pas des lois, mais bien de la Convention relative aux droits de l'enfant. J'ai le regret de vous annoncer qu'ils ne s'appliquent pas à notre organisme ou aux membres de notre organisme.

Des militants du domaine de l'adoption en Colombie-Britannique, en Alberta et en Ontario ont également tenté de revendiquer le droit à l'identité prévu dans la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant, sous le régime des lois provinciales relatives aux droits de la personne, mais on a rejeté leurs demandes avant même de les avoir entendues. Les raisons fournies à ces militants s'appuyaient sur les pratiques discriminatoires utilisées antérieurement pour rejeter de telles demandes.

Aujourd'hui, la discrimination législative systématique qui touche cette minorité invisible, ces 5 p. 100 de la population constituée d'enfants adoptés et de descendants de donneurs, se trouve dans les législations fédérale et provinciale, et on la trouve dans la Adoption Act, et dans la Loi sur la citoyenneté, dans la Loi sur l'assurance-emploi, dans le régime fiscal et dans la Loi relative aux techniques de reproduction humaine. De plus, le gouvernement fédéral procède désormais à l'expulsion de personnes adoptées qui commettent des crimes. Des citoyens canadiens qui se rendent à l'étranger pour adopter légalement des enfants apprennent, dans certains cas, que le Canada refuse d'accueillir leur enfant pour des raisons de santé.

À quel endroit le Canada fait-il état de la discrimination continue à l'égard de cette minorité invisible dans ses rapports sur la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant? Il n'en fait pas état. Pour cette minorité invisible, les deux premiers rapports font totalement abstraction des enjeux les concernant.

Les modifications proposées de la Loi sur la citoyenneté canadienne concernant l'adoption ont eu lieu non pas parce que le gouvernement fédéral se considérait tenu de se plier aux dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant, mais bien parce qu'une militante, Shirley (Starrs) McKenna, a présenté une plainte concernant les droits de la personne sur cette question.

Pourquoi la question de l'adoption et du droit à l'identité a-t-elle été mentionnée dans les dernières observations de clôture du Comité des droits de l'enfant? Encore une fois, ce n'est pas parce que les gouvernements fédéral ou provinciaux se sentaient obligés de respecter la Convention. C'était parce que des militants comme

Ron Murdock and Sandra Falkiner Pace, felt compelled to approach the Committee on the Rights of the Child directly in order to plead our case about rights to identity for adopted children and donor offspring. What was surprising is the Canadian delegation's second report deliberately avoided answering the Committee on the Rights of the Child's questions about why Canada has closed adoption records. I think it would be a mild understatement to report that adopted persons and donor offspring have little faith in the current reporting process of the Convention of the Rights of the Child in Canada, which consistently ignores this invisible minority and their issues.

I would like to remind this committee of the Convention on the Rights of the Child who repeatedly reminded Canada's delegation when they were reporting — it is on the second report — that all rights in the convention must be implemented as other countries are now looking to Canada to be a leader in the implementation of this convention.

Senator Nancy Ruth: I am interested in your request for a fund similar to the court challenges fund. As you know, the government is committed to cutting a couple of billion dollars and programs like that may disappear, never mind expand. We do not know yet.

I am not a lawyer, however, it is my understanding that most Charter cases since 1985 have related to government agencies such as the *Auton* case.

Do you see a place in Canada for the development of a new law that deals with equality rights, including those of children? Do you see a law that would deal with civil actions only? It seems that the Charter confines Canadians from actually getting their rights.

Ms. von Krosigk: I am always in favour of new laws that open up new routes for people seeking to enforce their equality rights. In terms of expanding so that you could go beyond a government body, there is some opportunity to do that within the human rights legislation. I have had cases in that scenario as well. You are looking at employers often, and that obviously has a big implication for disabilities, as well as there have been some cases involving private schools and so on. There are always difficulties in the timing. I would welcome any setting that would open things up so that there could be some accountability. I would welcome any setting that could complete its task in less than five years.

I regretted the abolition of the Children's Commission here in British Columbia. Even though the commission could only make recommendations to government, the commission presented a forum for families and for children to have the ministry, in that

Mike Slater, Karen Lynn, Ron Murdock et Sandra Falkiner Pace se sont sentis obligés de s'adresser directement au Comité des droits de l'enfant pour faire valoir le droit à l'identité des enfants adoptés et des descendants de donneurs. Le plus surprenant, c'est que la délégation canadienne, dans son deuxième rapport, évite délibérément de répondre aux questions du Comité des droits de l'enfant visant à déterminer pourquoi il y a des dossiers d'adoption fermés au Canada. Le moins qu'on puisse dire, c'est que les personnes adoptées et les descendants de donneurs ont bien peu de confiance envers le processus redditionnel actuel du Canada sur la Convention relative aux droits de l'enfant, car ce processus fait fi constamment des enjeux liés à cette minorité invisible.

Je tiens à signaler à votre comité qu'au moment où la délégation canadienne rendait des comptes — il s'agit de son deuxième rapport — sur la Convention relative aux droits de l'enfant, on lui a rappelé à maintes reprises que tous les droits prévus dans la Convention doivent être respectés, car les autres pays s'attendent maintenant à ce que le Canada soit un chef de file en ce qui concerne la mise en œuvre de cette Convention.

Le sénateur Nancy Ruth : Je m'intéresse à votre demande concernant la création d'un fonds similaire au fonds de contestation judiciaire. Comme vous le savez, le gouvernement est déterminé à comprimer son budget de quelques milliards de dollars, et des programmes de ce genre sont susceptibles de disparaître, alors on ne saurait songer à une expansion. On ne sait pas encore.

Je ne suis pas avocate, mais je crois savoir que la plupart des causes fondées sur la Charte depuis 1985 concernaient des organismes gouvernementaux, comme dans *Auton*.

Peut-on s'attendre à ce que le Canada élabore une nouvelle loi régissant le droit à l'égalité, y compris celui des enfants? Peut-on s'attendre à une loi qui s'intéresserait uniquement aux affaires civiles? Il semble que la Charte restreint les droits des Canadiens.

Mme von Krosigk : Je suis toujours en faveur de nouvelles lois qui ouvrent la voie à des personnes qui cherchent à faire valoir leur droit à l'égalité. Pour ce qui est d'étendre cela afin qu'on puisse aller au-delà des affaires mettant en cause un organisme gouvernemental, on a l'occasion de faire cela dans le cadre de la législation relative aux droits de la personne. J'ai eu des dossiers avec un tel scénario aussi. Ces affaires mettent souvent en cause des employeurs, ce qui a, évidemment, une grosse incidence au chapitre de l'invalidité, et il y a également eu des affaires concernant des écoles privées, et ainsi de suite. Il y a toujours des difficultés en ce qui concerne le choix du moment. Je saluerais l'établissement de tout cadre qui ouvre les choses et qui favorise une certaine responsabilisation. Je saluerais l'établissement de tout cadre qui permettrait d'accomplir cette tâche en moins de cinq ans.

J'étais désolée d'apprendre que la commission des enfants de la Colombie-Britannique était abolie. La commission ne pouvait que formuler des recommandations à l'intention du gouvernement, certes, mais elle offrait une tribune pour les

case, answer questions to somebody outside of government. It promoted disclosure of information and documentation, which is not always that frequent.

In my experience, most of the things that people encounter for children with disabilities in some ways involve one form of government or another. The private sector, I think, comes more into play in accommodation and employment.

I do not know if that really addresses your question.

Senator Nancy Ruth: I was interested in your hopes in Judges Iacobucci and Arbour. The Province of Ontario made some court level announcements this morning, which will not please many equality seekers in this country. I do not know whether this is the beginning of what is yet to come, but Frances Kiteley in Ontario is an exceptional judge. This shows how important the judicial process is to this subject.

Do you have any comments you want to make to us about the judicial process because it sounds like you think you were screwed because your judges were not there?

Ms. von Krosigk: I probably would not choose that particular wording.

Senator Nancy Ruth: That is all right.

Ms. von Krosigk: I had the privilege of appearing before the Supreme Court of Canada in a different case that had nothing whatsoever to do with disability rights. In that particular case, the panel of justices were engaged and interested and knew the material and asked numerous questions that proved challenging to answer. However, when we appeared on the *Auton* case, we faced a wall of blank faces and we pretty much knew that we were not going to get very far. There was also a very disappointing lack of real discussion of the background and the volumes of expert evidence. Whether Madam Justice Arbour or Mr. Justice Iacobucci would have made any difference to the outcome, of course, I cannot tell, but I base those comments on previous decisions in which they had been involved.

I am troubled by the trend that we are seeing, making it much, much more difficult to even begin thinking about bringing a challenge. If that is happening, why do we have a Charter? I do believe that courts are not the only custodians of the Charter. I believe our government is as well. I am borrowing from Mary Ebert who made that submission that really the government at all levels should be the first place they look; not only the Charter but the convention. I am not sure that is always happening.

Senator Nancy Ruth: Just following up on that, there are those that will say that the *Auton* and *EI* case from Newfoundland are not necessarily about the Rights of the Child or the workers. They will argue that they are more about whether the court has the right to force government to fund from the public purse. The

familles et les enfants, et le ministère répondait aux questions de personnes ne faisant pas partie du gouvernement. Elle favorisait la divulgation d'information et de documents, ce qui n'est pas toujours très fréquent.

Selon mon expérience, la plupart des problèmes des enfants handicapés concernent, d'une certaine façon, un ordre de gouvernement ou un autre. Je crois que le secteur privé est davantage concerné lorsqu'il s'agit de mesures d'adaptation et d'emploi.

J'ignore si cela répond vraiment à votre question.

Le sénateur Nancy Ruth : J'étais intéressée par votre espoir à l'égard des juges Iacobucci et Arbour. La province de l'Ontario a fait ce matin des annonces relatives aux tribunaux qui ne feront pas plaisir aux nombreuses personnes qui revendiquent l'égalité dans notre pays. J'ignore si c'est le début de quelque chose de nouveau, mais Frances Kiteley, de l'Ontario, est une juge exceptionnelle. Cela montre à quel point le processus judiciaire est important à la question qui nous intéresse.

Avez-vous des commentaires à formuler au sujet du processus judiciaire, car j'ai l'impression que vous vous sentez flouée parce que vos juges n'étaient pas là.

Mme von Krosigk : Je ne choisirais probablement pas ces mots-là.

Le sénateur Nancy Ruth : Ça va.

Mme von Krosigk : J'ai eu le privilège de m'adresser à la Cour suprême du Canada dans le cadre d'une affaire différente, qui n'avait rien à voir avec les droits des personnes handicapées. Dans le cadre de cette cause, les juges étaient engagés et intéressés, ils connaissaient la documentation et posaient de nombreuses questions qui se sont révélées plutôt difficiles. Toutefois, quand nous avons plaidé dans *Auton*, nous nous sommes retrouvés devant un mur de visages sans expression, et nous savions que nous n'allions pas nous rendre très loin. J'étais également très déçue par l'absence d'une vraie discussion sur le fond et sur la grande quantité de témoignages d'experts. Je ne saurais dire, bien sûr, si la présence de la juge Arbour ou du juge Iacobucci aurait changé quelque chose au résultat, mais je fonde ces commentaires sur des décisions antérieures auxquelles ils ont participé.

Je suis troublée par cette nouvelle tendance où il est beaucoup, beaucoup plus difficile de même songer à contester devant les tribunaux. Si une telle chose se produit, alors pourquoi avons-nous une Charte? Je crois effectivement que les tribunaux ne sont pas les seuls gardiens de la Charte. Je crois que notre gouvernement en est un aussi. Je reprends les paroles de Mary Ebert qui a fait valoir que c'est d'abord à tous les ordres de gouvernement qu'on doit s'adresser; on doit invoquer non seulement la Charte, mais aussi la Convention. Je ne suis pas certaine que cela se produit toujours.

Le sénateur Nancy Ruth : Juste pour donner suite à cela, il y a des personnes qui diront que *Auton* et l'affaire relative à l'*AE* à Terre-Neuve ne sont pas nécessairement liées aux droits de l'enfant ou des travailleurs. Ils avanceront qu'il s'agit plutôt de déterminer si le tribunal a le droit de forcer le gouvernement à

courts do not impose taxes and cannot ask to spend taxes. As you have stated two or three times, you disagree with this, and I guess you do if you were a lawyer in *Auton*, but we are politicians.

We are in a time where we may be looking at another six years of Conservative government in this country. Have you any suggestions to us as we walk around those buildings, what we could do about this because, in fact, some of us might be in agreement with you?

Ms. von Krosigk: One suggestion would be to take advantage of the longer perspective of the Senate as opposed to the House of Commons where we have elections. We might also consider the time frame in the provinces. The time frame for politicians tends to be quite short. When you refer to expenditures from the public purse, and I use *Auton* as an example, evidence showed that there would be over a million dollars of savings for each child over the lifetime of that child if there was early intervention. Lifetime savings do not hold the same level of campaigning importance as if you are faced with something that is going to happen within your mandate. Here, in British Columbia, and I do not know how it applies across the country, ministers have part of their salaries docked unless they meet certain budgetary goals. It is very personal objective, as well as a government objective to meet budget goals. I think what is lacking is that longer perspective. We had evidence in the *Auton* case that sometimes it would cost as much as \$350,000 per year to house and provide staffing for an adult with autism, so that is how you end up with the cost savings. If this committee could emphasize that longer-term perspective, it would be helpful.

Senator Poy: Mr. Kelly, you mentioned the rights of identity for adopted children and donor offspring. Can you expand on that, please?

Mr. Kelly: Senator, 95 per cent of the population can obtain their original birth registration from the Vital Statistics Agency. All a person has to do is fill out the form and pay the fee to get a copy of his or her original birth registration. That document lists your biological parents. That process is not available for adopted people and definitely not available after the federal bill for donor offspring. Only British Columbia, Alberta, Newfoundland, and the Northwest Territories allow some form of access but still have discriminatory vetoes. The only province that is going to allow it is Ontario with its recent Bill 183, which has been passed, but is not yet in force.

Senator Poy: Does this act concern adoptions within Canada?

Mr. Kelly: Yes.

Senator Poy: I thought that donor offspring was confidential in many cases. I thought that donors wanted to remain anonymous.

verser des fonds à même le Trésor. Les tribunaux n'imposent pas de taxes, et ils ne peuvent demander qu'on dépense des revenus fiscaux. Comme vous l'avez déjà dit à deux ou trois reprises, vous n'êtes pas d'accord avec cela, et je suppose que c'est normal si vous avez plaidé dans *Auton*, mais nous sommes des politiciens.

Nous sommes à une époque où il n'est pas impossible qu'on ait un gouvernement conservateur pendant encore six ans. Avez-vous des suggestions quant à ce que nous pourrions faire à ce sujet, car certains d'entre nous sont peut-être d'accord avec vous?

Mme von Krosigk : Vous pourriez tirer avantage de la perspective à long terme du Sénat, par opposition à la Chambre des communes, où l'on tient des élections. On pourrait également tenir compte du délai des provinces. La période au cours de laquelle les politiciens peuvent agir est généralement très courte. Puisque vous parlez de dépenses à même le Trésor public, et que je cite *Auton* en exemple, la recherche montre qu'une intervention précoce permettrait de réaliser des économies de plus de un million de dollars pour chaque enfant, au cours de la vie de cet enfant. Lorsqu'on est en campagne électorale, les économies réalisées au cours d'une vie n'ont pas autant de poids que quelque chose qui va se produire pendant le mandat. Ici, en Colombie-Britannique, et j'ignore si cela s'applique partout au pays, les ministres voient leur salaire réduit s'ils ne réalisent pas certains objectifs budgétaires. L'atteinte de buts liés au budget est un objectif très personnel, et c'est également un objectif gouvernemental. Je crois que ce qui nous fait défaut, c'est une perspective à long terme. Nous avons appris dans *Auton* qu'il peut parfois coûter jusqu'à 350 000 \$ par année pour héberger et prodiguer des soins à un adulte autiste, alors c'est à ce chapitre qu'on réalise des économies de coût. Si votre comité mettait l'accent sur une perspective à long terme, ce serait utile.

Le sénateur Poy : Monsieur Kelly, vous avez parlé du droit à l'identité des enfants adoptés et des descendants de donneurs. Pourriez-vous nous fournir des précisions à ce sujet, s'il vous plaît?

M. Kelly : Madame, 95 p. 100 des membres de la population peuvent obtenir leur certificat de naissance original de l'État civil. Il suffit que la personne remplisse le formulaire et acquitte les droits prévus pour obtenir copie de son extrait de naissance original. Ce document indique le nom de vos parents biologiques. Ce processus n'est pas mis à la disposition des personnes adoptées, et n'est certainement pas offert, après le projet de loi fédéral, aux descendants de donneurs. Seuls la Colombie-Britannique, l'Alberta, Terre-Neuve et les Territoires du Nord-Ouest offrent une certaine forme d'accès, mais continuent d'appliquer des veto discriminatoires. La seule province qui va permettre cela est l'Ontario, grâce au projet de loi 183 récemment adopté, qui n'est pas encore en vigueur.

Le sénateur Poy : Est-ce que cette loi concerne l'adoption en territoire canadien?

M. Kelly : Oui.

Le sénateur Poy : Je croyais que l'identité des descendants de donneurs était confidentielle, dans un grand nombre de cas. Je croyais que les donneurs voulaient garder l'anonymat.

Mr. Kelly: I am sure some do not, but that is not relevant because article 2 guarantees all children without discrimination of any kind the same rights. So why would everybody in this country, including adopted children, have an original birth registration that lists their biological parents, and donor offspring not? That is discrimination in public service based on family status. I do not care what the fertility industry thinks is appropriate. The Convention on the Rights of the Child mandates equality.

Senator Poy: What you are saying is whether the donors agree or not, if they do not want their identity known, they should not donate.

Mr. Kelly: They should not be donors. There are some jurisdictions where they have changed from not identifying donors to identifying donors, and initially there was a drop off in donors, but what they found in the long run was the volume of donors came up and the types of donors changed from college students to married men with families of their own. Married men understood the need for this information and were prepared to act in a more ethical manner than is currently being conducted by the reproductive industry in this country.

The biggest fraud in Canadian history is being perpetrated upon donor offspring. In June of this year, the first donor test-tube baby turned 21 years of age, so for an entire generation, the birth registrations of donor offspring have been fraudulently completed. The Vital Statistics Agency has known about this all along. With a wink and a nudge, they continued to do it without revising their laws. They put down the non-biological father on these documents, and it is wrong.

An original birth registration is the child's birth registration. It has a unique identifier number and the child's name on it. It is supposed to be a record of the child's birth event. Every child has a biological mother and a biological father. The donor offspring should have the same right to that information as every other individual in this country.

Senator Poy: Can you explain why there was a fraud about the registration?

Mr. Kelly: The vital statistics agencies did not recognize and did not do anything to stop the putting down of the non-biological father on these documents, on the original birth registrations. They are putting the non-biological father on the registration.

Senator Nancy Ruth: Can you give us an example? Who is the non-biological father, is this the mother's lover? Just give me an example of how that happens.

Mr. Kelly: An example is a man and a woman that avail themselves of the fertility treatments, because husband of the woman cannot conceive a child. Very often, the sperm is imported

M. Kelly : Je suis certain que ce n'est pas toujours le cas, mais cela n'est pas pertinent, car l'article 2 garantit les mêmes droits à tous les enfants, sans aucune forme de discrimination. Alors, pourquoi tout le monde au pays, y compris les enfants adoptés, ont un certificat de naissance qui nomme les parents biologiques, mais que ce n'est pas le cas pour les descendants de donneurs? Il s'agit d'une discrimination de la fonction publique fondée sur la situation des particuliers au sein des familles. Je n'ai que faire de l'opinion de l'industrie liée à la fécondité. La convention relative aux droits de l'enfant prévoit l'égalité pour tous.

Le sénateur Poy : Ce que vous dites, c'est que, n'en déplaise aux donateurs, s'ils ne veulent pas révéler leur identité, ils ne devraient pas effectuer de dons.

M. Kelly : Ils ne devraient pas devenir donneurs. Il y a des administrations qui sont passées de la protection de l'identité du donneur à la divulgation de l'identité du donneur, et, malgré une baisse initiale du nombre de donneurs, on a constaté à long terme que le nombre de donneurs avait augmenté, et qu'au lieu d'avoir pour donneurs des étudiants de niveau universitaires, on avait des hommes mariés qui étaient déjà pères de famille. Les hommes mariés comprenaient le besoin de divulguer cette information, et ils étaient disposés à agir d'une façon plus moralement acceptable que ce que fait actuellement l'industrie nationale liée à la reproduction.

Les descendants de donneurs sont victimes de la plus grande fraude de l'histoire du Canada. En juin dernier, le premier bébé éprouvette conçu grâce à un donneur a atteint l'âge de 21 ans, alors, pour toute une génération, les extraits de naissance de descendants de donneurs ont été remplis de façon frauduleuse. Le bureau de l'État civil est au courant de cela depuis le début. Les fonctionnaires ont convenu, en catimini, de continuer à faire cela sans remanier leurs lois. Ils ont apposé le nom du père non biologique sur ces documents, et c'est inacceptable.

L'extrait de naissance original est une attestation de la naissance de l'enfant. Il porte un numéro d'identification unique ainsi que le nom de l'enfant. Ce document est censé rendre compte de la naissance de l'enfant. Chaque enfant a une mère biologique et un père biologique. Le descendant d'un donneur devrait avoir accès à cette information, au même titre que toute autre personne au pays.

Le sénateur Poy : Pouvez-vous expliquer pourquoi il y a eu fraude au moment de l'enregistrement?

M. Kelly : Les bureaux de l'État civil n'ont pas reconnu et n'ont pas tenté de mettre un terme à cette pratique consistant à indiquer le nom du père non biologique sur ces documents, sur l'extrait de naissance original. Ils mettent le nom du père non biologique sur le certificat de naissance.

Le sénateur Nancy Ruth : Pouvez-vous nous donner un exemple? Qui est le père non biologique? S'agit-il de l'amant de la mère? Donnez-moi seulement un exemple de comment cela peut se produire.

M. Kelly : Supposons qu'un homme et une femme aient recours à des traitements relatifs à la fécondité, parce que le mari de la femme est stérile. Très souvent, le sperme est importé

from the United States and when the woman gives birth to the child the father, not the biological father, is listed on the registration form.

The Chairman: I am old enough to remember when adoption was the only other alternative to natural birth. The Vital Statistics Act took into account the interests of children and the parents spoke for the child. When we started having children that were not children within a defined traditional marriage, we started allowing the mother to register herself without putting the father's name on the document and we thought it was in the best interests of the child. Now, that was not universal, but certainly some of the thinking was that way. It was only later that we found out that knowing the identity of the father was important to medical issues et cetera. However, we always looked at the social issues for the child and integration, vis-à-vis medical information and so on. We have not done a very good job of balancing all those issues because sometimes they compete. We still have difficulties in the adoption field. We have to ask the question, who should be on the record? Whom can we force to put on the record? It was only more recently with DNA that we have come to understand more about the need to know about the father. At the time, we thought the need to shelter information was in the best interests of the children.

As legislators, we are only beginning to understand the volumes of ways that we are going to be producing children in this world and the consequences thereof.

Do you agree that it is an evolving field and we have not paid enough attention from the children's perspective on these issues of new fertility, processes, and procedures? How do we go about getting that information and getting people to start thinking about all of the consequences because I do not think we have?

Mr. Kelly: I certainly agree with you. They have not. You have touched upon multiple issues and I will try to address them as best I can.

You mentioned whether the birth father ought to be on the original birth registration. I would like to draw this committee's attention to a recent court decision on Darrell Wayne Trociuk in the Supreme Court of Canada. His name was left off the registration because the Vital Statistics Act here in British Columbia said the birth mother was the one that would fill out the birth registration. Mr. Trociuk was denied the right to have his name on that registration. He fought this all the way up to the Supreme Court of Canada and won that decision. The issue of whether birth fathers ought not to be on these original birth documents, I think is now settled, at least I hope the issue is settled.

You mentioned the confusion that is going on out there right now, and I could not agree with you more. People that are adopted have two sets of parents, a legal set and a biological set. Donor offspring can have up to five parents, a biological mother, a biological father, a legal mother, a legal father, and a surrogate

des États-Unis, et lorsque la femme donne naissance à l'enfant, on indique le nom du père — pas celui du père biologique — sur le formulaire d'enregistrement.

La présidente : Je suis assez vieille pour me souvenir de l'époque où l'adoption était la seule autre façon d'avoir un enfant. La Vital Statistics Act tenait compte de l'intérêt de l'enfant, et les parents prenaient l'enfant en charge. Quand nous avons commencé à avoir des enfants hors des liens traditionnels du mariage, nous avons commencé à permettre à la mère de s'enregistrer sans mettre le nom du père sur le document, et nous pensions que c'était dans l'intérêt supérieur de l'enfant. Ce n'était pas universel, mais il y avait certainement une bonne part des gens qui pensaient comme cela. Ce n'est que plus tard que nous avons compris qu'il était important, pour des questions médicales et autres, de connaître l'identité du père. Cependant, nous nous sommes toujours penchés sur les enjeux sociaux liés à l'enfant et à son intégration, en ce qui concerne les renseignements médicaux et ainsi de suite. Nous n'avons pas fait très bonne figure pour ce qui est d'équilibrer tous ces enjeux, car ils se font parfois concurrence. Nous avons encore des difficultés dans le domaine de l'adoption. Nous devons poser la question : qui doit être nommé dans le dossier? Quels noms pouvons-nous apposer de force sur le certificat? Ce n'est que plus récemment, avec l'ADN, que nous en sommes venus à mieux comprendre l'importance de connaître l'identité du père. À l'époque, on croyait protéger l'intérêt supérieur de l'enfant en cachant l'information.

À titre d'artisans des lois, nous commençons tout juste à comprendre les nombreuses façons dont nous allons produire des enfants dans notre monde, et les conséquences de ces méthodes.

Convendez-vous du fait que ce domaine évolue constamment et que nous ne nous sommes pas suffisamment préoccupés du point de vue de l'enfant lorsqu'il est question des nouvelles techniques de reproduction? Nous devons déterminer comment obtenir cette information et inciter les gens à commencer à réfléchir à toutes ces conséquences, car je crois que nous n'avons pas fait cela.

M. Kelly : Je suis certainement d'accord avec vous. Ils n'ont pas tenu compte de cela. Vous avez soulevé plusieurs enjeux, et je vais tenter de vous répondre au mieux de mes capacités.

Vous vous demandiez si le nom du père biologique devrait figurer sur le certificat de naissance. J'aimerais attirer l'attention de votre comité sur une récente décision de la Cour suprême du Canada relative à Darrell Wayne Trociuk. Son nom avait été exclu de l'extrait de naissance parce que la Vital Statistics Act de la Colombie-Britannique prévoyait que c'était la mère biologique qui devait remplir le certificat de naissance. On a privé M. Trociuk du droit d'avoir son nom sur l'extrait de naissance. Il s'est battu, et, au bout du compte, la Cour suprême du Canada a tranché en sa faveur. La question de l'inscription du nom du père biologique sur ces extraits de naissance originaux est, selon moi, maintenant réglée, du moins je l'espère.

Vous avez parlé de la confusion qui règne à l'heure actuelle, et je suis tout à fait d'accord avec vous. Les personnes qui sont adoptées ont deux paires de parents, soit des parents au sens juridique et des parents au sens biologique. Les descendants de donneurs peuvent avoir jusqu'à cinq parents : une mère

mother. Whose name goes on the birth registration form? It is our opinion that the donor offspring should be treated like everybody else and the biological parents should be on the original birth registration because the birth registration is supposed to be a record of the child's birth event. They can amend these documents afterwards to account for these other situations, but certainly the federal government passed the legislation in regards to human reproduction. The provincial vital statistic agencies have not kept the pace with what is going on. They have known this has been going on for 20 years and have done little or nothing to address these issues and they are way out of step.

Adopted people and donor offspring make up approximately 5 per cent of the population. It is that group of people, that invisible minority that is skipped when legislation is drafted because it is drafted for the majority. Ninety-five per cent of the population falls within the norm of a biological mother and biological father who are the legal mother and father. That is the way the legislation is always drafted and this invisible minority is missed every time legislation is drafted.

Part of the recommendations that I have submitted to you would be for this to be included as part of the future plans to recognize this invisible minority. That would force the provincial and federal governments to deal with these issues, both in their reports and in their various pieces of legislation. Until groups or committees recognize this small minority these problems will not be addressed.

I hope I have answered your questions.

The Chairman: Thank you, yes. I wanted to know whether that was your perspective. Certainly, when the Assisted Human Reproduction Act came through, we had many discussions and many speeches in the Senate and in the House of Commons, but they dealt less with the consequences to children. It was on moral and ethical issues vis-à-vis the adults involved.

Mr. Kelly: Our organization lobbied vigorously in both the prior acts and with Bill C-13 in order to get the UN Convention of the Rights of Child recognized, especially the best interests of the child and the right to identity. If you look at that bill, the only place where the best interests of the child are mentioned is in the preamble, which is absolutely unenforceable as compared to, say, the B.C. Adoption Act where the best interests of the child is mandated in article 2 and article 3. In addition, they failed miserably to include the right to identity, even though the committee at the committee stage recommended that the right to identity be included. Both of these issues are a part of the Convention on the Rights of the Child. It is within the federal mandate. This committee has said it wants to act as if the federal government is bound by this convention. If that is the case, then I think this committee has a duty

biologique, un père biologique, une mère juridique, un père juridique et une mère porteuse. Quels noms doit-on indiquer sur le formulaire d'enregistrement de la naissance? Nous estimons que le descendant de donneurs devrait être traité comme tout le monde, et que le nom des parents biologiques devrait figurer sur l'extrait de naissance original, car l'enregistrement de la naissance est censé rendre compte de la naissance de l'enfant. On peut modifier ces documents par la suite, en fonction de ces autres situations, mais il est certain que le gouvernement fédéral a promulgué la loi relative à la reproduction humaine. Les bureaux provinciaux de l'État civil n'ont pas suivi l'évolution des choses. Ils sont au courant de ces choses depuis 20 ans, et ils n'ont pratiquement rien fait pour régler ces problèmes, et ils accusent un retard considérable.

Les personnes adoptées et les descendants de donneurs constituent environ 5 p. 100 de la population. C'est ce groupe de personnes, cette minorité invisible, qui est laissée pour compte lorsqu'on rédige un projet de loi, car on le rédige pour la majorité. Les 95 p. 100 de la population qui restent reflètent la norme de la mère biologique et du père biologique qui sont la mère et le père juridiques. C'est de cette façon qu'on rédige toujours les lois, et cette minorité invisible est laissée pour compte chaque fois qu'une loi est mise au point.

Une partie des recommandations que je vous ai présentées consiste à tenir compte de cette réalité dans le cadre d'efforts futurs pour reconnaître cette minorité invisible. Cela forcerait les gouvernements provinciaux et fédéral à donner suite à ces enjeux, à la fois dans leurs rapports et dans leurs diverses lois. On ne se penchera sur ces problèmes que lorsque les groupes de travail ou les comités reconnaîtront cette modeste minorité.

J'espère avoir répondu à vos questions.

La présidente : Oui, merci. Je voulais savoir si vous aviez ce point de vue. Certainement, à l'époque de la présentation du projet de loi sur les techniques de reproduction humaine, on a tenu de nombreuses discussions et entendu de nombreux discours au Sénat et dans la Chambre des communes, mais on s'intéressait moins aux conséquences pour les enfants. On s'intéressait aux enjeux moraux et éthiques touchant les adultes concernés.

M. Kelly : Notre organisme a exercé des pressions vigoureuses à l'égard des lois antérieures et du projet de loi C-13 afin qu'on reconnaisse la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant, surtout en ce qui concerne l'intérêt supérieur de l'enfant et le droit à l'identité. Si vous regardez le projet de loi, vous constaterez qu'on ne mentionne l'intérêt supérieur de l'enfant que dans le préambule, ce qui n'est certainement pas exécutoire, alors que, par exemple, la Adoption Act de la Colombie-Britannique prévoit la protection de l'intérêt supérieur de l'enfant à l'article 2 et à l'article 3. De plus, les auteurs de la loi ont omis de mentionner le droit à l'identité, malgré la recommandation formulée par le comité à cet égard, et c'est déplorable. Ces deux questions font partie de la Convention relative aux droits de l'enfant. Cela fait partie du mandat fédéral. Votre comité a manifesté son intention d'agir comme si le gouvernement fédéral

and an obligation to see that this bill is amended to see that the best interests of the child is put into the body of the bill along with the right to identity.

Senator Poy: You mentioned that many of the donors are from the U.S. Will our laws have any conflict with the U.S. laws? What will happen if the U.S. does not require the donors to give the name and the medical background? Are we going to force them to do it? I do not quite know how it works in a case like that when it is not within the same borders.

Mr. Kelly: I think we have autonomy within our own border, senator. I certainly think we can compel the fertility industry to act in an ethical manner. I think if we are a signatory to this convention, then we ought to compel the industry to abide by it.

There is another interesting part of this, and as I mentioned before, I believe that the birth certificates that are being created for these children are fraudulent because the biological father is not listed. In my opinion, the children who are created through the reproductive technologies where the sperm has been imported have a right to dual citizenship that has been stripped from them.

Senator Poy: That is very interesting.

Mr. Kelly: It is a breach of the UN International Covenant of Civil and Political Rights to strip these children's right to dual citizenship. The fertility industry thinks it can carry on in any manner it sees fit.

Senator Poy: You also mentioned that adoptees can be deported from Canada if they commit a crime, but deported to where?

Mr. Kelly: Deported back to their country of origin. These are international adoptions. Canadian citizens have gone overseas, brought these children back into Canada, these children have grown up, they are now adults, but the people who are responsible for insuring that the proper papers were filed in regards to their citizenship failed these children miserably. When these adopted children commit a crime as adults they are deported out of this country back to their country of origin. Their legal family is in Canada. They have no family in their country of origin. Most of them no longer speak the language of their mother country. Our government is inflicting upon these children this appalling situation. In my opinion, they need to go back through and find all children that were deported in this way. They need a free passport, a free plane ticket back, and an apology.

Senator Poy: What you are saying when babies are adopted by Canadian parents, well, of course, they will be Canadians with Canadian passports.

Mr. Kelly: They would not have a passport.

Senator Poy: They do not?

était lié par cette Convention. Si c'est le cas, alors je crois que votre comité a le devoir et l'obligation de veiller à ce que ce projet de loi soit modifié, de veiller à ce que l'intérêt supérieur de l'enfant ainsi que le droit à l'identité soient enchâssés dans le corps du projet de loi.

Le sénateur Poy : Vous avez mentionné que de nombreux donneurs sont aux États-Unis. Est-ce que nos lois iront à l'encontre des lois américaines? Qu'arrivera-t-il si les États-Unis n'exigent pas que les donneurs divulguent leurs noms et leurs antécédents médicaux? Allons-nous les forcer à le faire? Je ne sais pas vraiment comment cela pourrait fonctionner, dans une situation où le donneur est dans un autre pays.

M. Kelly : Je crois que nous sommes souverains sur notre territoire, madame. Je crois certainement que nous pouvons inciter l'industrie liée à la fécondité à agir de façon éthique. Puisque nous sommes signataires de cette Convention, je crois que nous devrions forcer l'industrie à la respecter.

Il y a un autre élément intéressant à cet égard, et je l'ai mentionné auparavant, je crois que les certificats de naissance qui sont produits pour ces enfants sont frauduleux parce que le nom du père biologique n'y figure pas. À mon avis, les enfants conçus au moyen de techniques de reproduction où le sperme utilisé est importé ont droit à la double citoyenneté qui leur a été refusée.

Le sénateur Poy : C'est très intéressant.

M. Kelly : Il est contraire au Pacte international de l'ONU relatif aux droits civils et politiques de priver ces enfants de leur droit à la double citoyenneté. L'industrie liée à la fécondité croit qu'elle peut mener ses activités comme elle l'entend.

Le sénateur Poy : Vous avez également mentionné que des personnes adoptées peuvent être expulsées du Canada si elles commettent un crime, mais où?

M. Kelly : On peut les expulser vers leur pays d'origine. Il s'agit d'adoptions internationales. Des citoyens canadiens se sont rendus à l'étranger et ont ramené ces enfants au Canada, où ils les ont élevés. Ces personnes sont maintenant des adultes, mais ces personnes qui sont responsables de veiller à ce que les documents de citoyenneté qui conviennent soient produits ont laissé tomber ces enfants d'une façon déplorable. Lorsque ces enfants adoptés commettent un crime à l'âge adulte, on les expulse du pays, vers leur pays d'origine. Leur famille juridique est au Canada. Ils n'ont aucune famille dans leur pays d'origine. La plupart d'entre eux ne parlent même plus la langue de leur pays d'origine. Notre gouvernement inflige cette situation effroyable à ces enfants. À mon avis, le gouvernement doit revenir en arrière et tenter de retrouver tous les enfants expulsés de cette façon. Il faut leur donner gratuitement un passeport, un billet d'avion pour le Canada, et des excuses.

Le sénateur Poy : Ce que vous dites, c'est que les bébés adoptés par des parents canadiens deviennent, bien sûr, des Canadiens dotés de passeports canadiens.

M. Kelly : Ils n'auraient pas de passeport.

Le sénateur Poy : Pourquoi donc?

Mr. Kelly: They do not have the right to a passport because the children are not Canadian citizens. They do not have any rights because the people who are responsible for bringing them into the country failed to process the appropriate paperwork. These children are not recognized as citizens, they cannot travel out of the country and they cannot vote. They cannot do anything that citizens are entitled to do because they are not recognized as citizens.

Senator Poy: Does that apply to all international adoptions?

Mr. Kelly: It applies to international adoptions where the citizenship paperwork was not completed. It is not the fault of the children. You may have seen a number of these children in the papers recently.

Senator Poy: Is it the fault of the parents?

Mr. Kelly: In part, and then the other part is the problem with the Citizenship Act, which does not treat adopted children the same as non-adopted children.

The Chairman: When you do an international adoption, you can add the child to your passport. Do you mean that the parents must apply for full citizenship on behalf of the child?

Mr. Kelly: That was the crux of the Canadian human rights decision in the *McKenna* case. In order to get the citizenship, these children are sidetracked to go through the immigration process, and that must be completed before they can get their citizenship, whereas children born to Canadian citizens outside this country are citizens as a matter of right.

The Chairman: Thank you. That is the clarification we needed on the record.

Senator Nancy Ruth: Day after day, we have this problem with conflicting human rights and how to sort them out. They all may be reasonable in a free and democratic society, but someone has to rule on this. Can you give us some help? If we put all of this stuff into this report, there are going to be a whole bunch of people from a lot of other places who are going to come against it and say, hey, how about their rights, and I do not have any vision of a sorting out mechanism. I know the argument one to six is more important than to certain people my age, but go on, give it a crack, what is the problem?

Mr. Kelly: I am not sure what you mean by sorting out the problem, senator. Ninety-five per cent of the people have a right to their biological identity; 5 per cent do not. The only part that needs to be sorted out is the five per cent who do not have that right. That 5 per cent needs the same rights as the 95 per cent; that is the position of our organization. That is the only sorting out that needs to be done in however fashion that needs to be done.

M. Kelly : Ils n'ont pas le droit d'avoir un passeport, car ces enfants ne sont pas des citoyens canadiens. Ils n'ont aucun droit, car les gens responsables de leur entrée au pays ont omis de produire les documents appropriés. On ne reconnaît pas ces enfants comme citoyens, ils ne peuvent ni sortir du pays, ni voter. Ils ne peuvent pas faire tout ce que les autres citoyens ont le droit de faire, car on ne les reconnaît pas comme citoyens.

Le sénateur Poy : Est-ce que cela s'applique à toutes les adoptions internationales?

M. Kelly : Cela s'applique aux adoptions internationales où les formulaires relatifs à la citoyenneté n'ont pas été remplis. Ce n'est pas la faute des enfants. Vous avez peut-être vu un certain nombre d'articles sur ces enfants dans les journaux récemment.

Le sénateur Poy : Est-ce la faute des parents?

M. Kelly : En partie, mais le problème tient également au fait que la Loi sur la citoyenneté ne traite pas les enfants adoptés de la même façon que les enfants non adoptés.

La présidente : Lorsqu'on adopte un enfant à l'étranger, on peut ajouter l'enfant à son passeport. Voulez-vous dire que les parents doivent demander la citoyenneté à part entière au nom de leur enfant?

M. Kelly : C'est le fond de la décision du Tribunal canadien des droits de la personne dans l'affaire *McKenna*. Pour obtenir la citoyenneté, ces enfants doivent être soumis au processus d'immigration, et ce processus doit être mené à terme avant qu'ils obtiennent leur citoyenneté, alors que les enfants nés à l'étranger de citoyens canadiens sont considérés comme des citoyens, car il s'agit d'un droit acquis.

La présidente : Merci de nous avoir fourni les précisions dont nous avons besoin aux fins du compte rendu.

Le sénateur Nancy Ruth : Jour après jour, nous sommes confrontés à des droits de la personne qui sont contradictoires, et nous devons déterminer comment trancher. Ce sont autant de droits raisonnables dans une société libre et démocratique, mais quelqu'un doit trancher. Pouvez-vous nous aider? Si nous versons toute cette information dans notre rapport, il y aura des foules de gens de divers milieux qui contesteront et qui feront valoir leurs droits, et j'ignore quelle sorte de mécanismes nous pourrions utiliser pour démêler tout cela. Je connais l'argument selon lequel les six premières années de la vie sont plus importantes que ne le pensent certaines personnes de mon âge, mais allons, essayez de nous expliquer quel est le problème?

M. Kelly : Je ne suis pas certain de bien comprendre ce que vous entendez par « démêler tout cela » madame. Quatre-vingt-quinze pour cent des gens ont droit à leur identité biologique, alors que 5 p. 100 n'y ont pas droit. Le seul problème qui doit être réglé concerne les 5 p. 100 qui ne jouissent pas de ce droit. Ces 5 p. 100 doivent jouir des mêmes droits que les autres 95 p. 100; c'est l'opinion de notre organisme. C'est le seul problème qui, de quelque façon que ce soit, doit être réglé.

Senator Nancy Ruth: Let us go to the autism case. In *Auton*, the child has the right to the health services required. On the other hand, the Court claims the State had the right to define where they spend money. That is what I mean by competing rights. Given the framework of the times, it is a real problem.

It might be interesting in our report to come up with some kind of ideas about how the sorting is going to take place. Just to come down to say, “this is the way it has got to be” is not going to wash in society.

Ms. von Krosigk: One of the things that I really welcomed about this standing committee and looking at the UN convention is the fact that the perspective comes from the rights of the child. I do not think there is any need to sort to try to say, we should consider all kinds of other things. There needs to be one strong place that really takes that perspective.

In terms of competing rights, that is where people in the disability area very frequently find themselves. They have to ask themselves, am I more deserving or less deserving than this disability group or that group? That, I think, does a great disservice to Canadians because all of us may, at some point, experience a disability. We are all supposed to be full citizens of Canada. It should not be that we have this pie of money, which is the public money, public taxpayer’s money, and we set aside a small portion here that is supposed to go to disabled people and then the disabled people get to fight over the crumbs. We should look at it in a more wholesome picture and say what is good for society. I say it is good for society to provide the support and health care where it is needed to all of us.

In terms of autism, Madam Justice Saunders made a comment, and I actually have it as part of the submissions, where she says:

However, accepting that the legislative scheme does not prohibit such treatment but rather establishes an administrative framework, which did not provide for the treatment, the impugned measure of denying funding or treatment for autism or ASD is not a government objective.

She said that in the context of the health legislation, provincial, as well as federal. Mr. Kelly commented about the preamble as opposed to the body of that legislation, but certainly in the preamble as well as in the body, the government objective in passing health legislation is that it is supposed to be comprehensive and universal.

In this case, the court looked at it from that greater view and continued:

Rather it is a manifestation of the administration of the current scheme and the ranking in priority given to treatment for these autistic children or, perhaps, the overlooking of their dominant health care need entirely.

Le sénateur Nancy Ruth : Revenons à la cause relative à l’autisme. Dans *Auton*, l’enfant a droit aux services de santé dont il a besoin. Par contre, la Cour estime que l’État a le droit de déterminer de quelle façon il dépense son argent. C’est ce que je veux dire lorsque je parle de droits contradictoires. Dans le contexte actuel, c’est un gros problème.

Il serait intéressant d’assortir notre rapport d’idées sur la façon de trancher. On ne peut se contenter de dire : « Voici la façon dont les choses doivent être faites », car une telle approche ne tiendra pas la route.

Mme von Krosigk : Un des aspects que j’apprécie vraiment au sujet des travaux de votre comité permanent et de l’examen de la Convention de l’ONU, c’est qu’on envisage le tout du point de vue des droits de l’enfant. Je ne crois pas qu’il y ait lieu de se dire qu’on devrait tenir compte d’une foule d’autres choses. Il faut adopter une position solide, réellement fondée sur ce point de vue.

En ce qui concerne les droits contradictoires, c’est dans cette impasse que se retrouvent très souvent les personnes handicapées. Elles doivent se demander si elles sont plus ou moins dignes d’intérêt que tel groupe. Je crois que cela ne rend service à personne, car tous les Canadiens risquent, à un moment donné, d’être frappés d’une invalidité quelconque. Nous sommes tous censés être des citoyens à part entière du Canada. On ne devrait pas créer une situation où une modeste part du gâteau, c’est-à-dire le Trésor, l’argent des contribuables, est mise de côté pour les personnes handicapées, et où les personnes handicapées doivent se disputer les miettes. Nous devrions adopter un point de vue plus sain et nous demander ce qui est bon pour la société. Je crois qu’il est bon pour la société d’offrir le soutien et les soins de santé à tous ceux qui en ont besoin.

En ce qui concerne l’autisme, la juge Saunders a déclaré ce qui suit, et j’ai repris ses paroles dans les documents que je vous ai fournis :

Toutefois, dans la mesure où on admet que la législation, au lieu d’interdire un tel traitement, établit un cadre administratif qui ne prévoit pas un tel traitement, la mesure contestée visant à refuser de consentir du financement ou de dispenser un traitement pour l’autisme ou les TED n’est pas un objectif gouvernemental.

Elle a formulé cette déclaration dans le contexte de la législation en matière de santé, tant provinciale que fédérale. M. Kelly a établi une distinction entre le préambule et le corps de cette loi, mais, certainement, dans le préambule comme dans le corps, l’objectif du gouvernement, lorsqu’il adopte une loi en matière de santé, doit être de dispenser un service complet et universel.

Dans le cadre de la même affaire, le tribunal a envisagé la question de ce point de vue, plus large, et a poursuivi :

Il s’agit plutôt d’une manifestation de l’administration du régime actuel et du niveau de priorité accordé au traitement de ces enfants autistes, ou, peut-être, de l’omission pure et simple de tenir compte de leur principal besoin en matière de soins de santé.

I find it troublesome, the notion that those of us who are able-bodied and have resources have some kind of entitlement to government resources, while the people who are most vulnerable have to justify their place at the table. I do appreciate the fact that perhaps the current climate is going more towards cutting of budgets, but, again, I urge the longer-term perspective in how it is good for all of society if we support people who may not have the same starting point as the rest of us. I have had experience as well with fetal alcohol syndrome. Early intervention, again, has been shown to be cost-effective instead of later on spending the money in the criminal justice system. A lot of youth with various degrees of mental disabilities or mental illness end up in the criminal justice system, which is very ill equipped to deal with their difficulties.

We have to take a universal look at society and not just choose to cover one disability. We balk at the cost of \$40,000 per year for treatment of an autistic child but do not question when a person needs brain surgery or cancer treatment. People do not have to justify their need for surgery; there is not an age limit for surgery whereas there is an age limit for the treatment of an autistic child. We may have a doctor who says this particular individual at his or her particular age and in his or her particular state of health cannot support this operation, so we do not recommend proceeding with it.

In the case of autism, we have universal rules that say once the child turns six years of age we will turn off the tap or we severely reduce the funding for your treatment and it does not matter if you started treatment yesterday or two years ago or whether it is helping you or not. And that, I think, is fundamentally discrimination and an error.

I do hope that we will have the courage to take leadership in the way that Canada has in so many of these areas, even when it "hits us in the pocketbook" because that is supposed to be what rich countries can do.

Senator Nancy Ruth: I will give another example. I have heard what you said. Let us take the issue of spanking. Parents have the right to spank kids two years to 12 years of age, and there is a huge push in Canada to have this removed from the Criminal Code. I have not heard a children's aid society anywhere across Canada not push this. On the other hand, there are some women's groups who say that this is a grab on the part of the CAS to take children away from their mothers. That is what I mean by competing problems. It will be nice for children's aid societies not to do that, unless they absolutely had to, and would not use that change in the law to do it, but they are competing rights and fears.

Ms. von Krosigk: One thing that is very important in terms of looking at if there are different interests that come into play is to make sure that it is a well informed decision and that there is indeed a conflict. I will admit some bias on that particular point. I am a Canadian citizen, but I am also

C'est troublant, l'idée selon laquelle ceux d'entre nous qui sont physiquement aptes et ont des ressources jouissent d'une sorte d'accès aux ressources du gouvernement, alors que les gens qui sont le plus vulnérables doivent justifier leur admissibilité. Je veux bien admettre que la tendance actuelle penche davantage vers les compressions budgétaires, mais, encore un fois, je vous invite à adopter une perspective à long terme et à comprendre qu'il est dans l'intérêt de toute la société de soutenir les gens qui n'ont pas le même point de départ que nous. J'ai également de l'expérience à l'égard du syndrome d'alcoolisation fœtale. On constate, encore une fois, qu'il est moins coûteux d'intervenir rapidement que de dépenser l'argent plus tard, dans le système de justice pénale. De nombreux jeunes atteints, à divers degrés, de déficiences ou de maladie mentale finissent dans le système de justice pénale, lequel est très mal adapté à leurs difficultés.

Nous devons envisager la société dans son ensemble et ne pas nous intéresser à une seule forme d'invalidité. Nous protestons lorsqu'il s'agit d'affecter 40 000 \$ par année au traitement d'un enfant autiste, mais nous ne trouvons rien à redire lorsqu'il s'agit d'une intervention chirurgicale au cerveau ou d'un traitement pour le cancer. Les gens ne sont pas tenus de justifier leurs besoins de chirurgie; il n'y a aucune limite d'âge pour la chirurgie, alors qu'il y en a une pour le traitement d'un enfant autiste. Un médecin peut dire qu'une personne, en raison de son âge ou de son état de santé, ne peut supporter une telle intervention, de sorte qu'on recommande de ne pas procéder à l'intervention.

Dans le cas de l'autisme, nous avons des règles universelles selon lesquelles on va interrompre ou réduire de façon importante le financement destiné au traitement lorsque l'enfant atteint l'âge de six ans, peu importe si le traitement a commencé hier ou il y a deux ans, ou s'il donne des résultats. C'est, selon moi, une erreur et une discrimination fondamentales.

J'ose espérer que le Canada aura le courage de montrer l'exemple comme il l'a fait dans un grand nombre de domaines, même si cela « fait mal au portefeuille », car c'est ce que les pays riches sont censés pouvoir faire.

Le sénateur Nancy Ruth : Je vous donne un autre exemple. J'ai entendu ce que vous avez dit. Parlons de la question de la fessée. Les parents ont le droit d'administrer une fessée aux enfants âgés de deux à 12 ans, et il y a au Canada un mouvement énorme en faveur de l'élimination de cette disposition du Code criminel. À ma connaissance, toutes les sociétés d'aide à l'enfance ont pris part à ce mouvement. Par contre, il y a des groupes de femmes qui avancent qu'il s'agit de manigances des SAE pour enlever des enfants à leur mère. C'est ce que je veux dire quand je parle de situations contradictoires. Ce serait bien que les sociétés d'aide à l'enfance n'aient à faire cela que lorsqu'il est absolument nécessaire de le faire, et qu'elles ne misent pas sur cette modification de la loi pour le faire, mais il s'agit de droits et de peurs qui se font concurrence.

Mme von Krosigk : Il est très important, lorsqu'on tente de déterminer si des intérêts contradictoires entrent en jeu, de s'assurer que la décision prise est bien étayée et qu'il y a effectivement un conflit. J'admets que j'ai un parti pris à l'égard de cette question. Je suis citoyenne du Canada,

a Swedish citizen. Sweden has had a law against the corporal punishment of children for many years. I am certainly not aware of a great wave of children being taken into care or that affecting women's issues in particular. In fact, there is an overwhelming support of that law and it became part of a culture almost. I was quite disappointed in the Supreme Court of Canada's decision on that particular point, but I must admit, I am not familiar with all of the background, but I think that is important to not jump to conclusions. It is important to have a dialogue.

One of the things that I have found quite disappointing in the case of autism, is that after years of litigation, we are in a situation where it has become very, very difficult to have dialogue. I do believe that if there was an attempt to discuss with stakeholders, if there was more of a willingness to actually take it out of the courtroom arena, sit down, and talk without posturing and find out the real issues that would be helpful. It is quite difficult in a situation where new policies come out and they are presented to families as opposed to having been developed with families, so that is an interesting field as well.

The Chairman: We have run out of time as usual in this committee. The areas are so broad. I invite both of our witnesses, however, to give us some feedback at a later date, if you so choose, on the issue that the rights embodied in the Convention on the Rights of the Child are subject to a lot of qualifiers. In other words, they are not rights that are unfettered. They are fettered by the references back to other conventions and they reference back to the universal declaration, but most notably to the process, practices, and procedures, if I can use a non-legal term, of the United Nations where the nation's interpretations rule. You know, we say the "State shall insure," but who defines "the State," and particularly, in a democratic society. So when you say that you have a right to something in the convention, we have two hurdles. We have the hurdle of getting the law to be not just moral suasion, but legal persuasion in our society. Secondly, if we get that step, how do we then on Senator Nancy Ruth's comment, that is where the competing rights issue comes up because it will then be for the governments to determine how they have delivered these rights in many cases. We have yet to define for our national governments and our provincial governments, as well as by implication to our courts of how they define the interpretation of these rights in Canada because they will be subject to financial consideration and competing rights interpretations. We have to get to that point on this convention and many other human rights, so I do not know if you have given that some thought. We are still trying to say the convention should count. So you are challenging us, I think we want to challenge you a bit to think a little further, that we can put some concrete steps rather than saying the convention counts. We would like some concrete steps about how it can count. The first one is obvious; we should put it into our national laws, but a whole host of international interpretation follows. We take up your challenge. You both

mais je suis également citoyenne de la Suède. La loi suédoise interdit depuis de nombreuses années les châtiments corporels infligés aux enfants. Je ne suis certainement pas au courant d'une grande vague d'enfants enlevés à leurs parents ou d'une incidence particulière sur les enjeux touchant les femmes. De fait, cette loi jouit d'un appui massif, et ces principes font presque partie de la culture. J'étais plutôt déçue de la décision de la Cour suprême du Canada sur cette question, mais je dois reconnaître que je ne connais pas tous les faits, alors je crois qu'il est important de ne pas tirer des conclusions hâtives. Il importe d'amorcer un dialogue.

Un des aspects que j'ai trouvés plutôt décevants, en ce qui concerne le dossier de l'autisme, c'est qu'après des années devant les tribunaux, nous nous retrouvons dans une situation où il est très, très difficile de dialoguer. Je crois vraiment qu'il serait utile de tenter de discuter avec les parties concernées, de se montrer disposés à sortir des salles d'audience, à s'asseoir, à parler avec ouverture et à cerner les vrais enjeux. Une telle chose est plutôt difficile, dans un contexte où de nouvelles politiques sont présentées aux familles au lieu d'être élaborées en collaboration avec les familles, alors c'est un autre aspect digne d'intérêt.

La présidente : Comme d'habitude, notre comité manque de temps. Les questions soulevées sont très larges. Cependant, j'invite nos deux témoins à nous faire part de leurs commentaires à une date ultérieure, si cela vous convient, sur le fait que les droits prévus dans la Convention relative aux droits de l'enfant sont soumis à de nombreux modificatifs. Autrement dit, il ne s'agit pas de droits inconditionnels. On les interprète à la lumière d'autres conventions et de la déclaration universelle, mais surtout à la lumière du processus, des pratiques et des procédures — si vous me permettez un terme non juridique — des Nations Unies où c'est l'interprétation du pays signataire qui importe. Vous savez, on dit : « L'État doit veiller », mais qui définit « l'État », surtout au sein d'une société démocratique? Alors, quand vous faites valoir que la Convention vous confère un certain droit, il y a deux obstacles à surmonter. Premièrement, nous devons veiller à ce que la loi exerce une influence non seulement morale, mais aussi juridique sur notre société. Deuxièmement, si nous en arrivons à cette étape, comment pouvons-nous, comme l'a signalé le sénateur Nancy Ruth, composer avec des droits contradictoires, car il incombera ensuite aux gouvernements de déterminer comment ils ont consenti ces droits, dans un grand nombre de cas. Nous n'avons toujours pas défini l'interprétation de ces droits pour notre gouvernement national et nos gouvernements provinciaux ainsi que, de façon indirecte, pour nos tribunaux, car ils seront soumis à des considérations financières et à des interprétations contradictoires relatives aux droits. Nous devons en arriver à ce point en ce qui concerne la Convention et de nombreux autres droits de la personne, alors je me demande si vous avez réfléchi à cela. Nous essayons encore de dire que la Convention devrait être prise en compte. Alors vous nous mettez au défi, et je crois que nous voulons vous inciter à pousser votre réflexion un peu plus loin, afin que nous puissions prendre des mesures concrètes au lieu de simplement dire que la Convention est importante. Nous

have specific issues that should be incorporated in our report, so you can look to us to develop how we believe that can be brought forward on your behalf.

Thank you for your submissions and covering areas that we have not quite covered in our hearings to this point.. So thank you very much. Anything else you want to bring to our attention, we would appreciate it.

The Chairman: Senators, our next witnesses are Angela Cameron, and Asia Czapska.

Angela Cameron, Research Associate, FREDa Centre for Research on Violence against Women and Children: Thank you and good morning, senators. I am flanked by my two colleagues and associates, Nasra and Hawa Mire. We are each going to do a brief presentation. Nasra and Hawa are going to speak particularly from their own experience as female children growing up in Canada.

I would like to touch on briefly in my opening statement is the research that FREDa has been involved in, which speaks to the mandate of the Senate committee. FREDa has been involved with four other research centres across Canada in a four-phase research project funded by the Status of Women to look at the experiences of girls and violence in Canada. The report, which has been made available to the committee in both French and English, summarizes the results of phase two of this four phase project. That report specifically addresses the disjuncture between the experiences of the girls who participated in the research and Canada's obligations under international human rights law, including the Convention on the Rights of the Child. The aim of that report is also to provide specific recommendations on how Canadians can better implement these international instruments and in doing so, address the violence experienced by the girls in our research. The recommendations are contained in that report. We are currently working on phase three of this research. I think it is important to note that there were close to 600 girls and boys who participated in the research across Canada, so it is a substantial sample, and we did both qualitative and quantitative work. If you look at that report, you will find that the voices of girls and boys, particularly of girls, are captured, they are verbatim. You will also find poetry and prose.

I will speak briefly to the most discernable themes from the research. In important ways, the themes intersect with some of the most prevalent forms of violence that the girls spoke to experiencing. I would also like to note that in most of, if not all cases, the Convention on the Rights of the Child is anticipated to provide protection against some of the

aimerions pouvoir proposer des étapes concrètes pour veiller à ce qu'on en tienne compte. La première étape est évidente : nous devrions l'enchâsser dans nos lois nationales, mais elle s'assortit d'une foule d'interprétations internationales. Nous allons relever votre défi. Vous avez tous deux soulevé des enjeux qui devraient être intégrés à notre rapport, alors vous pouvez vous attendre à ce que nous trouvions la meilleure façon, selon nous, de soulever ces questions en votre nom.

Merci d'avoir témoigné et d'avoir soulevé des questions que nous n'avions pas vraiment abordées jusqu'à maintenant. Merci beaucoup. Si vous avez d'autres choses à nous signaler, ne vous gênez pas.

La présidente : Mesdames et messieurs, nos prochains témoins sont Angela Cameron et Asia Czapska.

Angela Cameron, attaché de recherche, FREDa Centre for Research on Violence Against Women and Children : Merci et bonjour à vous, sénateurs. Je suis accompagnée de mes deux collègues et associées, Nasra et Hawa Mire. Nous allons prendre brièvement la parole à tour de rôle. Nasra et Hawa parleront en particulier de leur expérience personnelle de filles grandissant au Canada.

J'aimerais parler brièvement, dans ma déclaration préliminaire, des travaux de recherche auxquels participe FREDa, lesquels sont liés au mandat du comité sénatorial. Le centre FREDa s'est engagé, avec quatre autres centres de recherche du Canada, dans un projet en quatre étapes financé par Condition féminine Canada et portant sur la violence faite aux filles au Canada. Le rapport, qu'on a communiqué au comité en français et en anglais, résume les résultats de la deuxième étape de ce projet qui en comporte quatre. Le rapport traite spécifiquement de l'écart entre l'expérience vécue par les filles ayant participé à l'étude et les obligations du Canada en vertu des droits internationaux de la personne, notamment de la Convention relative aux droits de l'enfant. Le rapport a aussi pour objectif de formuler des recommandations précises sur la manière dont les Canadiens peuvent mettre en œuvre de façon plus efficace ces instruments internationaux, et, ce faisant, régler le problème de la violence faite aux filles qui ont participé à notre étude. Les recommandations figurent dans le rapport. Nous en sommes actuellement à la troisième étape de ce projet de recherche. Je crois qu'il est important de mentionner que près de 600 filles et garçons du Canada ont participé à l'étude, ce qui représente un échantillon substantiel, et que nous avons effectué des travaux d'analyse qualitative et quantitative. À l'examen de ce rapport, vous entendrez la voix des garçons et des filles, surtout des filles, dont les propos ont été recueillis mot à mot. Vous y trouverez aussi de la poésie et de la prose.

Je vais parler brièvement des thèmes qui ressortent le plus clairement des travaux de recherche. Ces thèmes touchent de façon significative certaines des formes de violence que les filles interrogées ont été les plus nombreuses à connaître. Je souhaite aussi faire remarquer que, dans la plupart des cas, sinon dans tous, la Convention relative aux droits de l'enfant peut

specific experiences of violence that the girls speak to in the results of the research.

The first theme is racism and racialized violence; the second is persistent violence in the school environment; the third are the effects of media on body image and the self-esteem of girls; the fourth is sexual harassment, and that is certainly a prevalent theme throughout and crosses over into violence in the school; sexual exploitation is another theme.

The RESOLVE Centre from the Prairies did a particular piece of research on young girls who are sexually exploited and forced to work as prostitutes. That report is contained in the papers we have submitted this morning.

The sixth theme is access to service, the seventh is poverty, and the eighth is sexism.

I think it is important to note that FREDa and the other four research centres took an intersectional approach, so we did not look at those experiences of violence separately.

Senator Nancy Ruth: Please define “intersectionality.”

Ms. Cameron: Intersectionality is the way that social locations like being poor, being Aboriginal, being a girl interacts in the ways that girls experience violence. An excellent example that comes out of research here in British Columbia is a group of Aboriginal girls talking about walking around in their neighbourhood and constantly being mistaken for prostitutes, and that did not happen to the Aboriginal boys in their neighbourhood. It happened to them because they were poor, because they were Aboriginal, and because they were girls. Those three intersecting forms of oppression in their lives resulted in being chased around the neighbourhood by boys or men in cars. They were stopped by men in cars who tried to solicit sex from them. They were not working as prostitutes and had no interest in doing so. That is a prime example of how that theory of intersectionality manifests itself in the lives of the research participants.

The 600 girls and boys who participated in the research came from a huge diversity of background, including very poor children to economically privileged children. The participants were children who are sexually exploited and girls experiencing problems with body image. The one thing that came out of all of the different forms of violence was that gender specific programming was important in each instance. This was true for groups from New Brunswick and Ontario as well. The girls experienced sexism and racism as girls, and being a girl was as important to their experiences of violence as their race or their sexual orientation or their economic status. Across the board, it became apparent that not only were their experiences informed by gender, but the things that they wanted us to do to help address these rights had a gender flavour to it. They wanted to be able to have girl’s only groups to talk about sexual harassment, to get sex

précisément protéger les enfants contre certaines des formes de violence dont les filles ont parlé, leurs propos étant rapportés dans le cadre des résultats de l’étude.

Le premier thème est le racisme et la violence à caractère racial; le second, la violence persistante en milieu scolaire; le troisième, les effets des médias sur l’image du corps et l’estime de soi des filles; le quatrième, le harcèlement sexuel, qui est certainement un thème très présent un peu partout et qui recoupe le thème de la violence à l’école; enfin, l’exploitation sexuelle constitue un autre thème.

Le centre RESOLVE, des Prairies, a effectué des travaux de recherche précisément sur la question des jeunes filles qui sont exploitées sexuellement et qu’on force à se prostituer. Le rapport de recherche figure parmi les documents que nous avons présentés ce matin.

Le sixième thème est l’accès aux services, le septième, la pauvreté et le huitième, le sexisme.

Je crois qu’il est important de signaler que le centre FREDa et les quatre autres centres de recherche ont adopté une approche intersectionnelle, et nous n’avons donc pas envisagé les différentes expériences de violence de façon indépendante.

Le sénateur Nancy Ruth : Pourriez-vous définir « intersectionnalité »?

Mme Cameron : L’intersectionnalité consiste en la manière dont la situation sociale, comme le fait d’être pauvre, autochtone ou une fille, a une incidence sur la façon dont les filles vivent la violence. Un excellent exemple de ce concept nous est fourni par des recherches effectuées ici, en Colombie-Britannique : des filles autochtones ont parlé du fait que, lorsqu’elles se promènent dans leur quartier, on les prend constamment pour des prostituées, ce qui n’arrive pas aux garçons autochtones du même quartier. Cela leur arrive parce qu’elles sont pauvres, parce qu’elles sont Autochtones et parce qu’elles sont des filles. Ces trois formes de pression qui se recoupent dans leur vie a pour résultat que des garçons ou des hommes les pourchassent en voiture dans leur quartier. Elles ont déjà été arrêtées par des hommes en voiture qui leur ont fait des avances. Elles ne se prostituaient pas et n’avaient aucune envie de le faire. Il s’agit d’un très bon exemple de la manière dont la théorie de l’intersectionnalité s’applique à la vie des participantes à l’étude.

Les 600 filles et garçons qui ont participé à l’étude provenaient d’un milieu très différent, certains enfants étant très pauvres et d’autres étant privilégiés sur le plan économique. Il s’agissait d’enfants exploités sexuellement et de filles aux prises avec des problèmes relatifs à l’image qu’elles se font de leur corps. L’élément le plus important qui est ressorti des recherches, peu importe la forme de violence, est que des programmes tenant compte des différences entre les sexes étaient importants dans tous les cas. Cela s’est vérifié auprès de groupes du Nouveau-Brunswick et de l’Ontario aussi. Les filles ont vécu le sexisme et le racisme en tant que filles, et le fait d’être une fille a constitué un facteur aussi important dans leur façon de vivre la violence que leur race, leur orientation sexuelle ou leur situation économique. Dans l’ensemble, il est ressorti non seulement que leurs expériences dépendaient du sexe, mais aussi que les choses

education, to talk about parenting when they are young. And that belies a trend, certainly in B.C., to be doing gender neutral programming and services.

I am going to end there and hand it over to Hawa and Nasra, who are two young women who are here to speak from their experiences. Just as a bit of an introduction, Nasra and Hawa are research advisers and researchers within FREDa. They participated in the Go-Girls, which is a gender specific participatory action research group for girls with the aim of empowering them, with the aim of getting them to help us with our research and to help us understand what it is to be a young woman in Canada. We tried to come up with some recommendations on how to address the violence in their lives and the lives of their peers. They are here to speak to what the Convention on the Rights of Children means to them, how Canadians can better implement these rights, and what participating in a gender specific program means to them. They will tell you of the value of such programs.

Nasra Mire, Representative of Go-Girls, FREDa Centre for Research on Violence Against Women and Children: I am part of Go-Girls, which is part of FREDa. I find that society does not recognize the youth, even though we are the majority of the world's population. We are seen as naive, young, and less capable of our potentials, which disagrees with the Convention on the Rights of the Child. We can enforce our rights by establishing groups for youth, facilitated by youth. This will encourage youth to have strong leadership and communication skills that give them the mindset to tackle any obstacles.

By being a part of Go-Girls, I found that I was able to understand society, and how to state my opinion. I have learned to understand how, as a girl, I am able to express my opinions.

Hawa Mire, Representative of Go-Girls, FREDa Centre for Research on Violence Against Women: As Angela mentioned earlier, I am with Go-Girls, which is an extension of FREDa. Go-Girls is a group of girls from the ages of 14 years to 16 years, and it is basically a safe space for these girls to come in and talk about the different issues that are affecting them in personal experiences. They can come in and talk about things that happen to them on an everyday basis. This group of girls from the first phase started off together and we have grown together. We have a couple of other projects in mind right now. It is a really cool project because I do not think you realize what you can do until you have gotten to the point where you have to do something, so that was an interesting thing for me to learn.

I am here today to talk about the UN Convention on the Rights of the Child and I will move on. I have never really heard about the Convention of the Rights of the Child. For me, that was

qu'elles voulaient que nous fassions pour les aider à faire respecter leurs droits comportaient un élément lié au sexe. Elles souhaitent pouvoir participer à des groupes composés de filles seulement pour parler de harcèlement sexuel, d'éducation sexuelle et du fait d'être parents même si elles sont jeunes. Cela va à l'encontre d'une tendance, particulièrement en Colombie-Britannique, à offrir des programmes et des services neutres sur ce plan.

Je vais m'arrêter ici et céder la parole à Hawa et Nasra, deux jeunes femmes qui sont ici pour parler de ce qu'elles ont vécu. Un ou deux mots pour vous les présenter : Nasra et Hawa sont conseillères en recherche et chercheuses au centre FREDa. Elles ont participé à Go-Girls, groupe d'action et de recherche participative pour les filles, dont l'objectif est de les rendre autonomes et de nous aider dans le cadre de nos recherches et de nous aider à comprendre la réalité des jeunes femmes du Canada. Nous avons tenté de formuler des recommandations sur la manière de régler les problèmes de violence qu'elles vivent et que vivent leurs pairs. Elles sont ici pour parler de ce que signifie la Convention relative aux droits de l'enfant à leurs yeux, de la manière dont les Canadiens peuvent mieux faire valoir ces droits et de ce que signifie pour elles leur participation à un programme sexospécifique. Elles vont vous parler de la valeur de ce genre de programmes.

Nasra Mire, représentante de Go-Girls, FREDa Center for Research on Violence Against Women and Children : Je suis membre de Go-Girls, qui fait partie de FREDa. Je trouve que la société n'accorde pas la place qui leur revient aux jeunes, même si nous formons la majorité de la population mondiale. On nous juge naïfs, jeunes et pas en mesure de réaliser notre potentiel, ce qui est contraire à la Convention relative aux droits de l'enfant. Nous pouvons faire valoir nos droits en formant des groupes de jeunes, dirigés par des jeunes. De cette façon, nous encourageons les jeunes à acquérir de bonnes compétences en matière de leadership et de communication, ce qui leur donnera la volonté de surmonter n'importe quels obstacles.

En devenant membres de Go-Girls, j'ai découvert que je pouvais comprendre la société, et j'ai appris à exprimer mon opinion. J'ai appris comment une fille peut exprimer ses opinions.

Hawa Mire, représentante de Go-Girls, FREDa Center for Research on Violence Against Women and Children : Comme Angela l'a mentionné plus tôt, je suis membre de Go-Girls, qui fait partie de FREDa. Go-Girls est un groupe de filles de 14 à 16 ans, et il s'agit, en gros, d'un endroit sécuritaire où les filles peuvent venir parler des différentes questions qui touchent leur vie. Elles peuvent venir parler des choses qui leur arrivent au quotidien. Notre groupe de filles, qui ont participé ensemble à la première étape du projet, ont évolué ensemble. Nous avons maintenant deux ou trois autres projets en tête. C'est vraiment un projet intéressant, parce que je ne pense pas qu'on se rende compte de ce qu'on peut faire avant d'avoir atteint le point où il faut faire quelque chose, et c'est une chose importante que j'ai apprise.

Je suis ici aujourd'hui pour parler de la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies, et je vais donc poursuivre sur ce sujet. Je n'avais jamais vraiment entendu

something that was a little creepy because it affected me up until August of this year. I thought that children were under the Canadian Charter of Human Rights. I did not know there was another section altogether that dealt with us. As I started getting into reading, I noticed a couple of things. First of all, I should say that I noticed these things taking my own personal experiences into account. The adoption of the convention and its very existence seems to me, a bunch of words written on a piece of paper, a lot of them have not been implemented in my life, and I have not seen any evidence of those rights actually affecting me. It is like knowing those rights are there, but also understanding that the system is not necessarily set up to protect me using those rights most of the time. It is also interesting when you consider the idea that those people that have those rights have no idea that they even exist.

Let me tell you a little bit about my own life experiences. Racism is a huge part of my life and a part of everything I have achieved or been denied. My skin colour is something I can never escape from, something I never want to escape from, and it is something that promotes others to place barriers in front of me. I am really lucky that I am stubborn and I am determined to break down as many of those barriers as possible. When I tell you that the rights listed on the convention are nothing more than papers to me, I am not just saying that. I feel that my life experience embodies that statement. It is very important to me that I see these rights attainable for young women and girls today.

Obviously, the easiest solution to getting young women to understand these rights and know of their rights is school-based education. However, the problem that lies behind such an easy solution is that the youth getting the information in the schools are not necessarily the youth that need that information. I think the solution lies in creating educational programs and services geared specifically for disadvantaged young women in neutral community areas. These are the children that need to understand the rights they possess because these are the children that our system tends to ignore and pass aside.

When I talk about implementing certain services, I always bring it back to Go-Girls, and the fact that having that safe space at the age of 16 has allowed me to be a lot more vocal and a lot more opinionated about the things that I want to see done in my community. Besides, it is a place where I can meet girls my own age, and I can sit, rant, and vent about everything that I realize is not working the way I want it to work.

I guess today the reason I am here is the question, what can you guys do for me, right? So my answer is more, more, and more. More funding for girl-friendly safe spaces; more youth services geared for disadvantaged youth; and the promotion of youth involvement in youth-gearred events and services. By "youth," I mean young women. We need them, they are not there, and it is

parler de la Convention relative aux droits de l'enfant. Pour moi, il s'agissait d'une chose un peu bizarre parce qu'elle me concernait jusqu'au mois d'août dernier. Je croyais que les enfants étaient protégés par la Charte canadienne des droits de la personne. Je ne savais pas qu'il y avait une section complètement à part nous concernant. J'ai commencé à lire, et j'ai remarqué deux ou trois choses. Je devrais d'abord mentionner que j'ai remarqué ces choses en rapport avec mon expérience personnelle. L'adoption de la Convention, et son existence même, me semble ne constituer qu'un paquet de mots couchés sur le papier, dont une grande partie n'a aucun effet sur ma vie, et je n'ai vu aucune preuve de l'effet de ces droits sur ma vie. C'est comme savoir que les droits en question existent, tout en comprenant que le système n'est pas nécessairement organisé de façon à me protéger la plupart du temps en vertu de ces droits. Il est aussi intéressant de constater que les gens visés par ces droits n'ont aucune idée de leur existence.

Laissez-moi vous parler un instant de mon expérience personnelle. Le racisme a une influence énorme sur ma vie et fait partie de tout ce que j'ai réussi ou qu'on m'a refusé. Je ne pourrai jamais échapper à la couleur de ma peau, et c'est quelque chose dont je ne souhaite jamais échapper, et qui pousse les autres à placer des obstacles sur mon chemin. Je suis très chanceuse d'être entêtée et déterminée à détruire le plus grand nombre d'obstacles possible. Lorsque je vous dis que la liste des droits qui figurent dans la Convention ne sont rien d'autre pour moi que du papier, je ne fais pas que le dire pour le plaisir. J'ai le sentiment que mon expérience personnelle donne corps à mes paroles. Il est très important pour moi de voir ces droits accessibles aujourd'hui aux jeunes femmes et aux filles.

Évidemment, la solution la plus simple pour faire comprendre ces droits aux jeunes femmes pour qu'elles les connaissent est l'enseignement en milieu scolaire. Cependant, le problème qui se cache derrière cette solution simple est le suivant : les jeunes qui obtiennent l'information dans les écoles ne sont pas nécessairement ceux qui en ont besoin. Je crois que la solution consiste à créer des programmes et des services d'éducation axés sur les jeunes femmes défavorisées des secteurs communautaires neutres. Ce sont ces enfants qui ont besoin de comprendre leurs droits, parce que ce sont eux que notre système tend à ignorer ou à laisser de côté.

Lorsque je parle de créer certains services, j'en reviens toujours à Go-Girls, et le fait de disposer, à 16 ans, d'un endroit sécuritaire où aller m'a permis de m'exprimer beaucoup plus et de me faire une opinion beaucoup plus claire des choses que je veux voir réaliser dans ma collectivité. En plus, c'est un endroit où je peux rencontrer des filles de mon âge, m'asseoir, me plaindre et me libérer de tout ce dont je me rends compte qui ne fonctionne pas comme je le voudrais.

Je suppose que la raison pour laquelle je suis ici aujourd'hui c'est ce que vous pouvez faire pour moi, n'est-ce pas? La réponse est donc plus, plus, plus. Plus de fonds pour les endroits sécuritaires pour les filles; plus de services axés sur les jeunes défavorisés; et la promotion de la participation des jeunes aux événements et services qui leur sont offerts. Par « jeunes », je veux

necessary. Get young women involved. The convention states that children have the right to their own opinions, but we are never encouraged to speak. If we do voice our opinions, chances are that our opinions will be discussed by policymakers who are unwilling to listen. More services by youth for youth; start youth-oriented focus groups. Ask youth, aged 12 years to 18 years, what they want to see done in their communities. It is not enough that I am sitting here at age 19 telling you what I want to see. I want them to tell you what they want to see because it is their lives and it is impacting them every single day of their lives. Dedicate yourself to truly listening to what they have to say, do not listen to the surface materials. Ask questions that are geared to get them to talk to you. Youth are no longer meant never to be heard. They are screaming to be listened to. Their ideas may be innovative and fresh, but chances are some of the time, they will work. That is the key for today. That is the key for today.

If you walk away with anything at all today, please walk away realizing that youth know what they want to see and know what they need to make a difference. It is a matter of implementation from others that trust that we know what we are doing. These are children's rights, youth rights, and young women's rights. And by not making them aware of those rights and not providing them with the services they need, you are removing the tools they need to fight for the rights that were already promised to them.

Asia Czapska, Housing Strategy Coordinator, Justice for Girls: I represent Justice For Girls, and I did write out almost exactly what I was going to say, but I will veer a little bit.

The Chairman: We have your statement and we would really like to get to questions, so hit the points that you would like to put on the record specifically. This will form part of our evidence.

Ms. Czapska: Since we started as an organization, about seven years ago, we have been wanting to stop girl homelessness. We have been wanting to make sure that girls that are on the street and living on their own have a safe place to go and have safe places to stay in the short term and in the long term, that there is some kind of housing for girls that are on the street. Right now, there is almost nothing, and that is what we are dealing with.

Short term, there are youth shelters. They are mixed gendered that house both young men and young women together, which we think is unsafe, which we know is unsafe. The government of B.C. recently found out in one of their own studies that youth shelters can be unsafe for young women. You can have 14-year-old girls stay in the same shelter as an 18-year-old boy. Male staff work in the shelters, which we also think is unsafe. That is also the same situation in the youth prisons here in B.C., that young men and young women in some youth prisons, like Prince George and

dire les jeunes femmes. Nous avons besoin d'elles, elles ne sont pas là, et c'est nécessaire. Il faut faire participer les jeunes femmes. La Convention dit que les enfants ont droit à leur propre opinion, mais on ne les encourage jamais à parler. Si nous exprimons nos opinions, il est probable que le décideur en débâte sans vouloir nous écouter. Plus de services offerts par les jeunes aux jeunes; créez des groupes de réflexion axés sur les jeunes. Demandez aux jeunes de 12 à 18 ans ce qu'ils souhaiteraient voir réaliser dans leur collectivité. Ce n'est pas suffisant que moi, qui ai 19 ans, je sois ici pour vous dire ce que je souhaite voir. Je veux que ce soit eux qui viennent vous dire ce qu'ils souhaitent voir parce que c'est leur vie et que cela a des répercussions sur eux chaque jour de leur vie. Concentrez-vous pour écouter à fond ce qu'ils ont à dire, ne vous attardez pas à la surface des choses. Posez-leur des questions qui les feront parler. Les jeunes ne sont plus là pour ne pas être écoutés. Ils crient pour qu'on les entende. Leurs idées peuvent être novatrices et neuves, mais il y a des chances pour qu'elles fonctionnent parfois. C'est ce qu'il y a de plus important aujourd'hui. C'est ce qu'il y a de plus important aujourd'hui.

Si vous partez d'ici en vous souvenant d'une chose, faites en sorte, s'il vous plaît, que ce soit la conscience du fait que les jeunes savent ce qu'ils veulent voir et savent ce dont ils ont besoin pour faire bouger les choses. Il s'agit de bâtir une confiance chez les autres, la confiance que nous savons ce que nous faisons. Ce sont les droits des enfants, les droits des jeunes et les droits des jeunes femmes. En ne leur faisant pas prendre conscience de ces droits et en ne leur fournissant pas les services dont ils ont besoin, vous enlevez aux jeunes les outils dont ils ont besoin dans la lutte pour les droits qu'on leur a déjà promis.

Asia Czapska, coordinatrice de la stratégie du logement, Justice for Girls : Je représente Justice For Girls, et j'ai déjà plus ou moins mis par écrit ce que je vais dire, mais je vais m'en écarter un peu.

La présidente : Nous avons vos déclarations, et nous aimerions vraiment passer à la période de questions; n'abordez donc que les points précis que vous souhaitez voir figurer au compte rendu. Ils feront partie du témoignage.

Mme Czapska : Depuis que nous avons créé notre organisation, il y a environ sept ans, notre objectif est qu'il n'y ait plus de filles sans abri. Nous cherchons à nous assurer que les filles qui sont dans la rue et qui vivent seules ont un endroit sûr où aller et des endroits sécuritaires où rester à court et à long terme, qu'il y a une sorte de logements pour les filles qui sont dans la rue. À l'heure actuelle, il n'y a presque rien, et c'est de ça dont nous nous occupons.

À court terme, il y a les refuges pour les jeunes. Ils sont mixtes et accueillent tant les jeunes hommes que les jeunes filles, et nous pensons que ce n'est pas sécuritaire, nous savons que ce ne l'est pas. Le gouvernement de la Colombie-Britannique a récemment effectué une étude qui a révélé le fait que les refuges pour les jeunes peuvent être dangereux pour les jeunes femmes. Il arrive qu'une fille de 14 ans se trouve dans le même refuge qu'un garçon de 18 ans. Ces refuges emploient des hommes, et nous pensons que ce n'est pas sécuritaire. La situation est la même dans les

Victoria, are actually housed on the same living units. There might be one young woman in Victoria with 12 boys on the same living unit. We have been talking to the government about this and they have been telling us that it is because they do not have enough units to separate them, and also because they think it would isolate the young woman to put her on her own. They do recognize that girls are experiencing sexual harassment and sexual assault in custody, in B.C. in custody centres.

We know that young women often leave home because of sexual abuse and we know that authorities do not always believe girls when they report sexual abuse and that children's ministries tell girls to go home. We know that the perpetrators are rarely criminally charged. We strongly believe that if the government actually removed men who sexually abuse girls in the home that would be one of the solutions to girl homelessness. You would see a lot less girls leaving home if they were removing men when they commit violence.

First Nations girls often leave non-First Nations foster homes because of alienation and racism, and they are likely to become homeless. Very few housing services are there for Aboriginal girls and even fewer meet their needs. There is really almost nothing. Lesbian girls, who leave home or are kicked out, may also become homeless. So once they are on their own, girls are given, disgracefully, an inadequate set of choices. The children's ministry can tell them to go home. They can tell them to get adult welfare. Here in B.C., once they are 16 years of age, the children's ministry will tell them to go to welfare and then they live on \$525 a month.

Often young women actually end up living with older men, and that is across the board when we interviewed girls. Many young women that leave home live with older men in their 20s and older. I do not know what to say. Once they are in really vulnerable situations, sometimes girls turn to drugs and to try and cope with the extreme violence and poverty that they are experiencing. Then at that point, sometimes the youth prisons step in and sometimes they are incarcerated to await treatments, to get into drug treatment or they are put into child welfare facilities.

Like in Alberta with the Protection of Children Involved In Prostitution Act, where young people can be put into homes involuntarily and can be locked in for their own protection. Often young women are locked in. I think when

prisons pour jeunes, ici, en Colombie-Britannique, les jeunes hommes et les jeunes femmes, dans certaines prisons, comme celle de Prince George et celle de Victoria, partagent les mêmes unités. Il est possible qu'une jeune femme se trouve dans la même unité que 12 garçons à Victoria. Nous en avons parlé au gouvernement, et on nous a répondu que c'est parce qu'on ne disposait pas de suffisamment d'unités pour séparer les garçons et les filles, et aussi parce qu'on pense que de laisser les jeunes femmes seules aurait pour effet de les isoler. Le gouvernement ne reconnaît pas le fait que les filles détenues sont victimes de harcèlement sexuel ou d'agression sexuelle, dans les centres de détention de la Colombie-Britannique.

Nous savons qu'il arrive souvent que des jeunes femmes quittent la maison pour cause de violence sexuelle, et nous savons que les autorités ne croient pas toujours les filles qui font état de ce problème et que les ministères des Services aux enfants disent aux filles de rentrer à la maison. Nous savons que les auteurs des actes en question sont rarement accusés au pénal. Nous sommes convaincus du fait que si le gouvernement prenait des mesures pour sortir des maisons les hommes qui exploitent sexuellement les filles, cela constituerait une des solutions au problème des filles sans abri. On verrait beaucoup moins de filles quitter la maison si le gouvernement en faisait sortir les hommes qui commettent des actes de violence.

Il arrive souvent que les filles autochtones quittent leur famille d'accueil non autochtone pour cause d'aliénation et de racisme, et elles sont susceptibles de devenir sans abri. Il y a très peu de services de logements offerts aux filles autochtones, et encore moins qui répondent à leurs besoins. En réalité, il n'y a presque rien. Les lesbiennes, qui quittent la maison ou se font jeter dehors, sont aussi susceptibles de devenir sans abri. Une fois qu'elles sont livrées à elles-mêmes, on offre aux filles, de façon humiliante, un ensemble de choix inappropriés. Le ministère des Services à l'enfance peut leur dire de rentrer à la maison. On peut leur dire de s'inscrire à l'aide sociale des adultes. Ici, en Colombie-Britannique, une fois que les filles ont 16 ans, le ministère des Services à l'enfance leur dit de s'inscrire à l'aide sociale, et elles vivent avec 525 \$ par mois.

Il arrive souvent que les jeunes femmes finissent par vivre avec des hommes plus vieux, ce qu'on a constaté un peu partout lorsqu'on a interviewé des filles. De nombreuses jeunes femmes qui ont quitté la maison vivent avec des hommes dans la vingtaine ou plus vieux. Je ne sais pas quoi dire. Lorsqu'elles se trouvent vraiment en situation de vulnérabilité, il arrive que les filles se tournent vers la drogue pour tenter de vivre avec la violence et la pauvreté extrêmes dont elles souffrent. C'est parfois à ce moment que les prisons des jeunes interviennent, et que les jeunes femmes sont incarcérées en attendant de recevoir un traitement, d'aller en désintoxication ou d'être placées en établissement d'aide sociale aux enfants.

Cela se produit en Alberta avec la Protection of Children Involved In Prostitution Act, où il arrive que les jeunes soient placés en foyers d'accueil contre leur volonté, et soient enfermées pour leur propre protection. Il arrive souvent que des jeunes

PCHIP started; it was, like, 98 per cent young women, and many young Aboriginal women that were locked in.

Recently, we went to the committee on economic, social, and cultural rights. We spoke to them about girl homelessness and they actually made recommendations themselves that Canada give special attention to the difficulties faced by homeless girls and take all necessary measures to provide them with adequate housing and social and health services. One of the big things that we asked for is that youth and children's ministries across the country have to gender their policies and programs. That was one of the overreaching things: If children's ministries had to consider gender when planning their programs and services and especially housing, then maybe there would be safe houses that are girl specific. We need group homes and foster homes that are specifically for young women that have experienced violence; homes that are safe for them.

We believe that would be the way to bring girls closer to the realization of equality, to gender youth policy and programs across the country.

The Chairman: Ms. Czapska, you were saying that in the juvenile justice system, girls are housed with boys.

Ms. Czapska: Yes, in the youth prisons here in B.C., they are. There are two youth prisons — well, there are three, but there are two that have mixed gender living units, Prince George and Victoria, where they can house girls and boys on the same living unit.

The Chairman: Is this pre-sentencing or after sentencing?

Ms. Czapska: No, this is both because they are the youth custody centres.

The Chairman: So, it is a youth custody centre.

Ms. Czapska: Yes, it is the youth custody centres in B.C. I am pretty sure that that is the same situation in other provinces, from what we know. Yes, in those two, that is regular; and then in Burnaby, there have been situations where girls have been put on the boys living unit. There is one young woman a few months ago or maybe a year ago that we were advocating for. She was put on the boy's living unit and we said that was a big problem. After advocacy and after we went to the media on different things, they moved her to her own living unit. They actually put another girl that was, like, 14 years old on the same unit. They finally stopped; and then they stopped at the Burnaby Youth Custody Centre. That is something that is like regular practice at the two other youth custody centres.

femmes soient enfermées. Lorsque la PCHIP est entrée en vigueur, je crois qu'il y avait quelque chose comme 98 p. 100 des jeunes femmes et de nombreuses jeunes femmes autochtones qui étaient enfermées.

Récemment, nous avons témoigné devant le Comité des droits économiques, sociaux et culturels. Nous avons parlé à ce comité des filles sans abri, et le comité a lui-même formulé des recommandations pour que le Canada porte une attention spéciale aux difficultés auxquelles font face les filles sans abri et prenne les mesures nécessaires pour leur fournir des logements et des services sociaux et de santé adéquats. Une des choses importantes que nous avons demandées est que les ministères de la Jeunesse et des Enfants de l'ensemble du pays fassent en sorte que leurs politiques et leurs programmes tiennent compte des différences entre les sexes. Il s'agissait de l'un des éléments de portée générale : si les ministères des Services à l'enfance devaient tenir compte de différences entre les sexes dans la planification de leurs programmes et services, et surtout des services de logements, alors on verrait peut-être apparaître des refuges réservés aux filles. Nous avons besoin de foyers de groupes et de foyers d'accueil réservés aux jeunes femmes qui ont été victimes de violence; des endroits sécuritaires pour elles.

Nous croyons que c'est la clé pour faire prendre conscience aux filles du fait qu'elles sont égales aux garçons : faire en sorte que les politiques et les programmes visant les jeunes tiennent compte de la différence entre les sexes partout au pays.

La présidente : Madame Czapska, vous disiez que, au sein du système judiciaire pour les jeunes, les filles se trouvent dans les mêmes unités que les garçons.

Mme Czapska : Oui, dans les prisons pour jeunes ici, en Colombie-Britannique, c'est le cas. Il y a deux prisons pour les jeunes — en fait, il y en a trois, mais il y en a deux où les unités sont mixtes, celle de Prince George, et celle de Victoria, où l'on peut placer les garçons et les filles dans les mêmes unités.

La présidente : Est-ce avant ou après la détermination de la peine?

Mme Czapska : Non, c'est avant et après, parce qu'il s'agit des centres de détention des jeunes.

La présidente : Il s'agit donc d'un centre de détention des jeunes.

Mme Czapska : Oui, il s'agit des centres de détention des jeunes de la Colombie-Britannique. Je suis à peu près certaine, d'après ce que nous savons, que la situation est la même dans les autres provinces. Oui, dans ces deux cas-là, c'est courant, puis, à Burnaby, il est arrivé que les filles soient placées dans la même unité que les garçons. Il y a quelques mois, ou peut-être un an, nous avons pris la défense d'une jeune fille. Elle avait été placée dans la même unité que les garçons, et nous avons soulevé le fait qu'il s'agissait d'un grave problème. Après que nous avons pris la défense de la jeune femme, et que nous sommes allés voir les médias pour parler de différentes choses, on l'a placée dans une unité résidentielle à part. En fait, ils ont placé une autre fille qui avait quelque chose comme 14 ans dans la même unité. Ils ont

There is a very low count of women, which is a good thing, in youth custody in Victoria and Prince George, so often they do not have a unit to put the girl in her own unit.

The Chairman: Ms. Cameron, in your opening statements, the issue of immigration and refugees was not identified; do you have any comments to make on that? Is that an added hardship and in which way?

Ms. Cameron: The piece of research we did was particularly on racialized girls and most came from families who were in refugee at the parental generation level. Most of the girls who participated in the research were not immigrants or refugees themselves, but came from immigrant and refugee families. There were particular issues around racialized violence in the lives of those girls specifically related to being labelled as fresh off the boat; being picked on because of speaking English with an accent; the foods that they brought for meals to school; the clothing that they wore, which belonged to their particular ethnic cultural group. Speaking specifically, girls spoke specifically about racism as violence, but also racialized violence, so feeling more vulnerable to actually being physically abused and pushed around and bullied in schools because they did not have trust in the school counselors, the teachers, the principals because they did not feel that those actors within the school system were free of racism either.

The Chairman: Having worked overseas, do you deal with any young people who come traumatized already from a war-torn area? I know what services they should have, but what particular problems did you identify with them?

Ms. Cameron: In British Columbia, we did have two groups, very small focused groups of refugee girls, primarily from Africa. They were situated in very rural areas in British Columbia because of our immigration and refugee policies to move new Canadians to rural areas, particularly because their parents had specialized professions. In a lot of cases, their fathers, if they were in opposite sex parents, were doctors, so they were living in places like the Okanagan and Prince George, for instance, because one or both of their parents' professional services were needed there. So I would say that the problems that would normally be faced by refugees in an urban centre, as far as accessing services because of language barriers and racism, were exacerbated in the case of these girls because they were living in rural places, which were so homogeneously Anglo-Saxon.

finalment cessé de le faire; puis ils ont cessé de le faire au centre de détention pour jeunes de Burnaby. C'est quelque chose comme une pratique courante aux deux autres centres de détention pour jeunes. Il n'y a vraiment pas beaucoup de femmes, ce qui est une bonne chose, dans les centres de détention pour jeunes de Victoria et de Prince George, ce qui fait qu'on ne dispose souvent pas d'une unité résidentielle qu'on pourrait réserver aux filles.

La présidente : Madame Cameron, dans votre déclaration préliminaire, vous n'avez pas abordé la question de l'immigration et des réfugiés; avez-vous des commentaires à formuler à ce sujet? Les immigrants et les réfugiés connaissent-ils des difficultés supplémentaires, et, le cas échéant, de quelle nature?

Mme Cameron : L'étude que nous avons réalisée portait précisément sur les filles appartenant à des minorités visibles; la plupart d'entre elles venaient de familles dont les parents étaient des réfugiés. La plupart des filles qui ont participé à l'étude n'étaient pas des immigrantes ou des réfugiées elles-mêmes, mais venaient de familles immigrantes ou de réfugiés. Elles ont connu des problèmes de violence raciale liés précisément au fait qu'on les a vues comme étant fraîchement débarquées; on s'est en pris à elles à cause de leur accent, à cause de la nourriture qu'elles apportaient à l'école; des vêtements qu'elles portaient, qui révélaient leur groupe ethnoculturel d'appartenance. De façon plus précise, les filles ont parlé du racisme comme d'une forme de violence, mais aussi de violence raciale, et donc du fait de se sentir plus vulnérables en ce qui concerne la violence physique, le fait de se faire pousser ou d'être victimes d'intimidation à l'école parce qu'elles ne faisaient pas confiance aux conseillers scolaires, enseignants et directeurs parce qu'elles n'avaient pas l'impression que ces intervenants du système scolaire échappaient totalement au racisme non plus.

La présidente : Vous qui avez travaillé à l'étranger, avez-vous à vous occuper de jeunes qui arrivent déjà traumatisés d'une zone ravagée par la guerre? Je sais quels services on devrait leur offrir, mais quels sont les problèmes particuliers que vous avez cernés chez eux?

Mme Cameron : En Colombie-Britannique, nous avons eu affaire à deux groupes de filles réfugiées, des groupes très petits et homogènes, provenant surtout d'Afrique. Ces groupes se trouvaient dans des régions rurales très éloignées de la Colombie-Britannique, en raison de nos politiques relatives à l'immigration et aux réfugiés selon lesquelles on place les nouveaux Canadiens en régions rurales, surtout lorsque leurs parents sont des professionnels spécialisés. Dans bien des cas, les pères des filles vivant avec leurs parents de sexe opposé étaient des médecins, et ils vivaient donc à des endroits comme l'Okanagan et Prince George, par exemple, parce qu'on avait besoin des services professionnels de l'un ou l'autre de leurs parents. Je dirais donc que les problèmes auxquels font normalement face les réfugiés vivant dans les centres urbains, au chapitre de l'accès aux services limité par les obstacles linguistiques et par le racisme, étaient aggravés dans le cas de ces filles parce qu'elles vivaient dans une région rurale, si homogène et anglo-saxonne.

A section at the end of the report provides some upsetting quotations from two girls facing racism in their schools. These girls did not want to go to school and felt they could not access the language services because of a deep sense that the school counsellor was racist and would not be able to provide them with the services they needed.

Senator Nancy Ruth: Angela, you said that most of the programs were gender neutral rather than gender specific. I wonder if you could tell us what those phrases mean. I acknowledge what you said about prisons. Can you give us a sort of framework for those words? We need to know when we write our next report, if we should emphasise gender neutral or gender specific.

Ms. Cameron: I think that is an excellent question. FREDa, along with lots of other community organizations is constantly involved in applying and reapplying to federal and provincial funders to keep our core programs in place. In order to get that money, we have to talk in gender-neutral language, so we have to be inclusive of both boys and girls. We want to get at the root of some of these gender issues around violence that girls like Hawa and Nasra are teaching us about. What often happens is that we write our grant applications in gender-neutral language. The materials we receive from the municipality and the provincial government are specific about including both boys and girls in the programs. After we receive the funding, we turn around and do a program like Go-Girls where we include only girls, so there is a bit of subterfuge involved. What we would like to be able to do is to put on that application form that we want to deal with girls specifically and why we want to do that. What we are finding is that when we are open and honest about the need to deal with girls only, on their own, and in their own space, we are not getting the funding that we need. "Gender neutral" generally refers to programs that do not talk about gender, so the implication is that it includes both boys and girls. "Gender specific" would be ostensibly programs just for boys and just for girls, but in this case, we are interested particularly in programs for girls.

Senator Nancy Ruth: I want you to say that it is more critical than you have stated. Sexual violence happens to all children, but I assume that statistically, sexual violence happens disproportionately to girls and so does exploitation.

Ms. Cameron: Sexual violence happens disproportionately to girls in Canada, absolutely, as it does to women.

Dans une section de la fin du rapport, on retrouve des citations bouleversantes provenant de deux filles qui sont victimes de racisme à l'école. Ces filles ne voulaient pas aller à l'école et elles avaient le sentiment qu'elles ne pouvaient pas accéder aux services linguistiques en raison d'une forte impression que le conseiller scolaire était raciste et ne serait pas en mesure de leur fournir les services dont elles avaient besoin.

Le sénateur Nancy Ruth : Angela, vous avez dit que la plupart des programmes étaient neutres par rapport au sexe, plutôt que sexospécifiques. Je me demande si vous pourriez nous expliquer ce que ces expressions veulent dire. J'ai pris note de ce que vous avez dit au sujet des prisons. Pourriez-vous nous fournir une espèce de cadre pour ces expressions? Nous devons savoir si, lorsque nous rédigerons notre prochain rapport, nous devrions mettre l'accent sur la neutralité par rapport au sexe ou le caractère sexospécifique.

Mme Cameron : Je crois qu'il s'agit d'une excellente question. Le centre FREDa, comme bon nombre d'autres organismes communautaires, est constamment occupé à présenter de nouvelles demandes de fonds au fédéral et au provincial de façon à pouvoir maintenir nos programmes de base. Pour obtenir cet argent, nous devons utiliser un vocabulaire neutre, nous devons inclure à la fois les garçons et les filles. Nous voulons remonter à la source de ces problèmes liés au sexe et à la violence que des filles comme Hawa et Nasra nous font comprendre. Ce qui arrive souvent, c'est que nous présentons nos demandes de subventions de façon neutre. Les documents que nous recevons de la part de la municipalité et du gouvernement provincial sont clairs au sujet de l'inclusion des garçons et des filles dans les programmes. Une fois que nous recevons l'argent, nous réagissons en créant un programme comme Go-Girls, qui est réservé aux filles; il s'agit donc un peu d'un subterfuge. Ce que nous aimerions pouvoir faire, c'est de mentionner dans ce formulaire de demande que nous souhaitons nous occuper de filles en particulier, ainsi que les raisons pour lesquelles nous voulons le faire. Ce que nous constatons, c'est que lorsque nous sommes ouverts et honnêtes au sujet du besoin de s'occuper des filles seulement, en particulier, dans leur propre milieu, nous n'obtenons pas les fonds dont nous avons besoin. L'expression « neutre par rapport au sexe » renvoie généralement à des programmes qui ne parlent pas du sexe, ce qui suppose que ces programmes incluent tant les garçons que les filles. L'expression « sexospécifique » renverrait de façon explicite à des programmes réservés aux garçons ou aux filles, mais, dans le cas en question, nous nous intéressons précisément aux programmes réservés aux filles.

Le sénateur Nancy Ruth : Je veux que vous disiez que la situation est plus grave que vous ne l'avez mentionné. La violence sexuelle touche tous les enfants, mais je présume que, sur le plan statistique, elle touche les filles de façon disproportionnée, tout comme l'exploitation sexuelle.

Mme Cameron : La violence sexuelle touche les filles de façon disproportionnée au Canada, bien sûr, comme c'est le cas chez les femmes.

Senator Nancy Ruth: Is that not a reason why all applications, all statements, all documents, all government policies, should be done in terms of gender specific understanding or analysis?

Ms. Cameron: Absolutely. I think that was very well put. If you want to talk about statistics, and the report that we provided is full of them, the RESOLVE Research Group did a research project on sexually exploited youth. The project focused primarily on Aboriginal girls and young women who were forced to work in the sex trade, working as prostitutes. Disproportionately, they were women, and young women and girls, and they experienced violence in that sexual exploitation as Aboriginal women, not necessarily as Aboriginal people. When they spoke about their experiences and what they needed help dealing with, we heard from many mothers who wanted to be able to parent their children. They wanted to have a safe place to sleep where men could not take advantage of them.

The violence that girls experience all across the country has to do with being girls and, the way that we can address that violence and help girls deal with it and come to solutions is to deal with girls, keeping in mind that they are girls, and provide them with services that deal with their specific needs. They need to talk about sex education, sexual harassment, and sexual exploitation.

Sexual harassment is happening to girls in schools. It is happening by boys to girls in schools. The Ontario report indicates that and the New Brunswick report indicates that too. The reporters spoke to hundreds of boys and girls. The boys were very forthcoming about their participation in sexually harassing girls and how this behaviour is normal in all of the schools. So the groups in Ontario and New Brunswick dealt with boys and girls around sexual harassment, but even the boys in the group said, no, you know, you girls really have to hang out and figure out some of this stuff yourself. Part of the process in New Brunswick and Ontario was an educational process that included work and focus groups that discussed sexual harassment and how it includes sexism and racism. The boys said, "You know, we need to know more of this." "We thought of it as flirting." "We thought of it as, you know, teasing the girls." When pointed out to the boys the boys felt the girls needed to get together to talk about it and think about it. So I think it is important and vital.

Senator Nancy Ruth: How would a children's commissioner deal with this fact?

Ms. Cameron: The commissioner could provide funding and impetus and space for girls-only programs. The commissioner could fund programs like Go-Girls and the Girlz Group, which is group of inner city Aboriginal girls, who are also working with FREDA. The commissioner could make sure that school

Le sénateur Nancy Ruth : Ne s'agit-il pas d'une raison pour laquelle toutes les demandes, toutes les déclarations, tous les documents et toutes les politiques gouvernementales devraient être rédigés en fonction d'une compréhension ou d'une analyse sexospécifique?

Mme Cameron : Certainement. Je pense que vous l'avez très bien dit. Si vous voulez parler de statistiques, et le rapport que nous vous avons fourni en est rempli, le groupe de recherche RESOLVE a effectué un projet de recherche sur les jeunes victimes d'exploitation sexuelle. Le projet portait principalement sur les filles et les jeunes femmes autochtones qu'on forçait à exercer le métier du sexe, à se prostituer. Il s'agissait de femmes, de jeunes femmes et de filles de façon disproportionnée, et elles ont vécu la violence liée à cette exploitation sexuelle en tant que femmes autochtones, pas nécessairement en tant qu'Autochtones. Lorsqu'elles ont parlé de ce qu'elles ont vécu et de l'aide dont elles avaient besoin pour gérer certains aspects de leur vie, nous avons entendu le témoignage de nombreuses mères qui souhaitaient pouvoir s'occuper de leurs enfants. Elles voulaient un endroit sûr où dormir et où les hommes ne pourraient profiter d'elles.

La violence dont sont victimes les filles de l'ensemble du pays est liée au fait d'être une fille, à la façon dont nous pouvons régler ces problèmes de violence, aider les filles à ce sujet et trouver des solutions est de s'occuper des filles, en gardant en tête que ce sont des filles, et de leur fournir des services qui répondent à leurs besoins précis. Elles ont besoin de parler d'éducation sexuelle, de harcèlement sexuel et d'exploitation sexuelle.

Les filles sont victimes de harcèlement sexuel dans les écoles. Ce sont les garçons qui harcèlent les filles dans les écoles. Le rapport sur la situation en Ontario l'indique, comme le rapport sur le Nouveau-Brunswick. Les auteurs ont parlé à des centaines de garçons et filles. Les garçons ont parlé très ouvertement du fait qu'ils harcelaient les filles, et du fait que ce comportement est normal dans toutes les écoles. On a donc parlé de harcèlement sexuel avec les groupes de garçons et de filles de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick, mais même les garçons du groupe ont dit non, vous savez, vous les filles devez venir nous voir et comprendre certaines choses par vous-mêmes. Une partie du processus lancé au Nouveau-Brunswick et en Ontario était de nature éducationnelle et consistait en des groupes de travail et de réflexion où l'on parlait de harcèlement sexuel et du fait que ce phénomène touche à la fois le sexisme et le racisme. Les garçons disent : « Vous savez, il faut que nous en sachions plus là-dessus. » « Nous pensions qu'il s'agissait de flirter. » Nous voyons ça comme, vous savez, agacer les filles. » Lorsqu'on l'a fait remarquer aux garçons, ils ont dit penser qu'il fallait que les filles se mettent ensemble pour en parler et y réfléchir. Je crois donc qu'il s'agit de quelque chose d'important et d'essentiel.

Le sénateur Nancy Ruth : Comment un commissaire à l'enfance pourrait-il faire face à cette situation?

Mme Cameron : Le commissaire en question pourrait fournir des fonds, une impulsion et faire de la place pour des programmes réservés aux filles. Il pourrait financer des programmes comme Go-Girls et le Girlz Group, groupe de filles autochtones du centre-ville qui collabore aussi avec le centre FREDA. Le

counsellors understand sexual harassment as a gendered problem and provide safe spaces in schools. The commissioner could help with leadership programs for girls.

Hawa and Nasra, you probably have more to add.

Ms. Hawa Mire: Give more young women a leadership role in providing those services. That is one of the best ways to deal with it because often, youth are not very comfortable speaking to the people who provide the services. If you have somebody trained who is a little bit younger, that might get the point across a little bit better.

Senator Nancy Ruth: There are other commissioners in the federal structure, such as a privacy commissioner, and there have been all kinds of comments over the years that some of these commissioners are not as effective as the population hoped they would be. Some people say that by putting up these parallel structures of commissioners, you are, in fact, taking authority away from Parliament or you are letting Parliament not do the job it should be doing. Do you have any comments on that and would you have any other suggestions if there was not a commissioner?

Ms. Cameron: Sorry, which commissioner are you referring to in particular?

Senator Nancy Ruth: A commissioner of children.

The Chairman: There are certain capacities at the provincial level across Canada. They are either called children's advocates or children's commissioners. We recommended in our interim report that there be a federal children's commissioner. We are seeking opinions as to whether that capacity at a federal level would be helpful or not and if it was, what should that person do or that office do?

Senator Nancy Ruth: Or if there is a better idea.

Ms. Cameron: I do not necessarily have an opinion on the government structure for a commissioner. In British Columbia when federal money comes down to the province for girls' programs we would like to see that money go into girls' programs. Very often, that money goes into the general coffers. We would like the federal government to be specific about where the money should go and not let the provincial government disburse the money without thinking about gender issues.

I would say for a lot of social and economic rights, that we would like to see the same thing, to see federal government money earmarked for things like income assistance for girls, for housing for girls, for youth groups for girls, for school programs for girls, and to have the money come with some strings and accountability attached.

commissaire pourrait s'assurer du fait que les conseillers scolaires envisagent le harcèlement sexuel comme un problème sexospécifique et prévoient des espaces sécuritaires dans les écoles. Il pourrait contribuer aux programmes de leadership visant les filles.

Hawa et Nasra, vous avez probablement quelque chose à ajouter.

Mme Hawa Mire : Offrez à plus de jeunes femmes un rôle important dans la prestation de ces services. C'est l'une des meilleures façons de régler le problème, puisque, souvent, les jeunes ne sont pas très à l'aise à parler aux gens qui fournissent les services. Si l'on forme quelqu'un d'un peu plus jeune, il sera peut-être possible de faire passer un peu mieux le message.

Le sénateur Nancy Ruth : Il y a d'autres commissaires au sein de la structure fédérale, comme le commissaire à la protection de la vie privée, et on a entendu toutes sortes de commentaires au fil des ans sur le fait que certains de ces commissaires ne sont pas aussi efficaces que la population l'espérait. Certaines personnes disent qu'en mettant sur pied ces structures parallèles que sont les commissions, ce qu'on fait, en réalité, c'est qu'on retire le pouvoir du Parlement ou qu'on ne force pas le Parlement à faire le travail qu'il devrait faire. Avez-vous des commentaires à formuler à ce sujet, et auriez-vous d'autres suggestions si l'on devait avoir recours à un autre moyen qu'à une commission?

Mme Cameron : Excusez-moi, mais à quelle commissaire faites-vous référence exactement?

Le sénateur Nancy Ruth : À un commissaire à l'enfance.

La présidente : Il existe certaines capacités à l'échelle provinciale dans l'ensemble du Canada. On les appelle soit défenseurs des enfants ou commissaires à l'enfance. Dans notre rapport provisoire, nous recommandions la nomination d'un commissaire à l'enfance au gouvernement fédéral. Nous cherchons à recueillir des avis sur le fait que cette capacité à l'échelle fédérale soit utile ou non, et, si elle est utile, ce que devrait faire le commissaire ou le bureau.

Le sénateur Nancy Ruth : Ou encore une meilleure idée.

Mme Cameron : Je n'ai pas nécessairement d'opinion sur la structure gouvernementale et la nomination d'un commissaire. En Colombie-Britannique, lorsque de l'argent arrive du fédéral pour les programmes provinciaux réservés aux filles, nous souhaiterions que cet argent aille aux programmes en question. Il arrive très souvent que l'argent aboutisse dans les coffres du gouvernement. Nous souhaiterions que le gouvernement fédéral précise où l'argent doit aboutir et qu'il ne laisse pas le gouvernement provincial dépenser l'argent sans penser aux questions liées au sexe.

Je dirais que, en ce qui concerne bon nombre de droits socio-économiques, nous aimerions voir la même chose, c'est-à-dire voir le gouvernement fédéral affecter les fonds à des choses comme l'aide au revenu pour les filles, au logement pour les filles, aux groupes de jeunes réservés aux filles et aux programmes scolaires pour les filles et nous aimerions que l'argent soit dirigé et qu'une responsabilité soit attachée.

The Chairman: You obviously have thought about this area. When the cutbacks came in the 1990s, and I am using that as a sort of a marker, there was a cutback from the federal government into what had been a traditional way of providing money to the provinces. The provinces pushed back saying that they needed this money, but they asserted also their provincial rights. Are you saying that monies flowing from the federal government should be earmarked?

Ms. Cameron: I sincerely doubt that provincial governments and territorial governments would support my position. If you look at health care, for instance, we had a mechanism by which monies came from the federal government and was earmarked for distribution that way, and we lost that mechanism. Yes, I would like to see, especially around social and economic rights issues, that kind of earmarking happening from the federal to the provincial governments to insure that girls in Newfoundland, British Columbia, and Saskatchewan all have access to the same important vital services.

Senator Lovelace Nicholas: Thank you very much. That was very well received. You have mentioned racism, so I want to know your opinion on sensitivity training of authority figures dealing with young women of all races.

Ms. Cameron: Maybe what I will do is answer that using some of the girls' voices in the research, and they did speak to who they wanted to be their service providers. In the case, for instance, of the Girlz Group, which is a group of inner city Aboriginal girls, they said they were not accessing community services and they were not accessing services in their schools because they could not relate to the people who were providing those services. They could not relate to the socioeconomic status, life experience, culture, ethnicity, and race of the people who were delivering the services. I think obviously there are non-Aboriginal people who are interested in delivering those services and happy to do it and to receive sensitivity training, but I think it is also important to have a mixture, so that there are staff, support staff, service providers, that are Aboriginal people and who share the life experiences of the girls. I think it is clear from each of those four projects, so gay and lesbian girls in New Brunswick, Aboriginal girls in the Prairie provinces, and the Girlz Group, that they want to access service providers that share their race, ethnicity, and language. There has to be a good mix of service providers, so that girls who want to speak to somebody who shares their life experiences are available.

Senator Lovelace Nicholas: You mentioned the sexually exploited children, and the sexually offended. Do you feel that there should be stiffer laws against sex offenders?

La présidente : De toute évidence, vous avez réfléchi à cette question. Lorsque les compressions budgétaires sont survenues dans les années 1990, et j'utilise cette époque comme une sorte de marqueur, le gouvernement fédéral a mis fin à l'utilisation de la méthode traditionnelle à laquelle il avait recours pour verser de l'argent aux provinces. Les provinces ont réagi en disant qu'elles avaient besoin de cet argent, mais elles ont aussi mis de l'avant leurs droits. Êtes-vous en train de dire que l'argent provenant du gouvernement fédéral devrait être affecté à des fins particulières?

Mme Cameron : Honnêtement, je doute que les provinces et les territoires appuieraient ma position. Si vous jetez un coup d'œil du côté de la santé, par exemple, nous avons un mécanisme qui faisait que l'argent provenant du gouvernement fédéral était distribué selon les fins particulières auxquelles il était affecté, et nous avons perdu ce mécanisme. Oui, j'aimerais, surtout en ce qui concerne les questions liées aux droits socio-économiques, que l'argent soit affecté à des fins particulières par le gouvernement fédéral, pour faire en sorte que les gouvernements provinciaux offrent les mêmes services essentiels aux filles de Terre-Neuve, de la Colombie-Britannique et de la Saskatchewan.

Le sénateur Lovelace Nicholas : Merci beaucoup. Vos idées sont très bien accueillies. Vous avez parlé de racisme, et je souhaiterais donc connaître votre opinion sur la formation psychosociale des personnes en situation d'autorité qui ont à traiter avec des jeunes femmes de toutes les races.

Mme Cameron : Peut-être que ce que je devrais faire, c'est répondre en citant les propos des filles qui ont participé à l'étude, et qui ont mentionné de qui elles souhaitaient recevoir des services. Dans le cas, par exemple, du Girlz Group, qui est un groupe de filles autochtones du centre-ville, elles ont dit qu'elles n'avaient pas accès aux services communautaires et qu'elles n'avaient pas accès aux services offerts dans leurs écoles parce qu'elles n'avaient rien à voir avec les gens qui sont chargés de fournir ces services. Elles n'arrivaient pas à se situer par rapport aux gens chargés de fournir les services, sur les plans socio-économique, de l'expérience de vie, de la culture, de l'ethnie et de la race. Je pense qu'il est évident qu'il y a des personnes non autochtones qui sont intéressées à fournir ces services, sont heureuses de le faire et de suivre une formation psychosociale, mais je pense qu'il est aussi important de réaliser un mélange, de façon à ce qu'il y ait du personnel, du personnel de soutien et des fournisseurs de services qui sont Autochtones et qui partagent certaines expériences de vie avec les filles. Je crois qu'il se dégage clairement de ces quatre projets, les gais et les lesbiennes du Nouveau-Brunswick, les filles autochtones des provinces des Prairies et le Girlz Group, que tous souhaitent avoir accès à des services pour lesquels les fournisseurs sont de leur race, de leur ethnie et parlent leur langue. On doit créer le bon mélange de fournisseurs de services, de façon que les filles puissent parler à quelqu'un qui partage certaines de leurs expériences de vie.

Le sénateur Lovelace Nicholas : Vous avez parlé des enfants exploités sexuellement, et des victimes d'agression sexuelle. Croyez-vous qu'il devrait y avoir des lois plus sévères concernant les délinquants sexuels?

Ms. Cameron: That is a hard one to answer. I probably prefer to turn that question on its head and look at it from the perspective from the girls and the services that they need. I think you would get a spectrum of answers from those girls about whether they would like to see their abusers and the Johns that sexually exploit them incarcerated. Some of the girls, I am sure, would like to see them treated; some of them would like to see them incarcerated. I would say that my focus would be what we would need to help those girls escape the violence, through adequate housing, food, and child care services.

Ms. Czapska: I had a thought on sensitivity training, and I think that is one idea, but, ultimately, people have to be accountable for the things that they do. The police have to be accountable to someone, right? They do not treat young racialized women, poor young women, very well. Here in B.C. the police investigated the police when there were allegations against them. We should have police investigations that are outside of the police services. We need mechanisms for how to deal with racism and violence against people that are homeless. It is more about accountability and people actually being responsible to somebody if they do something wrong, right. I think that would maybe make people change more than sensitivity training. Yes. I think that people get away with oppressive things if they are not held accountable.

For years, we watched cases of sexual exploitation go through the courts in B.C. and we went to other places in B.C. outside the Lower Mainland, and the sentences were so low you would not even believe it was happening. I remember watching a case where a man got three months of house arrest. He was a grocery store owner in a small town. He was working across the street from an elementary school and he could go to work. He was severely abusing a number of girls in that community. The sentences on sexual exploitation are low.

Senator Poy: I want to thank all four of you for coming forward and telling us what you have told us this morning because it really gives us a much clearer picture of what is happening here. I have been listening and I think it is a reflection of our society. Yes, women have moved forward, but not that much. It is something that in equality, I feel it every day, you know, as a visible minority and as a woman. One of the women that — actually, when I was writing a Ph.D. thesis — told me that she is under double jeopardy, being a woman and being a visible minority, so I can see what is going on.

Ms. Cameron, when you said when you apply for funding, you make it gender neutral because if it is specifically for women, you probably will not get it. There is really a very big, long struggle for our society to realize that women need special facilities. You four women have made that very apparent. There

Mme Cameron : C'est une question difficile. Je préfère peut-être retourner la question et l'envisager du point de vue des filles et des services dont elles ont besoin. Je crois que vous obtiendriez toutes sortes de réponses différentes de la part de ces filles au sujet de leur désir de voir incarcérer leurs agresseurs et les hommes qui les exploitent sexuellement. Je suis sûr que certaines des filles aimeraient les voir suivre un traitement, d'autres aimeraient les voir emprisonner. Je dirais que ma priorité serait ce dont nous avons besoin pour aider ces filles à échapper à la violence, par l'intermédiaire de services de logement, d'alimentation et de soins des enfants adéquats.

Mme Czapska : Il m'est venu une idée au sujet de la formation psychosociale, et je pense que c'est une idée parmi tant d'autres, mais que, au bout du compte, les gens doivent être responsables des actes qu'ils posent. La police doit rendre des comptes à quelqu'un, n'est-ce pas? Les policiers ne traitent pas les jeunes femmes appartenant à des minorités visibles et les jeunes femmes pauvres très bien. Ici, en Colombie-Britannique, c'est la police qui a enquêté lorsqu'on a accusé la police. Nous devrions faire en sorte que les enquêtes au sujet de la police soient indépendantes des services de police. Nous avons besoin de mécanismes pour régler les problèmes de racisme et de violence qui touchent les sans-abri. Il s'agit plutôt de rendre des comptes, de faire en sorte que les gens soient réellement responsables envers quelqu'un à qui ils font du mal, n'est-ce pas? Je crois que cela pourrait peut-être changer davantage les jeunes que la formation psychosociale. Oui. Je crois que les gens continuent d'opprimer les autres si on ne les oblige pas à rendre des comptes.

Pendant des années, nous avons vu défiler des cas d'exploitation sexuelle devant les tribunaux de la Colombie-Britannique, et nous nous sommes rendus ailleurs en Colombie-Britannique que dans le Lower Mainland, et les peines étaient tellement insignifiantes que vous auriez cru rêver. Je me souviens d'un cas où un homme a eu une peine de trois mois d'assignation à résidence. Il était épiciier dans une petite ville. Il travaillait en face d'une école primaire, et il a pu continuer d'aller travailler. Il a commis des actes de violence grave à l'égard de nombreuses filles de cette collectivité. Les peines pour exploitation sexuelle sont légères.

Le sénateur Poy : Je tiens à vous remercier toutes les quatre d'avoir pris la parole et de nous avoir dit ce que vous nous avez dit ce matin, parce que, grâce à cela, nous avons une idée beaucoup plus précise de ce qui se passe ici. J'ai écouté, et je crois qu'il s'agit d'un reflet de notre société. Oui, les femmes ont pris la parole, mais pas tant que ça. Du point de vue de l'égalité, c'est quelque chose que je ressens chaque jour, vous savez, en tant que femme et que membre d'une minorité visible. Une femme — en fait, lorsque je rédigeais une thèse de doctorat — m'a dit qu'elle était doublement en danger, puisqu'elle était une femme et membre d'une minorité visible, alors je vois ce qui se passe.

Madame Cameron, vous avez dit que lorsque vous présentez une demande de financement, vous utilisez un ton neutre sur le plan du sexe, parce que si vous demandez de l'argent spécifiquement pour les femmes, vous ne l'obtiendrez probablement pas. C'est un très dur et long combat de faire en

has to be gender- specific programs for women because women suffer more abuse than boys do. I would like you to comment on what we can do to improve our society today.

Ms. Hawa Mire: I think I said, more, more, more. Obviously coming at it from this level, I am expecting miraculous changes that will not happen for a number of years.

Senator Poy: We all like miracles by the way.

Ms. Hawa Mire: What we need to do is get to the level where FREDa can put in a proposal asking for girl specific spaces and they can actually give us some money so we can create those girl specific spaces. I can do it by going around to schools and running workshops for young girls. I can ask them what they want, but that will not matter if nobody listens to me. We need to be heard. The bureaucracy levels are not accessible to youth and are not accessible to young women. I can walk into a room and I can say everything that I can say, but I am dismissed easily. We need accessibility, language accessibility and facility accessibility.

Ms. Nasra Mire: I feel that being a woman is a big barrier. Again, I think that putting the money into the groups and being able to establish open spaces for young girls, and letting the girls know about them is very important. I think the girls do not know what it is available for them. The spaces that are available have age and race barriers for our girls. There are not enough visual minority groups out there, so I think making them accessible to the girls that can relate to other visible minorities definitely makes a difference.

Ms. Hawa Mire: The facilitator for our Go-Girls group is from a visible minority. That is one of the reasons why I can y relate to what she is saying. She is from a visible minority and she can relate to my experiences. I don not think I would have continued in the group if she had not been able to identify with my problems of racism and gender racism. It has to be somebody who can sit there and understands that I am at that level.

Senator Poy: Do you think that if we have a lot more women elected to office, in Parliament, in every level, then we will be able to move it forward? I always believe that we need a big critical mass. We need a more than 50 per cent woman in our governments and it is going to be difficult, until that happens. I would like your comments.

sorte que notre société prenne conscience du fait que nous avons besoin d'installations spéciales. Vous quatre l'avez fait ressortir très clairement. Il doit y avoir des programmes réservés aux femmes parce que les femmes sont plus souvent victimes de violence que les garçons. J'aimerais que vous formuliez des commentaires sur ce que nous pouvons faire pour améliorer la société telle que nous la connaissons à l'heure actuelle.

Mme Hawa Mire : Je crois avoir dit plus, plus, plus. Évidemment, en regardant les choses de ce point de vue, je m'attends à des changements de l'ordre du miracle, qui ne se produiront pas avant un certain nombre d'années.

Le sénateur Poy : Soit dit en passant, nous aimons tous les miracles.

Mme Hawa Mire : Ce que nous devons faire, c'est nous placer de façon que le centre FREDa puisse présenter des demandes concernant des espaces réservés aux filles, et qu'on puisse nous donner de l'argent pour la création de ces espaces réservés aux filles. Je peux le faire en faisant la tournée des écoles et en organisant des ateliers pour les jeunes filles. Je peux leur demander ce qu'elles veulent, mais cela ne servira à rien si personne ne m'écoute. Nous avons besoin d'être entendus. L'appareil bureaucratique n'est pas accessible aux jeunes, pas accessible aux jeunes femmes. Je peux me présenter dans une salle et dire tout ce que j'ai dit, mais on m'ignore facilement. Nous avons besoin d'accessibilité, d'accessibilité à la langue et aux installations.

Mme Nasra Mire : J'ai le sentiment que le fait d'être une femme est un obstacle important. Encore une fois, je pense que le fait d'investir de l'argent dans les groupes et d'être capable de créer des espaces ouverts pour les jeunes filles, et de faire savoir aux filles que ces espaces existent est très important. Je pense que les filles ne savent pas ce qui leur est offert. Les espaces offerts présentent des obstacles pour nos filles, quant à l'âge et à la race. Il n'y a pas assez de groupes de minorités visibles, et je pense que le fait de les rendre accessibles aux filles, qui pourront établir des liens avec d'autres membres des minorités visibles peut définitivement faire bouger les choses.

Mme Hawa Mire : L'animatrice de notre groupe Go-Girls est membre d'une minorité visible. C'est l'une des raisons pour lesquelles je suis en mesure de me situer par rapport à ce qu'elle dit. Elle est membre d'une minorité visible et elle peut comprendre ce que j'ai vécu. Je ne crois pas que j'aurais continué de faire partie du groupe si elle n'avait pas pu s'identifier à moi en ce qui concerne les problèmes de racisme et de sexisme que je connais. Il faut que ce soit quelqu'un qui puisse prendre le temps de comprendre où je me situe.

Le sénateur Poy : Pensez-vous que, s'il y avait plus de femmes parmi les élus, au Parlement, à tous les niveaux, nous serions en mesure de faire avancer cette cause? J'ai toujours pensé que nous avons besoin d'une masse critique importante. Nous avons besoin de plus de 50 p. 100 de femmes au sein de nos gouvernements, et les choses vont être difficiles jusqu'à ce que cela se produise. J'aimerais entendre vos commentaires.

Ms. Nasra Mire: I feel like it is a good idea because it is important that we have someone out there that we can look up to. Many young people want to become a senator, we want to be the president of a company, and encourage women to be out there and making a difference. I feel like it brings women down to a lower level and we feel like we are not capable of doing what is capable of men and so definitely I think that is an awesome idea.

Ms. Hawa Mire: I think you have to look at intersectionality as well, because there can be 100 per cent women in Parliament, but if none of them looks like me, I am not going to be able to relate to any of them and it is not going to do anything for me. The men might as well be there.

Also, I have said this so many times, you have to start taking young women seriously too. There was a conference I went to in Ottawa last year and it was for the “ad hoc-ers.” I asked in front of the panel and in front of 200 people sitting there, what can I do to make sure young women get involved in politics and get to that level. The woman sitting up there completely brushed me off. She is, like, “You are here, that is good enough.” They cut me off, they went to a break for the cameras, and she did not answer my question. That was frustrating because I asked a question and nobody was willing to give me a solid answer. They could not even give me 20 minutes. If we ask about policy, something that is completely related to us the people do not want to discuss it with us. That is a valid question, how do I get to where you are, and she was not willing to answer that. How do you address that? How do you get people to start talking back to you? I guess we need more informal discussions. At one point or another, you have to remove it from the formal scale, right.

Ms. Cameron: I would like to add, of course, that I would vote for Hawa or Nasra for Prime Minister. I would vote for either of these women for Prime Minister, speaking of miracles and things to aspire to. I would also like to add that elected officials, more elected officials are fantastic, but I also think it is only part of the solution. If we have 52 per cent women in Parliament and we still have high levels of sexual assault against women and girls, the sexual exploitation of girls, girls living in poverty, you know, it is a step in the right direction, but it is a part of a larger solution.

Senator Poy: Yes. Thank you.

Ms. Nasra Mire: I wanted to say before we get to the policy and that level up there, it is hard enough for us as minorities and as individuals even getting a part-time job, an \$8 an hour job. I think that we should look at that as an aspect and say that even when we apply for a job in a restaurant we are looked down upon.

Mme Nasra Mire : Je crois que c'est une bonne idée parce qu'il est important d'avoir quelqu'un vers qui se tourner. Bon nombre de jeunes gens veulent devenir sénateurs, devenir le directeur d'une entreprise et encourager les femmes à faire bouger les choses. J'ai le sentiment que cela rabaisse les femmes et que nous avons l'impression que nous ne sommes pas capables de faire ce que les hommes peuvent faire, et donc, je pense qu'il s'agit certainement d'une idée extraordinaire.

Mme Hawa Mire : Je crois qu'il faut aussi jeter un coup d'œil du côté de l'intersectionnalité, parce que, même si le Parlement est composé à 100 p. 100 de femmes, si aucune d'entre elles ne me ressemble, je ne serai pas en mesure d'établir des liens avec elles et cela ne m'apportera rien. Ce sera pareil à ce que l'on vit avec les hommes.

Par ailleurs, je l'ai dit de nombreuses fois, il faut commencer à prendre les jeunes femmes au sérieux aussi. J'ai assisté à une conférence l'année dernière à Ottawa, organisée pour les « ad hoc-ers ». J'ai demandé au groupe d'experts et aux 200 personnes qui étaient là ce que je pouvais faire pour m'assurer que les jeunes femmes participent à la vie politique et arrivent à ce niveau. La femme qui était assise là-haut a balayé mon intervention du revers de la main. Elle a dit quelque chose comme : « Vous êtes ici, c'est déjà suffisant. » Ils m'ont interrompue, ils ont pris une pause pour les caméras et elle n'a pas répondu à ma question. C'était frustrant, parce que j'avais posé une question, et personne ne voulait me donner une vraie réponse. Ils ne pouvaient même pas m'accorder 20 minutes. Si nous posons une question au sujet des politiques, quelque chose qui nous touche directement, les gens ne veulent pas en parler avec nous. C'est une question valable, comment dois-je faire pour me trouver dans votre situation, et elle n'a pas voulu y répondre. Comment régler ce problème? Comment faire en sorte que les gens vous répondent? Je pense que nous devons davantage discuter librement. Il vient un moment où il faut sortir la discussion du contexte officiel, n'est-ce pas?

Mme Cameron : Je souhaite ajouter, bien entendu, que je voterais pour Hawa ou Nasra si elles se présentaient comme première ministre. Je voterais pour l'une ou l'autre de ces femmes si elles souhaitaient devenir première ministre, puisque nous parlons de miracles et d'aspirations. Je souhaite aussi ajouter que les élus, plus d'élus, c'est fantastique, mais je pense aussi qu'il ne s'agit que d'une partie de la solution. Qu'il y ait 52 p. 100 de femmes au Parlement, si les taux d'agression sexuelle chez les femmes et les filles continuent d'être élevés, que l'exploitation sexuelle des filles existe toujours, que les filles vivent dans la pauvreté, vous savez, il s'agit d'un pas dans la bonne direction, mais cela fait partie d'une solution plus vaste.

Le sénateur Poy : Oui. Merci.

Mme Nasra Mire : Je voulais dire, avant que nous en venions aux politiques et à ce niveau élevé, qu'il est difficile pour nous, membres des minorités visibles et personnes, d'obtenir un emploi à temps partiel, même un emploi à 8 \$ l'heure. Je crois que nous devrions envisager cet aspect des choses et dire que même lorsque

It is hard. We have to prove ourselves. There is always a level of proving ourselves, so maybe we should look at that first before we move on to bigger issues.

Senator Nancy Ruth: If in our report we try and be gender specific around issues of children, what kind of words do we use to deal with the issues you have raised of racism or poverty or intersectionality, what kind of words are there to say that?

Ms. Cameron: There are many words in the FREDA report, which is a good place to start. Talk about girls and women, use those words; point specifically to the statistics that tell Canadians and senators and members of Parliament the disproportionate level of violence that girls are experiencing, and compare them to boys and men.

Ms. Hawa Mire: Can I ask you a question? What would make you more willing to get involved at our level? What would it take us to get you more interested in what we do each day?

The Chairman: I think that is a personal question, so perhaps individual senators can reflect and think about it. I think that is why we are here. It is a struggle to put your issues on the agenda in Parliament. I think we are taking the first step, but we are struggling as to how to speak for you, but not speak for you, if you know what I mean. We want to really listen and hear what you are saying and to try and reflect it in our words. I hope you will see in our final product some of the struggle we have had and some of your wishes.

Each one of us has come to the Senate by way of appointment and that is part of our problem as legislators, but it is also a part of our ability in the Senate. We have more freedom, we represent many more walks of life, I think, than in the House of Commons because we have been selected in a different way, so we are not quite the same as the House. I am hoping all of that translates into something. We chose the Convention on the Rights of the Child. One of the strongest things in there is to hear the voice of the child. Women struggle to be heard as well as children. Now we are talking about the voice of youth, et cetera. Whether we do a good job or not will be for you to judge, but I hope our report and how we approach it answers your question.

While I think I have heard you strongly about the gender specific and those issues, the universal declaration of human rights is basically put in another way, do not give up on anyone. Your allies are everywhere and so the message has to go through over and over again. The spokespeople may be of your colour,

nous présentons une demande d'emploi dans un restaurant, on nous regarde de haut. C'est difficile. Nous devons faire nos preuves. Il est toujours question de faire nos preuves, et nous devrions peut-être y réfléchir avant d'aborder les questions plus générales.

Le sénateur Nancy Ruth : Si, dans notre rapport, nous tentons d'adopter une approche sexospécifique des questions touchant les enfants, quels sont les mots que nous devons utiliser pour aborder les questions, que vous avez soulevées, du racisme, de la pauvreté ou de l'intersectionnalité; quels sont les mots qui existent pour exprimer ces réalités?

Mme Cameron : Il y a beaucoup de mots dans le rapport du centre FREDA, qui est un bon point de départ. Parlez des filles et des femmes, utilisez ces mots; mettez spécifiquement en lumière les statistiques qui diront aux Canadiens, aux sénateurs et aux députés que les filles sont victimes de violence de façon disproportionnée, et comparez ces statistiques à celles concernant les garçons et les hommes.

Mme Hawa Mire : Puis-je vous poser une question? Qu'est-ce qui pourrait faire en sorte que vous souhaitiez vous engager à notre niveau? Que faudrait-il pour que vous vous intéressiez davantage à ce que nous faisons au quotidien?

La présidente : Je crois qu'il s'agit d'une question personnelle, alors peut-être les sénateurs devraient-ils y penser et y réfléchir. Je crois que c'est la raison pour laquelle nous sommes ici. Il s'agit d'une lutte dont l'objectif est de faire en sorte que les questions qui vous touchent soient débattues au Parlement. Je crois que nous sommes en train de franchir la première étape, mais nous tentons de déterminer comment parler en votre nom, et non à votre place, si vous voyez ce que je veux dire. Nous souhaitons vraiment entendre et écouter ce que vous avez à dire et tenter de le redire dans nos mots. J'espère que vous serez à même de constater dans notre produit final certaines des luttes que nous avons menées et certains de nos souhaits.

Chacun d'entre nous sommes devenus sénateurs par nomination, et cela fait partie de nos problèmes de législateurs, mais c'est aussi une part du pouvoir du Sénat. Nous avons une plus grande liberté, nous représentons des couches plus diversifiées de la société, je crois, que la Chambre des communes, parce qu'on nous a choisis d'une autre manière, ce qui fait que nous sommes passablement différents de la Chambre. J'espère que tout cela veut dire quelque chose. Nous avons choisi la Convention relative aux droits de l'enfant. L'un des éléments les plus forts de ce texte concerne le fait d'écouter la voix des enfants. Les femmes luttent pour être entendues comme les enfants. Aujourd'hui, nous parlons de la voix des jeunes, et cetera. C'est vous qui jugerez si nous avons fait du bon travail ou non, mais j'espère que notre rapport et notre approche répondront à votre question.

Je crois que je vous ai bien compris au sujet de la sexospécificité et des autres questions, mais la déclaration universelle des droits de la personne est en fait formulée d'une autre manière : n'abandonner personne. Vos alliés sont partout, et le message doit donc être répété encore et encore. Les porte-parole peuvent

they may be of your gender, they may be of your race, and they may not be, so what we are trying to do is touch everyone and change the dynamics of how we relate to each other.

We have gotten the message that gender specific programs are really important at your level, whether it is employment or housing or racism. However, if we do not break down some of the processes across the board in Canada and across the genders, we will not succeed. We are looking for the greatest constituency to support your message. I think you will see some of that in there. That will be, I think, the greatest miracle, if we are using the miracle thing.

I want to thank all of you for coming and certainly giving us evidence from a different perspective than we have heard in our other hearings and our other panels. You have brought a different perspective. You are all very young, by the way, in our eyes. Some of you are under the age of 18, some slightly older, and some maybe a little more than that, but we are hearing more youthful voices. We need to hear these voices more often and be more honest to the wishes and aspirations of the conventions. I hope you will see some of what you have said reflected in our report. Thank you for coming.

The committee adjourned.

VANCOUVER, Thursday, September 21, 2006

The Standing Senate Committee on Human Rights met this day at 1:16 p.m. to examine and report upon Canada's international obligations in regards to the rights and freedoms of children.

Senator A. Raynell Andreychuk (*Chairman*) in the chair.

[*English*]

The Chairman: Honourable senators, our first witnesses this afternoon are Victor Porter of MOSAIC and Sister Deborah Isaacs from the Separated Children Intervention and Orientation Network — a long title.

Sister Deborah Isaacs, Representative, Separated Children Intervention Orientation Network: We tend to call it SCION, which means "heirs."

Madam Chair and honourable members of the Senate, the SCION Project appreciates this invitation to present to you a submission on some of the areas where we see that Canada is not fulfilling its obligations under the UN Convention on the Rights of the Child, or CRC. As a project dealing with separated children, we deal mainly with children who are refugees, or victims of trafficking, and I will make this presentation from their

être de la même couleur, du même sexe ou de la même race que vous, et ils peuvent ne pas l'être, alors ce que nous tentons de faire est de toucher tout le monde et de modifier la dynamique de nos relations.

Nous avons compris le message quand vous nous avez dit que des programmes sexospécifiques sont très importants à votre niveau, qu'ils concernent l'emploi, le logement ou le racisme. Cependant, si nous ne contrecarrons pas certains des processus partout au Canada et chez les deux sexes, nous ne réussirons pas. Nous sommes à la recherche du meilleur moyen de faire passer votre message. Je crois que vous verrez une partie de cela là-dedans. Cela sera, à mon avis, le plus grand miracle, pour en revenir à cette histoire de miracle.

Je tiens à vous remercier toutes d'être venues ici et de nous avoir fourni un témoignage d'un point de vue certainement différent de ce que nous avons entendu à l'occasion d'autres audiences et de la part de nos autres groupes de témoins. Vous nous avez offert un point de vue différent. À nos yeux, vous êtes toutes très jeunes, soit dit en passant. Certaines d'entre vous avez moins de 18 ans, d'autres sont un peu plus âgées, et il y en a qui ont quelques années de plus, mais nous avons entendu des voix plutôt jeunes. Nous avons besoin d'entendre ces voix plus souvent et d'être plus honnêtes quant aux souhaits et aspirations des conventions. J'espère que vous retrouverez certaines des choses que vous avez dites dans notre rapport. Merci d'être venues.

Le comité suspend ses travaux.

VANCOUVER, le jeudi 21 septembre 2006

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit aujourd'hui à 13 h 16 pour examiner, en vue d'en faire rapport, les obligations internationales du Canada relativement aux droits et libertés des enfants.

Le sénateur A. Raynell Andreychuk (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente : Honorables sénateurs, nos premiers témoins cet après-midi sont Victor Porter de MOSAIC, et sœur Deborah Isaacs du Separated Children Intervention and Orientation Network — voilà un nom qui est long.

Sœur Deborah Isaacs, représentante, Separated Children Intervention and Orientation Network : Nous avons tendance à appeler l'organisation SCION, qui veut dire « jeunes descendants » en anglais.

Madame la présidente, mesdames et messieurs membres du Sénat, le projet SCION est heureux d'être invité à vous présenter un mémoire sur certains des dossiers où, à son avis, le Canada ne respecte pas les obligations que lui confère la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant, ou CRE. Comme le projet est conçu à l'intention des enfants séparés de leur famille, notre travail touche d'abord et avant tout des enfants qui sont réfugiés

vantage point. I agree with the observations made in your interim report, *Who's in Charge Here?* about the inadequacies of Canada's method for implementing the convention, and about the need to adopt legislation to give the CRC the force of law in our country. Many prior presentations have spoken on why this is important legally, and I will not repeat those arguments, but I will supplement them with examples of where Canadian laws and policies fail to meet up with their obligations despite the claims that they are in conformity with the convention.

In keeping with my objective in this matter, I will cover five areas: poverty and discrimination; best interests of the child; reunification of separated children with their families; separating a child from a parent; and a national policy for separated children. Another major area of non-compliance for Canada that I see regarding refugee and immigrant children, namely, reunification with the family, will be covered by another panelist.

Article 2 of the convention states that State parties are to ensure that the rights set forth in the convention are to apply to every child in their jurisdiction without discrimination of any kind, including status of the parent. Article 18 provides for childcare services for children of working parents. Articles 26 and 27 speak about the entitlement to social security and the right of a child to a standard of living in accordance with national conditions. Yet we find that Canadian law excludes children of refugee claimants and non-status persons from getting the child tax credit.

These children are more than often the poorest of the poor and they include children born in Canada. In other words, Canadian citizens. To add to their poverty, they are most often ineligible to receive subsidized housing and daycare, and their parents have difficulty obtaining adequate jobs because of their status. This is discrimination based on the status of parents. In fact, we have two types of Canadian children.

Article 3 states that in all actions concerning children, the best interests of the child shall be a primary consideration. Yet the Immigration and Refugee Protection Act states that the best interests of the child must be considered in humanitarian and compassionate applications. However, that is not applicable in any other applications or actions, and even in H and C applications it is not a primary consideration. In their last report, the committee stated that the principle that the primary considerations should be given to the best interests of the child is still not adequately defined and reflected in some legislation.

ou victimes de la traite des humains, et c'est en m'appuyant sur ce point de vue que je vais vous présenter mon exposé. Je suis d'accord avec les observations formulées dans votre rapport intérimaire, intitulé *Qui dirige, ici?* quant aux lacunes de la méthode qu'emploie le Canada pour mettre en œuvre la Convention et à la nécessité d'adopter des dispositions législatives pour que la CDE ait force de loi au pays. De nombreux témoins ont déjà souligné pourquoi cela a de l'importance du point de vue juridique; je ne vais pas répéter les arguments utilisés, mais j'ajouterai, pour compléter, des exemples de lois et de politiques canadiennes qui ne répondent pas aux obligations en question, même si l'on prétend qu'elles seront conformes à la Convention.

Pour respecter mon objectif à cet égard, je vais traiter de cinq questions : la pauvreté et la discrimination; l'intérêt supérieur de l'enfant; la réunion des enfants et de la famille dont ils ont été séparés; la séparation d'un enfant d'avec un parent; et la politique nationale touchant les enfants séparés de leur famille. L'autre grand dossier où le Canada ne s'acquitte pas de ses obligations, à mon avis — celui des enfants réfugiés et immigrants, le critère étant celui de la réunion de la famille — sera abordé par un autre témoin.

L'article 2 de la Convention précise que les États parties s'engagent à respecter les droits énoncés dans la Convention et à les garantir à tout enfant relevant de leur juridiction sans distinction aucune, notamment la situation du parent. L'article 18 prévoit des services de garde à l'intention des enfants dont les parents travaillent. Les articles 26 et 27 traitent du droit à la sécurité sociale et du droit qu'a l'enfant à un niveau de vie conforme aux conditions nationales. Néanmoins, nous constatons que le crédit d'impôt pour les enfants est refusé dans le cas des enfants de demandeurs d'asile et de personnes sans statut.

Or, ces enfants sont souvent les plus pauvres de tous; parfois même, ils sont nés au Canada. Autrement dit, ce sont des citoyens canadiens. Non seulement ils sont pauvres, mais en plus, le plus souvent, ils n'ont pas droit à des services de garde ou à un logement subventionnés, et leurs parents éprouvent de la difficulté à trouver un travail adéquat, en raison de leur situation. C'est une forme de discrimination fondée sur la situation des parents. De fait, il y a deux catégories d'enfants canadiens.

L'article 3 prévoit que, dans toutes les décisions qui concernent les enfants, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale. Cependant, la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés précise que l'intérêt supérieur de l'enfant doit être pris en considération dans les cas où le demandeur peut être admis pour des raisons humanitaires. Tout de même, cela ne s'applique pas aux autres demandes et aux autres cas, et même là où des motifs humanitaires sont en cause, l'intérêt de l'enfant n'est pas tenu pour une considération primaire. Dans son dernier rapport, le comité a affirmé qu'il reste encore à définir et à énoncer rigoureusement dans certaines lois le principe selon lequel c'est l'intérêt supérieur de l'enfant qui est tenu pour une considération primordiale.

Also, since humanitarian and compassionate applications — H and Cs — may take years to process, the question of the best interests of the child is often never looked at before drastic actions such as deportations are taken. The best interests of the child is also never looked at in applying the draconian IRPA 117(9)(d), and, therefore, punishing the children for the mistakes of their parents.

A separated child who is an accepted refugee in Canada cannot make application to be reunited with his family despite the fact that Article 10 states that applications by a child for his or her parent to enter or to leave a State party for the purpose of family reunification shall be dealt with by State parties in a positive, humane and expeditious manner. Canada's explanation for not permitting this type of application is that they fear the parents will send their children to gain a toehold in the country so that they can follow. However, that does not make sense. If a child has been accepted as a refugee, that means that there is a justified reason for him or her coming here. If it is just in order to get a toehold, the child would never be accepted. To condemn a child to perpetual separation from his or her family is cruel and inhumane, not respecting the rights of the child and not fulfilling our obligations under the convention. How can we say that our law here is in compliance?

Article 9 states that State parties shall ensure that a child should not be separated from his or her parents against their will, except when competent authorities, subject to judicial review, determine, in accordance with applicable law and procedures, that such separation is necessary in the best interests of the child. In Canada, separation of a child from a parent through deportation occurs quite often. Deportation proceedings can occur without anyone ever looking at the issue of best interests, as we mentioned earlier. On the other hand, the issue may be looked at, or at other times it may be looked at and refused because family separation is not considered an undue hardship. The authorities state that the person should be deported and then apply for immigration from outside the country. However, what is never really looked at is the reality of the application succeeding, or succeeding within a reasonable time, in light of Canadian immigration laws and processing times.

I have heard of a case where there was a family divorce, and custody was awarded to the mother, who is not Canadian. However, the Family Court also ordered that the child not be removed from the province, since the father is Canadian. Yet the mother is ordered deported. A Federal Court then ruled that custody does not mean that the child must live with the mother, and that the mother can apply for immigration status from outside the country. The mother, though working and supporting the child now, would never have enough points to immigrate as an independent immigrant to Canada, so the child may never see the mother again.

Comme il faut parfois des années pour traiter une demande comportant des considérations humanitaires, il arrive souvent que la question de l'intérêt supérieur de l'enfant ne soit jamais même étudiée avant que soient prises des mesures draconiennes, par exemple l'expulsion du pays. De même, les autorités ne tiennent pas compte de l'intérieur supérieur de l'enfant quand elles appliquent la mesure draconienne prévue à l'alinéa 117(9)d) de la LIPR; cela équivaut à punir les enfants pour les erreurs commises par leurs parents.

L'enfant qui est séparé de sa famille et qui est accepté comme réfugié au Canada ne peut présenter une demande de réunion de la famille, même si l'article 10 précise que toute demande faite par un enfant ou ses parents en vue d'entrer dans un État partie ou de le quitter aux fins de réunification familiale est considérée par les États parties dans un esprit positif, avec humanité et diligence. Pour expliquer pourquoi il n'autorise pas ce type de demande, le Canada déclare craindre que les parents envoient leurs enfants ici pour mettre le pied dans la porte, pour ainsi dire. Ainsi, ils pourront suivre. Cependant, cela n'a aucun sens. Si un enfant est accepté comme réfugié, cela veut dire qu'il est justifié qu'il vienne ici. Si ce n'était que pour mettre le pied dans la porte, il ne serait jamais accepté. Condamner un enfant à être séparé à jamais de sa famille constitue un traitement cruel et inusité qui ne respecte ni les droits de l'enfant, ni nos obligations sous le régime de la Convention. Comment pouvons-nous affirmer que nos lois ici sont conformes?

L'article 9 précise que l'enfant ne doit pas être séparé de ses parents contre leur gré, à moins que les autorités compétentes ne décident, sous réserve de contrôle judiciaire et conformément aux lois et procédures applicables, que cette séparation est nécessaire dans l'intérêt supérieur de l'enfant. Au Canada, il arrive souvent qu'une expulsion ait pour effet de séparer un enfant d'un parent. Les procédures d'expulsion peuvent se tenir sans que quiconque envisage même la question de l'intérêt supérieur de l'enfant, comme nous l'avons déjà mentionné. Par ailleurs, il se peut que les autorités prennent cela en considération; parfois, elles le font en refusant sous prétexte que la séparation n'est pas considérée comme une difficulté indue. Les autorités affirment que la personne devrait être expulsée, puis présenter une demande d'immigration à l'étranger. Cependant, personne ne cherche jamais à savoir vraiment ce qui se passera : la demande sera-t-elle acceptée ou sera-t-elle acceptée dans un délai raisonnable, étant donné les dispositions législatives et les délais de traitement de l'immigration canadienne?

J'ai entendu parler d'un cas de divorce où la garde a été accordée à la mère, qui n'est pas canadienne. Toutefois, le tribunal de la famille a aussi ordonné que l'enfant ne soit pas expulsé de la province, car le père est canadien. Néanmoins, la mère est frappée d'une mesure d'expulsion. À ce moment-là, la Cour fédérale détermine que là où il y a une garde, cela ne veut pas forcément dire que l'enfant doit habiter avec la mère, et que la mère doit présenter une demande d'immigration depuis l'étranger. Comme elle a à travailler et à faire vivre son enfant, la mère n'accumule jamais assez de points pour venir au Canada à titre d'immigrante indépendante, de sorte que l'enfant ne la verra peut-être plus jamais.

In Article 46 of the 2003 concluding observations on Canada, the Committee on the Rights of the Child remarked that they were especially concerned at the absence of a national policy on unaccompanied or separated asylum children. In 2001, Senator Landon Pearson, along with the Child Welfare League of Canada and the International Social Services, organized a national round table on separated children in Ottawa. One of the recommendations of this round table was to form a working group, led by CIC with NGOs, to work on a national policy for separated children. This working group was formed but has really made very little progress. We have gone through several persons representing CIC — Immigration Canada — some of whom have very little understanding of the problem, and the last one of whom retired in the spring. As a member of the NGO group, I can tell you that I am extremely frustrated. Without a law implementing the CRC, we have no way of advancing this issue except advocacy, which is going nowhere at the moment.

We NGOs would like to see another national round table organized to look at what has been — and has not been — accomplished since the last round table, and to have another look at the issue. In another couple of years we will again be before the Committee on the Rights of the Child, and referring to their 2003 comments, nothing has changed.

Victor Porter, Community Outreach Manager, MOSAIC: Madam Chair and honourable senators, good afternoon. My name is Victor Porter. I work for MOSAIC, which is an organization here in Vancouver. When I shared with friends and colleagues the fact that I would be presenting to this committee, some suggested that I read my presentations. Others said, “No, talk to them.” Senators, I will make the best of both worlds: I will read some parts, and then talk to you.

Before I start, I would like to thank you for the time you are affording me here today, and also for the help of your very able staff who were able to accommodate us and my crazy schedule to enable me to make a presentation before you.

As I said, I am working for MOSAIC. MOSAIC supports new immigrants and refugees through a range of programs and services, including employment, family support, volunteer information support, interpretation and translation services. MOSAIC has 130 employees, 300 volunteers and close to 250 trained, freelance interpreters and translators. Our intimate knowledge of the issue of family reunification is based on the work of our 11 bilingual counselors who, among them, speak a total of 24 languages. They are primarily focused on the project funded by the Foundation of British Columbia. I am also a member of the Canadian Executive Committee of the Canadian Council for Refugees. That council is based in Montreal, and I suggest that if your tour takes you to Montreal,

À l'article 46 de ses observations finales sur la situation au Canada (2003), le Comité des droits de l'enfant disait s'inquiéter particulièrement de l'absence d'une politique nationale concernant les enfants demandeurs d'asile qui sont soit seuls, soit séparés de leur famille. En 2001, le sénateur Landon Pearson, aux côtés de la Ligue pour le bien-être de l'enfance du Canada et du Service social international, a organisé à Ottawa une table ronde nationale sur les enfants séparés de leur famille. Une des recommandations issues des travaux de la table ronde consistait à créer un groupe de travail, sous la direction de CIC et faisant appel aux ONG, dont le mandat serait d'établir une politique nationale en la matière. Le groupe de travail a été mis sur pied, mais, en vérité, ses progrès ont été insignifiants. Plusieurs personnes se sont relayées pour représenter CIC — Immigration Canada —, dont certaines connaissaient très peu de choses au problème; la dernière a pris sa retraite au printemps. En tant que membre du groupe des ONG, permettez-moi de vous dire que cela me frustre au plus haut point. Sans loi pour mettre en œuvre le CDE, nous ne disposons d'aucune façon de faire progresser la question, sinon la défense des droits, qui ne donne aucun résultat en ce moment.

Nous, les ONG, aimerions que soit tenue une autre table ronde nationale pour regarder ce qui a été accompli — ou pas — depuis la dernière table ronde, et pour se pencher à nouveau sur le problème. Dans quelques années, nous comparaitrons à nouveau devant le Comité des droits de l'enfant et, pour évoquer leurs observations de 2003, rien n'aura changé.

Victor Porter, gestionnaire des relations avec la communauté, MOSAIC : Madame la présidente, mesdames et messieurs les sénateurs, bonjour. Je m'appelle Victor Porter. Je travaille pour MOSAIC, organisation installée ici même à Vancouver. Quand j'ai révélé à mes amis et collègues que j'allais comparaître devant votre comité, certains ont proposé que je lise mon exposé. D'autres ont dit plutôt : « Non, parle-leur. » Mesdames et messieurs, je vous offrirai ce qu'il y a de mieux de part et d'autre : je lirai certains segments, puis je vous parlerai.

Avant de commencer, je tiens à vous remercier du temps que vous m'accordez et, aussi, de l'aide du personnel très compétent que vous avez mis à votre disposition, qui a fait des aménagements pour nous et tenu compte de l'horaire de fou que je tiens, pour que je puisse venir vous présenter un exposé.

Comme je l'ai dit, je travaille pour MOSAIC. MOSAIC vient en aide aux réfugiés et immigrants nouvellement arrivés au pays, par un ensemble de programmes et de services, dont des services d'aide à l'emploi, un soutien familial, des services d'information bénévoles, des services d'interprétation et de traduction. MOSAIC compte 130 employés, 300 bénévoles et près de 250 traducteurs et interprètes indépendants, dûment formés. Notre connaissance intime de la question de la réunion des familles s'explique par le fait que nous ayons à notre disposition 11 conseillers bilingues qui, entre eux, parlent au total 24 langues. Ils consacrent l'essentiel de leurs efforts au projet financé par la Foundation of British Columbia. Je suis aussi membre du comité exécutif du Conseil canadien pour les réfugiés. C'est un conseil qui

you contact and invite to appear before you Janet Dench, who is our executive director.

In relation to our submission, as members of the Canadian Council for Refugees, we support their submissions as a whole. I will start by reading from the June 1995 conclusions of the Committee on the Rights of the Child. Paragraph 562 reads:

The Committee recognizes the efforts made by Canada for many years in accepting a large number of refugees and immigrants. Nevertheless, the Committee regrets that the principles of non-discrimination, of the best interests of the child and of the respect for the views of the child have not always been given adequate weight by administrative bodies dealing with the situation by refugee or immigrant children. It is particularly worried by the resort by immigration officials to measures of deprivation of liberty of children for security or other related purposes and by the insufficient measures aimed at family reunification with a view to ensuring that it is dealt with in a positive, humane and expeditious manner. The Committee specifically regrets the delays in dealing with reunification of the family in cases where one or more members of the family have been considered eligible for refugee status in Canada as well as cases where refugee or immigrant children born in Canada may be separated from their parents facing a deportation order.

If there is one point that I want to get across to you, it is the fact that the convention speaks to governments' facilitating a timely reunification of children with their families. This is not happening. I would like to share with you the story of a person close to our agency who travelled to Congo once he realized that he had three nephews who were orphaned. He went to Congo at the risk to his own life, located the children who were in their early teens, moved them to the safest location, returned to Canada and began the process of bringing them over through the immigration process. Time went by; he dutifully complied with every requirement. The situation in the region where these children were living became increasingly dangerous. He moved them again, now to Ivory Coast where the order to which Sister Deborah belongs, the Sisters of the Good Shepherd, provided them with shelter and looked after their safety. Then a crisis broke out in the Ivory Coast Republic; a crisis where foreigners were targeted in the streets. Thus the safety of these children was still in question.

What this family experienced was a bit of a bureaucratic nightmare: Their visas were ready, but by the time the children knew that their visas were ready, their medical examinations had expired, so they had to go and have their medical examinations again. Then by the time their medical examinations were done, the visas had expired.

est situé à Montréal, et si jamais vous vous retrouvez à Montréal pour délibérer, je vous invite à communiquer avec Mme Janet Dench, notre directrice générale.

Au sujet de notre mémoire, en tant que membre du Conseil canadien pour les réfugiés, nous appuyons les idées de l'organisation-mère dans son ensemble. Je vais commencer par lire un passage des conclusions de juin 1995 du Comité des droits de l'enfant. L'article 562 se lit comme suit :

Le comité salue les efforts que fait depuis de nombreuses années le Canada qui accueille un nombre important de réfugiés et d'immigrants. Toutefois, il regrette que les principes de la non-discrimination, de l'intérêt supérieur de l'enfant et du respect des opinions de l'enfant n'aient pas toujours été pris en considération de façon entièrement satisfaisante par les organes administratifs chargés des enfants réfugiés ou immigrants. Le comité est particulièrement préoccupé par le fait que des fonctionnaires des services d'immigration ont recours à des mesures de privation de liberté à l'encontre d'enfants, pour des raisons de sécurité ou à d'autres fins, et par l'insuffisance des mesures prises pour que les demandes de réunification familiale soient traitées de façon favorable avec humanité et diligence. Il regrette particulièrement la longueur des formalités nécessaires pour obtenir la réunification familiale lorsqu'un ou plusieurs membres d'une famille ont obtenu le statut de réfugiés au Canada et lorsque des enfants réfugiés ou immigrants nés au Canada risquent d'être séparés de leurs parents, si ces derniers font l'objet d'un arrêté d'expulsion.

S'il y a un point que je souhaite faire valoir, c'est le fait que la Convention vise à faire en sorte que les gouvernements aident à réunir plus rapidement enfants et familles. Cela ne se fait pas. Je voudrais vous faire part du récit d'une personne proche de notre organisme, qui s'est rendue au Congo une fois qu'elle a su qu'elle y avait trois neveux devenus orphelins. Il est allé au Congo à ses risques et périls, a retrouvé les enfants, de jeunes adolescents, les a amenés dans un lieu sûr, et, est revenu au Canada et a entamé les procédures pour les faire immigrer en bonne et due forme. Un certain temps s'est écoulé; il s'est plié scrupuleusement à toutes les exigences. La situation dans la région où habitaient les enfants devenait de plus en plus dangereuse. Il les a déplacés encore une fois, cette fois en Côte d'Ivoire, où la communauté de soeur Deborah, les Sœurs du Bon-Pasteur, leur a fourni un refuge et a veillé à leur sécurité. Puis, il y a eu crise en République de Côte d'Ivoire, crise où les étrangers étaient ciblés dans la rue. La sécurité des enfants était donc compromise encore une fois.

Cette famille a vécu une sorte de cauchemar bureaucratique : leurs visas étaient prêts, mais le temps que les enfants sachent que leur visa était prêt, la période de validité de leurs examens médicaux s'était écoulée, si bien qu'ils ont dû retourner subir les examens médicaux à nouveau. Ensuite, le temps que les examens médicaux se fassent, ce sont les visas dont le délai était expiré.

I see your faces, but we are no longer surprised by instances like this because it is not an isolated phenomenon. It happens regularly in family reunification situations.

Finally, by chance, the children were ready to be transported to Canada, but they needed to have pictures taken. At severe risk to their safety, they went and had pictures taken, took them to the Canadian delegation and, three weeks later, they were called back. The pictures were not the correct pictures: The background was blue, and they needed a white background.

I am raising this as an example of how the best interests of the child are not on the screen of the people who are dealing with these cases. As I said, this is not an isolated case. We see these kinds of things again and again.

Having said that, I do not want to point my finger of criticism at the immigration officers. They are in the field; they are always understaffed; they have a limited budget to work with and they already have a backlog. No matter when they arrive at their destination, they are dealing with a backlog. They, our immigration officers, have done extraordinarily good things in removing children or people who are at risk but, as I said, these are extraordinary instances. The rest of the instances are slow, cumbersome and put children at risk.

Even if the children are not at risk, they will be separated from their families in any event for years, and those years make a mark on those children, on their families and, eventually, on all of us. The rest of Canadian society will have to deal with the harm done to these children.

My time is up, but these things can be solved. It does not need a change of legislation; it simply needs a change in regulation to allow such children to be reunited with their parents or family in Canada and to be processed inland, in a similar fashion to what has been done with spouses. Through a change of regulation, spouses now can be processed in Canada to resolve their situation.

The Chairman: You are saying that the change required is in the regulations. My understanding was that the regulations gave the minister discretion, but you are telling us that it would actually take a regulation change? I might remind you that the Immigration Act changed three years ago, and it gave unusual and, in my opinion, too many powers to the minister by way of regulation; powers which traditionally had been in the act.

However, my understanding was that they could act. They would simply need to file. I did not think a regulation change, per se, was required. Your understanding is that a regulation change is required?

Mr. Porter: My understanding is that it does not require a change in the law; it requires a change in the guidelines, actually.

The Chairman: Yes.

Mr. Porter: An amendment to the guidelines, I am sorry, to provide for expedited reunification.

Je vois bien votre réaction, mais les cas du genre ne nous surprennent plus : ce n'est pas un phénomène isolé. Cela arrive périodiquement dans les cas de réunion des familles.

Enfin, par chance, les enfants étaient prêts à être transportés au Canada, mais il fallait prendre leur photo. À leurs risques et péril, ils sont allés se faire photographier, ont apporté les photos à la délégation canadienne et, trois semaines plus tard, on les a rappelés. Les photographies n'étaient pas conformes : le fond était bleu; et il fallait un fond blanc.

Je prends l'exemple pour montrer que l'intérêt supérieur de l'enfant n'est pas présent dans l'esprit des gens qui sont chargés des cas en question. Comme je l'ai dit, ce n'est pas un cas isolé. C'est le genre de choses que nous voyons constamment.

Cela dit, je ne veux pas pointer du doigt les agents d'immigration. Ils sont là sur le terrain; ils manquent toujours de personnel; ils disposent d'un budget limité et doivent composer déjà avec un arriéré. Quel que soit le moment d'arriver à destination, il y a arriéré. Ils — nos agents d'immigration, ont fait un boulot extraordinaire pour sortir d'un mauvais pas des enfants ou des gens qui sont à risque, mais, comme je l'ai dit, ce sont des cas extraordinaires. Le reste du temps, la démarche est lente, lourde, et elle met les enfants en péril.

Même là où les enfants ne se trouvent pas en péril, ils seront quand même séparés de leur famille pendant des années, et ce sont des années qui laissent leur marque sur un enfant, sur la famille et, en dernière analyse, sur nous tous. Le reste de la société canadienne devra composer avec le tort fait à ces enfants.

Mon temps est écoulé, mais je dois dire que ce sont des problèmes qu'on peut régler. Il n'est pas nécessaire de modifier la loi; il suffit de modifier le règlement pour permettre que les enfants en question soient réunis avec leurs parents ou leur famille au Canada et que leurs dossiers soient traités ici même, un peu comme on le fait dans le cas des conjoints. Grâce à une modification du règlement, la demande du conjoint peut maintenant être traitée au Canada, pour que la situation soit réglée.

La présidente : Vous dites qu'il faut modifier le règlement. Je croyais savoir que le règlement accordait au ministre un pouvoir discrétionnaire, mais vous me dites qu'il faudrait, de fait, modifier le règlement? Permettez-moi de vous rappeler que la Loi sur l'immigration a été modifiée il y a trois ans et que le législateur a accordé au ministre des pouvoirs qui me paraissent trop grands, par règlement; ce sont des pouvoirs qui, de tradition, se trouvaient dans la loi elle-même.

Cependant, je croyais savoir que les autorités pouvaient agir. Elles auraient simplement à déposer le dossier. Je ne croyais pas qu'il fallait modifier le règlement en tant que tel. À votre avis, il faut modifier le règlement?

M. Porter : Je crois savoir qu'il n'y a pas lieu de modifier la loi; il faut modifier les directives, de fait.

La présidente : Oui.

M. Porter : Une modification des directives, pardon, pour accélérer la réunion des familles.

The Chairman: My point was that it is even simpler than a regulation change.

Mr. Porter: Yes. All it requires is the political will and the best interests of the child as the centrepiece.

The Chairman: Sister Isaacs, you talked about a number of the issues that we have dealt with. Can you tell us what types of children you work with? Could you explain a little about your organization and how you come to deal with those children?

Sister Isaacs: Separated children are children who are outside their country of origin, without parent or legal/customary caregivers. These are children under the age of 18, according to the convention, who arrive in Canada, let us say in this case. Sometimes we are dealing with separated children in other places where they have a relative here in Canada. This applies to children who come as refugees or refugee claimants, victims of trafficking or migrants. We do not yet have that many migrants in Canada but we do have victims of trafficking, and we do have refugees, both making claims here.

We have had a moratorium on refugee children separated, coming to Canada for resettlement, but some protocols about guardianship, et cetera, have just been put into place. I do not know if anybody has yet come under these new protocols. These, then, are the children who come.

Here in British Columbia, we have the Ministry of Children and Family Development which has a special team that takes care of totally unaccompanied children. “Unaccompanied” would mean that they are not accompanied by any adult. It is a much narrower definition than “separated.” A separated child can come with a distant aunt or a cousin or someone, but that person is not their legal guardian. First of all, here in Canada we have no obligation that such persons become legal guardians, which burdens them with serious problems. This in itself, I think, is contrary to the Convention on the Rights of the Child. In other words, these children have nobody who has any legal responsibility for them. They can make it happen, but it is not an easy matter because it is not always easy to get hold of the parents, if they exist, and if they have the proof. It also costs a great deal of money, and here in British Columbia there is no legal aid available to them to go about doing this. Thus, most of the time it does not get done.

The Chairman: I think your paper adequately explains that and your other work. What I really want to know is where is the point of entry of your organization into such situations?

Sister Isaacs: I work at MOSAIC but not for MOSAIC. I have access to these children through the staff of MOSAIC. I also work with or have contact with the ministry. Some of the children come

La présidente : Je voulais dire que c’est même plus simple qu’une modification du règlement.

M. Porter : Oui. Tout ce qu’il faut, c’est d’avoir la volonté politique de le faire et mettre au cœur de la démarche l’intérêt supérieur de l’enfant.

La présidente : Sœur Isaacs, vous avez abordé plusieurs des questions que nous avons étudiées. Pouvez-vous nous dire auprès de quel genre d’enfants vous travaillez? Pouvez-vous expliquer un peu ce qu’est votre organisation et comment vous en êtes venue à travailler auprès de ces enfants?

Soeur Isaacs : Les enfants séparés de leur famille sont des enfants qui se trouvent en dehors de leur pays d’origine, en l’absence de la ou des personnes qui en ont la garde juridiquement ou de tradition. Ce sont des enfants qui ont moins de 18 ans, selon la Convention, qui arrivent au Canada disons... Parfois, nous avons affaire à des enfants séparés de leur famille ailleurs et qui ont un membre de la famille ici au Canada. Il s’agit ici des enfants qui arrivent comme réfugiés ou comme demandeurs d’asile, des victimes de la traite des enfants ou de migrants. Nous ne recevons pas encore un grand nombre de migrants au Canada, mais nous recevons des victimes de la traite des humains, et nous recevons bien des réfugiés — les deux présentent ici des demandes.

Nous avons adopté un moratoire sur les enfants réfugiés séparés de leur famille, qui arrivent au Canada aux fins du rétablissement, mais nous venons d’adopter certains protocoles concernant la tutelle, notamment. Je ne sais si ces nouveaux protocoles ont été appliqués à quelqu’un jusqu’à maintenant. Ce sont ces enfants qui viennent au Canada.

Ici, en Colombie-Britannique, nous avons le ministère des Enfants et de la Famille, qui est doté d’une équipe spéciale qui prend en charge les enfants « non accompagnés ». Cela qualifie l’enfant qui n’est pas accompagné d’un adulte. La signification est beaucoup plus étroite que celle du terme « séparé de sa famille ». L’enfant séparé de sa famille peut arriver au Canada en compagnie d’une tante ou d’un cousin éloigné, mais la personne en question n’en a pas la tutelle au sens juridique. D’abord, ici au Canada, il n’y a pas d’obligation que de telles personnes soient les tuteurs juridiquement reconnus des enfants, ce qui leur impose de graves difficultés. À mon avis, cette chose en soi est contraire à la Convention relative aux droits de l’enfant. Autrement dit, personne n’a la responsabilité juridique de ces enfants. La démarche peut se faire, mais ce n’est pas simple, car il n’est pas toujours facile de communiquer avec les parents, s’ils sont en vie, et d’obtenir une preuve qu’ils n’ont peut-être pas. De même, cela coûte très cher et, ici, en Colombie-Britannique, il n’y a pas d’aide juridique offerte aux gens qui entreprennent une telle démarche. Ce qui fait que, la plupart du temps, cela reste lettre morte.

La présidente : Votre mémoire me paraît décrire adéquatement cette situation et le travail que vous faites autrement. Ce que je souhaite vraiment savoir, c’est comment votre organisation entre en scène dans de telles situations?

Soeur Isaacs : Je travaille à MOSAIC, mais je ne travaille pas pour MOSAIC. J’ai accès à ces enfants grâce au personnel de MOSAIC. Également, je travaille avec, je communique avec le

directly off the street. I have also made contact with them through other organizations who might have contact with children like this, such as Covenant House, which is there on the street for street kids. We organized this network SCION — and this is where the network comes in — of organizations, both governmental and non-governmental, that meets fairly regularly to look at the problem of separated children here in British Columbia.

The Chairman: You then work with them after that and advocate for them, is that the point?

Sister Isaacs: I advocate and try to help them settle different matters that may arise. I can give you an example: We had a child who was adopted from overseas, but then the adoption broke down here and the child was on the street with absolutely no identification. He was legally in Canada, that was no problem, but he had no identification; he had neither health care coverage nor anything else. We helped him to get some sort of health coverage and we tried to get help for him through the ministry, but because of different policies now within the ministry, they were not too interested because he was over 16 at that point. At least we helped him at least to get papers so that he could do some work, such as at McDonald's or somewhere, and get health care when he needs it and other things that he is entitled to.

The Chairman: How many children are we talking about? This is one of the issues that we are faced with as we go around the country. For instance, how many such children do you deal with in a year? Some people are telling us that we are talking about small numbers and others say that there is an invisible number of such cases. I want your opinion.

Sister Isaacs: Yes, I know that kind of statement. At times we have had more such children, like when the boats were coming in here from China and elsewhere. At other times, it is less. Now it is much less because the Safe Third Country Agreement has cut back on the numbers of refugees coming in, even though the category of separated children is one of the exemptions.

The method of calculating numbers is problematic. The immigration authorities decided to calculate how many refugee claims were being initiated by a minor alone, where the main applicant was the minor. However, that does not always take into consideration the fact that some of these claims may involve a couple of minors, and that is not always clear. Sometimes, especially with separated children as compared to unaccompanied minors, their claim will be established through the family with whom they are living. If they are living with, let us say, an older brother or an uncle or something, the claim may just proceed as if the child was a child of that family, and they are not the primary

ministère. Certains des enfants arrivent directement de la rue. J'ai noué connaissance avec eux par l'entremise d'autres organisations qui sont en contact avec des enfants comme ceux-là, par exemple Covenant House, qui travaille directement dans la rue pour venir en aide aux enfants de la rue. Nous avons organisé ce réseau, le SCION — voici où la question du réseau entre en jeu —... ce réseau d'organisations à la fois gouvernementales et non gouvernementales dont les gens se réunissent assez souvent pour étudier le problème des enfants séparés de leur famille ici en Colombie-Britannique.

La présidente : À ce moment-là, vous travaillez auprès d'eux et vous défendez leur cause, c'est bien ça?

Soeur Isaacs : Je défends leur cause et j'essaie de les aider à régler différentes questions qui peuvent survenir. Je peux vous donner un exemple : nous avons eu affaire à un enfant qui avait été adopté à l'étranger, mais l'adoption n'a pas fonctionné ici, si bien que l'enfant s'est retrouvé dans la rue sans aucun papier d'identité. Il était venu au Canada légalement, il n'y avait pas de problème à ce chapitre, mais il n'avait pas d'identité; il n'avait pas droit au régime d'assurance-santé, ni à rien d'autre. Nous l'avons aidé à obtenir une assurance médicale et nous avons essayé d'obtenir une assistance par l'entremise du ministère, mais étant donné les différentes politiques maintenant appliquées au ministère, les autorités n'étaient pas trop intéressées : c'est qu'il avait plus de 16 ans à ce moment-là. Nous l'avons au moins aidé pour qu'il puisse avoir ses papiers pour travailler, chez McDonald's ou ailleurs, et obtenir des soins de santé s'il en a besoin et d'autres trucs auxquels il a droit aussi.

La présidente : De combien d'enfants parle-t-on? C'est une des questions auxquelles nous sommes confrontés en parcourant le pays. Par exemple, à combien de cas du genre avez-vous affaire durant une année? Certaines personnes nous disent que ces enfants ne sont pas très nombreux, d'autres nous disent qu'il y a des cas cachés. J'aimerais avoir votre avis là-dessus.

Soeur Isaacs : Oui, j'ai déjà entendu dire cela. À certains moments, nous avons eu affaire à un plus grand nombre d'enfants vivant cette situation, par exemple, au moment où les bateaux venus de Chine sont arrivés ici, comme ailleurs. D'autres fois, il y en a moins. Aujourd'hui, il y en a beaucoup moins, car l'Entente sur les tiers pays sûrs a eu pour effet de réduire le nombre de réfugiés qui arrivent au Canada, même si la catégorie des enfants séparés de leur famille figure justement à titre d'exception.

La méthode de calcul pose problème. Les autorités de l'immigration ont décidé de calculer le nombre de demandes d'asile présentées par un mineur seul, les demandes où le demandeur principal était un mineur. Cependant, cela ne tient pas compte du fait que certaines des demandes font intervenir quelques mineurs, ce n'est pas toujours clair. Parfois, surtout dans le cas des enfants séparés de leur famille par rapport aux mineurs non accompagnés, la demande sera établie par le truchement de la famille avec laquelle l'enfant vit. Si, par exemple, l'enfant vit avec un frère aîné ou un oncle, la demande est traitée comme si l'enfant faisait vraiment partie de cette famille, mais il n'est pas le

claimant. Sometimes, in fact, children's claims are not being heard on their own merit, even though sometimes the child has his own claim.

The Chairman: In relation to your project, could you give us just a rough, ballpark number. Are we talking 10 or 20 a year? How many? Just a ballpark.

Sister Isaacs: For here in Canada, I have dealt with, I would say, about 10 a year, though I also deal with other cases, such as the example I gave you of the three children who were in the Ivory Coast, trying to bring them here. I am dealing now with two young girls from Ethiopia who have already been trafficked to Saudi Arabia and then returned to Ethiopia. Their older sister is here in Canada. On being returned to Ethiopia, they were living in a home with a family, and in the violence in Ethiopia in December, the man of the house was killed. The two girls then fled with the son of that family to the Sudan. I am not sure if they are going from the frying pan into the fire.

The Chairman: It is close.

Sister Isaacs: Yes, it is next door. They were now in Khartoum. Again, I have been lucky. My congregation has sisters in Khartoum, and through a telephone number we have been able to make contact with the girls and they have been taken into care, and they are at the moment trying to get them refugee status in Sudan so that they can be resettled here in Canada with their older sister.

The Chairman: One of the other concerns that we have heard is with respect to the trafficking problem and that the people who seem to fall through the cracks are those that are 16 to 18, and female. Do you have any comment as to whether that is an issue? In other words, if a young girl comes into this country and she is 17 years old, she is not looked upon as a child.

Sister Isaacs: It depends on the province.

The Chairman: It depends on the province? Is it because of the regulations or their attitude or what?

Sister Isaacs: No, it has to do with regulation. For instance, in Ontario, it has to do with the regulations of that province for children under age, where the ministry —

The Chairman: In other words, it is 16?

Sister Isaacs: It is 16 for intake. They will take care of children beyond that age, but for intake, it is 16.

Here in British Columbia, it is the opposite: We take them in up to 19, so there are differences by province. I would not say that it is limited only to girls because it also includes boys. Here in British Columbia, by policy, we have problems with some of the 16 to 19 year olds in that they are not quite open to being taken into care. Then the authorities will just let them go and sort of ignore them and that type

demandeur principal. De fait, parfois, la situation de l'enfant lui-même n'est pas évaluée, même s'il présente des revendications fondées.

La présidente : Relativement à votre projet, pourriez-vous nous donner un chiffre rond, approximatif? Y en a-t-il 10 ou 20 par année? Combien? Juste une approximation.

Soeur Isaacs : Ici même, au Canada, je dirais que j'ai affaire à une dizaine d'enfants par année, même s'il y a d'autres cas que je prends en main, par exemple celui dont je vous ai parlé — les trois enfants qui se trouvaient en Côte d'Ivoire... pour essayer de les faire venir ici. En ce moment, je travaille auprès de deux fillettes d'Éthiopie qui ont déjà été victimes de la traite. Elles ont été envoyées en Arabie Saoudite, puis ont été renvoyées en Éthiopie. Leur sœur aînée se trouve ici au Canada. Une fois de retour en Éthiopie, elles ont vécu au sein d'une famille — avec les violences que l'on a connues en Éthiopie, en décembre, l'homme à la tête du ménage a été tué. À ce moment, les deux filles, accompagnées du fils de la famille en question, se sont enfuies vers le Soudan. Je me demande si elles ne tombent pas de Charybde en Scylla.

La présidente : On dirait presque.

Soeur Isaacs : Oui, c'est tout juste à côté. Elles sont maintenant à Khartoum. Encore une fois, j'ai été chanceuse. Il y a à Khartoum des sœurs membres de ma congrégation; après quelques appels téléphoniques, nous avons réussi à communiquer avec les filles. Elles ont été prises en charge, et on essaie en ce moment d'obtenir pour elles le statut de réfugié au Soudan, pour qu'elles puissent être réétablies ici au Canada, auprès de leur sœur aînée.

La présidente : Un autre problème a été soulevé en rapport avec la traite des humains : c'est que certaines personnes semblent échapper à notre radar, soit celles qui ont entre 16 et 18 ans, des filles en fait. Croyez-vous qu'il y a là un problème? Autrement dit, si une jeune femme arrive au pays et qu'elle a 17 ans, elle n'est pas considérée comme un enfant.

Soeur Isaacs : Ça dépend de la province.

La présidente : Ça dépend de la province? C'est le règlement, l'attitude des autorités, quoi enfin?

Soeur Isaacs : Non, c'est le règlement. Par exemple, en Ontario, il y a le règlement que la province a établi pour les mineurs, où le ministère...

La présidente : Autrement dit, c'est 16 ans?

Soeur Isaacs : Il faut avoir 16 ans pour être admis. Les autorités vont s'occuper d'un enfant qui a plus de 16 ans, mais au moment d'être admis, il faut avoir 16 ans au maximum.

Ici, en Colombie-Britannique, c'est l'inverse : nous les acceptons jusqu'à l'âge de 19 ans, il y a donc des différences d'une province à l'autre. Je ne dirais pas que cela ne touche que les filles, car les garçons aussi sont visés. Ici, en Colombie-Britannique, selon la politique adoptée... il y a les jeunes de 16 à 19 ans qui ne sont pas tout à fait ouverts à l'idée d'être pris en charge, ce qui pose un problème. À ce moment-là, les autorités

of thing. We do have this problem with some children who are being trafficked. I am using the word “trafficked” here because children cannot give their consent —

The Chairman: That is right.

Sister Isaacs: — to sell drugs from Honduras, for example. We do have this repeat situation. They are being brought here, and they owe debts for their transportation. I know they do make some money; for them, a lot of money, but as far as I am concerned, they are being trafficked, at least the ones under 18. With respect to the ones over 18, then you can get into a debate.

The Chairman: My final question has to do with the situation that arises when they come into this country. A comment has been made that the children may go into custody — in other words, they may be deprived of their freedom, in contrast to cases involving adults, where an adult would have been released. That is because the children may then come into the orbit of the Children’s Aid Society, or whatever. There are no facilities for such children where they may be held, and they probably do not receive the support services as would another child in care in Canada who has been apprehended for other reasons — in other words they are not getting access to some of the counselling, education and other services, and some of these children coming into Canada are somewhat traumatized.

Sister Isaacs: This, again, depends on the province. Because of the arrival of the boats here in British Columbia, we have developed this migrant services team in the ministry to take care of separated children — or perhaps I should say unaccompanied children. Because of the actions of the ministry in this respect, most such children here in this province do not now go into custody.

Previously, however, I was in Quebec, and I know that we have had children in custody at the Immigration Prevention Unit at Laval, where there are no facilities for children. There, they had no schooling for months while they were being held. They were Chinese and Pakistani. They were starting to get a little, you know —

The Chairman: They were difficult.

Sister Isaacs: Well, their problems were mental, too. They were traumatized, and it was a problem because Quebec at that time had a hole, a juridical hole. Any separated children became the responsibility of SCION but they had no legal guardianship or any of the protective measures that that would entail. All children are entitled to education, but there were no educational facilities within those detention facilities and there was no provision made for the months that they were there to give them any education, or even to teach them English. The only activity they had was to watch television, and, as you know, when you are dealing with youngsters, having them sit inside for most of the day is not the healthiest solution. They had no-one to talk to because they were not learning English — or French, in Quebec’s case.

laissent tomber et feignent de ne pas les connaître. Nous avons bien cette difficulté pour ce qui est de certains des enfants qui ont été l’objet de la traite. Je parle de « traite » ici, parce que les enfants ne peuvent donner leur consentement...

La présidente : Tout à fait.

Soeur Isaacs : ... en vue d’aller vendre de la drogue qui provient du Honduras, par exemple. C’est une situation qui se répète. Les jeunes sont amenés ici, mais ils ont une dette à rembourser pour le transport. Je sais qu’ils font de l’argent; à leurs yeux, c’est beaucoup d’argent, mais si vous me posez la question, je vous dirai qu’ils font l’objet de la traite d’êtres humains, du moins ceux qui ont moins de 18 ans. Quant à ceux qui ont plus de 18 ans, alors il y a matière à débat.

La présidente : Ma dernière question porte sur ce qui se produit quand ils arrivent au pays. Quelqu’un a dit que les enfants peuvent être pris en charge — autrement dit, ils peuvent être privés de leur liberté, par rapport aux adultes, car il serait obligatoire de donner sa liberté à l’adulte. C’est parce que les enfants peuvent alors entrer dans le rayon d’action des Services d’aide à l’enfance ou de quelque organisme. Il n’y a pas d’installations où garder ces enfants, qui ne recevront probablement pas les services de soutien que recevrait un autre enfant pris en charge au Canada et qui a été arrêté pour d’autres raisons... autrement dit, ils n’ont pas accès au counseling, à l’éducation et aux autres services, et certains d’entre eux sont quelque peu traumatisés à leur arrivée au Canada.

Soeur Isaacs : Encore une fois, cela dépend de la province. En raison des bateaux qui sont venus ici en Colombie-Britannique, nous avons mis sur pied une équipe chargée des services aux migrants, au ministère, pour prendre en charge les enfants séparés de leur famille — je devrais peut-être parler de mineurs non accompagnés. Étant donné les mesures prises par le ministère à cet égard, la plupart des enfants dans cette situation ne sont plus détenus en Colombie-Britannique.

Auparavant, toutefois, j’ai été au Québec, et je sais qu’il y a eu des enfants au centre de détention de l’immigration à Laval, là où il n’y pas d’installations conçues pour les enfants. Là, les enfants détenus n’ont pas fréquenté l’école pendant des mois. C’était des Chinois et des Pakistanais. Ils commençaient à être un peu, vous savez...

La présidente : Difficiles.

Soeur Isaacs : Eh bien, ils avaient aussi des problèmes mentaux. Ils étaient traumatisés, et c’était un problème parce qu’à l’époque il y avait au Québec un vide, un vide juridique. Tout enfant séparé de sa famille devenait la responsabilité de SCION, mais aucune tutelle ni aucune mesure protectrice ne s’ensuivait. Tous les enfants ont le droit de fréquenter l’école, mais il n’y avait pas d’écoles dans les centres de détention, et rien n’a été fait pendant des mois pour qu’ils puissent être instruits ni même pour leur apprendre l’anglais. Leur seule activité consistait à écouter la télévision et, comme vous le savez, ce sont des jeunes... leur demander de rester assis toute la journée, ce n’est pas la solution la plus judicieuse. Ils n’avaient personne à qui parler parce qu’ils n’apprenaient pas l’anglais — ni le français, dans le cas du Québec.

Therefore, with respect to the other provinces, there is nothing specific available, and the situation varies from province to province. Ontario, as I said, these children are considered children up to age 16. After that age, they are just left to make their own decisions and arrangements, and Covenant House in Toronto ended up dealing with an enormous number of such youths. At one point, nearly 50 per cent of their clientele were separated children. That was back in 2001, when they gave us their report, but it varies from year to year.

Senator Nancy Ruth: Perhaps both of you could comment on whether or not you see any gender differences in the treatment of such children. Of course you will see gender differences, but among the children that you deal with are there different issues for girl children than for boy children, and if so, what would they be?

Sister Isaacs: Yes, there would be differences. The vulnerability of a girl child is much more. She may not have been trafficked in here, but a girl child of 16 who is sort of left on her own in Ontario, or perhaps in some other countries, for the first time in her life without supervision, is much more vulnerable to being picked up by people who will then use her in prostitution than, say, a male child who can go out and find some other type of work much easier. That is what I would basically say is the difference in the vulnerability of the person. Other than that, no.

Mr. Porter: I could only add that in some communities, some cultural communities, the expectation of what a young male will do are different to the way in which a female young person will be regarded, and the stigma or stereotypes applied to those children are very different. For instance, in some cultures, the fact that a young person is out in the world at 15 or 16 is looked at as an asset, as a show of courage or heroism, sort of thing. Yet to see a young girl of 16 alone in the world does not have the same connotation. People in particular communities look at them as a lost case. Thus there are, I would say, a number of differences, and it depends on the communities: the system as a whole, the education system, the child welfare system. However, those are the attitudes that I can point to in terms of community, or the ethnic community's perception of such children.

Senator Poy: Sister Isaacs, can you please tell us how prevalent is trafficking of children into Canada? We read a lot about that. What, in your experience, is the situation, say, with regard to such children from Europe, and so forth?

The Chairman: The question is with respect to "trafficked" children; we have been talking about unaccompanied children, separately. However, you are talking total — ?

Senator Poy: Yes, yes.

Sister Isaacs: You are talking about children being trafficked?

Senator Poy: Yes.

Par conséquent, pour ce qui est des autres provinces, il n'y a pas de mesures précises qui aient été adoptées, et la situation varie d'une province à l'autre. En Ontario, comme je l'ai dit, les enfants en question sont considérés comme des enfants jusqu'à l'âge de 16 ans. Après, il leur appartient, à eux seuls, de prendre des décisions et des dispositions, et Covenant House, à Toronto, a fini par accueillir un très grand nombre de ces jeunes. À un moment donné, près de 50 p. 100 des clients étaient des enfants séparés de leur famille. C'était en 2001, époque à laquelle ils nous ont remis leur rapport, mais cela varie d'une année à l'autre.

Le sénateur Nancy Ruth : Tous les deux, vous pourriez peut-être nous dire si vous constatez des différences de traitement entre les garçons et les filles. Bien entendu, vous verrez des différences entre les garçons et les filles, mais dans le cas des enfants auxquels vous avez affaire, y a-t-il des questions qui se posent autrement pour une fille plutôt qu'un garçon et, le cas échéant, qu'en est-il?

Soeur Isaacs : Oui, il y aurait des différences. Une fille est nettement plus vulnérable. Peut-être qu'elle n'a pas fait l'objet de la traite des humains pour être envoyée au Canada, mais une fille de 16 ans qui est laissée à elle-même en Ontario, ou peut-être dans un autre pays, pour la première fois dans sa vie, sans surveillance, est nettement plus susceptible d'être sollicitée par des gens qui s'en serviront comme prostituée, qu'un garçon, qui peut aller se trouver un travail quelconque beaucoup plus facilement. C'est ce que je qualifierais essentiellement de différent : le degré de vulnérabilité de la personne. Autrement, non.

M. Porter : J'ajouterais seulement que, dans certaines communautés, dans certaines communautés culturelles, ce qu'on attend d'un jeune homme est différent de ce qu'on attend d'une jeune femme, et la stigmatisation ou les stéréotypes appliqués aux enfants en question ne sont pas du tout les mêmes. Par exemple, dans certaines cultures, le fait qu'un jeune se trouve seul à se défendre, dans le monde, à 15 ou 16 ans, est considéré comme un atout, une preuve de courage, ou d'héroïsme, vous voyez ce que je veux dire... Par contre, quand c'est une jeune femme de 16 ans qui se trouve dans la même situation, la connotation n'est pas la même. Les gens dans certaines communautés y voient une cause perdue. Il y a donc, dirais-je, plusieurs différences, et cela dépend des communautés : le système dans son ensemble, le système d'éducation, le système d'aide à l'enfance. Tout de même, ce sont les attitudes que je peux signaler du côté de la communauté, ou de la perception qu'a la communauté ethnique de tels enfants.

Le sénateur Poy : Soeur Isaacs, pouvez-vous nous dire quelle ampleur a la traite des enfants au Canada? Nous lisons toutes sortes de choses à ce sujet. D'après votre expérience, qu'en est-il des enfants d'Europe, et ainsi de suite?

La présidente : La question porte sur la « traite » des enfants; nous parlions des mineurs non accompagnés, séparément. Tout de même, vous dites, au total?

Le sénateur Poy : Oui, oui.

Soeur Isaacs : Vous parlez des enfants victimes de la traite?

Le sénateur Poy : Oui.

Sister Isaacs: I think the problem is a lot greater than we realize. It is very easy to hide children, much easier than for adults, even.

Senator Poy: Why is that?

Sister Isaacs: Well, first of all, I think it is easier to bring in children. You can pass them off easier as your own, in the case of a trafficker, than you can with an adult. I myself have seen what I would call “trafficked” children. I have dealt with such traffic situations. I remember one case in Montreal, involving a 13-year-old boy, supposedly a younger brother of a woman. We were an emergency shelter at that time and, right from the beginning, right under our eyes, this child was doing all the work for the family: the cooking, the cleaning, the laundry. He would not eat with the rest of the family, even though he has supposed to be the younger brother of the woman. Of course, we also noted that this child was illiterate as compared to the rest of the other children that the woman had, and we immediately took action. This was not acceptable. We prohibited him from doing anything, at least in the house. We spoke to the outside agencies involved. We warned them, but they did not take any action at that point. As soon as the family left the shelter, I had the suspicion that that child would not go to school, but we lost contact. Then, just by accident, one year later I was at the immigration board at the same time as this family, although I was there for some other purpose. At that time I was able to speak to the child, and as we had predicted, he still was not going to school. I again contacted the authorities on his behalf, and I had to do a lot of pushing to get them to start investigating. The next thing we knew, the family had moved to another province.

Senator Poy: How would you have known this family? They were really under your nose, is what you are saying.

Sister Isaacs: By chance, but I am sure there are many others like that. I know I have heard stories of other kids coming into families, supposedly as a relative, or whatever. I am also hearing a lot of stories in certain communities of children being trafficked for sexual exploitation, but I have not come into contact with any such. I hear such things both from some of the organizations dealing with prostitution and from other, different sources, but we have not been able to put our hand on any such cases. We do know that there are the children — the Honduran children, for example, who at times have been a fairly large number. First they were telling us their proper ages, but then they found out that the ministry would try to take them into their charge, so they started lying about their ages. However, it was quite clear that they were not 19.

Senator Poy: These are groups of children that are brought in. I think you mentioned something about age, that depending on which province they go to, the age at which they are considered children is different; right?

Soeur Isaacs : À mon avis, le problème est beaucoup plus grand que nous le croyons. Il est très facile de cacher un enfant, beaucoup plus facile que de cacher un adulte, même.

Le sénateur Poy : Pourquoi?

Soeur Isaacs : Eh bien, d’abord, il est plus facile de faire venir des enfants ici. Il est plus facile de prétendre que ce sont vos enfants, si vous voulez leur faire passer la frontière, que s’il s’agit d’un adulte. J’ai vu de mes yeux ces enfants qu’on dit victimes de la « traite ». J’ai eu affaire à des situations du genre. Je me souviens d’un cas précis à Montréal : il s’agissait d’un garçon de 13 ans qui était censément le jeune frère de la femme présente. Nous nous trouvions dans un refuge à ce moment-là; dès le départ, sous nos yeux, l’enfant accomplissait toutes les tâches de la famille : il faisait cuire les aliments, faisait la lessive, le nettoyage. Il ne mangeait pas avec le reste de la famille, même s’il était censé être le jeune frère de la femme en question. Bien entendu, nous avons aussi noté qu’il était analphabète, par rapport aux autres enfants de la femme en question, et nous avons immédiatement pris des mesures. Ce n’était pas acceptable. Nous lui avons interdit de faire quoi que ce soit, du moins au refuge. Nous nous adressés aux organismes externes. Nous les avons avertis de la situation, mais ils n’ont pas pris de mesures à ce moment-là. Dès que la famille a quitté le refuge, j’ai soupçonné que l’enfant ne fréquenterait pas l’école, mais nous les avons perdus de vue. Puis, par accident, un an plus tard, je me suis retrouvée à la Commission de l’immigration au moment où cette famille y était. Je n’étais pas là pour cela, mais j’ai pu m’adresser à l’enfant et, comme nous l’avions prédit, il n’allait toujours pas à l’école. Encore une fois, j’ai communiqué avec les autorités en son nom, et j’ai dû faire beaucoup de pression pour qu’elles déclenchent une enquête. Et puis, le temps de le dire, la famille s’était installée dans une autre province.

Le sénateur Poy : Comment avez-vous pu connaître cette famille? Vous l’avez eue sous les yeux, c’est ce que vous dites.

Soeur Isaacs : Par chance, mais je suis convaincue qu’il y en a bien d’autres dans ce cas. Je sais que j’ai entendu des histoires à propos d’autres enfants qui sont amenés dans des familles, prétendument parce qu’ils en font partie ou pour quelque autre raison. De même, j’entends d’autres histoires selon lesquelles, dans certaines communautés, les enfants sont livrés à la traite à des fins d’exploitation sexuelle, mais je n’ai jamais eu affaire directement à un tel cas. J’entends des histoires du genre de la part d’organisations dont le travail touche la prostitution et d’autres sources, des sources différentes, mais nous n’avons jamais pu repérer directement un tel cas. Nous savons quand même qu’il y a des enfants — les enfants du Honduras, par exemple, qui, à une certaine époque, étaient présents en assez grands nombres. D’abord, ils nous disaient leur âge véritable, puis ils découvraient que le ministère pouvait essayer de les prendre en charge, de sorte qu’ils commençaient à mentir à ce sujet. Cependant, il est évident qu’ils n’avaient pas 19 ans.

Le sénateur Poy : Il y a des groupes d’enfants que l’on fait venir. Je crois que vous avez parlé de l’âge... Selon la province où ils se retrouvent, l’âge où ils sont considérés comme des enfants est différent, n’est-ce pas?

Sister Isaacs: Right. In some provinces, it is 16; in other provinces, it is 18. I think here in B.C., it is 19. We are unique in that respect, in that we meet the convention standard.

Senator Lovelace Nicholas: I am just so overwhelmed by your testimony. Can these children eventually attain citizenship?

Sister Isaacs: That is another problem. These children cannot attain citizenship. The ministry here, if they are accepted as refugees, will make application for their landing, and so on, and keep them in charge in foster care, et cetera, but the Citizenship Act does not allow them to apply for citizenship until they are 18, even though we are sometimes talking about perhaps 13 years. In fact, this is a big problem. It does not allow the province to apply on their behalf for citizenship, which hinders these children from partaking fully, sometimes, with school activities. For example, where there might be an outing, or an exchange visit to the United States, they cannot go, et cetera. If they were brilliant, there is a difference. There are a lot of benefits to citizenship, even for a child, but the Citizenship Act does not allow it, for such children.

Senator Lovelace Nicholas: But they can apply for citizenship because they do not have guardians?

Sister Isaacs: They have the provincial government as a guardian, but that body does not look at them in the same way as a parent might. Thus there is a restriction on separated children becoming citizens until they are 18. However, at that time they are no longer children, and therefore the provincial government cannot apply on their behalf. They can then apply for landed immigrant status, but not for citizenship.

Senator Lovelace Nicholas: Please tell me of a success story. Is there a success story?

Senator Nancy Ruth: Good question.

Sister Isaacs: I can tell you a story. Mr. Porter brought the three kids he was talking about. They have been in the country now for a few years. They have graduated from high school and are going to university. But I will tell you something: It took quite a while, over a year to get them out, and a lot of continuous prodding. For example, Mr. Porter mentioned the photographs. The photographer was the one recommended by the Canadian Embassy. It took four sets of photos before we finally got the right ones, and it was only because, for the fourth set, the sisters finally took them to another photographer. First, it was blue, then it was gray, and on and on. Meanwhile, there is a civil war going on.

With some cases, it is just horrific, time-wise. There was another case where it took eight years to get the children here to Canada, and in all that time they had no schooling. If we can get the children here in time, they can make a contribution to Canada. They can get the schooling they need. They will not be

Soeur Isaacs : Oui. Dans certaines provinces, c'est 16 ans; dans d'autres, c'est 18 ans. Ici, en Colombie-Britannique, je crois que c'est 19 ans. Nous sommes uniques à cet égard, au sens où nous respectons le critère énoncé dans la Convention.

Le sénateur Lovelace Nicholas : Votre témoignage me bouleverse, tout simplement. Les enfants en question peuvent-ils finir par obtenir la citoyenneté?

Soeur Isaacs : Voilà un autre problème. Ces enfants ne peuvent obtenir la citoyenneté. Ici, dans la mesure où ils sont acceptés comme réfugiés, le ministère présentera une demande pour qu'ils obtiennent le droit de s'établir, et cetera, et les gardera sous ses bons soins, et cetera, mais la Loi sur la citoyenneté leur interdit de demander la citoyenneté avant d'avoir eu 18 ans, même s'il leur faut dans certains cas attendre 13 ans peut-être. De fait, c'est un gros problème. La province n'a pas le droit de demander la citoyenneté en leur nom, ce qui empêche les enfants de participer pleinement, parfois, aux activités scolaires. Par exemple, dans le cas d'une excursion ou d'un échange avec les États-Unis, ils n'ont pas le droit de participer et ainsi de suite. S'ils sont brillants, ce n'est pas la même chose. La citoyenneté confère de nombreux avantages, même pour un enfant, mais la Loi sur la citoyenneté leur ferme cette avenue.

Le sénateur Lovelace Nicholas : Mais ils peuvent demander la citoyenneté parce qu'ils n'ont pas de tuteurs?

Soeur Isaacs : Ils ont le gouvernement provincial pour tuteur, mais les autorités ne les voient pas comme les verrait un parent. Il y a donc une restriction applicable aux enfants séparés de leur famille, qui ne peuvent devenir citoyens avant d'avoir atteint l'âge de 18 ans. Cependant, à ce moment-là, ce ne sont plus des enfants, et le gouvernement provincial ne peut plus demander la citoyenneté en leur nom. Ils peuvent alors demander le droit de s'établir, mais pas la citoyenneté.

Le sénateur Lovelace Nicholas : Je vous en prie : racontez-moi une histoire où tout se termine bien. Il y a bien des cas où les choses se passent bien?

Le sénateur Nancy Ruth : Bonne question.

Soeur Isaacs : Je peux vous raconter une histoire. M. Porter a ramené les trois enfants dont il parlait. Ils sont maintenant au pays depuis quelques années. Ils ont terminé leurs études secondaires et vont à l'université. Mais je vais vous dire quelque chose : on a mis un bon bout de temps, plus d'un an, pour les sortir de là, nous avons dû exercer continuellement des pressions. Par exemple, M. Porter a mentionné les photos. Le photographe avait été recommandé par l'ambassade canadienne. Il a fallu quatre ensembles de photos avant d'enfin en avoir de bonnes, et ce n'est que parce que, pour le quatrième ensemble, les sœurs ont fini par recourir à un autre photographe. En premier, c'était bleu, ensuite, c'était gris et ainsi de suite. Pendant ce temps-là, la guerre civile faisait rage.

Dans certains cas, c'est tout simplement horrible, le temps qu'on a dû mettre. Il y a un autre exemple où il a fallu huit ans pour amener les enfants ici au Canada, et, pendant tout ce temps, ils ne sont pas allés à l'école. Si nous pouvons amener les enfants ici à temps, ils peuvent apporter leur contribution au Canada. On

lagging behind. They can know their parents because, let us face it, if they are separated from their parents for years, kids do not know their parents, especially in the case of a 2 year- old.

There was a case several years ago in Belgium, I think it was, where the Prime Minister of Belgium made an intervention to move a child from the Congo to his mother here in Canada because somebody had been trying to sneak the child in illegally.

Some situations can be very difficult. We do hear some good stories, and the system does work, but there is no provision to fight it. You hear some crazy things sometimes. There was the case of the Afghani child — no, correct that, a Canadian child of an Afghani father. The father is here, and earning a living, but he should go back to Afghanistan to apply for immigration from outside. He is married and he has been here for years, but the only way he can get his landed immigrant status is to go back to Afghanistan and apply, but he may never come back here. What about the child? Must he leave the child? It is suggested that the mother can take the child to Afghanistan to visit the father, despite the fact that Canada has a travel warning about Afghanistan. The whole thing seems to be divorced from reality.

Mr. Porter: We see success stories constantly. One of the beauties arising out of the work that we do is that every month or so, we have a mother or a father coming to us to introduce us to their children and saying, “We finally landed them. Here they are. You know, this is the person who helped us.” Those are success stories. The concern is that there is such a waste of time and resources. Parents send money to where their children are. The children come here and they do not know that their parents have tried very hard to get them here. Some have this feeling of resentment against their parents. “Why did you not bring me earlier? Why did I have to wait five years, three years, four years?” Those are some of the issues that we see again and again through our family programs, where there is counselling and parenting groups, and so on, and it is not an isolated event. It is recurring. There is a pattern of this kind of connection between the children who arrive later, and their parents.

We have been talking here about children, but the same situation arises between spouses as well. The mother or the father is here; they become functional in Canadian society, then the spouse arrives. He or she arrives from an experience of separation. These are two different people. They have three, four, five years of different experiences. It takes a big effort for all of them to catch up, and it is energy that is devoted to family issues that could be devoted to studying or working or opening up a business. Therefore by not streamlining the family reunification system or the

peut leur donner l'éducation dont ils ont besoin. Ils ne seront pas en retard. Ils peuvent connaître leurs parents, car, avouons-le, s'ils sont séparés de leurs parents pendant des années, les enfants ne connaîtront pas leurs parents, surtout dans le cas d'un enfant de deux ans.

Il y a eu une situation, il y a plusieurs années, en Belgique je crois, où le premier ministre de la Belgique est intervenu afin qu'un enfant du Congo puisse rejoindre sa mère au Canada, car quelqu'un tentait de le faire passer illégalement à la frontière.

Certaines situations peuvent être très difficiles. Nous entendons parler de cas où les choses se déroulent bien, et le système fonctionne, mais il n'y a aucune façon d'en contester le fonctionnement. On entend parfois des choses qui n'ont pas de sens. Il y a l'exemple de l'enfant afghan — non, il s'agit plutôt de l'enfant canadien d'un père afghan. Le père est ici et gagne sa vie, mais il devrait retourner en Afghanistan et présenter sa demande d'immigration de l'extérieur. Il est marié et vit ici depuis des années, mais la seule façon pour lui d'obtenir le statut d'immigrant admis, c'est d'aller en Afghanistan et de présenter une demande, mais il ne pourra peut-être jamais revenir ici. Qu'advient-il de l'enfant? Doit-il quitter son enfant? On laisse entendre que la mère peut amener l'enfant en Afghanistan pour visiter son père, malgré le fait que le Canada recommande à ses citoyens de ne pas se rendre en Afghanistan. Tout cela me semble déconnecté de la réalité.

M. Porter : Nous voyons constamment des situations où les choses tournent bien. L'une des belles choses liées au travail que nous faisons, c'est que, à peu près chaque mois, une mère ou un père vient nous présenter leurs enfants et nous disent : « Nous avons enfin obtenu pour eux le droit d'établissement. Les voici. Vous savez, les enfants, c'est la personne qui nous a aidés. » Ce sont des exemples de réussite. Le problème, c'est qu'il y a tellement de gaspillage de temps et de ressources. Les parents envoient de l'argent là où sont leurs enfants. Les enfants arrivent ici et ne savent pas que leurs parents ont travaillé très dur pour faire en sorte qu'on les amène ici. Certains en veulent à leurs parents : « Pourquoi ne m'as-tu pas fait venir plus tôt? Pourquoi ai-je dû attendre cinq ans, trois ans, quatre ans? » Ce sont des exemples de problèmes qui ressortent encore et encore dans le cadre de nos programmes destinés aux familles, où l'on tient des séances de counselling et d'éducation familiale en groupe, et ainsi de suite, et il ne s'agit pas d'événements isolés. Cela se répète. Il y a une tendance en ce qui concerne la relation entre l'enfant qui arrive plus tard et ses parents.

Nous parlons des enfants, aujourd'hui, mais la même situation s'applique aux conjoints. La mère ou le père est là; la personne qui est au pays finit par fonctionner au sein de la société canadienne, puis le conjoint arrive. Il ou elle arrive après avoir connu une expérience de séparation. Il s'agit de deux personnes différentes. Ils ont vécu des expériences différentes pendant trois, quatre, cinq ans. C'est un rattrapage qui exige beaucoup d'efforts de tout le monde, et cette énergie consacrée aux questions familiales pourrait être consacrée aux études, au travail ou à l'établissement d'une entreprise. Ainsi, le fait de ne pas simplifier

laws, it affects not only the particular family, it affects you and all of us as a society. We lose the contribution that these children and parents can make.

Sister Isaacs: There are also whole other areas of what we call the “moratorium countries.” Those are countries that Canada has deemed are unsafe to return anybody to. But if a person from such a country is not accepted here by the authorities, then he or she cannot ever bring their family over. Some of these countries have been out of that loop for years. Of course, such applicants cannot bring their children over. Sometimes crazy things happen: They might put in a request for humanitarian or compassionate consideration, and you get an answer like, “Well, because you do not have part of your family here, you have not really integrated. Therefore, we will not accept you on humanitarian and compassionate grounds.” In some ways the word “humanitarian” has lost its meaning. I mean, sure, he is following the law. He is not bringing his family here because he is not allowed, but then that is held against him when he tries to improve his status. At the same time, he may be working and contributing through his Canadian taxes and everything.

The same thing could be said about the Child Tax Credit. You have people who, through their taxes, are contributing to the Canadian economy and yet they are not eligible for the Child Tax Credit. Some of the children are actually Canadian children, Canadian citizens. However, eligibility for that program is not based on the child, it is based on the status of the parent.

The Chairman: You raised the issue of stateless children basically. Might I ask, do you deal with any of those?

Sister Isaacs: I have had one case, but so far it has gone nowhere. It is not taking place here, actually, in Canada. The mother is here. The child has been left in the country of origin, but is not a citizen of that country, and do not ask me how we are ever going to get it out of there. The child is caught up in what I call the draconian 117(9)(d), which is the excluded family members, for some cases where parents, for some reason or another, did not list a person, a family member, on their initial application. Sometimes it is because applications went in when that person did not exist, as in the case of a child. Perhaps because of the long processing time, they were born in the meantime, and then people tell the parents, “If you notify them now, the process will take much longer.” Or they do notify somebody, but it is the wrong person. They think they are notifying the Canadian government, but it might be —

Mr. Porter: UNHCR.

Sister Isaacs: — UNHCR or something like that, of the existence of this other child, and then they come here to this country. However, because the child is not listed, they can never bring it to this country. What I mean is that the child is suffering for the mistakes of the parent. This child is deprived of a parent

le système de regroupement familial ou les lois connexes a des répercussions non seulement sur la famille concernée, mais sur nous tous, en tant que société. Nous perdons la contribution que ces enfants et leurs parents peuvent apporter.

Soeur Isaacs : Il y a également les problèmes liés à ce que nous appelons les « pays touchés par un moratoire ». Il s’agit de pays où le Canada considère qu’il est dangereux de renvoyer quelqu’un. Si une personne d’un tel pays n’est pas acceptée ici par les autorités, alors elle ne peut jamais faire venir sa famille au Canada. Certains de ces pays sont exclus du processus depuis des années. Bien sûr, de tels demandeurs ne peuvent amener leurs enfants. Il se produit parfois des choses qui n’ont pas de sens. Une personne peut présenter une demande d’établissement pour des considérations humanitaires, et se faire répondre : « Eh bien, puisque vous n’avez pas une partie de votre famille au pays, vous n’êtes pas vraiment intégrée. Par conséquent, nous n’allons pas vous accepter pour des motifs d’ordre humanitaire. » D’une certaine façon, le mot « humanitaire » a perdu son sens. Je veux dire, bien sûr, le préposé applique la loi. Le demandeur ne peut amener sa famille ici parce qu’il n’en a pas le droit, mais ensuite on le lui reproche lorsqu’il tente d’améliorer sa situation. Pendant ce temps, il est peut-être en train de travailler et de contribuer en payant des impôts au Canada, et toutes ces choses.

On pourrait dire la même chose du crédit d’impôt pour enfants. Il y a des gens qui, en payant des impôts, contribuent à l’économie canadienne, et ne sont pourtant pas admissibles au crédit d’impôt pour enfants. D’ailleurs, certains de ces enfants sont nés au Canada, ce sont des citoyens canadiens, mais l’admissibilité à ce programme est fondée non pas sur la nationalité de l’enfant, mais bien sur celle du parent.

La présidente : Vous décrivez la situation des enfants apatrides, essentiellement. Êtes-vous confrontée à des situations de ce genre?

Soeur Isaacs : J’ai eu un dossier de ce genre, mais rien n’en est advenu, pour l’instant. À vrai dire, le processus ne se déroule pas ici, au Canada. La mère est ici. L’enfant a été laissé dans le pays d’origine, mais il n’est pas citoyen de ce pays, et ne me demandez pas comment nous allons arriver à l’en sortir. L’enfant est victime de ce que j’appelle le cruel alinéa 117(9)d, qui énonce les restrictions applicables aux membres de la famille, comme les situations où les parents, pour une raison ou une autre, n’ont pas mentionné une personne, un membre de la famille, sur leur demande initiale. Parfois, c’est parce que la personne n’existait pas au moment de la présentation de la demande, comme dans le cas d’un enfant. Peut-être que, en raison du long délai de traitement, ils sont nés pendant ce temps, et ensuite des gens disent aux parents : « Si vous les avisez maintenant, le processus sera beaucoup plus long. » Ou ils peuvent aviser quelqu’un, mais se tromper de personne. Ils croient aviser le gouvernement canadien, mais il peut s’agir...

M. Porter : Du HCNUR.

Soeur Isaacs : ... du HCNUR ou de quelque chose comme ça, de l’existence d’un autre enfant, lorsqu’ils viennent au pays. Toutefois, parce que le nom de l’enfant n’est pas indiqué, ils ne peuvent jamais le faire venir au pays. Ce que je veux dire, c’est que l’enfant souffre en raison des erreurs du parent. Cet enfant est

because the law is so absolute, and so far, we have not figured out, in most cases, how to get around these lies. There are no time limits. If they misrepresent anything — and another thing is that there is a two-year time limit, but not for this.

The Chairman: What you are telling us is that you want another national round table. However, it seems to me that we know what the issues are. It is not time for another round table; it is time for action, is it not?

Sister Isaacs: Because the immigration structure tends to change so often, many of the people who are there now are not aware of what the issues are. For example, I have had the immigration person in charge of the working group say to me, “What difference does it make whether he has a legal guardian or not, as long as he has a roof over his head.”

The Chairman: My point is if you leave it at the bureaucratic level, you may train new ones who will then also retire. Are you really not talking about putting children first?

Sister Isaacs: First, definitely.

The Chairman: Then that has to have some political will behind it.

Sister Isaacs: Right. What would be even better would be to have a law implementing these proposals, because that would put much more of a priority on the Department of Immigration to develop this sort of policy.

The Chairman: Or a direction from the government to say that it shall be handled this, that and the other way. You are talking about the national round table, but I produced a report before that — and hundreds of others have, too. This is not a new issue. It is just a revolving round table. That is why I am trying to —

Mr. Porter: Absolutely.

The Chairman: You are just desperate, looking for some —

Sister Isaacs: — we are looking for some way to push it again, because as far as I am concerned it has not advanced at all.

The Chairman: Very well.

Senator Poy: Mr. Porter, you were telling us about the children that you finally were able to bring in from the Congo. Did they come in as refugees or as family members of the —

Mr. Porter: The came in as family members of a landed immigrant, yes.

Sister Isaacs: As adopted children.

Senator Poy: As adopted children, I think, by their uncle, is that right?

Mr. Porter: Yes.

privé d'un parent parce que la loi est si rigide, et nous n'avons toujours pas déterminé, dans la plupart des cas, comment contourner ces mensonges. Il n'y a pas de limite de temps. S'ils présentent l'information de manière inexacte — et une autre chose, c'est qu'il y a une limite de deux ans, mais pas pour ça.

La présidente : Ce que vous nous dites, c'est que vous voulez que nous tenions une autre table ronde nationale. Cependant, j'ai l'impression que nous connaissons les enjeux. Il n'est pas indiqué de tenir une autre table ronde; le temps est venu d'agir, n'est-ce pas?

Soeur Isaacs : La structure d'immigration change si souvent que de nombreuses personnes qui sont là maintenant ne sont pas au courant des enjeux. Par exemple, le représentant de l'immigration responsable du groupe de travail m'a dit : « qu'est-ce que ça change qu'il ait un tuteur légal ou pas, dans la mesure où il a un toit? »

La présidente : Ce que je veux dire, c'est que, si on s'en remet à l'administration, on peut former de nouvelles personnes qui à leur tour vont prendre leur retraite. N'est-il pas plutôt question ici de faire passer les enfants avant tout?

Soeur Isaacs : Avant tout, certainement.

La présidente : Alors, il faut mettre une certaine volonté politique derrière cette idée.

Soeur Isaacs : C'est exact. Mais il serait encore mieux de promulguer une loi visant à mettre en œuvre ces propositions, car il deviendrait beaucoup plus prioritaire pour le ministère de l'Immigration d'élaborer ce genre de politique.

La présidente : Il pourrait également s'agir d'une directive du gouvernement selon laquelle il faut procéder de telle ou telle façon. Vous parlez de la table ronde nationale, mais j'ai produit un rapport avant cela — comme l'ont fait des centaines d'autres personnes aussi. Cet enjeu n'est pas nouveau. Les tables rondes se suivent et se ressemblent. C'est pourquoi je tente de...

M. Porter : Certainement.

La présidente : C'est seulement que vous êtes désespérés, vous cherchez une sorte de...

Soeur Isaacs : ... nous cherchons un moyen de remettre cet enjeu à l'avant-plan, car, à mon avis, les choses n'ont pas avancé du tout.

La présidente : Très bien.

Le sénateur Poy : Monsieur Porter, vous nous avez parlé des enfants du Congo que vous avez enfin réussi à faire venir au pays. Ont-ils été admis à titre de réfugiés ou à titre de membres de la famille de...

M. Porter : Ils ont été admis à titre de membres de la famille d'un résident permanent, oui.

Soeur Isaacs : À titre d'enfants adoptés.

Le sénateur Poy : À titre d'enfants adoptés, je crois, par leur oncle, n'est-ce pas?

M. Porter : Oui.

Senator Poy: We had other witnesses this morning who gave us some information in this regard, and this is what I want to find out: I do not want to know how old those children were, but it seems that if the adoption was a foreign adoption, those children are not Canadians. That was what we were told this morning.

Mr. Porter: They are not Canadians —

Senator Poy: Until they reach 18?

Mr. Porter: — until they become Canadian citizens. In their case, the adopted father or mother can apply for their citizenship once they have resided here for three years.

Senator Poy: Then these children do not have to wait until they reach the age of 18 to become Canadians?

Mr. Porter: No.

The Chairman: There is a parent.

Senator Poy: There is a parent, yes.

Mr. Porter: There is a parent.

Sister Isaacs: An adopted parent, but a parent.

The Chairman: But the problem arises if those children are given up into an agency and the government — the provincial government — cannot apply. That was the point, I think.

Sister Isaacs: Or if they are in the care of a legal guardian. For example, Muslims do not like to adopt. They do not believe in adoption. Therefore, they will take legal guardianship but they will not adopt.

Senator Poy: If you are a legal guardian, can you apply for citizenship for such a child?

Sister Isaacs: No.

Senator Poy: You cannot. You mentioned earlier that there was an adoption that did not work out, so the child —

Sister Isaacs: That was another case.

Senator Poy: That was another case, and the child was, as you implied, stateless.

Sister Isaacs: No, he was not stateless. He was a landed immigrant.

Senator Poy: Yes.

Sister Isaacs: But he just had no papers with him.

Senator Poy: How would that child manage without papers? How would he get a job?

Sister Isaacs: You cannot, unless it is under the table. This is why it was very important to get him his papers, and get him his entitlement to medical coverage. What I mean is that he already had the entitlement; the problem was getting the proof of it and interceding on his behalf to try to get him —

Le sénateur Poy : Nous avons entendu ce matin d'autres témoins qui nous ont fourni de l'information à cet égard, et voici ce que j'aimerais savoir : j'ignore quel âge ont ces enfants, et c'est sans importance, mais il semble que, si l'adoption a eu lieu à l'étranger, ces enfants ne sont pas canadiens. C'est ce qu'on nous a dit ce matin.

M. Porter : Ils ne sont pas canadiens...

Le sénateur Poy : Avant d'atteindre l'âge de 18 ans?

M. Porter : ... tant qu'ils ne deviennent pas citoyens canadiens. Dans le cas de ces enfants, le père adoptif ou la mère adoptive peut présenter une demande de citoyenneté en leur nom lorsqu'ils sont au pays depuis trois ans.

Le sénateur Poy : Alors, ces enfants n'ont pas besoin d'attendre l'âge de la majorité pour devenir canadiens?

M. Porter : Non.

La présidente : Il y a un parent.

Le sénateur Poy : Il y a un parent, oui.

M. Porter : Il y a un parent.

Soeur Isaacs : Un parent adoptif, mais un parent néanmoins.

La présidente : Mais ce qui pose problème, c'est quand ces enfants sont confiés à un organisme, et le gouvernement — le gouvernement provincial — ne peut pas présenter une demande. C'est le problème qu'on a soulevé, je crois.

Soeur Isaacs : Ou s'ils sont confiés à un tuteur légal. Par exemple, les musulmans n'aiment pas l'adoption. Ils ne croient pas en l'adoption. Par conséquent, ils accepteront de devenir tuteur légal, mais ils ne vont pas adopter.

Le sénateur Poy : Si vous êtes tuteur légal d'un enfant, pouvez-vous présenter une demande de citoyenneté en son nom?

Soeur Isaacs : Non.

Le sénateur Poy : On ne peut pas. Vous avez mentionné, plus tôt, l'exemple d'une adoption qui n'avait pas fonctionné, de sorte que l'enfant...

Soeur Isaacs : C'est une autre histoire.

Le sénateur Poy : C'était une autre histoire, et l'enfant était, comme vous l'avez laissé entendre, apatride.

Soeur Isaacs : Non, il n'était pas apatride. Il était résident permanent.

Le sénateur Poy : Oui.

Soeur Isaacs : Seulement, il n'avait pas de papiers sur lui.

Le sénateur Poy : Comment cet enfant pourrait-il se tirer d'affaires sans papiers? Comment pourrait-il trouver un emploi?

Soeur Isaacs : Il ne pourrait pas, à moins de travailler au noir. C'est pour cette raison qu'il était très important lui procurer ses papiers, et de veiller à ce qu'il soit admissible à l'assurance-maladie. Ce que je veux dire, c'est qu'il était déjà admissible; le problème, c'est qu'il fallait trouver des preuves et intervenir en sa faveur pour tenter d'obtenir...

Senator Poy: I do not quite understand. Are you saying that when someone adopts a child, they can just say “Go, it is not working out. We do not like you anymore.”? Is that how it works?

Sister Isaacs: Sometimes. Or sometimes when it is not working out, what happens is that after several years, the child just takes off.

Senator Poy: The child just takes off. Very well, thank you.

The Chairman: You can give up a child voluntarily. Not in all cases, but they will try family reunification, if I may call it that. Whether it is your adopted child or your natural child — permit me, I am using my Family Court experience here — and you work on a family. However, if there is a total breakdown then you take the child into care permanently under provincial authority until they reach adulthood, or you can take them in temporarily to continue to work on the situation.

Equally, a child can just leave home and hit the streets, and there is a total severance between him or her and their family. There is nothing done legally. You can also give up a child; you may say, “I cannot work with that child. I have not bonded with that child. I am giving that child up.” The authorities are obliged to continue to try to reunite you and to counsel you, but if it does not work, the child will then end up in the hands of welfare.

This issue is not as well known about in Canada as is the plight of those who want to adopt internationally. The difficulties of international adoption have been publicized quite a bit. However — and this is my own opinion, not on behalf this committee — I do not think there has been a proper tracking of such adopted children; that we do not track what happens to adopted children after they arrive here. That is, I think, where you are going here with this submission?

Sister Isaacs: In the same way as you were saying about tracking, and so on, the problem sometimes with separated children, as compared with unaccompanied children, is that if they are coming in with somebody who claims to be an uncle, or that they are joining some family member, there is not always an investigation of the house to see whether that is really the case. In other words, the authorities do not check out the home situation, not in the same way that they would do for, let us say, a foster care home. Is it a safe home? Is it a suitable home? Is it really parental or consanguineous? It is not always done. I would say that, more often than not, it is not done.

I remember going into The Bay to buy a bathing suit and we got talking with the clerk a bit, and she said, “You know, this man comes in here to buy this skimpy clothing for his nieces, and he seems to have a large number of nieces.”

Le sénateur Poy : Je ne comprends pas bien. Avancez-vous qu’une personne qui adopte un enfant peut tout simplement dire : « Va-t’en, cela ne fonctionne pas. Nous ne t’aimons plus »? Est-ce de cette façon que les choses fonctionnent?

Soeur Isaacs : Parfois. Ou il peut arriver, à l’occasion, lorsque les choses ne fonctionnent pas, que l’enfant déguerpisse après quelques années.

Le sénateur Poy : L’enfant déguerpit. Très bien. Merci.

La présidente : On peut abandonner un enfant volontairement. Pas dans tous les cas, mais on peut tenter une réunification familiale, si vous me permettez l’expression. Qu’il s’agisse de votre enfant adopté ou de votre enfant par le sang — permettez-moi de puiser dans mon expérience du tribunal de la famille — et vous travaillez sur le cas d’une famille. Toutefois, s’il y a une rupture totale du processus, alors l’enfant est confié en permanence aux autorités provinciales, jusqu’à ce qu’il atteigne la majorité, ou on peut admettre temporairement la famille afin de continuer de travailler sur la situation.

De même, un enfant peut tout simplement quitter la maison et vivre dans la rue, et il y a une rupture totale entre l’enfant et sa famille. On ne fait rien, sur le plan juridique. On peut également abandonner un enfant; on peut dire : « Je n’arrive pas à fonctionner avec cet enfant. Je n’ai pas noué de relations avec cet enfant. Je renonce à cet enfant. » Les autorités sont tenues de continuer d’essayer de vous réunir et de vous conseiller, mais si la démarche échoue, l’enfant finira par être confié aux services de bien-être social.

Au Canada, ce problème n’est pas aussi bien connu que les difficultés des personnes qui veulent adopter à l’étranger. Les difficultés liées à l’adoption internationale ont beaucoup été médiatisées. Cependant — et j’é mets une opinion personnelle, je ne parle pas au nom du comité — je ne crois pas qu’on assure un suivi convenable à l’égard de ces enfants adoptés; je crois que nous n’assurons pas de suivi afin de déterminer ce qui arrive aux enfants adoptés après leur arrivée au pays. C’est là, j’imagine, que vous voulez en venir avec votre témoignage?

Soeur Isaacs : Tout comme ce que vous avez dit au sujet du suivi, et toutes ces choses, le problème, en ce qui concerne les enfants séparés de leur famille, si on compare aux enfants non accompagnés, c’est que, parfois, ils arrivent avec quelqu’un qui prétend être un oncle, ou on prétend que l’enfant va rejoindre un membre de sa famille, mais on ne mène pas toujours une enquête au domicile pour déterminer si c’est vraiment le cas. Autrement dit, les autorités n’effectuent pas une vérification, pas de la même façon qu’elles le feraient pour, disons, une maison d’accueil. L’enfant est-il en sécurité dans cet endroit? Est-ce un foyer convenable? Y a-t-il vraiment un lien parental ou consanguin? On ne fait pas toujours ce genre de vérification. J’avancerais que, la plupart du temps, on ne le fait pas.

Je me souviens d’être allée à La Baie pour acheter un maillot de bain et, lorsque je conversais avec la vendeuse, elle m’a dit : « Vous savez, cet homme vient ici pour acheter des dessous affriolants pour ses nièces, et il semble avoir de nombreuses nièces. »

The Chairman: I think the one issue on which we have received e-mails is if a child is given up here, that causes difficulties.

Senator Poy: They are deported.

The Chairman: They are deported when they are given up, but what was Canada's obligation in allowing the adoption in the first place, in handling that child and then deporting them? I mean, is this pro- or anti- the Convention on the Rights of the Child? There was recently a case here in British Columbia of that nature.

Sister Isaacs: I have also had a problem with a child from a Muslim country — and this is an immigration case rather than a refugee case. The parents were immigrating but the child was not actually their child. However, because there is no adoption, the child would have been, at birth, registered as their child. The mother was in danger of becoming the victim of honour killing, and this couple took the child when it was newborn, one-hour old, to save the mother and registered it as if, you know, the mother had given birth. Our laws just could not cope with that situation. They were giving immigration visas to the parents but they did not want to give a visa to the child, because it is not of their blood. The child is not adopted; as I said there is no adoption in Muslim countries. Nevertheless, the authorities here wanted papers that were impossible to get.

The Chairman: I think part of the problem is that we have started to identify these problems within our immigration system. For example, with the countries where children are treated as your own, even if they are not your blood children — they could be your nieces, nephews, or what have you — I think that is where the aboriginal community has been instructive for us on having the extended, broader definition of “family.”

What I am hearing from you and others is that we have not caught up with the concept of looking at the situation from the child's perspective, and all the consequences of a child being here, or not being here. Adopted, immigrating, coming in under the rubric “refugee.” We have not worked it out fully yet.

Sister Isaacs: The authorities will say certain things, but they have not really put all of these things together. Also, this whole question of DNA testing for immigration. It has been said that if the children of existing Canadian families had to undergo DNA, there would be some very surprising results.

The Chairman: It is true.

Sister Isaacs: There have been cases where men have thought their whole life that these were their children, and then they find out now that that is not so.

Senator Nancy Ruth: Women have been very clever in order to save their own necks.

Sister Isaacs: Then we insist on this DNA testing, and it causes havoc in the family on all levels.

La présidente : Je crois que l'un des problèmes qui nous ont été signalés par courriel, c'est que si un enfant est abandonné ici, cela occasionne des problèmes.

Le sénateur Poy : Ils sont expulsés.

La présidente : Ils sont expulsés lorsqu'on les abandonne, mais quelle est l'obligation du Canada au chapitre de l'autorisation initiale de l'adoption, du traitement du dossier de cet enfant et de l'expulsion de l'enfant? Je veux dire, est-ce que cela est conforme ou contraire à la Convention relative aux droits de l'enfant? Il y a récemment eu un cas de ce genre en Colombie-Britannique.

Soeur Isaacs : Et j'ai également eu du mal avec le dossier d'un enfant originaire d'un pays musulman — et il s'agit non pas d'un dossier de réfugié, mais bien d'un dossier d'immigration. Les parents immigraient, mais l'enfant n'était pas vraiment le leur. Cependant, parce qu'il n'y a pas d'adoption dans ce pays, l'enfant aurait été enregistré, à la naissance, comme le leur. La mère courait le risque d'être tuée pour une question d'honneur, et ce couple a pris l'enfant une heure après sa naissance pour sauver la mère, et, au moment d'enregistrer la naissance, on a fait comme si la mère adoptive avait donné naissance. Nos lois ne sont tout simplement pas adaptées à une telle situation. Ils délivraient des visas d'immigration à l'intention des parents, mais refusaient de le faire pour l'enfant, car il n'était pas de leur sang. L'enfant n'est pas adopté; comme je l'ai déjà dit, il n'y a pas d'adoption dans les pays musulmans. Néanmoins, les autorités canadiennes exigeaient des documents qu'il est impossible d'obtenir.

La présidente : Je crois qu'une partie du problème tient au fait que nous commençons à cerner ces problèmes dans notre système d'immigration. Par exemple, dans le cas de pays où les gens traitent les enfants comme les leurs, même s'ils ne sont pas de leur sang — il peut s'agir de nièces, de neveux ou d'autres choses —, je crois que la communauté autochtone nous a appris à adopter une définition plus large de la notion de « famille ».

Votre témoignage et les autres témoignages me font comprendre que nous n'avons pas encore assimilé la notion qui consiste à envisager la situation du point de vue de l'enfant, et à envisager toutes les conséquences de la présence ou de l'absence d'un enfant. Des enfants adoptés, immigrants, finissent sous la rubrique « réfugié ». Nous n'avons pas encore réglé toutes ces choses.

Soeur Isaacs : Les autorités diront certaines choses, mais elles n'ont pas encore rassemblé toutes les pièces du casse-tête. Il y a également cette question liée à l'analyse de l'ADN aux fins de l'immigration. Certains avancent que si on procédait à l'analyse de l'ADN des enfants, on aurait des résultats très surprenants.

La présidente : C'est vrai.

Soeur Isaacs : Il y a des hommes qui passent toute leur vie à croire que leurs enfants sont d'eux, et qui apprennent par la suite que ce n'est pas le cas.

Le sénateur Nancy Ruth : Des femmes se sont montrées très rusées afin de sauver leur peau.

Soeur Isaacs : Ensuite, nous insistons sur ces analyses d'ADN, et cela cause des problèmes de tous ordres dans les familles.

The Chairman: I think this is a reaction to the behaviour of adults, but we have not looked at the consequences to the children.

Sister Isaacs: No. The reality on the life of the child, that does not get consideration. As I said, with Section 117, they will say, "You misrepresented. You did not put down the child's name, therefore you must be punished." In cases such as that, though, are you really only punishing the parent? You are also punishing the child. That has never come out.

The Chairman: That is always the age-old dilemma in protection cases. The consequences to the parent usually are visited on the children.

Sister Isaacs: Even in cases of humanitarian applications, it is up to the parent to spell out everything in detail. Why is that in the best interests of the child? Some parents can do this; some parents do not understand how to do it, especially if they are not employing a lawyer or could not afford a lawyer. Then, if they do not do it properly, it is sort of not considered.

Senator Nancy Ruth: I would like to ask about the international connections that you must have. I was impressed by your comments about your congregation here, there and everywhere. What other networks do you use to find kids, to track them, to help them?

Sister Isaacs: First of all, with respect to my own congregation, we are international. We are represented in 72 countries in the world, including some very difficult countries. We are also members under ECOSOC of the United Nations, so we can use some of the United Nations links. I also use links with other refugee organizations, such as the Red Cross and other religious communities. I will use anything and anyone I can think of.

Senator Nancy Ruth: The Red Crescent too?

Sister Isaacs: Yes, when it is applicable. They have many of the same services and it is really part of the same international organization. They just do not use the same word and they do have the tracing services for family reunification, et cetera. I must tell you, however, that it is not always successful. Perhaps UNHCR is trying to find somebody in some of the camps. Sometimes it is a challenge.

Mr. Porter: Last June, the Canadian Council for Refugees convened an international conference for refugee rights that brought together NGOs from different parts of the world, and we are now in the process of establishing an international network of refugee organizations, and already there is a high traffic of e-mails and questions and help being given, and so on.

The Chairman: I think we have come to the end of our session. We want to thank you for adding to our understanding of a very complex but, I must say, very bureaucratic system internationally,

La présidente : Je crois que c'est une réaction au comportement des adultes, mais nous n'avons pas songé aux conséquences pour l'enfant.

Soeur Isaacs : Non. L'incidence de cela sur la vie de l'enfant, on n'en tient pas compte. Comme je l'ai dit, en vertu de l'article 117, ils diront : « Vous avez fait de fausses déclarations. Vous n'avez pas indiqué le nom de l'enfant, donc vous devez être puni. » Mais dans de tels cas, la sanction punit-elle uniquement le parent? On punit également l'enfant. Cela n'a jamais été mentionné.

La présidente : C'est le dilemme qui survient depuis toujours lorsqu'il s'agit de dossiers liés à la protection. Les conséquences pour le parent sont généralement subies par l'enfant aussi.

Soeur Isaacs : Même lorsqu'il s'agit d'une demande présentée pour des considérations humanitaires, il incombe aux parents de tout décrire en détail. En quoi cela protège-t-il l'intérêt supérieur de l'enfant? Certains parents peuvent faire cela; d'autres ne comprennent pas comment procéder, surtout s'ils ne retiennent pas les services d'un avocat ou s'ils n'ont pas les moyens de recourir à un avocat. Ensuite, s'il ne le font pas bien, on n'en tient pas compte, en quelque sorte.

Le sénateur Nancy Ruth : J'aimerais en savoir davantage sur les ressources internationales que vous devez avoir. Vos commentaires sur la présence ici, là et partout ailleurs, de votre congrégation, m'ont impressionnée. Quels autres réseaux utilisez-vous pour trouver des enfants, les suivre, les aider?

Soeur Isaacs : Premièrement, en ce qui concerne ma congrégation, nous existons à l'échelle internationale. Nous sommes représentées dans 72 pays du monde, y compris dans certains pays où la situation est très difficile. De plus, nous faisons partie de l'ECOSOC des Nations Unies, ce qui nous permet de miser sur certaines relations avec les Nations Unies. Je mise également sur mes relations avec d'autres organismes comme la Croix-Rouge, et avec d'autres communautés religieuses. Je vais recourir à toute ressource et à toute personne qui me sera utile.

Le sénateur Nancy Ruth : Le Croissant-Rouge aussi?

Soeur Isaacs : Oui, lorsque cela est utile. Cet organisme offre de nombreux services équivalents et fait partie, à vrai dire, de la même organisation internationale. C'est seulement que cet organisme ne porte pas le même nom et qu'il ne dispense pas de services de repérage aux fins du regroupement familial, et cetera. Je dois vous dire, cependant, que la démarche ne réussit pas toujours. Peut-être le HCNUR essaie-t-il de trouver quelqu'un dans les camps. Ce n'est pas toujours facile.

M. Porter : En juin dernier, le Conseil canadien pour les réfugiés tenait une conférence internationale sur les droits des réfugiés à laquelle prenaient part des ONG de diverses régions du monde, et nous nous affairons actuellement à établir un réseau international d'organismes d'aide aux réfugiés, et il y a déjà beaucoup d'échange de courriels et de questions, et d'aide offerte, et ainsi de suite.

La présidente : Je crois que nous arrivons à la fin de notre séance. Nous tenons à vous remercier d'enrichir notre analyse d'un système international très complexe, mais, je dois le dire, très

some of which is within our national and provincial confines. Some of it is an international dilemma. It is very difficult to explain and it is very difficult, I am sure, to work within. We appreciate that you focused the “children first” aspect in this submission, rather than on all of the other issues, and it will find its way into our report.

Thank you for coming this afternoon.

The Chairman: Our next witness is Fiona Kelly, a PhD candidate at the University of British Columbia.

Ms. Fiona Kelly, Ph.D. Candidate, University of British Columbia: Thank you for the opportunity to appear before you today. What I want to talk to you about today are Canada’s obligations under the Convention on the Rights of the Child to children who are born to lesbian mothers. Over the past four years, my research has been in this area and, in particular, looking at the topic of the legal recognition of lesbian motherhood in Canada, focusing specifically on children who are conceived by a donor insemination and born into lesbian relationships. I am not talking about children who are adopted, or children who are born into heterosexual relationships that then ended.

I conducted 48 interviews with lesbian mothers in British Columbia and in Alberta whose children were born via donor insemination in these circumstances, and I should say that these couples are the tip of the iceberg. Researchers these days are talking about a lesbian baby boom. In Canada, we are talking about thousands and thousands of children. The estimates in the US are in the millions. My concern, and the reason I am speaking to you about this issue today, is that in my view Canada is currently failing these children. They remain legally vulnerable at the same time that identically situated children who are born through donor insemination to heterosexual couples are legally protected. In other words, Canadian law currently denies them an equal start to life. This is important for you as a committee because Canada’s obligations under the convention are to all children, not just to children who are born to heterosexual parents.

The CRC does not distinguish between family form and, in fact, Article 2 explicitly states that children cannot be discriminated against on the basis of the status or activities of their parents or family members. I want to cover two points in this submission. First, to explain how the current law fails children who are born to lesbian mothers and then, second, what effect this has on the daily lives of the children.

When a child is conceived via donor insemination and born to a heterosexual couple in Canada, whether they are a married couple or not, the name of the mother’s male partner is simply placed on the child’s birth certificate and for all legal purposes that man is the child’s father and parent. In contrast, a child that

lourd sur le plan de l’administration, dont une partie se trouve sur nos territoires national et provinciaux. Une partie de cela constitue un dilemme international. C’est très difficile à expliquer, et je suis certaine qu’il est très difficile d’évoluer dans ce système. Nous vous remercions d’avoir insisté sur l’importance de faire passer « les enfants avant tout », au lieu de soulever tous les autres enjeux, et soyez certains du fait que notre rapport mentionnera cet aspect.

Merci d’être venus cet après-midi.

La présidente : Accueillons maintenant Fiona Kelly, candidate au doctorat à l’Université de la Colombie-Britannique.

Fiona Kelly, candidate au doctorat, Université de la Colombie-Britannique : Merci de me donner l’occasion de témoigner aujourd’hui. J’aimerais vous parler aujourd’hui des obligations du Canada, en vertu de la Convention relative aux droits de l’enfant, envers les enfants nés de mères lesbiennes. Il y a maintenant quatre ans que je me consacre à cette question et que je m’intéresse, tout particulièrement, à la reconnaissance juridique des mères lesbiennes au Canada, avec un accent particulier sur les enfants qui sont conçus par insémination artificielle par donneur et qui, à leur naissance, sont pris en charge par un couple de lesbiennes. Je ne parle ni d’enfants adoptés ni d’enfants nés d’une relation hétérosexuelle antérieure.

J’ai effectué 48 entretiens auprès de mères lesbiennes de la Colombie-Britannique et de l’Alberta dont les enfants ont été conçus par insémination artificielle par donneur dans de telles circonstances, et je dois dire que les couples interrogés ne constituent que la pointe de l’iceberg. De nos jours, les chercheurs parlent d’un « baby boom » lesbien. Au Canada, on parle de milliers d’enfants. Les estimations pour les États-Unis s’élèvent à des millions d’enfants. Ce qui me préoccupe, et c’est la raison pour laquelle je m’adresse à vous aujourd’hui, c’est que, selon moi, à l’heure actuelle, le Canada a laissé tomber ces enfants. Ils demeurent juridiquement vulnérables, alors que les enfants conçus par insémination artificielle par donneur pour un couple hétérosexuel sont juridiquement protégés. Autrement dit, la loi canadienne ne permet pas actuellement à ces enfants de partir sur un pied d’égalité. C’est un aspect important des travaux de votre comité, car les obligations du Canada sous le régime de la Convention sont envers tous les enfants, pas seulement pour les enfants nés de parents hétérosexuels.

La CRDE n’établit aucune distinction quant à la forme que prend l’unité familiale, et, de fait, l’article 2 prévoit de façon explicite que l’enfant ne peut faire l’objet de discrimination fondée sur le statut ou sur les activités de ses parents ou des membres de sa famille. Je veux aborder deux points pendant mon témoignage : premièrement, je compte expliquer en quoi la loi actuelle laisse tomber les enfants de mères lesbiennes; et deuxièmement, je vais décrire les répercussions d’une telle situation sur la vie quotidienne des enfants.

Lorsqu’un enfant est conçu par insémination artificielle par donneur et pris en charge par un couple hétérosexuel au Canada, qu’ils soient mariés ou non, le nom du partenaire de la mère est simplement apposé sur le certificat de naissance de l’enfant, de sorte que, à toute fin que de droit, cet homme est le père et le

is born via donor insemination to a lesbian couple is treated very differently, and that treatment varies from province to province. In some provinces, a child born to a lesbian couple will be fortunate enough to have both of their mothers appear on their birth certificate from birth, providing that the donor is anonymous. In other provinces, however, there is an absolute prohibition on that action. In those provinces, the non-biological mother has no legal relationship to their child when it is born. Even in those provinces where two mothers can appear on the child's birth certificate, that is new, and it does not apply retroactively, so there are still thousands of children who are not covered by this new law.

The usual alternative to birth certificate recognition that has existed a lot longer in Canada has been second parent adoption, and that is where a non-biological mother can seek to adopt the child. This usually involves a waiting period of at least six months in most provinces. It requires the consent of the biological mother and usually application fees of several thousand dollars in order to become a legal parent. Even in provinces where both or either of these options are permitted, non-biological mothers remain legally vulnerable because of issues around consent, cost, and the intervention by known sperm donors.

There will be different opinions particularly about how to go about rectifying the situation, but my point in discussing this law is that the children born to lesbian mothers through donor insemination are treated differently than children born to heterosexual couples by donor insemination.

What are the effects of this situation on the children involved? The first point I would like to make —

The Chairman: Can I get some clarification here? You are saying that with the heterosexual couples, it is the mother's partner who is registered, and not the donor?

Ms. Kelly: Yes.

The Chairman: Thank you.

Ms. Kelly: The first point to make is that there is extensive research dating back now almost 30 to 40 years that shows that children who are raised by lesbian mothers do not make any distinction themselves between their biological and their non-biological mother. They regard both women as mothers; they bond with both of them and they are harmed by loss of contact with either of them. As with the Convention on the Rights of the Child, children do not define their parental relationships solely on the basis of biology, and I think that if our laws are to be truly child centered, they need to acknowledge that reality.

My second point is that the current state of the law makes children both feel — and realistically are — quite legally vulnerable. In my own research, I have heard countless stories from children about the fears that they express when they get to

parent de l'enfant. Par contre, un enfant conçu par insémination artificielle par donneur pour un couple de lesbiennes est traité très différemment, et ce traitement varie d'une province à une autre. Dans certaines provinces, l'enfant d'un couple de lesbiennes aura la chance d'avoir, dès sa naissance, le nom de ses deux mères sur son certificat de naissance, dans la mesure où le donneur est inconnu. Dans d'autres provinces, cependant, une telle chose est absolument interdite. Dans ces provinces, la mère non biologique n'a aucune relation juridique avec l'enfant au moment de sa naissance. Même dans les provinces où le nom des deux mères peut figurer sur le certificat de naissance de l'enfant, c'est une nouvelle mesure, et cela ne s'applique pas de façon rétroactive, de sorte qu'il y a encore des milliers d'enfants qui ne sont pas visés par cette nouvelle loi.

La solution de rechange habituelle à la reconnaissance sur le certificat de naissance existe depuis beaucoup plus longtemps au Canada : il s'agit de l'adoption par le deuxième parent, c'est-à-dire lorsque la mère non biologique adopte l'enfant. Dans la plupart des provinces, cela suppose généralement une période d'attente d'au moins six mois. Il faut que la mère biologique y consente, et, de façon générale, il faut déboursier des milliers de dollars de frais de demandes pour devenir un parent sur le plan juridique. Même dans les provinces où l'une de ces options ou les deux options sont permises, les mères non biologiques demeurent juridiquement vulnérables, en raison d'enjeux liés au consentement, au coût et à l'intervention par un donneur de sperme connu.

Il y a diverses opinions quant à la façon de corriger la situation, mais je mentionne cette loi uniquement pour montrer que les enfants de mères lesbiennes conçus par insémination artificielle par donneur sont traités différemment des enfants de couples hétérosexuels conçus par insémination artificielle par donneur.

Quels sont les effets de cette situation sur les enfants concernés? Le premier argument que j'aimerais mettre de l'avant...

La présidente : Pourriez-vous clarifier quelque chose? Vous dites que, dans le cas de couples hétérosexuels, c'est non pas le donneur mais bien le partenaire de la mère qui est inscrit?

Mme Kelly : Oui.

La présidente : Merci.

Mme Kelly : La première chose que j'aimerais signaler, c'est que de vastes recherches, qui remontent maintenant jusqu'à presque 30 à 40 ans, montrent que les enfants élevés par des mères lesbiennes ne font aucune distinction entre leur mère biologique et leur mère non biologique. Ils considèrent les deux femmes comme leur mère; ils nouent des relations avec les deux, et l'absence de l'une ou de l'autre leur fait du mal. Comme on le fait dans la Convention relative aux droits de l'enfant, l'enfant ne définit pas ses relations parentales en fonction uniquement de critères biologiques, et je crois que nos lois doivent refléter cette réalité pour vraiment être axées sur l'enfant.

Mon deuxième argument, c'est qu'en raison de la loi actuelle, les enfants se sentent plutôt vulnérables sur le plan juridique, et on peut raisonnablement affirmer que c'est le cas. Dans le cadre de mes travaux de recherche, de nombreux enfants m'ont raconté les

the point in their lives where they realize that their families are legally precarious. Many of them become fearful about what might happen to them if their biological mother dies or if their parents separate. Others express frustration with the attitudes of teachers, of doctors, or of members of the media who do not consider their non-biological mother to be a real mother.

In fact, in the case of one family I interviewed in Vancouver, an 8 year-old girl sat in a room in a Vancouver hospital for over an hour with a broken arm because the doctor on duty refused to accept the consent of her non-biological mother to treatment.

Put simply, and in conclusion, the children of lesbian mothers enter this world as second-class citizens when compared with children of heterosexual couples. Canadian law leaves them emotionally and financially vulnerable, in spite of the fact that non-biological mothers want to be legally obligated to care for their children, and in reality are providing daily support and care.

What I think is most harmful, though, about the current law is that it denies the child's sense of who is his or her own family. By refusing to grant legal recognition to one of the child's parents, the law tells that child that this person who imagined them, who dreamed of their existence, who raised them from birth is in fact a legal stranger, and if Canada is serious about its obligations under the Convention on the Rights of the Child, I think it needs to work towards ensuring that the child's sense of his or her own family is not only protected but permitted to flourish.

Senator Nancy Ruth: I have two questions: Does the law treat these children any differently if the lesbian couple is married? That is my first question. The other question relates to something that arose just this morning. We had a presentation from Parent Finders of Canada, and this gentleman was big time into the need for all sperm donors to be registered as the fathers. How would you deal with his argument?

Ms. Kelly: To deal with the first one, whether the existence of a marriage makes any difference, no it does not. We have a rather unusual situation in which a child can be born into a legal marriage in this country and one of the parents will not be that child's legal parent. That is currently the state of the law in Canada. If you are lucky enough to live in a province where there is birth registration, you can do that, and there are a number of provinces where that is the case. Otherwise, you still must go through a second parent adoption. Then there are some provinces which have neither of those options.

The second one, the Parent Finders and the registration of sperm donors as fathers — I guess I have two responses to that. This is obviously not an issue that is particular to lesbian parents. Obviously, the vast majority of people who use donor insemination are, in fact, heterosexual couples. I do not see any problem with the registration of donors for medical purposes, for example, or if we are moving to a system, as a number of

crainces qu'ils expriment lorsqu'ils arrivent à ce point dans leur vie où ils prennent connaissance du statut juridique précaire de leur famille. Nombre d'entre eux ont peur de ce qui pourrait leur arriver si leur mère biologique mourait ou si leurs parents se séparaient. D'autres se sentent frustrés par l'attitude d'enseignants, de médecins ou de membres des médias qui ne considèrent pas leur mère non biologique comme une vraie mère.

De fait, dans le cas d'une famille de Vancouver que j'ai interviewée, une fille de huit ans a passé plus d'une heure avec un bras cassé dans une salle d'attente d'un hôpital de Vancouver parce que le médecin de garde refusait d'accepter le consentement au traitement de la mère non biologique.

Bref, pour conclure, les enfants de mères lesbiennes arrivent dans le monde en citoyens de seconde zone par rapport aux enfants de couples hétérosexuels. La loi canadienne les laisse émotivement et financièrement vulnérables, malgré la volonté des mères non biologiques d'être légalement tenues de s'occuper de leurs enfants et de les soutenir au quotidien, chose qu'elles font déjà de toute façon.

Mais l'aspect le plus pernicieux de la loi actuelle, selon moi, c'est qu'elle refuse à l'enfant sa conception personnelle de la famille. En refusant de reconnaître juridiquement l'un des parents de l'enfant, la loi dit à l'enfant que cette personne qui l'a imaginée, qui a rêvé de son existence, qui l'a élevée depuis sa naissance est, de fait, juridiquement, un étranger, et si le Canada est vraiment déterminé à remplir ses obligations en vertu de la Convention relative aux droits de l'enfant, je crois qu'il doit déployer les efforts pour veiller à ce que la façon dont l'enfant conçoit sa propre famille soit non seulement protégée, mais valorisée.

Le sénateur Nancy Ruth : J'ai deux questions : est-ce que la loi traite ces enfants différemment si le couple de lesbiennes est marié? C'est ma première question. L'autre question est liée à un enjeu qui a été soulevé tout juste ce matin. Nous avons accueilli un témoin qui représentait Parent Finders of Canada, et cet homme tenait mordicus à ce qu'on inscrive tous les donneurs de sperme comme pères. Comment réagissez-vous à un tel argument?

Mme Kelly : Pour répondre à la première question, sur l'incidence du mariage, il n'en a aucune. Nous sommes confrontés à une situation plutôt inhabituelle dans notre pays : deux lesbiennes peuvent légalement se marier dans notre pays, mais l'un des parents ne sera pas reconnu comme parent juridique de l'enfant né de l'autre parent. C'est ce que prévoit actuellement la loi au Canada. Si vous êtes assez chanceux pour vivre dans une province où il est possible d'inscrire les deux noms sur le certificat de naissance, vous pouvez faire cela, et il y a un certain nombre de provinces où c'est possible. Sinon, vous devrez tout de même recourir à l'adoption, dans le cas du deuxième parent. Enfin, il y a des provinces où aucune de ces options n'est offerte.

Pour ce qui est de la deuxième question, concernant le témoignage des Parent Finders et l'inscription du donneur de sperme comme père — je suppose que j'ai deux réponses à cette question. Ce n'est manifestement pas un enjeu qui concerne uniquement les mères lesbiennes. Évidemment, la vaste majorité des gens qui ont recours à l'insémination artificielle par donneur sont, de fait, des couples hétérosexuels. Je ne vois pas ce qu'il y

provinces in Canada already have, of only allowing what are often called identity release donors. Thus men who are willing to be identified can allow that to happen when the child turns 18. That is one alternative, and I think that that would apply across the board.

The second, I guess, interesting situation is that lesbian couples are the few couples conceiving in the donor insemination context who actually use known donors. Many of these men have ongoing relationships with the child through the child's life. They are often close friends of the couple. There is far less secrecy. It is obviously very hard to hide that you have a child by donor insemination if you have two women as mothers, and because of that situation, it tends to be a healthier environment.

If you look at outcomes for kids who are raised by lesbian parents who have gone through anonymous donor insemination versus heterosexual couples who have gone through the same process, children of lesbian parents tend to have less issues around identity, if any at all, because it has been so open from the start. If anything, I would say that the lesbian community perhaps actually provides an interesting, maybe better model of being honest around issues of donor insemination and donor involvement at post-birth.

Senator Poy: Ms Kelly, you mentioned that both mothers, the biological mother and the partner, whether they are married or not, should be registered both as mothers. As far as the donor is concerned, if that person is registered then that child will end up with three parents.

Ms. Kelly: Yes.

Senator Poy: Perhaps you would not really see that as a problem, having three parents?

Ms. Kelly: It would obviously be a radical change. I think that what we would need to look at is what legal rights and responsibilities would flow from registration. If we are registering a donor for the purposes of medical information and for the purposes of that child having an option to later contact the donor and have some involvement with him when they are older, then I have no problem with the registration. I do not know if that even needs to be on the birth certificate. We already have a system of identity release donors, for example, in Ontario where that is currently happening.

In terms of the day-to-day decision-making about medical decisions, education, religion, et cetera, again family law already deals with allocating parental responsibility and guardianship rights to one or two parents, so I do not see that actually as particularly confronting for the current system.

aurait de mal à enregistrer les donneurs à des fins médicales, par exemple, ou si nous voulons établir un système, comme l'ont déjà fait un certain nombre de provinces canadiennes, à recourir uniquement à des donneurs qui consentent à la divulgation de leur identité. Ainsi, les hommes qui sont disposés à divulguer leur identité peuvent consentir à cela lorsque l'enfant atteint l'âge de 18 ans. C'est une possibilité, et je crois que cela s'appliquerait dans tous les cas.

La deuxième situation intéressante, selon moi, c'est que les couples de lesbiennes comptent parmi le faible nombre de couples qui utilisent des donneurs connus dans un contexte d'insémination artificielle par donneur. Nombre de ces hommes entretiennent une relation continue avec l'enfant pendant toute sa vie. Il s'agit souvent d'amis proches du couple. Il y a beaucoup moins de secrets. Il est évidemment très difficile de cacher le fait qu'on a été conçu par insémination artificielle par donneurs si nos deux parents sont des femmes, et cela tend à favoriser la création d'un environnement plus sain.

Si on compare les enfants élevés par des mères lesbiennes qui ont eu recours à l'insémination artificielle par donneur anonyme aux enfants de couples hétérosexuels qui ont eu recours au même processus, on constate que les enfants de mères lesbiennes ont moins tendance à s'interroger sur leur identité, car tout est si ouvert dès le début. J'irais peut-être même jusqu'à dire que la communauté lesbienne offre un modèle intéressant, voire meilleur, d'honnêteté à l'égard des enjeux touchant l'insémination artificielle par donneur et le rôle que joue le donneur après la naissance.

Le sénateur Poy : Madame Kelly, vous avez mentionné que les deux mères, soit la mère biologique et sa partenaire, qu'elles soient mariées ou non, devraient toutes deux être inscrites comme mères. Lorsqu'il y a un donneur connu, et que cette personne est inscrite sur l'extrait de naissance, alors cet enfant aura trois parents.

Mme Kelly : Oui.

Le sénateur Poy : Vous ne voyez peut-être pas cela comme un problème, le fait d'avoir trois parents?

Mme Kelly : Ce serait, de toute évidence, un changement radical. L'important, selon moi, c'est que nous nous interrogeons sur les droits et responsabilités juridiques qui découleraient de l'enregistrement. Si on indique le nom d'un donneur aux fins de l'obtention de renseignements médicaux et pour donner à l'enfant la possibilité, plus tard, de communiquer avec le donneur et d'avoir une certaine interaction avec lui lorsqu'il est plus vieux, alors je n'ai rien contre l'enregistrement. Je ne sais même pas s'il y a lieu d'indiquer cela sur le certificat de naissance. Par exemple, on a déjà établi un système de divulgation de l'identité des donneurs en Ontario; cela se fait déjà.

En ce qui concerne les décisions quotidiennes quant aux services médicaux, à l'éducation, à la religion, et cetera, encore une fois, le droit de la famille prévoit déjà que la responsabilité parentale et les droits en matière de tutelle sont attribués à un ou à deux parents, alors je ne vois pas vraiment en quoi cela irait à l'encontre du système actuel.

Senator Poy: What you are saying, then, is that even if the donor is registered, the lesbian couple should be the two mothers on a day-to-day basis?

Ms. Kelly: On a day-to-day basis, yes. I would treat that as not dissimilar to a custody and access arrangement, perhaps, in terms of trying to make it make sense within the current system.

There are certainly some families that I have interviewed where the donor, or in some cases the donor and partner, are actively involved in the child's life and, in fact, that child does have three or four parents, and I do not see a particular problem with that. I think that having important adults in a child's life will only benefit that child in the long term.

Senator Poy: What you were saying is that, at the moment, the biological mother is registered but the partner is not; that person is not regarded as a parent legally in Canada?

Ms. Kelly: In most provinces, yes.

Senator Poy: In most provinces. I will just give you an example. We have friends, a gay couple, who are using a surrogate mother. They both donated sperm. They do not know whose is the child; actually, it turns out that there will be twins. The twins will be born soon, in November. What happens in a case like this I just had never thought about it. Would the biological mother be the mother, and what then happens to these two men?

Ms. Kelly: Surrogacy is actually a completely separate area of law.

Senator Poy: It is different, very well.

Ms. Kelly: I actually do not think that that particular question is yet settled in Canadian law, when the case involves two men. We do have a case which gives parental status to a single gay man who has had a child with a surrogate that registers him actually as the sole parent on that child's birth certificate. There would be no reason why the surrogate could not be registered in that particular instance, but he went to court and had himself registered as the sole parent.

In the case you have described, it would depend on which province they were living in, but there is no reason why, if that particular province allows it, those two fathers could not be registered as the child's parents on the birth certificate.

Senator Poy: But what you just said was that if you are not a biological parent, you would not be registered. I am talking actually about Ontario.

Ms. Kelly: Very well.

Senator Poy: You know, it never occurred to me, until I listened to what you had to say. I intend to ask them about that, but at the moment, I guess until the twins are born, they do not actually know who is the biological father.

Le sénateur Poy : Ce que vous dites, finalement, c'est que le couple de lesbiennes devrait assumer les responsabilités de mère au quotidien, même si le donneur est enregistré.

Mme Kelly : Les responsabilités au quotidien, oui. J'assimilerais ce genre de situation à l'établissement de modalités de garde et de visite, histoire de décrire la situation au moyen de mots qui sont compatibles avec le système actuel.

Il y a certainement des familles que j'ai interviewées où le donneur, ou dans certains cas, le donneur et sa partenaire, joue un rôle actif dans la vie de l'enfant et, de fait, cet enfant a trois ou quatre parents, et je ne trouve rien de particulier à redire à cela. Je crois que le fait d'avoir des adultes importants dans la vie d'un enfant ne peut que procurer des avantages à cet enfant, à long terme.

Le sénateur Poy : Ce que vous dites, c'est que, à l'heure actuelle, la mère biologique est enregistrée, mais sa partenaire ne l'est pas; cette personne n'est pas légalement considérée comme un parent au Canada?

Mme Kelly : Dans la plupart des provinces, oui.

Le sénateur Poy : Dans la plupart des provinces. Je vais seulement vous donner un exemple. Nous avons des amis, un couple gai, qui ont recours à une mère porteuse. Ils ont tous deux donné du sperme. Ils ne savent pas de qui est l'enfant; à vrai dire, ils auront des jumeaux. Les jumeaux naîtront bientôt, en novembre. Je n'avais jamais vraiment songé à ce qui arrive dans un cas comme celui-là. Est-ce que la mère biologique est la mère, et qu'advient-il de ces deux hommes?

Mme Kelly : À vrai dire, la maternité par substitution est une branche tout à fait distincte du droit.

Le sénateur Poy : C'est différent, très bien.

Mme Kelly : Je ne crois pas que cette question est réglée dans le droit canadien, cette situation mettant en cause deux hommes. Il y a eu une affaire où un homme gai seul a obtenu la qualité parentale à l'égard d'un enfant conçu grâce à une mère porteuse, où il est le seul parent dont le nom figure sur le certificat de naissance de l'enfant. Il n'y aurait aucune raison d'exclure la mère porteuse dans ce cas en particulier, mais il a fait appel aux tribunaux et a veillé à ce qu'il soit le seul parent enregistré.

Dans le cas que vous avez décrit, il faudrait d'abord se demander dans quelle province ils vivent, mais rien n'empêche ces deux pères, si la province où ils résident le permet, de s'inscrire tous les deux à titre de parents sur le certificat de naissance de l'enfant.

Le sénateur Poy : Mais vous venez tout juste de dire qu'il faut être parent biologique pour être inscrit. En passant, je parlais de l'Ontario.

Mme Kelly : Très bien.

Le sénateur Poy : Vous savez, cela ne m'était jamais venu à l'idée, jusqu'à ce que je vous entende le dire. Je compte leur poser la question, mais, pour l'instant, je suppose qu'il faudra attendre la naissance des jumeaux pour découvrir qui est le père biologique.

Ms. Kelly: Right.

Senator Poy: It will be a big surprise.

Ms. Kelly: Just in the past month, Ontario has had a decision that does deal directly with lesbian couples who have used anonymous donors, but that allows, at birth, two women to appear on the child's birth certificate. I would look forward to hearing what happens in your friends' situation.

Senator Poy: Me, too.

Senator Lovelace Nicholas: My question is on adoption. If two lesbian women adopt a child or, vice versa, two gay men, must they tell the child who the biological parent is?

Ms. Kelly: If they go through a second parent adoption? Is one of them the biological parent and the other one is not?

Senator Lovelace Nicholas: No. If these two people adopt a child, say, out of care?

The Chairman: A child not of either one?

Ms. Kelly: Neither are —

Senator Nancy Ruth: Neither are biological parents.

Senator Lovelace Nicholas: They are just adopting this child. Must they tell this child?

Ms. Kelly: They will be under the same law that applies to anyone who adopts. In Canada, we are rapidly moving towards an open adoption system, so chances are that there will be some adoptions of that nature. It depends on who are their actual biological parents and their ability to participate, but there is no reason why it would not — or could not — have some open adoption component to it. It would be no different.

Senator Lovelace Nicholas: Are there a great many adoptions of this nature in these situations?

Ms. Kelly: Yes. If I were to create a hierarchy of numbers I would say that the vast majority of children are now being born into lesbian relationships. Adoption would be the next category, both domestic and international, and then the third would be children who were born into heterosexual relationships that then broke down.

The Chairman: Perhaps I could just play devil's advocate for a little while here. We have spent many decades talking about how to bring adoptive children closer to what we might call natural-born children have in rights, expectations, et cetera. We have now come up with all of these new ways of creating relationships, whether it is artificial insemination, fertility options and all of those other medical things that I do not know anything about that seem to be occurring, including recent reports that said that perhaps sperm will not be necessary, as you know. With all this experimentation, it

Mme Kelly : D'accord.

Le sénateur Poy : Ce sera une grande surprise.

Mme Kelly : Au cours du mois passé, une décision a été rendue en Ontario qui concerne directement les couples de lesbiennes qui ont eu recours à des donneurs anonymes, mais qui permet, à la naissance, d'apposer le nom des deux femmes sur le certificat de naissance de l'enfant. J'ai bien hâte de savoir comment cela va se dérouler dans le cas de vos amis.

Le sénateur Poy : Moi aussi.

Le sénateur Lovelace Nicholas : Ma question porte sur l'adoption. Si deux lesbiennes, ou encore deux homosexuels, adoptent un enfant, sont-ils dans l'obligation de dire à l'enfant qui est le parent biologique?

Mme Kelly : S'agit-il de l'adoption par le deuxième parent? Est-ce que l'un des deux est le parent biologique de l'enfant et l'autre non?

Le sénateur Lovelace Nicholas : Non. Disons que ces deux personnes adoptent un enfant par, disons, compassion.

La présidente : Ce n'est l'enfant ni de l'un ni de l'autre?

Mme Kelly : Aucun des deux...

Le sénateur Nancy Ruth : Aucun des deux n'est le parent biologique de l'enfant.

Le sénateur Lovelace Nicholas : Ils ne sont que les parents adoptifs de l'enfant. Doivent-ils l'en informer?

Mme Kelly : Les mêmes lois qui s'appliquent à toute personne qui adopte un enfant s'appliqueront à eux. Le Canada progresse rapidement vers un système d'adoption ouverte, et il est donc probable que l'on voie des adoptions de ce genre dans l'avenir. Cela dépend de qui sont leurs parents biologiques et du fait qu'ils soient ou non admissibles à l'adoption, mais il n'y a pas de raison pour laquelle il n'y aurait pas — ou ne pourrait y avoir — une composante d'adoption ouverte. Ce ne serait pas différent.

Le sénateur Lovelace Nicholas : Y a-t-il vraiment beaucoup d'adoptions de cette nature dans ces situations?

Mme Kelly : Oui. Si je devais ordonner les chiffres, je dirais que la vaste majorité des enfants naissent aujourd'hui d'une mère lesbienne. L'adoption, tant au pays qu'à l'étranger, serait la catégorie suivante, puis, la troisième serait celle des enfants nés d'un couple hétérosexuel qui s'est séparé.

La présidente : Peut-être puis-je me faire l'avocat du diable pour quelques instants. Nous avons passé des dizaines d'années à parler de la manière de permettre aux enfants adoptés d'avoir des droits, des attentes, et cetera, qui se rapprochent de ceux des enfants naturels, pour ainsi dire. Nous avons élaboré toutes sortes de nouvelles manières d'établir des relations, que ce soit l'insémination artificielle, les moyens d'assurer la fécondité ou toutes ces autres découvertes médicales qu'on semble faire et dont je ne connais rien, y compris les rapports récents dans lesquels on a dit qu'il était possible que le sperme ne soit plus

seems that the debate has been about which parent gets on to the registration as opposed to what is in the best interests of the child.

I recall Senator Nancy Ruth's previous comments about competing interests. She was talking about competing rights, but I am talking about competing interests. On the one hand is the child's need to have good parenting, support systems, stability, security, safety and all of that. On the other hand is the child's right to know; the child's rights to privacy; the child's right to avail themselves of, say, medical care. That is how we opened up adoptions because we said, why wait until they are 18? The child may be in a critical position at seven, and has a right to know who is the biological parent who is, perhaps, is no longer parenting, and what kinds of family history were brought in.

Ms. Kelly: Yes.

The Chairman: I remind you that I am playing devil's advocate here. All of the discussion seems to be what is in the best interests of the adults and who gets on to the registration form, and it would seem to me that I would want a system where we could identify all of the adult capacities that a child needs. If we have a registration form that says, "Here is your medical. Let us find out who did what to get you here medically." Then, "Who is looking after you? Who will have to pay for you?" What I mean is, we have already done that in respect of affiliation. This is, of course, before DNA testing was available. What we said was that if you can prove there is a chance, we may prejudice the rights of two or three partners of a particular woman, but the child will never get more than the child needs, although he may get it from more than one source. The whole discussion was driven by the child's rights.

Where will we end up in this whole debate? Are we still stuck on forms of birth registration that may be out of date and do not really address what the child needs, as opposed to what the parents want?

Ms. Kelly: I think I will deal with your concluding question first. I think we may have moved to a stage where it is important to create, perhaps, separate documents that deal with biological information versus the day-to-day care, rights and responsibilities in relation to children. Again, I do not think that this is unique to the lesbian or gay context.

The Chairman: No. That is my point.

Ms. Kelly: A number of the women I have interviewed have, in fact, suggested this model, particularly women who have used anonymous donors, that it is really important that that medical information be available. There is strong support for identity release donors and frustration, for example, in British Columbia that there are not sufficient identity release donors available, which has led to an increasing

nécessaire, comme vous le savez. Avec toutes ces expériences, il semble que le débat a porté plutôt sur le nom de la personne à inscrire au registre comme parent, que sur ce qui est le mieux pour l'enfant.

Je reviens aux commentaires du sénateur Nancy Ruth au sujet des intérêts opposés. Elle parlait des droits opposés, mais je parle des intérêts opposés. D'un côté, il y a les besoins de l'enfant d'avoir de bons parents, de systèmes d'appui, de stabilité, de sécurité, de sûreté, et ainsi de suite. De l'autre, il y a son droit de savoir; le droit au respect de sa vie privée; son droit d'accès, par exemple, aux soins médicaux. C'est comme ça que nous avons ouvert l'adoption, parce que nous nous sommes dit, pourquoi attendre que les enfants aient 18 ans? Un enfant peut se trouver dans une situation critique à sept ans, et il a le droit de savoir qui est le parent biologique qui, peut-être, ne s'en occupe plus, et de quel genre de famille il est issu.

Mme Kelly : Oui.

La présidente : Je vous rappelle que je me fais l'avocat du diable. La discussion semble tourner autour de l'intérêt des adultes et du nom de la personne qui se retrouvera sur le formulaire d'enregistrement, et il me semble que je voudrais un système qui nous permette de cerner les capacités parentales dont l'enfant a besoin. Si nous disons, dans le formulaire d'inscription, « Voici votre dossier médical. Déterminons qui a fait quoi pour vous sur le plan médical. », Puis, « Qui s'occupe de vous? Qui devra payer pour vous? », ce que je veux dire, c'est que nous avons déjà fait cela à l'égard des parents biologiques. Cela s'applique, bien entendu, à l'époque où les tests d'ADN n'étaient pas encore disponibles. Ce que nous avons dit, c'est que si vous pouvez prouver qu'il y a possibilité que nous portions atteinte aux droits de deux ou trois partenaires d'une femme, mais l'enfant ne recevra jamais plus que ce dont il a besoin, même s'il peut obtenir ce dont il a besoin de plus d'une personne. La discussion était entièrement axée sur les droits de l'enfant.

Où en viendrons-nous avec ce débat? Sommes-nous encore aux prises avec les formulaires d'enregistrement de naissance qui sont peut-être désuets et ne répondent pas vraiment aux besoins des enfants, plutôt qu'aux désirs des parents?

Mme Kelly : Je crois que je vais répondre à votre dernière question en premier. J'en pense qu'il est possible que nous en soyons à une étape où il est important de créer, peut-être, des documents à part pour les renseignements d'ordre biologique et ceux relatifs aux soins quotidiens, droits et responsabilités relatifs à l'enfant. Encore une fois, je ne crois pas que cela soit propre à un contexte de lesbiennes ou gais.

La présidente : Non. C'est ce que je dis.

Mme Kelly : Bon nombre de femmes que j'ai interrogées ont, en effet, suggéré ce modèle, surtout des femmes ayant eu recours à des donneurs anonymes, selon lequel il est très important que les renseignements d'ordre médical soient disponibles. Il y a un fort appui en ce qui concerne les donneurs qui acceptent de divulguer leur identité, et une certaine frustration, par exemple, en Colombie-Britannique, du fait qu'il n'y ait pas suffisamment de

number of women going to the United States to go through insemination in that country. I think that that is an issue that Canada needs to address.

In terms of the child's focus, the questions, I think, have led us down the track of who appears on the birth certificate. I think my original point in my presentation is that the child sees these two women and, in some cases, two women and the child's donor/father as their parents. The child's sense of who their family is is not currently reflected in the law, and there are a number of cases — one in particular in the U.S. from the early 1990s, where an incredibly articulate eight year old, who is now 21 and just recently was featured in a New York Times article, appeared and gave evidence in her own case where the donor, who had not been involved in her life, was seeking to claim paternity rights. The evidence that she gave was extraordinary in terms of saying who her family was. She had a half-sibling: One of her mothers had given birth to her, and one had given birth to her sibling, and she said to the court that what the donor was suggesting was that her non-biological mother, her half-sibling and the donor was one family, and that she, her biological mother and the other donor was a separate family, and that was not how she saw her own family.

Therefore, in terms of the rights of the child, I think we need to listen to the children in these families who do not express "family" in the way that we might commonly presume. In other words, that they identify these two women as their parents. They often do identify a donor as a father or as another significant adult in their life who they would not want to see the law separate them from the two mothers. The way to protect that child's sense of their own family is through things such as birth registration where those parents, because they are put on the birth certificate, are therefore able to assert their sense of family, the child's sense of family, in a time of crisis and conflict, and to protect them.

The Chairman: I think your eight-year-old example is exactly where I was going because we are into an international world where there are definitions of families of all sorts, and if we are to take the convention seriously, it says that the voice of the child, and allowing that child to have a family, but we really do not need to define that family.

What troubles me is one of your other statements at the start, namely, that the child would have the right to know at 18. That is an awfully adult view of the world. When they are like us, they will acquire the knowledge. I think that the convention says listen to the child. They may need that knowledge at eight or seven or five. I guess what I am challenging you to say is that the child's right to know and to develop and to identify his or her own resources should then lead us to determine what forms of support the children need, as opposed to saying, "Well, we will put it on the

donneurs qui acceptent de divulguer leur identité, ce qui fait que de plus en plus de femmes se rendent aux États-Unis pour l'insémination. Je crois qu'il s'agit d'un problème qu'on doit régler au Canada.

En ce qui concerne le fait de répondre aux besoins de l'enfant, les questions, je pense, nous ont amenés à réfléchir au nom de la personne qui figure sur le certificat de naissance. Je pense que le point que je souhaitais aborder dans mon exposé est que l'enfant voit ces deux femmes, et, dans certains cas, ces deux femmes et le donneur/le père comme ses parents. L'idée que l'enfant se fait de sa famille ne se reflète pas, à l'heure actuelle, dans la loi, et il y a de nombreux cas — dont un en particulier qu'on a vu aux États-Unis au début des années 1990, celui d'une enfant de huit ans qui s'exprimait extraordinairement bien, qui a maintenant 21 ans et a récemment fait l'objet d'un article publié dans le New York Times, qui a comparu et témoigné elle-même dans cette affaire où le donneur, qui n'a joué aucun rôle dans sa vie, cherchait à faire valoir son droit de paternité. Son témoignage a été extraordinaire en ce qui concerne la façon dont elle a défini sa famille. L'une de ses mères lui a donné naissance, l'autre a donné naissance à un autre enfant, et, dans son témoignage, elle a expliqué que ce que le donneur laissait entendre, c'est que sa mère adoptive, l'autre enfant et le donneur constituaient une famille, et qu'elle, sa mère biologique et l'autre donneur étaient une autre famille, ce qui ne correspondait pas à son idée de sa famille.

Ainsi, en ce qui concerne les droits de l'enfant, je pense que nous devons prêter oreille aux enfants de ces familles qui ne définissent pas la « famille » de la manière dont nous l'imaginons en général. En d'autres termes, ces enfants qui voient deux femmes comme leurs parents. Il arrive souvent qu'ils voient le donneur comme leur père ou comme un autre adulte jouant un rôle important dans leur vie et qu'ils ne souhaitent pas voir séparé de leurs deux mères par la loi. La manière de protéger l'idée que l'enfant se fait de sa propre famille passe par des choses comme l'enregistrement de la naissance, et ces parents, parce que leur nom figure sur le certificat de naissance, sont capables de faire preuve de leur sens de la famille, du sens de la famille de l'enfant, en temps de crise ou de conflit, et de protéger l'enfant.

La présidente : Je crois que votre exemple de l'enfant de huit ans correspond tout à fait à ce que je parlais, parce que nous vivons dans un monde international où les définitions de la famille sont multiples, et si nous devons prendre la Convention au sérieux, il faut écouter ce que l'enfant a à dire, et lui permettre d'avoir une famille, mais nous n'avons en réalité pas à définir cette famille.

Ce qui me trouble, c'est l'une des choses que vous avez dites au début, soit que l'enfant a le droit de savoir à 18 ans. Il s'agit d'une vision du monde terriblement centrée sur l'adulte. Lorsqu'ils seront comme nous, ils acquerront cette connaissance. Je pense que la Convention nous enseigne qu'il faut écouter les enfants. Ils peuvent avoir besoin des connaissances en question à huit ans, à sept ans ou même à cinq ans. J'imagine que ce que je vous mets au défi de dire, c'est que le droit qu'a l'enfant de savoir, de se développer et de choisir lui-même ses ressources doit nous amener à déterminer les formes de soutien dont l'enfant a besoin, plutôt

registration and that will give the child some security.” It does not; we know that. You can put all the names on there, and then they divorce the next day.

I looked at a number of adoptions where we tried to diminish the risk when we adopted a child out. Let me tell you that some of the ones that looked like they were ironclad fell apart two weeks later, and some that were a longshot lasted forever.

Should we not just sort of not get into these registrations and biological intricacies but, rather, have some sort of process now that supports and reinforces whatever capacities the child needs, if we are moving into this new-age, scientific world and new relationship world?

Ms. Kelly: Right, yes.

The Chairman: Therefore are we not dooming the old birth registration and the secrecy of information until the age of 18, if we do that?

Ms. Kelly: The reason I said “age 18” is simply because that is the age that is currently given with respect to identity release donors in Canada.

I think I have two responses. First, to reiterate, what we are seeing in the lesbian community that is so different from what we are seeing in the heterosexual community is the active involvement of known donors. If you want a model of participation, of the child being given every option to see the various people who have contributed to their life and made decisions, then a large number of lesbian families are in fact doing that. On the other hand, the secrecy that often still surrounds donor insemination in the heterosexual community and, in particular, around male infertility, quite frankly, is something that we hide. If we could shift, perhaps, in that community as well so that this is something that is spoken about more openly and there is less fear around donors being part of a child’s life, then I agree with you. I think that that is an important direction in which to be heading.

The other thing I would want to raise is that it is very easy to look back at the secrecy that has surrounded treatments such as donor insemination, IVF and adoption from the past practices that we have not actually practiced for quite a long time, and to presume that all of these children have identity issues, because what we are seeing — the children who are going through now, who are beginning to be interviewed and researched who are maybe between about 10 and 15 — they are simply not expressing the same identity issues. There is far less secrecy about that sort of situation. People are more open about it. There are more children being born in these circumstances, so I think we need to be a little bit careful about presuming that all these children will have some kind of problem when they are older and are aware of the contexts of their birth.

que de dire : « Bon, est-ce qu’ils vont inscrire cela au registre, et l’enfant aura une certaine sécurité. » Ça ne fonctionne pas, et nous le savons. On peut inscrire tous les noms sur le certificat de naissance, puis voir les parents divorcer le lendemain.

J’ai examiné un certain nombre de cas d’adoption où nous avons tenté de réduire le risque lorsque nous donnions l’enfant en adoption. Laissez-moi vous dire que certains des cas qui semblaient en béton ont échoué deux semaines plus tard, et que certains qui étaient tirés par les cheveux tiennent encore.

Pourrions-nous peut-être éviter de nous perdre dans ces détails d’ordre biologique ou relatifs à l’enregistrement, pour plutôt mettre en place dès maintenant une espèce de processus permettant de renforcer les capacités dont l’enfant a besoin, puisque nous traversons cette nouvelle époque, dans un monde scientifique et de nouvelles relations?

Mme Kelly : Oui, d’accord.

La présidente : Nous ne sommes donc pas en train de condamner le vieux système d’enregistrement des naissances et la confidentialité des renseignements jusqu’à l’âge de 18 ans?

Mme Kelly : La raison pour laquelle j’ai dit « 18 ans » est simple : c’est l’âge prescrit en ce qui concerne la divulgation de l’identité des donneurs au Canada.

Je crois que j’ai deux réponses. D’abord, pour revenir là-dessus, ce à quoi nous assistons chez les lesbiennes qui est très différent de ce que nous constatons auprès des hétérosexuels, c’est la participation active des donneurs connus. Si vous cherchez un modèle de participation, du fait d’offrir à un enfant la chance de rencontrer les diverses personnes qui ont contribué à sa vie et pris des décisions, vous en trouverez un chez de nombreux couples de lesbiennes. Cependant, le secret qui entoure encore souvent le fait d’avoir recours à l’insémination chez les hétérosexuels, et, en particulier, en ce qui concerne l’infertilité masculine, est, très franchement, quelque chose que nous cachons. Si nous pouvions modifier les comportements au sein de cette communauté aussi, de façon qu’on en parle ouvertement et sans avoir peur du fait que le donneur fasse partie de la vie de l’enfant, alors je serais d’accord avec vous. Je crois qu’il s’agit d’une voie qu’il est important de suivre.

L’autre point que j’aimerais soulever est qu’il est très facile d’envisager rétroactivement le secret qui a entouré les traitements comme l’insémination artificielle, la fertilisation in vitro et l’adoption des pratiques qui ont eu cours il y a longtemps, et de présumer que tous ces enfants ont des problèmes d’identité, parce que ce que nous voyons — les enfants qui passent par là à l’heure actuelle, qui ont peut-être entre 10 et 15 ans, qu’on commence à interroger et au sujet de qui on commence à faire des recherches — c’est qu’ils ne font pas du tout état des mêmes problèmes d’identité. On entoure ce genre de situation de beaucoup moins de secret. Les gens sont plus ouverts à ce sujet. Il y a davantage d’enfants qui naissent dans ces conditions, et je crois donc que nous devons être un peu prudents avant de présumer que tous ces enfants connaîtront ce genre de problème lorsqu’ils grandiront et prendront conscience du contexte de leur naissance.

The Chairman: It is not a question of a problem. The right to know is the issue, so it is not a problem. It is simply, I think, the right of an individual to know, that that would be right.

Honourable senators, Mr. Chris Buchner has joined us. We moved the panel up, Mr. Buchner, because we had a bit of a miscue in our program. Ms. Kelly was kind enough to come early and start early. You have not heard her presentation but I am sure you are aware of part of it.

We would like to turn now to you, if you would make your presentation and then we can carry on with questions for you both.

Chris Buchner, Youth Worker, GAB Youth Services, Community Centre Serving Lesbian, Gay, Transgendered and Bisexual People and their Allies: My name is Chris Buchner and I am a youth worker with GAB Youth Services. That is a service that is held at the LGTB Centre in Vancouver.

Senator Nancy Ruth: What does “GAB” stand for?

Mr. Buchner: It is actually not an acronym. It is just gabbing, like talking. People think it is an acronym, but it is not. In my work, I try to support youths who are under the age of 25, who are queer, questioning or straight-allied youth, and we support them in a number of ways. We provide peer support and one-on-one support with the youth workers. We also provide referrals to other services that are available to them. We also provide a space where they can feel safe and open about who they are in their sexuality and gender orientations. We hold drop-ins where the youth decide on what activities they want to pursue, and they participate in those activities. Then the other side of GAB is that we do workshops in schools from the age of kindergarten all the way to university level, on anti-homophobia, queer issues, bullying, and how to be a supportive ally.

What I wanted to talk about today was in terms of the rights of the child. We are seeing a lot in the work that I do, high rates of dropouts in schools with queer youth; high rates of not wanting to attend school. Youths having to leave home at 15 or 16 because their parents are not supportive of their sexuality, and then when youth are faced with leaving school or faced with trying to transfer schools, there are a great many challenges in finding them the right services and obtaining such services fast enough in order for them to get set up on their own.

In reading the Convention on the Rights of the Child, it talks about the state's rights. Our state is to try to reduce the number of absences and to lower the dropout rates, and we have noticed that there is a high number throughout Canada, and especially on the Lower Mainland, of youth dropping out of school because of bullying, because of things that might happen if they have come out or they have been outed themselves.

La présidente : Il ne s'agit pas d'un problème. C'est le droit de savoir qui est en question, et ce n'est donc pas un problème. Il s'agit simplement, à mon avis, du droit d'une personne de savoir, ce qui serait juste.

Honorables sénateurs, M. Chris Buchner vient de se joindre à nous. Nous avons réorganisé l'ordre de présentation, monsieur Buchner, parce qu'il y a eu une petite erreur sur notre ordre du jour. Mme Kelly a bien voulu se présenter tôt et commencer. Vous n'avez pas pu entendre son exposé, mais je suis sûre que vous en connaissez une partie.

Nous aimerions vous écouter maintenant, si vous voulez bien présenter votre exposé, puis nous pourrions vous poser des questions à tous les deux.

Chris Buchner, travailleur auprès des jeunes, GAB Youth Services, Community Centre Serving Lesbian, Gay, Transgendered and Bisexual People and their Allies : Mon nom est Chris Buchner, et je travaille auprès des jeunes aux GAB Youth Services. Notre service est offert au centre pour les lesbiennes, les gais, les transsexuels et les bisexuels de Vancouver.

Le sénateur Nancy Ruth : Que veut dire « GAB »?

M. Buchner : En fait, il ne s'agit pas d'un acronyme. C'est le verbe « gabbing », comme le fait de parler. Les gens pensent qu'il s'agit d'un acronyme, mais ce n'en est pas un. Dans le cadre de mon travail, j'essaie d'aider les jeunes de moins de 25 ans qui sont homosexuels, qui ne sont pas sûrs de leur orientation sexuelle ou qui sont hétérosexuels ou sympathisants, et nous les aidons de différentes manières. Nous offrons des services de soutien par les pairs et de soutien individuel, assurés par les travailleurs auprès des jeunes. Nous aiguillons aussi les jeunes vers d'autres services qui leur sont offerts. Nous leur offrons un endroit où ils peuvent se sentir en sécurité ou parler ouvertement de leur identité et de leur orientation sexuelle. Les jeunes peuvent se présenter sur place et décider des activités auxquelles ils veulent participer. Puis, il y a l'autre volet du GAB, dans le cadre duquel nous organisons des ateliers dans les écoles, de la maternelle à l'université, sur la lutte contre l'homophobie, les questions liées à l'homosexualité, l'intimidation et la manière d'offrir son soutien comme sympathisants.

Nous voyons beaucoup de choses dans le cadre du travail que je fais, des taux d'abandon de l'école élevés chez les jeunes homosexuels; de nombreux jeunes n'ont pas envie d'aller à l'école. Des jeunes qui doivent quitter la maison à 15 ou 16 ans parce que leurs parents n'acceptent pas leur orientation sexuelle, et lorsque les jeunes doivent faire face au fait de quitter l'école ou d'essayer de changer d'école, ils doivent surmonter de nombreux obstacles importants avant d'avoir accès aux bons services et d'y avoir accès suffisamment rapidement pour pouvoir se débrouiller par eux-mêmes.

La Convention relative aux droits de l'enfant parle des droits de l'État. Notre pays doit tenter de réduire le nombre d'absences et de faire diminuer le taux d'abandon de l'école, et nous avons remarqué qu'il y a un nombre élevé de jeunes, partout au Canada, et particulièrement dans le Lower Mainland, qui quittent l'école à cause de l'intimidation, à cause de ce qui peut leur arriver s'ils révèlent leur orientation sexuelle ou si on la découvre malgré eux.

When youth are leaving home or are forced to leave home under age 18, it is really difficult for them to find services in a fast enough time frame, and the right services to help them survive on their own, to give them a roof over their heads and the support that they need.

I am open to questions if you have any about the work that I do or the youth that I work with.

The Chairman: You are an NGO funded by whom?

Mr. Buchner: We are funded by the Ministry of Children and Family Development, and the City of Vancouver.

The Chairman: The province of British Columbia, and the City of Vancouver?

Mr. Buchner: Yes.

The Chairman: Approximately how many youths do you serve per year or per month?

Mr. Buchner: In terms of the workshops that we give, we probably deliver to close to 2,000 or 3,000 youth throughout the Lower Mainland. In terms of the access to our services, it is probably, in a year, upwards of 150 or 200 youths in different capacities. Some will attend regular drop-ins; some will just come for information. Some parents will call and want information on what services they can access, and the youths range in ages from 13 all the way, again, to 25.

The Chairman: What is the percentage of youth that you have, male to female?

Mr. Buchner: I would say it is pretty even. Then we have transgendered youth as well, and actually there are a high number of transgendered youth who are assigned to transition as early as ages 10 or 11. In one year, we probably work with about 15 or 20 transgendered youth, and they are pretty evenly split: half and half, male and female. Again, we do not really ask what their sexualities are; we just let them come and they can be whoever they are. We do not know if they are gay, lesbian, bisexual or straight allies all the time. In other words, we deal with a variety of different youth.

We also deal with different levels of risk. We work with a large number of street-involved youth who are in high school and provide some activities for them to do outside of school, they being under the age of 19. We also work with youth who are in university. Thus there are varying levels of differences in terms of the youth who access our services.

The Chairman: When you say "Lower Mainland," would these be resident young people of that area, or do some of them represent something that we sometimes hear about, those who gravitate to the larger urban centres when they have problems of not fitting in, et cetera? Are your youth those who have been resident for some time in the Lower Mainland or are they transient youth that have come here from somewhere else?

Lorsque les jeunes quittent la maison ou sont forcés de le faire avant 18 ans, il est très difficile pour eux d'avoir accès aux services suffisamment rapidement, et aux bons services qui leur permettraient de se débrouiller par eux-mêmes, d'avoir un toit au-dessus de leur tête et d'obtenir le soutien dont ils ont besoin.

Je suis prêt à répondre aux questions, si vous en avez au sujet de mon travail ou des jeunes auprès de qui je travaille.

La présidente : Qui finance votre ONG?

M. Buchner : Nous sommes financés par le Ministry of Children and Family Development, et par la Ville de Vancouver.

La présidente : La province de la Colombie-Britannique et la Ville de Vancouver?

M. Buchner : Oui.

La présidente : Vous offrez des services à environ combien de jeunes par année ou par mois?

M. Buchner : En ce qui concerne nos ateliers, il y a probablement de 2 000 à 3 000 jeunes qui participent dans l'ensemble du Lower Mainland. Pour ce qui est de l'accès à nos services, c'est probablement de plus de 150 à 200 jeunes par année dont il s'agit, à différents titres. Il y en a qui participent aux ateliers réguliers, d'autres qui viennent seulement pour obtenir des renseignements. Il y a des parents qui appellent et demandent des renseignements sur les services auxquels ils ont accès, et les jeunes sont âgés de 13 à 25 ans, encore une fois.

La présidente : Quelles sont les proportions de garçons et de filles?

M. Buchner : Je dirais que c'est à peu près égal. Nous avons aussi des jeunes transsexuels, et il y a dans les faits un nombre élevé de jeunes transsexuels qui sont en transition aussitôt qu'à 10 ou 11 ans. Au cours d'une année, nous travaillons probablement avec 15 à 20 jeunes transsexuels, qui sont répartis à peu près également entre les garçons et les filles, moitié-moitié. Encore là, nous ne leur demandons pas vraiment de préciser leur orientation sexuelle; nous ne faisons que les laisser venir et ils peuvent être qui ils veulent. Nous ne savons pas s'ils sont gais, lesbiennes, bisexuels ou hétéro-sympathisants tout le temps. En d'autres termes, nous travaillons auprès de toutes sortes de jeunes différents.

Nous avons aussi à gérer différents niveaux de risque. Nous travaillons auprès de bon nombre de jeunes engagés dans la rue qui sont au secondaire et leur offrons des activités à l'extérieur de l'école, puisqu'ils ont moins de 19 ans. Nous travaillons aussi auprès de jeunes universitaires. Il y a donc des différences plus ou moins grandes entre les jeunes qui accèdent à nos services.

La présidente : Lorsque vous dites « Lower Mainland », parlez-vous de jeunes qui résident dans cette région, ou est-ce que certains d'entre eux sont ceux dont nous entendons quelquefois parler, ceux qui gravitent autour des grands centres urbains lorsqu'ils ont des problèmes d'intégration, et des choses du genre? Est-ce que les jeunes à qui vous offrez des services sont résidents du Lower Mainland depuis un certain temps, ou sont-ils des jeunes de passage qui viennent ailleurs?

Mr. Buchner: I would say most are resident youth of different cities within the Lower Mainland, but there are definitely some transient youth. This summer, we ran a queer youth camp and we had youths come from all over B.C., from Vancouver Island, from Salmon Arm and from different places in B.C., to attend this leadership camp. However, we definitely have youths who come from other parts of Canada who are transient. A lot of street youths come from all over Canada and access our services.

The Chairman: Senator Nancy Ruth, I am going to steal your usual question about language. We heard yesterday in Edmonton that the youth have returned to the term “queer” where before there had been a phase of “We should not use that term. That it is not an appropriate term. It does not identify us.” Now there is a movement back to that term, in particular among the youth. Can you comment on that?

Mr. Buchner: Definitely. I guess it is a form of reclaiming language and just using a word that related — like the pink triangle symbol, for example, which was a symbol of the holocaust. Again, that term is now used in a positive way as referring to a place or people who are friendly and positive, and being a safe place for queer youth. In the same way, I guess it is just a way of making a word seem less harsh, and it is definitely widely used in a lot of different avenues. Not everyone is familiar with it being used in that context but it is definitely more widely accepted as a term, because there is so much that is encompassed in the word “queer.” There are so many different types of people. You could spend five minutes talking about all the different types of people. Thus it is an easier way of talking about a group of people.

Senator Nancy Ruth: You talked about dropouts and bullying, and so on. I was just wondering what the gender breakout was in those instances. Are there just as many girls dropping out as there are boys?

Mr. Buchner: Definitely. We could talk about suicide rates, too. There have been studies, the McCreery studies, for example, and reports that have come out that talked about extremely high rates of suicide. Young girls have a higher rate of attempting suicide than do young boys. It has been said that that is probably because when young males attempt suicide, they actually succeed more often than do young women, but definitely the highest rates of suicide right now are among youths who are either queer themselves or facing bullying around queer issues. Therefore that, as well, can translate into the dropout rates and to not wanting to be in school.

Quite often I have youth come in and say that they just do not want to go back to school. They do not want to be there. They transfer a lot. A lot of youth go to alternative schools. However, Vancouver now has two anti-homophobia consultants with the

M. Buchner : Je dirais que la plupart sont des résidents de différentes villes du Lower Mainland, mais qu'il y a aussi, c'est certain, des jeunes qui sont de passage. Cet été, nous avons organisé un camp pour les jeunes homosexuels, et des jeunes sont venus de partout en Colombie-Britannique, de l'île de Vancouver, de l'Île de Summerland ou d'autres endroits en Colombie-Britannique, pour participer à ce camp de leadership. Cependant, il est certain que quelques-uns des jeunes avec qui nous travaillons viennent d'autres endroits du Canada et sont de passage. Beaucoup de jeunes de la rue viennent de partout au Canada et accèdent à nos services.

La présidente : Sénateur Nancy Ruth, je vais poser à votre place la traditionnelle question sur la langue. Hier, à Edmonton, nous avons entendu dire que les jeunes anglophones en étaient revenus à l'expression « queer », après une phase de « Nous ne devrions pas utiliser cette expression. Ce n'est pas l'expression appropriée. Ce mot ne nous identifie pas. » Il y a maintenant un mouvement de retour à cette expression, surtout chez les jeunes. Avez-vous un commentaire là-dessus?

M. Buchner : Tout à fait, j'imagine qu'il s'agit un peu d'une nouvelle prise de possession de la langue, et qu'il s'agit d'utiliser une expression liée... comme le symbole du triangle rose, par exemple, était un symbole de l'holocauste. Encore là, on utilise maintenant l'expression d'une manière positive, pour parler d'endroits ou de gens qui sont accueillants et positifs, ou du fait d'offrir un endroit sécuritaire pour les jeunes homosexuels. De la même manière, j'imagine qu'il s'agit d'une façon d'adoucir l'expression, et il est certain qu'on l'utilise beaucoup et dans plusieurs sens différents. Ce n'est pas tout le monde qui est habitué de l'entendre dans ce contexte, mais l'expression est certainement plus largement acceptée, parce que « queer » peut vouloir dire tant de choses. Il y a tant de types de personnes différentes. On pourrait passer cinq minutes à parler des différents types de personnes. Il s'agit donc d'une façon plus simple de parler d'un groupe de gens.

Le sénateur Nancy Ruth : Vous avez parlé du décrochage et de l'intimidation, et ainsi de suite. Je me demandais comment se répartissaient les chiffres selon le sexe. Y a-t-il autant de filles qui décrochent que de garçons?

M. Buchner : Tout à fait. Nous pourrions aussi parler de taux de suicide. Des études et des rapports, par exemple les études réalisées par McCreery, ont parlé de taux de suicide extrêmement élevés. Les tentatives de suicide sont plus fréquentes chez les jeunes filles. On a dit que cela était probablement attribuable au fait que lorsque les jeunes garçons tentent de se suicider, ils y parviennent plus souvent que les jeunes filles, mais il est certain que les taux de suicide les plus élevés à l'heure actuelle se trouvent chez les jeunes qui sont homosexuels, ou qui sont victimes d'intimidation liée à l'homosexualité. Cela peut donc s'appliquer aussi aux taux de décrochage et au fait de ne pas vouloir aller à l'école.

Il arrive très souvent que des jeunes viennent me voir et disent qu'ils n'ont pas envie de retourner à l'école. Ils ne veulent pas être là-bas. Ils changent souvent d'écoles. Bon nombre d'entre eux fréquentent des écoles parallèles. Cependant, le conseil scolaire de

school board, so they are really committed to trying to tackle homophobia in schools, and Vancouver schools are doing great work around those issues in trying to tackle that. There is also a lot of support in the city for that to happen.

In B.C., a grade 12 social justice course will be implemented in the school curriculum, and the school board will also be looking at the entire curriculum to make sure that sexuality comes up in terms of history, for example, where it might not have occurred before in the curriculum. I think things are definitely changing.

I think the biggest thing that affects me on a daily basis is when youth do not feel as though they can be at home. Even though the parents might want them to be there at home, there is still that underlying bullying and harassment from their families around their sexuality. They cannot be themselves. They feel as though they have to hide who they are. That definitely increases the risks that youth face from lots of different things and so it is really challenging. Actually, I have never seen it work yet. I have worked with youth for three years and I have not seen a youth who is not able to be at home where they can find adequate support to survive and still attend school.

Senator Nancy Ruth: The Toronto School Board is in the midst of starting to collect statistics on sexuality for the kids in the schools and there is all kinds of political hullabaloo about it. Does the Vancouver School Board collect statistics on sexual preference?

Mr. Buchner: I have not heard of any such study. I know that again with the McCreery reports, which are older reports — I think they were reports done in 1996 or 2000 — the reports were not really based on questions such as, “Are you queer?” or “What percentage of youth who are queer have been identified?” but more on the lines of, “What is happening to queer youth in the school system?” I do not know if there are any studies being undertaken right now.

Senator Poy: You mentioned that the group that you deal with are all under age 25. From what age to age 25 do you work with?

Mr. Buchner: Again, we have had youth, and parents of youth, contact us as early as age 8 or 9, especially around gender issues. However, the youth who actually do come to GAB and access our programs are usually around the age of 14 to about 20 years old.

Senator Poy: You have a centre that these youths go to? Is that how it works?

Mr. Buchner: Yes.

Senator Poy: They do not live there, is that right?

Mr. Buchner: Right.

Vancouver compte maintenant deux conseillers à la lutte contre l'homophobie, et ils sont donc réellement engagés dans une tentative de suppression de l'homophobie dans les écoles, et les écoles de Vancouver font un travail important en ce sens. On constate par ailleurs dans la ville un appui important à cette cause.

En Colombie-Britannique, un cours sur la justice sociale fera bientôt partie du programme d'études de la douzième année, et le conseil scolaire examinera bientôt le programme en entier de façon à s'assurer que le thème de la sexualité est abordé d'un point de vue historique, par exemple, là où cela pouvait ne pas se produire auparavant dans le cadre du programme d'études. Je crois que les choses sont définitivement en mouvement.

Je pense que ce qui me touche le plus au quotidien, c'est lorsque des jeunes ne sentent pas qu'ils ont une place à la maison. Même si les parents souhaitent les voir à la maison, il subsiste cette intimidation et ce harcèlement sous-jacent de la part de leur famille au sujet de leur sexualité. Ils ne peuvent être eux-mêmes. Ils ont le sentiment qu'ils doivent cacher qui ils sont. Cela fait certainement augmenter le risque auquel les jeunes font face et que causent différentes choses, et c'est donc très difficile. En fait, je n'ai encore jamais vu cela fonctionner. Je travaille auprès des jeunes depuis trois ans, et je n'ai jamais vu un jeune qui soit incapable d'obtenir un soutien adéquat à la maison se débrouiller et continuer d'aller à l'école.

Le sénateur Nancy Ruth : Le conseil scolaire de Toronto se trouve en plein dans le lancement du processus de collecte de données statistiques sur la sexualité des enfants dans les écoles, et on fait tout un vacarme politique à ce sujet. Est-ce que le conseil scolaire de Vancouver recueille des données statistiques sur l'orientation sexuelle?

M. Buchner : Je n'ai pas entendu parler d'une étude de ce genre. Je sais que, encore une fois, avec les rapports McCreery, qui sont des rapports plus anciens — je crois que ces rapports ont été rédigés en 1996 ou en 2000 — les rapports ne sont pas réellement fondés sur des questions comme « Êtes-vous homosexuel? » ou « Quel est le pourcentage d'homosexuels déclaré? » On pose plutôt des questions comme « Qu'arrive-t-il aux jeunes homosexuels dans le cadre du système d'éducation? » Je ne sais pas s'il y a des études en cours à l'heure actuelle.

Le sénateur Poy : Vous avez indiqué que le groupe dont vous vous occupez est constitué de gens âgés de moins de 25 ans. Vous travaillez avec les jeunes à partir de quel âge?

M. Buchner : Il y a des jeunes qui ont communiqué avec nous et qui n'avaient que 8 ou 9 ans, ou encore ce sont leurs parents qui l'ont fait, surtout en ce qui concerne des questions liées au sexe. Cependant, les jeunes qui viennent au GAB et qui participent à nos programmes ont habituellement entre 14 et 20 ans.

Le sénateur Poy : Vous avez un centre où les jeunes viennent? Est-ce comme cela que les choses fonctionnent?

M. Buchner : Oui.

Le sénateur Poy : Ils ne vivent pas là, n'est-ce pas?

M. Buchner : Non.

Senator Poy: It is like a drop-in centre?

Mr. Buchner: Yes.

Senator Poy: You did mention that you have leadership programs?

Mr. Buchner: Definitely. We train youth to do anti-homophobia workshops in school so that even high school-aged youth can do workshops in their own schools. We train gay/straight alliances to do work in schools and also, as I said, we run a leadership camp so that queer youth can gain leadership skills and do more in their community, especially in communities where there is more isolation, such as outside of the Vancouver area.

Senator Poy: You mentioned that some of them do not want to go back to school because they have problems in school.

Mr. Buchner: Yes.

Senator Poy: How often do they come to these drop-in centres? Do they come every day? I would just like to have a picture of it.

Mr. Buchner: A picture?

Senator Poy: Yes, please.

Mr. Buchner: We are open, usually, Monday to Thursday, 10 a.m. to 6 p.m., and then Friday, 10 a.m. to 10 p.m.. We are not open on the weekends. Our clients do access us throughout the day. In terms of drop-in sessions, we have two right now, with a girls-only drop-in starting in a couple of weeks. The drop-in sessions are Friday nights and Wednesday after school time. That is when we get about 20 to 25 youth who will come to our drop-ins and participate in the activities. In those drop-in sessions we have workshops such as skills-building workshops as well in those times.

Senator Poy: Do the family services ever send youth to your organization, or do these young people have to come on their own?

Mr. Buchner: Other youth organizations have sent youth. Other youth workers, counselors, even schools — school counselors and schoolteachers who have heard about us do send youth to us. I have not heard of any youth coming directly from MCFD, but definitely a lot of services refer them to us, but they can come on their own as well.

Senator Poy: You did mention that families sometimes would bring them, such as parents?

Le sénateur Poy : C'est comme un centre d'accueil?

M. Buchner : Oui.

Le sénateur Poy : Avez-vous dit que vous offrez des programmes de leadership?

M. Buchner : Certainement. Nous formons des jeunes pour qu'ils puissent organiser des ateliers de lutte contre l'homophobie dans les écoles, de façon que même des jeunes qui ont l'âge d'aller au secondaire puissent animer des ateliers dans leur école. Nous formons les membres d'alliances gais/hétérosexuels pour qu'ils puissent travailler dans les écoles, et, aussi, comme je l'ai déjà dit, nous organisons un camp de leadership pour favoriser l'acquisition par les jeunes homosexuels de compétences en leadership et leur permettre de contribuer davantage à leur collectivité, surtout dans les collectivités où l'isolement est plus fort, comme à l'extérieur de la région de Vancouver.

Le sénateur Poy : Vous avez dit que certains d'entre eux ne veulent pas retourner à l'école parce qu'ils ont des problèmes là-bas.

M. Buchner : Oui.

Le sénateur Poy : À quelle fréquence viennent-ils dans ces centres d'accueil? Viennent-ils chaque jour? Je souhaite seulement me faire une idée de la chose.

M. Buchner : Une idée?

Le sénateur Poy : Oui, s'il vous plaît.

M. Buchner : Nous sommes habituellement ouverts du lundi au jeudi, de 10 h à 18 h, puis le vendredi de 10 h à 22 h. Nous ne sommes pas ouverts la fin de semaine. Nos clients ont accès à nos services de jour. En ce qui concerne les séances sans inscription, nous en avons deux à l'heure actuelle, dont l'une est réservée aux filles qui commencera dans deux ou trois semaines. Ces séances se tiennent les vendredis soirs et les mercredis après l'école. C'est à l'occasion de ces séances sans inscription que de 20 à 25 jeunes viennent participer aux activités. Dans ce contexte, nous organisons des ateliers, par exemple pour le renforcement des compétences.

Le sénateur Poy : Est-ce qu'il arrive que les services à la famille aiguillent des jeunes vers votre organisation, ou est-ce que les jeunes doivent venir d'eux-mêmes?

M. Buchner : D'autres organisations s'occupant des jeunes nous ont déjà recommandé des jeunes. D'autres travailleurs auprès des jeunes, conseillers, et même des écoles — des conseillers scolaires et des enseignants qui avaient entendu parler de nous — nous recommandent parfois des jeunes. Je n'ai jamais entendu parler d'un jeune venant directement du MCFD, mais il y a certainement de nombreux services qui les aiguillent vers nous, malgré qu'ils puissent venir d'eux-mêmes aussi.

Le sénateur Poy : Vous avez dit qu'il arrive que les familles, disons les parents, amènent leurs jeunes chez vous, n'est-ce pas?

Mr. Buchner: Definitely. We get a lot of phone calls from parents and we try to refer the parents to P Flag. Parents, for some reason, like to access support from us more than going to P Flag. I do not know why that would be.

The Chairman: Could you explain the other one?

Mr. Buchner: P Flag is parent — it is just a group of parents of queer youth.

Senator Poy: Thanks. Do you have psychologists in the organization to help these youth?

Mr. Buchner: We have. We offer free counselling through the centre, not directly through GAB, and those free counselors are usually practicing students who are either in psychology, are psychology majors or are counselling. We do have a referral system where we can refer youth to different types of counselors, such as drug and alcohol counselors and counselors who are queer-friendly or queer-identified. We also have different other psychologists or psychiatrists who are supportive.

The biggest trouble we have is finding adequate housing for street-involved youth. A lot of the street-involved youth programs are Christian based and the youth have a really hard time accessing those services and feeling comfortable in those services.

The Chairman: You have talked about acceptance problems and school problems but you have not mentioned HIV/AIDS and other medical education or awareness. Is that a problem or is that something that the kids already know about and do not need?

Mr. Buchner: We actually try to offer workshops on HIV/AIDS and sexual health. We work with Youth CO AIDS Society, which is a youth-driven organization that does workshops in schools around HIV and sexual health, so we do definitely provide a lot of knowledge on that topic. We also have a free clinic and a sexual health clinic at the centre, and the street nurses who work there are great, and youth can go there and ask the kinds of questions that they want and things like that. However, queer youth, because of a number of different social factors, are definitely more at risk of many different kinds of health issues and drug and alcohol problems and things like that.

The Chairman: We are here studying the Convention on the Rights of the Child, and in that context we are seeing many and varied aspects of Canadian life. Do you teach anything about the Convention on the Rights of the Child? Is that in your thinking at all?

Mr. Buchner: Not until now, no. After reading the appendix and reading about the convention, I would say yes, but before that, I was not really even aware of it. We knew, of course, that there were laws and Canadian laws especially, around sexuality.

M. Buchner : Bien sûr. Nous recevons beaucoup d'appels de parents, et nous tentons de les aiguiller vers P Flag. Pour une raison ou une autre, les parents semblent préférer obtenir de l'aide de notre part plutôt que de P Flag. La raison de cela m'échappe.

La présidente : Pourriez-vous nous expliquer ce qu'est l'autre organisation dont vous parlez?

M. Buchner : P Flag est pour les parents — il s'agit d'un groupe de parents de jeunes homosexuels.

Le sénateur Poy : Merci. Y a-t-il au sein de l'organisation des psychologues qui peuvent aider ces jeunes?

M. Buchner : Il y en a. Nous offrons des services de conseils gratuits par l'intermédiaire du centre, et non directement par l'intermédiaire de GAB, et ces conseils gratuits sont généralement dispensés par des étudiants en psychologie, qui font une majeure en psychologie ou qui offrent des services de conseils. Nous disposons d'un système d'aiguillage par l'intermédiaire duquel nous recommandons les jeunes à différents conseillers, comme les conseillers spécialisés dans les problèmes de drogues et d'alcool, ou encore les conseillers qui sont sympathiques à la cause des homosexuels ou qui se déclarent eux-mêmes homosexuels. D'autres psychologues ou psychiatres nous appuient aussi.

Le plus gros problème auquel nous faisons face consiste à trouver un logement approprié pour les jeunes de la rue. Bon nombre de programmes visant les jeunes de la rue ont des fondements chrétiens, et les jeunes ont vraiment de la difficulté à accéder à ces services et à se sentir à l'aise dans ce contexte.

La présidente : Vous avez parlé des problèmes d'acceptation et des problèmes liés à l'école, mais vous n'avez pas parlé du VIH/du sida et de l'éducation ou de la sensibilisation par rapport aux autres maladies. S'agit-il d'un problème ou de quelque chose que les jeunes savent déjà et dont ils n'ont pas besoin?

M. Buchner : En fait, nous offrons des ateliers sur le VIH/sida et l'hygiène sexuelle. Nous collaborons avec la Youth CO AIDS Society, organisation dirigée par des jeunes et qui organise des ateliers dans les écoles sur les thèmes du VIH et de l'hygiène sexuelle, et nous fournissons donc beaucoup de connaissances sur ce sujet. Nous avons aussi une clinique gratuite et une clinique d'hygiène sexuelle au centre, les infirmières de la rue qui y travaillent sont formidables, et les jeunes peuvent y aller et poser toutes les questions qu'ils veulent poser, et cetera. Cependant, les jeunes homosexuels sont certainement plus à risque en ce qui concerne bon nombre de problèmes de santé, de consommation de drogues et d'alcool et d'autres problèmes du genre que les autres jeunes, en raison d'un certain nombre de facteurs sociaux.

La présidente : Notre comité se penche sur la Convention relative aux droits de l'enfant, et, dans ce contexte, nous prenons connaissance de nombreux volets différents de la vie au Canada. Enseignez-vous quoi que ce soit au sujet de la Convention relative aux droits de l'enfant? Est-ce que cela fait partie de votre réflexion?

M. Buchner : Non, pas jusqu'à maintenant. Après avoir lu l'appendice et avoir lu au sujet de la Convention, je vous dirais que oui, mais avant cela, je n'en avais pas réellement conscience. Nous savions, bien entendu, qu'il y avait des lois et surtout des

We know those laws and the rights of youth and a lot of different aspects. There are different resources through which we instruct youth about their rights, whether it is just relating to their age or whether it is rights with reference to their sexuality. I would say that definitely we do have resources on the rights of the child, but in the context of the UN convention, this is the first I have read of it, and I like it. After reading the UN convention information, there were a lot of things in there that I saw that can definitely speak to what is happening with queer youth now in Canada, and can speak to the fact that things in certain areas in Canada are definitely improving drastically for youth, especially around bullying and homophobia. That is a positive sign, but I know it is isolated in certain areas such as the Vancouver School Board or in Toronto or other cities.

The Chairman: I was about to ask you the same question.

Ms. Kelly: My background is in family law, and children and the law, and I have given a number of workshops in Vancouver schools around children's rights with the convention, actually, as the starting point. I am intrigued by the reaction of the young people, which is that they have never heard of it before. This is not part of their curriculum and they are quite shocked to hear that they have these rights in Canada, and they point to all the ways in which such rights are perhaps not always complied with. After I leave the room, and the teacher is always left with the disarray in this class. However, I think it is something that perhaps needs to be taught to the children, to young people themselves.

Senator Nancy Ruth: And to the teachers.

The Chairman: When you teach about the Convention on the Rights of the Child — and I think it was properly stated by one of the witnesses earlier today that there is not a right that does not have a corresponding responsibility. I often wish that if the Charter of Rights and Freedoms had come with the same rights, freedoms and responsibilities, we would probably not be having the debate around them that we now have.

How do you teach it? Do you say to the children, "These are your rights," or do you say, "Because you have these rights, then you can determine your own future take, responsibility for your life," — or is it simply an information kind of thing?

Ms. Kelly: I start actually with a story. It is a story that I read from Craig Keilburger and his first realization of children's rights, which is that of a young boy in Pakistan who was 12 years old. He was a labourer and he stood up for his rights and was eventually murdered. This is, in a sense, where it began; that the children who were often imagined in the convention were children living in dire situations, and that western children, perhaps, have certain luxuries. Then I begin to look at the convention itself and try to put it into kind of a Canadian domestic context, where they can

lois canadiennes, en ce qui concerne la sexualité. Nous connaissons ces lois et les droits des jeunes et nous avons des connaissances au sujet de différents aspects. Il y a différentes ressources par l'intermédiaire desquelles nous instruisons les jeunes de leurs droits, que cela soit simplement en lien avec leur âge ou qu'il s'agisse de droits relatifs à leur sexualité. Je dirais que nous avons certainement des ressources concernant les droits de l'enfant, mais, dans le contexte de la Convention des Nations Unies, c'est la première fois que je lis à ce sujet, et j'ai aimé ce que j'ai lu. Après avoir lu les renseignements sur la Convention des Nations Unies, j'ai vu pas mal d'éléments qui ont certainement des liens avec la situation des jeunes homosexuels à l'heure actuelle au Canada, et des liens avec le fait que les choses s'améliorent certainement de façon draconienne pour les jeunes dans certaines régions du Canada, surtout en ce qui concerne l'intimidation et l'homophobie. Il s'agit d'un signe positif, mais je sais que le phénomène est confiné à certaines régions comme le conseil scolaire de Vancouver ou à Toronto ou à d'autres villes.

La présidente : J'allais vous poser la même question.

Mme Kelly : Ma formation est en droit de la famille, et en droit des enfants, et j'ai organisé un certain nombre d'ateliers dans les écoles de Vancouver sur les droits des enfants, en prenant, en fait, la Convention comme point de départ. La réaction des jeunes m'intrigue, puisqu'ils semblent ne jamais en avoir entendu parler auparavant. Cela ne fait pas partie de leur programme d'études, et ils sont tout à fait surpris d'entendre qu'ils ont ces droits au Canada, et ils indiquent les situations dans lesquelles ces droits ne sont peut-être pas toujours respectés. Lorsque je m'en vais, les enseignants sont toujours aux prises avec une certaine confusion au sein de leur classe. Cependant, je crois qu'il s'agit de quelque chose qu'il faudrait peut-être enseigner aux enfants, aux jeunes eux-mêmes.

Le sénateur Nancy Ruth : Et aux enseignants.

La présidente : Lorsque vous offrez un enseignement au sujet de la Convention relative aux droits de l'enfant — et je crois qu'un des témoins a bien dit aujourd'hui qu'il n'y a pas de droit sans responsabilité correspondante. Il m'arrive souvent de souhaiter que la Charte des droits et libertés ait comporté les mêmes droits, libertés et responsabilités, puisque nous n'aurions probablement pas à en débattre comme nous le faisons aujourd'hui.

Comment l'enseigner? Est-ce qu'il faut dire aux enfants « voilà vos droits » ou « puisque vous avez ces droits, vous pouvez choisir votre avenir vous-même, devenez donc responsable de votre vie »... ou s'agit-il simplement d'une question d'information?

Mme Kelly : Je vais en fait commencer par une histoire. Il s'agit d'une histoire que j'ai lue, et que Craig Keilburger a écrite, au sujet de sa prise de conscience relative aux droits de l'enfant, et c'est l'histoire d'un jeune garçon de 12 ans vivant au Pakistan. Il s'agit d'un ouvrier qui s'est battu pour ses droits et qui s'est fait tuer. C'est, dans un sens, là où ça a commencé; les enfants qu'on a imaginés lorsqu'on a rédigé la Convention étaient des enfants en situation périlleuse, tandis que les enfants occidentaux vivaient peut-être dans un certain luxe. Puis j'envisage la Convention en

begin to understand from the examples I use, sort of general youth examples. I am also a Big Sister in the Big Sister/Little Sister program. I have a lot of contact with young people who present with the kind of day-to-day situations to which the convention actually has direct application. I try to put it in that context. It generally becomes a question and answer discussion where they are just intrigued by what is actually in the convention and how it might play out in real life. I had a number of queer youth, or at least youth who are part of their school's gay/straight alliance, specifically ask about issues relating to queer youth, in particular.

The Chairman: Are there any other questions from the senators? If you have, now is your chance.

Senator Nancy Ruth: I think I have lost the question, but it is about how boys and girls are treated differently, but again, I am not quite sure what my question is.

We heard yesterday some testimony that the bullying in schools really applies to boys, and that the discrimination against lesbians in schools tend to be isolation. They are isolated and left alone. I am wondering whether that was true in your experience, but I am also looking for more data on the way kids are treated differently in terms of their gender. I am also interested in trans-kids. I also want to know, of the trans-kids how many are women going to men, or men going to women?

Mr. Buchner: I would say my experience has been that there are more female to male trans-gender kids.

Senator Nancy Ruth: That is what I thought you would say.

Mr. Buchner: Going by the ones who have contacted us.

Senator Nancy Ruth: That is extraordinary. I cannot understand it.

Mr. Buchner: In terms of the bullying that is happening in schools around the gender differences, definitely it looks different, usually, whether it is male or female, in terms of the actually bullying that is happening. I do workshops in schools, and we talk about how people feel about lesbians, and of course a lot of the straight males would be expressing themselves, like "That is fine, that is totally fine, but not two guys," or whatever. Again, with my experience in actually working with bi-sexual or lesbian youth, these youth face the same things. They are bullied physically, they are bullied by other girls and they are bullied by males.

Actually I am recently noticing a change in terms of the way society is viewing gay men in their schools, because the subject is appearing more in the media. You see more in the media about gay men being open about their sexuality, more so than you do

elle-même et j'essaie de l'appliquer à un contexte canadien, pour qu'ils puissent commencer à comprendre à partir des exemples que je leur donne, qui sont des espèces d'exemples généraux concernant les jeunes. Je suis aussi grande sœur dans le cadre du programme Grande Sœur/Petite Sœur. Je suis souvent en contact avec des jeunes qui vivent des situations quotidiennes auxquelles la Convention s'applique directement. J'essaie de mettre les choses dans ce contexte. Ça devient ensuite en général une discussion où des questions sont posées et des réponses sont données, et les jeunes sont simplement intrigués par ce qu'est en fait la Convention et le rôle qu'elle peut jouer dans leur vie. Bon nombre de jeunes homosexuels, ou à tout le moins des jeunes faisant partie de l'alliance gaie/hétérosexuelle de leur école, m'ont posé des questions précises sur les questions liées aux jeunes homosexuels.

La présidente : Les sénateurs ont-ils d'autres questions? C'est l'occasion ou jamais de les poser.

Le sénateur Nancy Ruth : Je crois que la question m'a échappé, mais c'était au sujet des façons différentes de traiter les garçons et les filles, mais je ne suis plus sûre de ma question.

Nous avons entendu hier des témoignages selon lesquels ce sont les garçons qui sont en fait les victimes d'intimidation dans les écoles, et que la discrimination envers les lesbiennes tend à être l'isolement. On les isole et elles sont seules. Je me demande si cela correspond à votre expérience, mais j'aimerais aussi obtenir plus de données sur les différences dans la manière dont les enfants des deux sexes sont traités. Je m'intéresse aussi aux jeunes transsexuels. Je veux aussi savoir combien de femmes deviennent des hommes et combien d'hommes deviennent des femmes parmi les jeunes transsexuels?

M. Buchner : D'après mon expérience, je crois qu'il y a plus de filles qui deviennent des garçons.

Le sénateur Nancy Ruth : C'est ce que je pensais que vous diriez.

M. Buchner : Je me fie aux jeunes qui ont communiqué avec nous.

Le sénateur Nancy Ruth : C'est extraordinaire. Je ne comprends pas.

M. Buchner : En ce qui concerne l'intimidation dans les écoles qui a pour origine les différences entre les sexes, les choses semblent certainement différentes, en général, si l'on a affaire à un garçon ou à une fille. J'anime des ateliers dans les écoles, et nous parlons de ce que les gens pensent des lesbiennes, et, bien sûr, beaucoup de garçons hétérosexuels disent des choses comme « C'est correct, c'est tout à fait correct, mais pas deux gars », ou autres idées du genre. Encore une fois, d'après mon expérience de travail auprès des jeunes bisexuels ou des lesbiennes, ces jeunes font face aux mêmes choses. Elles sont victimes d'intimidation physique, d'autres filles les maltraitent et des garçons aussi.

En fait, j'ai remarqué récemment un changement en ce qui concerne la vision de la société des gais dans les écoles, parce que le sujet est plus médiatisé. On voit plus de gais parler ouvertement de leur sexualité dans les médias, plus qu'on ne voit de lesbiennes.

lesbians. There is almost a side of young women having a gay best friend, a gay male best friend, and that is starting now and we are seeing that. In many different schools there are openly “out” youth, and youth are coming out at much earlier ages because of many different things: because of the way society feels about it, because of the internet, and things like that. Thus I would say that youth are coming out at an earlier age, and being out in schools. Again, though, if you are a youth and you do not get along socially, or you have a hard time being social in school and you come out, it can be still be really traumatic for them.

To answer your question, senator, in terms of gender I think there is the same amount of bullying taking place, whether among males or females, but I think it happens in different ways.

Senator Nancy Ruth: There was some reason, however, why you decided to do a lesbian-only group in your place. What I mean is, where did that come from? What were you observing? How did you analyze that situation and how did you figure out that that was the response to the need? Is there a guy-only group?

Mr. Buchner: No, there is not a guy-only group. At our drop-ins, most of the time it is males who are attending, more so than lesbians or bisexual women. Lesbians and bisexual women are using our services but not necessarily attending the drop-ins, so we decided to have a girls-only group for that reason.

Senator Nancy Ruth: You are saying that this was the staff's decision to do this to try and attract lesbians into your services?

Mr. Buchner: Yes, for girls to feel more comfortable about coming to use our services, definitely.

Senator Nancy Ruth: Miss Kelly, perhaps we might hear from you in this respect?

Ms. Kelly: I have something to say about the subject of gender bullying. I think I agree with Mr. Buchner that it comes in different forms. I also think you almost have to go beyond sexuality to understand bullying in schools and how bullying is perpetrated against young women. It is a policing of gender in so many instances, and so for a young woman who is coming out, and ultimately kind of threatening the gender, then the bullying is often sexual. It is reinforcing heterosexuality or correct gender performance through sexual harassment of young women.

Senator Nancy Ruth: Including rape?

Ms. Kelly: I —

Senator Nancy Ruth: — do not know?

Il est pratiquement normal pour les jeunes femmes d'avoir un meilleur ami gai, c'est nouveau et nous constatons cela. Dans bon nombre d'écoles, il y a des jeunes qui se disent ouvertement homosexuels, et les jeunes le disent de plus en plus tôt, à cause de nombreux facteurs : à cause de la manière dont la société l'envisage, à cause d'Internet et de choses du genre. Je dirais donc que les jeunes se dévoilent plus tôt, et qu'ils le font dans les écoles. Encore une fois, cependant, si vous êtes jeune et que vous avez de la difficulté sur le plan social, ou que vous avez de la difficulté à socialiser à l'école et que vous vous déclarez homosexuel, cela ce peut que l'expérience soit réellement traumatisante

Pour répondre à votre question, honorable sénateur, je crois que l'intimidation est aussi présente chez les garçons et chez les filles, mais je crois qu'elle se produit de façon différente.

Le sénateur Nancy Ruth : Cependant, il y a bien une raison pour laquelle vous avez décidé de créer un groupe réservé aux lesbiennes à votre centre. Ce que je veux dire c'est, d'où cela vient-il? Qu'avez-vous observé? Comment avez-vous analysé la situation et comment avez-vous décidé que cela constituait la façon de répondre aux besoins? Y a-t-il un groupe réservé aux garçons?

M. Buchner : Non, il n'y a pas de groupe réservé aux garçons. La plupart du temps, ce sont des garçons qui participent à nos ateliers, plus que des lesbiennes ou des femmes bisexuelles. Les lesbiennes et les femmes bisexuelles ont recours à nos services, mais elles ne participent pas nécessairement à nos ateliers, et c'est la raison pour laquelle nous avons décidé de créer un groupe réservé aux filles.

Le sénateur Nancy Ruth : Dites-vous que c'est une décision que le personnel a prise de faire cela pour tenter de faire en sorte que les lesbiennes utilisent vos services?

M. Buchner : Oui, pour que les filles soient plus à l'aise de venir utiliser nos services, certainement.

Le sénateur Nancy Ruth : Madame Kelly, pouvez-vous nous dire quelque chose à ce sujet?

Mme Kelly : J'ai quelque chose à dire au sujet de l'intimidation et des différences entre les sexes. Je crois que je suis d'accord avec M. Buchner pour dire que l'intimidation prend diverses formes. Je crois par ailleurs qu'il faut presque sortir du cadre de la sexualité pour comprendre l'intimidation à l'école et la manière dont les jeunes femmes sont victimes d'intimidation. Il s'agit dans tellement de cas de rectitude sexuelle, et si la jeune femme se déclare homosexuelle, et que, au bout du compte, elle représente une menace pour son sexe, alors l'intimidation est souvent de nature sexuelle. Il s'agit de l'affirmation de l'hétérosexualité ou du comportement sexuel adéquat par le harcèlement sexuel des jeunes femmes.

Le sénateur Nancy Ruth : Même le viol?

Mme Kelly : Je...

Le sénateur Nancy Ruth : ... ne le sais pas?

Ms. Kelly: I do not know, but young women are already sexually harassed. We know that, and this is perhaps an added layer. I think also probably bullying of trans-genders, particularly female to male youth, is very much about policing of gender.

Mr. Buchner: Then homophobia can look quite different. When I ask youth in schools, “Do you think your school is safe if you are openly queer?” a lot of times what I get is that ultimately there would not be actual physical violence, which there definitely is at times, but they say it would be more of an ostracization or isolation of the youth: not feeling welcome, or not having any friends. While there is not necessarily physical violence happening to either males or females at school, or maybe after school, they say that that could happen. Generally, however, through most of the workshops that I do in the Lower Mainland, I understand that there are different ways that youth are being bullied in schools, as opposed to physically bullied.

The Chairman: We have come to the end of this session. I want to thank you for coming forward and sharing with us your experience of involvement with the convention, whether it is recent or otherwise. That gives us more data that we need when we are talking about implementing, in the Canadian context, the Convention on the Rights of the Child.

Also, obtaining information about all youth in Canada is important because the topic cannot always be studied merely from a legal perspective. As I am sure, Ms Kelly, you understand, we must put it into the context of the daily lives of young people in Canada.

We appreciate you both coming here to give us this information for our study. We hope that we will be finished with that study certainly well before Christmas when we must put out an interim report. We are looking to do a final report and we hope that it will be of some benefit to you and, more particularly, to the youth in Canada. Thank you for coming.

The committee adjourned.

VANCOUVER, Friday, September 22, 2006

The Standing Senate Committee on Human Rights met this day at 8:59 a.m. to examine and report upon Canada’s international obligations in regards to the rights and freedoms of children.

Senator A. Raynell Andreychuk (*Chairman*) in the chair.

[*English*]

The Chairman: Honourable senators, ladies and gentlemen, we have produced an interim report, and we are interested now in some of the elements of the United Nations Convention

Mme Kelly : Je ne sais pas, mais les jeunes femmes sont déjà victimes de harcèlement sexuel. Nous le savons, et il s’agit peut-être de quelque chose qui s’ajoute. Je pense aussi que l’intimidation dont sont victimes les transsexuels, surtout les filles qui deviennent des garçons, a probablement beaucoup avoir avec la rectitude sexuelle.

M. Buchner : L’homophobie peut alors sembler très différente. Lorsque je demande aux jeunes dans les écoles « croyez-vous que votre école est un milieu sécuritaire pour les personnes qui se déclarent homosexuelles? » il arrive souvent qu’on me réponde qu’il n’y aura, au bout du compte, pas de violence physique réelle, ce qui se produit certainement parfois, mais on me parle davantage d’ostracisme ou d’isolement des jeunes homosexuels : ils ne se sentent pas les bienvenus ou n’ont pas d’amis. Les garçons et les filles ne sont pas nécessairement victimes de violence à l’école, ou encore après l’école, mais les jeunes répondent que cela pourrait arriver. Cependant, de manière générale, j’ai compris, dans le cadre des ateliers que j’anime dans le Lower Mainland, qu’il y a d’autres formes d’intimidation dans les écoles que l’intimidation physique.

La présidente : Nous en arrivons à la fin de la séance. Je tiens à vous remercier de vous être présentés et d’avoir communiqué votre expérience avec nous en ce qui concerne la Convention, que cette expérience soit récente ou non. Grâce à vous, nous avons davantage de données, et nous en avons besoin lorsque nous parlons de l’application, dans le contexte canadien, de la Convention relative aux droits de l’enfant.

Par ailleurs, il est important pour nous d’obtenir des renseignements sur tous les jeunes du Canada, parce qu’on ne peut pas toujours aborder le sujet d’un point de vue strictement juridique. Comme je suis certaine que vous le comprenez, madame Kelly, nous devons voir les choses du point de vue de la vie quotidienne des jeunes du Canada.

Nous vous remercions tous les deux d’être venus nous offrir des renseignements qui sont utiles à notre étude. Nous espérons terminer cette étude bien avant Noël, puisque nous devons alors rédiger notre rapport provisoire. Nous prévoyons rédiger un rapport final, et nous espérons qu’il vous sera utile, et, surtout, qu’il sera utile aux jeunes du Canada. Merci de votre présence.

La séance est levée.

VANCOUVER, le vendredi 22 septembre 2006

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit aujourd’hui, à 8 h 59, afin d’examiner, en vue d’en faire rapport, les obligations internationales du Canada relativement aux droits et libertés des enfants.

Le sénateur A. Raynell Andreychuk (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente : Honorables sénateurs, mesdames et messieurs, nous avons produit un rapport provisoire, et nous nous intéressons maintenant à certains éléments de la Convention

on the Rights of the Child and any other supporting evidence with respect to implementation of human rights treaties in Canada.

This morning, we are pleased to have before us Adrienne Montani, Provincial Coordinator of BC Child and Youth Advocacy Coalition, and Krista Thompson, Executive Director of Covenant House.

Adrienne Montani, Provincial Coordinator, BC Child and Youth Coalition: You have my brief, senators, so I will skim through the highlights, assuming you can read the rest later in detail. In case you do not know who we are, first of all we would like to thank you for the opportunity to speak with you this morning on some really important issues. We are pleased that the committee is looking at the UN convention and its application and implementation in Canada.

First Call, the BC Child and Youth Advocacy Coalition, is a cross-sectoral, non-partisan coalition of regional and provincial partner organizations around the province of B.C. We come together because we share a common commitment that children should have first call on the resources of government and society, hence our name, First Call. I will start with a focus on child poverty because we feel strongly about it. We spend a lot of time in our coalition talking about it: that child poverty is our national shame. I have given you some statistics in the brief about the failure to meet the commitment made in 1989 in the all-party resolution in the House of Commons to eliminate child poverty by the year 2000. You are probably familiar with Campaign 2000. We are part of that campaign and issue a B.C. report card every year on that issue.

There are still 1.2 million children living in poverty in this country, and unfortunately, we have maintained a poverty rate of about one in six children over the last 30 years. In B.C. we have the shameful distinction of the highest child poverty rate in the country. B.C. has one in four children currently living on low income. Other shameful facts are: 65 per cent of British Columbia's female lone-parent families are poor, so you can see the genderization or the feminization of poverty there. Our two-parent families that are poor in B.C. live almost \$12,000 below the poverty line, so while there is lots of debate about which statistics we use, anybody living \$12,000 below any poverty line is in dire straits. Again, in B.C. that statistic is worse than the national average. Of course, as you probably have heard from others, there are subpopulations of children and youth who are over-represented in those stats, and those subpopulations are new immigrants, Aboriginal children, families with disabilities, racialized families, immigrant refugees, et cetera. These populations are dramatically over-represented.

We know the causes of this situation. Too many parents cannot find either enough work during the year to support their families or work that pays enough to support their

relative aux droits de l'enfant des Nations Unies, de même qu'à tout autre document appuyant l'application des traités en matière de respect des droits de la personne au Canada.

Ce matin, nous avons l'honneur de recevoir Adrienne Montani, coordonnatrice provinciale de la BC Child and Youth Advocacy Coalition, et Krista Thompson, directrice exécutive de la Covenant House.

Adrienne Montani, coordonnatrice provinciale BC Child and Youth Coalition : Vous avez mon mémoire entre les mains, sénateurs; je vais donc en parcourir les grandes lignes, en tenant pour acquis que vous pourrez le lire en détail plus tard. Vous ignorez peut-être qui nous sommes, mais nous voudrions d'abord vous remercier de nous donner, ce matin, l'occasion de discuter avec vous de questions très importantes. Nous sommes heureux que le comité se penche sur la convention de l'ONU et sur sa mise en œuvre au Canada.

First Call, ou la BC Child and Youth Advocacy Coalition, est une coalition intersectorielle et non partisane formée d'organismes partenaires régionaux et provinciaux de partout en Colombie-Britannique. Nous unissons nos efforts parce que nous partageons la conviction que les enfants devraient jouir de droits prioritaires sur les ressources du gouvernement et de la société, d'où notre nom. Je vais commencer mon exposé en mettant l'accent sur la pauvreté chez les enfants, qui est au centre de nos préoccupations. Au sein de notre coalition, nous disons souvent que ce problème est une honte pour notre pays. Dans mon mémoire, vous trouverez quelques statistiques concernant notre non-respect de l'engagement pris en 1989 en vertu de la résolution appuyée par tous les partis à la Chambre des communes et visant à éliminer la pauvreté chez les enfants avant l'an 2000. Vous connaissez sans doute Campagne 2000. Nous y participons, et chaque année, nous publions un rapport sur le sujet pour la Colombie-Britannique.

Aujourd'hui, il y a encore 1,2 million d'enfants pauvres dans ce pays, et malheureusement, depuis 30 ans, environ un enfant sur six vit dans la pauvreté. Cela n'a donc pas changé. En Colombie-Britannique, nous avons cette honteuse particularité d'enregistrer le taux le plus élevé au pays en ce qui concerne la pauvreté chez les enfants. Ici, un enfant sur quatre vit actuellement dans un foyer à faible revenu. Entre autres données déplorables, 65 p. 100 des mères monoparentales de la province sont pauvres; on peut donc observer un phénomène de féminisation de la pauvreté. Les familles biparentales pauvres vivent avec presque 12 000 \$ sous le seuil de la pauvreté, alors malgré les nombreux débats à propos des statistiques utilisées, quiconque vit avec si peu de revenus est dans la misère. La Colombie-Britannique est sous la moyenne nationale. Bien sûr, comme d'autres vous l'ont probablement dit, certains sous-groupes d'enfants et de jeunes sont surreprésentés dans ces statistiques. Il s'agit d'immigrants nouvellement arrivés, d'enfants autochtones, de familles handicapées, de familles racisées, d'immigrants réfugiés, et cetera. Ces populations sont très fortement surreprésentées.

Nous connaissons les causes de cette situation. Trop nombreux sont les parents qui n'arrivent pas à trouver assez de travail tout au long de l'année pour subvenir aux besoins de leur famille, ou

families. We know that welfare rates in most provinces are criminally low. Kudos goes to Newfoundland and a few other places that have taken on the issue at a provincial level. We have let lone-parenthood become a social and humanitarian nightmare for women. We allow racism and other forms of discrimination to continue while we seem to look the other way.

Our concerns, obviously, given these facts, are that we have not lived up to Article 27 of the convention, and we think that Canada has the fiscal ability to end child poverty or meet the needs of children through a complex system that looks at both market, social, and income supports. We can afford that. We can look at public policy examples in other countries such as Sweden, Denmark and many other places that have brought their child poverty rates down quite far, if we are looking for inspiration or guidance, but we seem to lack the political will to act.

In the interest of time, I will not go through the positive things that have come up, certainly the National Child Benefit program and a number of programs. I think you will hear from some of them later this morning. We wanted to start with this focus on child poverty because it is so fundamentally linked to the denial of other rights that are promised in the convention. The outcomes of poverty for children and youth are social exclusion and increased vulnerability to a whole variety of harms. Their rights to play, to education, to nutritious food, to quality services and to full participation: all these rights are compromised by living in poverty and the social exclusion that comes with poverty.

The next area I want to highlight for you is the rights of young children. Our concern is that Canada has not yet committed to a comprehensive child care system. We were about to make great strides in that regard with the signing of federal-provincial agreements on early learning and child care, but unfortunately those agreements were cancelled and will end next March. We can only look to Quebec at this point for a child care system in Canada that gives families the kinds of support that they need. We are working hard to revive these agreements. The failure to recognize the rights of all young children to quality, affordable, and accessible care and learning environments is an important national issue for families, most of whom have two parents working. Child care also has significant implications for the sustainability and health of our society now and in the future.

Again, I will not go through the positive initiatives right now that have helped support young children and families, but the young children's services remain a fragile and often hodgepodge collection of programs that struggle constantly to stay afloat. This situation underscores, again, our failure to see these services as a right and entitlement of all children rather than a privilege or the luck of the draw if you happen to be in the right community or in the right family.

encore qui ne trouvent aucun emploi suffisamment rémunérateur. Nous savons que les prestations d'aide sociale de la plupart des provinces sont scandaleusement basses. Terre-Neuve et quelques autres provinces méritent des félicitations pour la façon dont leur gouvernement s'est attaqué au problème. Nous avons laissé la monoparentalité devenir un cauchemar social et humanitaire pour les femmes. Nous laissons libre cours au racisme et à d'autres formes de discrimination en faisant mine de regarder ailleurs.

Ce qui nous préoccupe, compte tenu de cette situation, c'est le fait que nous n'avons pas respecté l'article 27 de la Convention. Nous pensons que le Canada a les moyens financiers de mettre fin à la pauvreté chez les enfants, ou de répondre à leurs besoins au moyen d'un système complexe assurant à la fois des soutiens de marché, sociaux et de revenu. On peut se le permettre. On pourrait s'inspirer des politiques publiques d'autres pays comme la Suède, le Danemark et beaucoup d'autres États ayant considérablement réduit la pauvreté chez les enfants. Or, on semble manquer de volonté politique d'agir.

Par souci d'économie de temps, je ne vais pas citer toutes les initiatives positives mises en œuvre, dont le Programme de la prestation nationale pour enfants. Je crois que vous entendrez parler de certaines d'entre elles ce matin. Nous voulions d'abord mettre l'accent sur la pauvreté chez les enfants, parce que le problème est étroitement lié au déni des autres droits garantis dans la Convention. L'exclusion sociale et une vulnérabilité accrue sont autant de conséquences de la pauvreté chez les enfants et les jeunes. Le droit de jouer et de participer pleinement, ainsi que de recevoir une éducation, une alimentation nutritive et des services de qualité est compromis par la pauvreté dans laquelle vivent ces enfants et par l'exclusion sociale qui en découle.

J'aimerais également attirer votre attention sur les droits des jeunes enfants. Ce qui nous préoccupe, c'est que le Canada ne se soit pas encore engagé à fournir un système de garderies complet. Nous étions sur le point d'accomplir de grands progrès à cet égard avec la signature des accords fédéraux-provinciaux sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, mais malheureusement, ces ententes ont été annulées et prendront fin en mars. En ce moment au pays, il n'y a qu'au Québec qu'on peut voir un système de garderies qui réponde aux besoins des familles. Nous ne ménageons aucun effort pour faire renaître ces accords. Le fait de ne pas reconnaître le droit des jeunes enfants à des services de garde et à des environnements d'apprentissage de qualité, abordables et accessibles est un problème important pour les familles canadiennes, dont la plupart comptent deux parents actifs sur le marché du travail. Les garderies ont également une incidence significative sur la viabilité et la santé de notre société, maintenant et dans l'avenir.

Je le répète; je n'énumérerai pas les initiatives positives en vigueur favorables aux jeunes enfants et à leur famille. Mais les services destinés aux jeunes enfants demeurent un faras de programmes qui peinent à survivre. Cette situation prouve encore une fois notre incapacité à considérer ces services comme un droit universel, plutôt qu'un privilège ou une question de chance, pour peu que l'on soit né dans la bonne communauté ou la bonne famille.

Again, the promise of Canada's National Children's Agenda raised the hopes of advocates across the province that a sustained focus on children's rights was about to begin. That progress has been disappointingly slow, but whatever its limitations, at least a start has been made in the early years. That cannot be said for what has happened with the focus on the rights of older children: school age, middle years and youth. In our opinion, the promotion and protection of the rights of these older children has had little visible or coherent attention from successive federal governments despite the best efforts of the community sector and advocates within government service agencies. Again, there have been some good programs and piecemeal funding. There is a Centre of Excellence for Youth Engagement, but generally the kinds of investments and the necessary prominence given to the rights of those children, in our opinion, have not gone beyond token compliance with the commitments in the convention.

We want to bring to your attention our concern around section 43 of the Criminal Code which legalizes, I guess you could say, corporal punishment. We see this section as a denial of children's right to freedom from violence, whatever the section's intended purpose. Section 43 perpetuates the belief that hitting children is acceptable and the section has been used as a defence by people who abuse children. The Supreme Court decision on this issue in 2004 disappointingly narrowed the use of the defence in law to using force to correct children between the ages of 2 and 12, so this group remains the only one deprived of the protection of the criminal law in relation to the use of force.

Our partner organizations also wanted to bring to your attention a range of concerns around the right of children to grow up in a safe physical, healthy environment and to be protected from toxins. Their growing bodies are more vulnerable. We are concerned that when limits are set on pollutants or exposure to toxins, they are not normed on young and growing bodies, and therefore, children are at a high risk. When standards are set, often the standards are based on adult studies. We want the measuring stick of the best interests of children to be inserted into those kinds of processes as well. Similarly, the right to information that is promised in the convention: a lot of families and children are not aware and find it hard to access and obtain information even in institutions such as schools about what they are exposed to — what kinds of cleaning products or pesticides are used — in sites where they spend a great deal of time.

I know this committee has made a recommendation to establish an independent children's commissioner. We concur with that recommendation and support you in those efforts. I think that covers the points I wanted to outline quickly. Thank you for this opportunity. We welcome your questions. We wanted to say also that we hope that the efforts to

Avec la promesse d'un Plan d'action national, les défenseurs des droits des enfants ont eu l'espoir qu'on commencerait à accorder une attention soutenue aux droits des enfants. Le processus a été d'une lenteur décevante mais, malgré ses limites, le programme constituait au moins un bon départ pour les enfants en bas âge. On ne peut en dire autant pour ce qui est des droits des enfants plus âgés : ceux d'âge scolaire et les adolescents. À notre avis, les gouvernements fédéraux qui se sont succédé ont attaché peu d'importance à la promotion et à la protection des droits de ces enfants, malgré tous les efforts déployés par le secteur communautaire et les défenseurs des droits des enfants au sein des organismes de services gouvernementaux. Encore une fois, il y a eu de bons programmes mais le financement s'est fait au coup par coup. Il existe également un Centre d'excellence pour la participation des jeunes. Mais de façon générale, pour ce qui est des types d'investissements et de l'importance qu'on doit nécessairement accorder aux droits de ces enfants, selon nous, on n'est pas allé au-delà de l'observance symbolique des engagements en vertu de la Convention.

Nous aimerions vous faire part de nos inquiétudes au sujet l'article 43 du Code criminel qui légalise, si l'on peut dire, les châtiments corporels. Peu importe l'intention qui le sous-tend, nous considérons que cet article constitue un déni du droit des enfants à ne subir aucune violence. Il perpétue la croyance selon laquelle frapper un enfant est acceptable, et a été invoqué par des agresseurs d'enfants pour justifier leurs actes. À notre grande déception, dans sa décision de 2004, la Cour suprême a restreint le droit de recourir à la force en permettant de l'utiliser seulement à l'encontre des enfants âgés de 2 à 12 ans. Les enfants de ce groupe d'âge demeurent donc les seuls à être privés d'une protection en vertu du droit criminel en ce qui a trait au recours à la force.

Nos organismes partenaires voulaient également porter à votre attention un ensemble de préoccupations relatives au droit des enfants de grandir dans un environnement sain et sécuritaire, de même que d'être protégés des toxines. Leurs corps en pleine croissance sont plus vulnérables. Nous nous inquiétons du fait que lorsque l'on fixe des limites concernant les polluants ou l'exposition aux toxines, on n'établit aucune norme pour les jeunes; les enfants courent donc davantage de risques. Les normes instaurées sont souvent basées sur des études menées auprès d'adultes. Nous voulons que le critère du meilleur intérêt des enfants soit également pris en compte dans ce type de processus. Il en va de même pour le droit à l'information garanti par la Convention. Beaucoup de familles et d'enfants ignorent l'existence de ce droit et trouvent difficile d'accéder à l'information, même dans les écoles, au sujet des substances auxquelles ils sont exposés — quels types de produits nettoyants ou de pesticides sont utilisés — dans les lieux où ils passent beaucoup de temps.

Je sais que ce comité a recommandé de créer un poste indépendant de commissaire aux enfants. Nous approuvons cette recommandation et vous appuyons dans vos efforts. Je pense avoir fait le tour des éléments que je voulais souligner rapidement. Merci de m'en avoir donné l'occasion. Vos questions sont les bienvenues. Nous voulions vous dire également que nous

breathe life into the convention can rise above any partisan considerations and that we can all work together to implement the convention for the benefit of our children.

Krista Thompson, Executive Director, Covenant House: Senators, in coming to see you today I am humbled by the list of people who are presenting information and also by the work of the individuals of this committee. I am relatively new to the sector. I have been the executive director at Covenant House for six months, and prior to that I worked in health care in British Columbia. I wanted to bring you information that I hope is of use that relates specifically to homeless youth because that is who I represent today.

Covenant House is an organization that was founded in the 1960s in New York City, and we are now an international aid agency with over 21 sites around North America and South and Central America. We provide shelter and support programs to homeless youth in Canada, ages 16 to 24. We see ourselves as working with a population that will shortly become the parents of the next generation of children in Canada, and so we see ourselves working in the prevention side of the world of homelessness. Our mission statement is to serve the suffering children of the street. We do this with absolute respect and unconditional love.

Covenant House is primarily funded by donations. Approximately 13 per cent of our budget comes from government, so we in Vancouver have over 40,000 individual donors who support the work of Covenant House and the well-being of street kids. We have an annual budget here in Vancouver of \$7 million. We offer a clear exit from the street to over 1,500 young people each year in Vancouver. Of the youth that come to Covenant House, and last year it was approximately 1,800, 70 per cent have experienced some form of sexual or emotional abuse at the hands of their parents or other adults. Street kids most often come from abusive and unstable homes. Many have lived in foster homes or group homes. At Covenant House, about 50 per cent of the children and young people come from the foster care system here in British Columbia.

I have given you a brief portrait of some aspects of street youth in Vancouver. Over 70 per cent in Vancouver have reported being hungry a few times; 45 per cent often go without food; 40 per cent have been beaten over three times in their experience as a street youth; 37 per cent often spend the entire night in a donut shop; 44 per cent often spent the entire night walking around; 74 per cent reported having committed theft; 80 per cent have reported selling drugs; 66 per cent have reported committing assaults; and 34 per cent regularly engage in prostitution in order to survive. These are the streets of Vancouver we are talking about.

Covenant House is currently undertaking a research project that will help us determine the critical gaps in the service continuum of homeless youth. Highlights are from anecdotal reports by our outreach workers in Vancouver and from the

espérons que les efforts destinés à ranimer la Convention échapperont à toute considération partisane, et que nous pourrions tous travailler de concert à la mise en œuvre de la Convention pour le bien de nos enfants.

Krista Thompson, directrice exécutive, Covenant House : Sénateurs, permettez-moi de vous dire pour commencer que je suis impressionnée par la liste des personnes venues témoigner ainsi que par le travail des membres de ce comité. Je suis relativement nouvelle dans le secteur. Je suis directrice exécutive de la Covenant House depuis six mois, et avant cela, je travaillais dans le domaine des soins de santé en Colombie-Britannique. Je suis ici pour vous transmettre de l'information qui, je l'espère, vous sera utile, et qui concerne spécialement les jeunes sans-abri, que je représente aujourd'hui.

La Covenant House a été fondée à New York dans les années 1960. Elle est aujourd'hui une organisation d'aide internationale présente dans plus de 21 villes en Amérique du Nord, centrale et du Sud. Au Canada, nous fournissons des refuges et des programmes de soutien aux jeunes sans-abri de 16 à 24 ans. Nous travaillons avec des gens qui seront bientôt les parents de la prochaine génération, et nous nous concentrons sur la prévention dans le monde des sans-abri. Notre énoncé de mission consiste à être au service des jeunes de la rue en difficulté. Nous le faisons avec un absolu respect et un amour inconditionnel.

La Covenant House est principalement financée par des dons. Environ 13 p. 100 de notre budget provient de l'aide gouvernementale, alors ici, à Vancouver, nous comptons sur le soutien d'environ 40 000 donateurs pour fonctionner et venir en aide aux enfants de la rue. À Vancouver, nous disposons d'un budget annuel de 7 millions de dollars. Chaque année, nous permettons à environ 1 500 jeunes de sortir de la rue. Parmi ceux qui viennent chez nous, soit environ 1 800 jeunes l'an dernier, 70 p. 100 ont subi une forme quelconque de violence sexuelle ou psychologique de la part de leurs parents ou d'autres adultes. La plupart du temps, les jeunes de la rue sont issus de foyers instables, où ils étaient maltraités. Nombre d'entre eux ont vécu dans des maisons d'accueil ou des foyers collectifs. À Covenant House, environ 50 p. 100 des enfants et des jeunes viennent du système de placement en familles d'accueil de la Colombie-Britannique.

Je vous ai dressé un bref portrait de certaines caractéristiques des jeunes de la rue à Vancouver. Plus de 70 p. 100 d'entre eux ont dit avoir souffert de la faim à quelques reprises; 45 p. 100, se retrouver souvent sans rien à manger; 40 p. 100, avoir été battus plus de trois fois au cours de leur expérience dans la rue; 37 p. 100, passer souvent une nuit complète chez un marchand de beignes; 44 p. 100, passer fréquemment toute une nuit à se promener; 74 p. 100 ont déclaré avoir volé; 80 p. 100, avoir vendu de la drogue; 66 p. 100, avoir commis des agressions; et 34 p. 100, se prostituer régulièrement pour survivre. Ce sont des rues de Vancouver dont nous parlons.

La Covenant House mène présentement un projet de recherche qui nous aidera à repérer les lacunes importantes dans le continuum de services offerts aux jeunes sans-abri. Des points saillants sont ressortis des anecdotes rapportées par les

youth themselves. I have included this information in your brief, and it is really only a snapshot. My outreach workers tell me every day that there is an overwhelming demand from our perspective for mental health support and limited access to service unless there is private pay. There is a significant demand for drug and alcohol treatment services for our youth, and limited access to service unless it is private pay. My frontline workers tell me that they have experienced personally a significant increase in the amount of downloading of traditional government services for youth to Covenant House and other private and non-governmental agencies. I am told regularly by our frontline workers, who talk to the social workers who have the cases of our kids, that the social workers admit that they are so stretched that they actually do not even look at the files of kids who are 16 years of age and older. The last time I looked, a kid of 16 years of age is a child.

At Covenant House we often say that we are re-parenting our youth, and we are committed to, and are offering them, the love and care that they missed as a child and as a young person. If we in society and in government are parenting abandoned children, then as parents, we need to do all in our power to provide care. We need to go above and beyond, as a parent will, to ensure that our kids receive the care they need.

I want to tell you one little story, and then I will close. We help a lot of kids get jobs, and we help them with pre-employment training and those kinds of things. I noticed that often when a kid is dressed up and has his shoes polished and we help him with his résumé, he has a hard time connecting with people. A lot of the kids do not smile very often. I thought it was because they were crabby and pissed off, and I do not blame them. In actual fact, they do not smile because their teeth are so bad they do not want to show anybody their mouth. This is a small thing it seems, but without a smile, a kid has a tough time connecting to the world. In Canada I think we have come a long way, but there are some minimal services and basic services that we can stretch a little farther to provide.

The Chairman: Ms. Thompson, I want to follow up on that. You are not the first one that has come here and cried, so you have just joined a long list. That is to make you feel in close knots. Why is it that your message of the compelling need that you obviously feel for young people who have not gotten the kinds of advantages that we would expect is not felt across this country? We talk about children. We talk about the resources. Then we get into the minutia, and I say this to you, Ms. Montani. You lauded a structure last year on child care, but that was last year. We have been a country for a long time. We are facing homelessness now with more resources, more specialization and more understandings. We are still on the one hand excited about even a promise, and on the other hand, the agony of people who are on the front lines. They are stressed. They see the needs. They cannot cope. What does that say about our society?

travailleurs d'approche et par les jeunes eux-mêmes. J'ai inclus ces renseignements dans le mémoire, il ne s'agit réellement que d'un aperçu. Mes travailleurs sur le terrain me disent chaque jour qu'il y a une demande considérable de soutien en santé mentale, tandis que l'accès à ces soins est limité, à moins de payer pour obtenir des services privés. C'est la même situation pour les services de traitement de la toxicomanie et de l'alcoolisme. Mes travailleurs de première ligne me disent qu'ils ont personnellement constaté une hausse significative du déchargement des services gouvernementaux traditionnels pour les jeunes sur Covenant House et d'autres organismes privés et non gouvernementaux. Ces personnes, qui discutent avec les travailleurs sociaux s'occupant des dossiers de nos jeunes, me disent souvent que ces derniers admettent être à ce point à court de ressources que, dans les faits, ils n'examinent pas tous les dossiers des jeunes âgés de 16 ans et plus. Aux dernières nouvelles, un jeune de 16 ans est encore un enfant.

À Covenant House, nous disons souvent que nous sommes des deuxièmes parents pour nos jeunes. Nous leur sommes dévoués et leur donnons l'amour et les soins dont ils ont manqué dans leur enfance. Si nous, en tant que société et au gouvernement, jouons le rôle de parents auprès des enfants abandonnés, nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour nous occuper d'eux. Nous devons remuer ciel et terre, comme le ferait un parent, pour nous assurer que nos jeunes reçoivent les soins dont ils ont besoin.

J'aimerais vous raconter une petite histoire, puis je conclurai mon exposé. Nous aidons beaucoup de jeunes à trouver du travail, notamment en leur donnant une formation préalable à l'emploi. J'ai remarqué que, souvent, lorsqu'un jeune est bien habillé, que ses chaussures sont cirées et que nous l'aidons à rédiger son curriculum vitae, il a du mal à communiquer avec les gens. Beaucoup de ces jeunes sourient rarement. Je croyais que c'était parce qu'ils étaient renfrognés, fâchés, et je les en blâme pas. Mais en réalité, ils ne sourient pas parce que leurs dents sont en si mauvais état qu'ils ne veulent pas les montrer. Cela peut sembler anodin, mais sans sourire, un jeune aura de la difficulté à entrer en contact avec le monde. Au Canada, nous avons réalisé beaucoup de progrès, mais nous pourrions faire quelques efforts de plus afin de fournir certains services essentiels.

La présidente : Mme Thompson, j'aimerais ajouter quelque chose là-dessus. Vous n'est pas la première à venir ici et à protester; la liste est longue. Je vous dis cela pour que vous sachiez que vous n'êtes pas la seule. Pourquoi votre message à propos des besoins criants des jeunes démunis n'est-il pas entendu partout au pays? Nous parlons des enfants. Nous parlons des ressources. Ensuite, nous entrons dans les détails, et c'est à vous que je m'adresse, madame Montani. L'an dernier, vous avez vanté les mérites d'un système de garderies; mais c'était l'an dernier. Notre pays existe depuis longtemps. Aujourd'hui, nous faisons face au problème des sans-abri avec davantage de ressources, de spécialistes et de compréhension. D'un côté, nous continuons à nous enthousiasmer devant ne serait-ce qu'une promesse, et d'un autre, à nous indigner devant la détresse des gens sur le terrain, qui sont stressés, qui voient les besoins, mais qui ne suffisent pas à la demande. Qu'est-ce que cela révèle sur notre société?

Ms. Thompson: I might take a crack at initially answering that question. As you are speaking, I think about so many conversations that I have had with typical Canadian taxpayers, who are our donors, by the way, who tell me that they did not know. They do not know. Maybe they did not choose to know, but they in Canada live in a utopian society. Frankly, until not long ago I was in the same camp thinking those things. Going up to see my donors on the hill in West Vancouver, where they live in an enclave that is largely separate from the difficult circumstances that so many young people live in, you can go your whole day in Vancouver without dealing with any of this, without seeing any of it, except maybe the odd old fellow with a cart or the odd panhandler. It is not being examined. I think we all have to say to ourselves, no matter what side of the house or what side of the fence we sit on, "We have a ways to go, folks. Here is the reality."

The Chairman: To follow up on that, you say they do not know. The crowd you are describing reads. I believe today's newspapers are filled with homelessness, particularly here. Yesterday, another issue brought forward was rural issues versus urban issues, the plight of all of us, not just children, but including children, that you are worse off if you live in a rural area. You are likely to die faster and get more diseases, et cetera. Are all these methods that we talk about working to create a real change, or do we need to find another approach?

Ms. Thompson: I think political will is important. Unless people in our communities come to decision-makers and say, "This is good: We need to go further," and really put pressure on our decision-makers to do so, it is unlikely to happen. I do not think the homelessness sector necessarily has the credibility with the average taxpayer that we would like to have.

The Chairman: The UN Convention on the Rights of the Child is a rights-based document. If it were the law of the land, which is what we advocated, it is not necessarily intended to be a question of political will. It would be a question of right. Have you changed any of your programming to take that into account?

Ms. Montani: First Call, as an advocacy coalition, does not do programming, but we try to raise the issue of these are rights we are talking about: not just needs. In response to your question about why the information out there is not having an impact, I guess there is no easy answer. We probably all have our individual analysis of why that happens, and how people insulate themselves sometimes from knowledge. As Ms. Thompson describes, you can step over someone on the street and get on with your busy day: not notice and not think about what is happening to them. We focus a lot on the issue of poverty and low income. Unfortunately, there is still a fair amount of blaming the victim, both in the media and in public discourse. "People made poor choices. Why should I pay for them? They chose to have those children." There are those kinds of uncharitable responses, and yet everybody is focused on charitable responses. Food banks have grown exponentially and other kinds of

Mme Thompson : Je vais me risquer à répondre à cette question. Ce que vous dites me rappelle les nombreuses conversations que j'ai eues avec des contribuables canadiens typiques, qui, soit dit en passant, sont nos donateurs, et qui m'ont dit ignorer cette réalité. Ils ne la connaissent pas. Peut-être ont-ils choisi de ne pas savoir, mais au Canada, ils vivent dans une société utopique. Franchement, il n'y a pas si longtemps, j'étais comme eux, à penser la même chose. En visitant mes donateurs sur la colline, dans Vancouver Ouest, où ils vivent dans une enclave pratiquement coupée du monde difficile que connaissent tant de jeunes, je me suis rendu compte qu'on pouvait se promener toute une journée dans cette ville sans être témoin de la misère, sauf peut-être quand on voit un vieillard poussant un chariot ou un mendiant étrange. On ne s'arrête pas pour y penser. Je crois que, peu importe de quel côté de la Chambre ou de la clôture nous nous trouvons, nous devrions nous dire que nous avons encore du chemin à faire et regarder la réalité en face.

La présidente : Vous dites que les gens ignorent la réalité. Mais les gens que vous décrivez lisent. Les journaux regorgent d'articles sur les sans-abri, particulièrement ici. Hier, on a également parlé des problèmes ruraux par opposition aux problèmes urbains, et du fait que le sort de tous, y compris des enfants, est encore pire si l'on vit en milieu rural. Vous êtes susceptible de mourir plus jeune, d'attraper davantage de maladies, et cetera. Toutes ces mesures dont nous parlons contribuent-elles à apporter un changement réel, ou devons-nous trouver une autre approche?

Mme Thompson : Je crois que la volonté politique est importante. À moins que les gens de nos communautés ne disent aux décideurs : « voilà qui est bien; mais il faut aller plus loin », et qu'ils n'exercent vraiment des pressions sur eux pour qu'ils aillent de l'avant, il y a peu de chances que cela change. Je ne crois pas que ceux qui s'occupent des sans-abri aient nécessairement la crédibilité voulue auprès du contribuable moyen.

La présidente : La Convention relative aux droits de l'enfant de l'ONU est un document fondé sur les droits. Si elle avait force de loi dans notre pays, comme nous l'avons réclamé, ce ne serait pas nécessairement une question de volonté politique, mais de droit. Avez-vous modifié des éléments de votre programme afin d'en tenir compte?

Mme Montani : En tant que coalition de groupes de défense, First Call n'a pas de programme. Mais nous essayons de faire valoir le fait que c'est de droits dont nous parlons, et pas uniquement de besoins. Quant à votre question concernant les raisons pour lesquelles l'information véhiculée par les médias n'a pas d'impact, je crois qu'il n'y a pas de réponse facile. Nous nous faisons probablement tous une opinion là-dessus, de même que sur les raisons pour lesquelles les gens, parfois, refusent de savoir. Comme Mme Thompson l'a expliqué, vous pouvez trébucher sur quelqu'un dans la rue et poursuivre quand même votre journée chargée. Vous ne remarquerez pas les sans-abri et ne réfléchirez pas à leur sort. Nous mettons beaucoup l'accent sur le problème de la pauvreté et des faibles revenus. Malheureusement, on blâme encore fortement les victimes, tant dans les médias que dans le discours public. « Ces gens ont fait de mauvais choix. Pourquoi devrais-je payer pour eux? Ils ont choisi d'avoir ces enfants. »

responses are picking up the pieces sporadically: "I have done my thing. I have contributed." The task in front of us is to bring the information to those who understand how to run a business, how to run large systems, and to look at the evidence of the trends. For instance, around the issue of poverty, you cannot say that people are poor only through the choices they have made, if you look at the 30 years of trends, because you would have to say, "In 1994 a whole bunch of people made a bunch of bad choices." Poverty is tied to market conditions and other social trends. We try to bring that evidence to people who will then speak to their peers hopefully. Business will speak to business, and people in government will speak to government.

As Ms. Thompson says, from the service sector or the advocacy sector, we are often dismissed as special interest. We do not get a lot out of it usually, so I am not sure what our special interest is. That is true, though. We are seen as bleeding hearts who raise this issue again. We need allies, and that is why First Call came together as a coalition: to try to have representation from many sectors speaking to their peers to say, this is the evidence, there are solutions and not, poverty will be with us forever or abuse will be with us forever. There are solutions, but we really need to pay attention to that.

Senator Nancy Ruth: Your last comment for me deals mainly with systemic change within Canada: not all this \$7-million-a-year charity stuff that you need to raise when nothing changes. Politicians tend to be elected for four years. They do not really deal with systemic change. Have you any suggestions? We have the advantage of being senators. We are actually here longer than four years. Dealing with systemic change is a major problem in every sector, whether it is environment or anything else.

Ms. Montani: I can share a little experience. I was an elected school trustee for six years at the Vancouver School Board. It is a big ship. It is small relative to the Government of Canada but still a large district in our province. I went there thinking we and my team could make changes. However, it was challenging just to address something like school fees: to get the research and the data, and then work with all the community groups and parents who were afraid they would lose programs if we stopped charging them school fees. I understand. I have experienced that. I think it takes huge courage, and we need to be careful about who we elect. We have to demand of our politicians or whoever is elected that they represent the whole of society, and we are not interested in their four-year timeline or their five-year timeline. We are interested in the long-term interest of our kids.

Senator Nancy Ruth: Can you think of any tax incentives and so on that would help? The present government is about to cut \$2 billion, and historically it is usually the poor that

Malgré ce genre de réactions peu charitables, tout le monde s'intéresse aux actions caritatives. Les banques alimentaires se sont multipliées de façon exponentielle, et on a pris d'autres mesures pour réparer les pots cassés de façon sporadique. On se dit : « J'ai fait ma part. » La tâche qui nous attend consiste à informer ceux qui savent diriger une entreprise et gérer de grands systèmes, et à examiner les faits qui attestent des tendances. Par exemple, on ne peut dire que les gens sont pauvres seulement à cause de leurs choix, car en examinant les tendances sur 30 ans, on se retrouverait à dire : « En 1994, tout un tas de gens ont pris plein de mauvaises décisions. » La pauvreté est liée aux conditions économiques et à d'autres facteurs sociaux. Nous tentons d'exposer les faits à des gens qui, à leur tour, nous l'espérons, en parleront à leurs pairs. Les entreprises parleront au secteur privé, et les gens du gouvernement, aux pouvoirs publics.

Comme Mme Thompson l'a mentionné, dans les secteurs des services ou des groupes de défense des droits, on nous qualifie souvent de groupe d'intérêt particulier. Cela ne nous sert pas à grand-chose habituellement car j'ignore de quel intérêt on parle au juste. C'est pourtant vrai. On nous considère comme des âmes sensibles qui ramènent encore le problème sur le tapis. Nous avons besoin d'alliés, et c'est pourquoi First Call s'est constitué en coalition : pour que nous soyons présents dans de nombreux secteurs où les gens parleront entre eux, en exposant les faits; il existe ou non des solutions; il y aura toujours de la pauvreté ou des abus. Il existe des solutions, mais nous devons réellement accorder de l'importance à ces questions.

Le sénateur Nancy Ruth : Selon moi, votre dernière remarque vise principalement une modification du système canadien, et non ces 7 millions de dollars en dons que vous devez recueillir lorsque rien ne change. Les politiciens sont normalement élus pour quatre ans. Ils ne se préoccupent pas vraiment de changer le système. Avez-vous des suggestions? Nous avons l'avantage d'être sénateurs. Nous sommes en poste pour plus de quatre ans. Faire des changements systémiques est un problème de taille dans tous les secteurs, que ce soit celui de l'environnement ou d'autres.

Mme Montani : Je peux vous parler de mon expérience. J'ai été nommée commissaire d'école pour six ans au conseil scolaire de Vancouver. C'est une grande machine. C'est relativement petit comparé au gouvernement fédéral, mais dans notre province, c'est un vaste district. Je suis arrivée là-bas en pensant que mon équipe et moi pourrions faire des changements. Cependant, il était difficile ne serait-ce que de nous occuper des frais de scolarité : il fallait mettre la main sur les recherches et les données, et ensuite travailler avec tous les groupes communautaires et les parents qui avaient peur de perdre des programmes s'ils cessaient de payer des frais de scolarité. Je comprends. Je l'ai vécu. Je crois que cela demande beaucoup de courage, et nous devons choisir avec soin les gens que nous élisons. Nous devons demander à nos politiciens ou à n'importe quel député de représenter l'ensemble de la société, et le fait que leur mandat soit limité à quatre ou cinq ans ne nous intéresse pas. Ce qui nous intéresse, ce sont les intérêts à long terme de nos enfants.

Le sénateur Nancy Ruth : Connaissez-vous des incitatifs fiscaux et autres mesures du genre qui pourraient aider? Le gouvernement en place est sur le point de faire des coupures de 2 milliards, et

get knocked. Is there any encouragement you can think of in existing systems that would assist in the perpetuation of monies for your projects or to deal with child poverty in a systemic way: something structural like that?

Ms. Thompson: I have some knowledge of tax legislation related to charitable giving, and I have been somewhat involved in helping government change legislations around tax attractiveness of disposition of capital property. I would say, keep going. I know the charitable sector has a role. I know it does not have the entire role. I think at Covenant House we are seeing young people who will require life-long support. That is not the role of a charitable organization who survives on donations. That is the role of society and government to provide, in some cases, life-long support to these young people who have been so damaged. I think that is important.

This will sound trite, but I am an eighth-generation Canadian. I am sure many of you here feel strongly as well that we have created a country that on the world stage is seen as a caring, civil society. I do not hear our leaders speaking about that often enough. I hear the current prime minister talk about why we are in Afghanistan. The reasons why we are in Afghanistan are the same reasons we need to put the pedal to the metal here in our own country. Tie the two messages together. Help lead our country, people and communities to remember who we are.

Ms. Montani: I also have a response to the question. If you look at part of the Campaign 2000 national anti-poverty initiative, we have brought the same recommendations forward for ten years or so now around the national tax benefit, so the creation of the Child Tax Benefit and National Child Benefit Supplement was a good thing. We have recommended that those programs increase, and we have set targets. We would like them to be about \$4,000 per year for families at the maximum level.

Other structural changes would be to look at a living wage or at least bring the floor up on minimum wages, and to look at systemic change in the area of welfare. Welfare rates now are set absolutely arbitrarily by provincial governments. Rates do not seem to relate to what a basket of goods would cost or what the rent is in a particular town or that kind of thing. We need to make changes to rationalize how we set those rates and index them because those families are the poorest of the poor. However, increasingly we need to look at the working poor, too, because most poor children live in working poor families. We need a government response in terms of income support programs when the market fails to deliver an adequate living wage. We also need government work to be done within the market system or within the business sector to make sure wages are adequate. Government can provide guidance: some floors, and better maternity and paternity leave. There has been some

comme on l'a vu par le passé, ce sont habituellement les pauvres qui écopent. Les systèmes en vigueur prévoient-ils des incitatifs permettant d'assurer le renouvellement du financement de vos projets ou de s'attaquer à la pauvreté chez les enfants de manière systématique?

Mme Thompson : J'ai une certaine connaissance des lois fiscales relatives aux dons de charité, et j'ai aidé le gouvernement à modifier les lois concernant les incitatifs fiscaux liés à la disposition de biens en capital. Je vous dirais qu'il faut continuer ainsi. Je sais que le secteur caritatif a un rôle à jouer. Mais il n'est pas le seul. À la Covenant House, nous voyons des jeunes qui auront besoin qu'on les soutienne toute leur vie. Là n'est pas le rôle d'une organisation caritative qui survit grâce à des dons. C'est le rôle de la société et du gouvernement de fournir, dans certains cas, un soutien à vie à ces jeunes gens qui ont tant souffert. Je crois que c'est important.

Cela vous semblera banal, mais je suis canadienne de huitième génération. Je suis certaine que beaucoup d'entre vous ont tout autant que moi la conviction que nous avons bâti un pays considéré sur la scène internationale comme une société civile soucieuse du bien-être des citoyens. Nos dirigeants n'en parlent pas souvent. J'ai entendu le premier ministre actuel expliquer les raisons de notre présence en Afghanistan. C'est pour ces mêmes raisons que nous devons faire marche arrière ici, dans notre pays. Reliez les deux messages. Aidez à amener notre pays, notre population et nos communautés à se souvenir de qui nous sommes.

Mme Montani : J'ai également une réponse à cette question. Si vous examinez une partie de l'initiative nationale anti-pauvreté, Campagne 2000, vous verrez que nous présentons depuis maintenant une dizaine d'années les mêmes recommandations en faveur de la prestation fiscale canadienne; donc, la création de ce type de prestation pour les enfants et du Supplément de la prestation nationale pour enfants a été une bonne chose. Nous avons recommandé que ces programmes soient bonifiés, et avons fixé des objectifs. Nous voudrions que les prestations versées aux familles admissibles au maximum soient d'environ 4 000 \$ par année.

D'autres changements structurels consisteraient à garantir des revenus suffisants ou, à tout le moins, à hausser le salaire minimum, et à envisager un changement systémique de l'assistance sociale. Actuellement, les prestations d'aide sociale sont établies de façon totalement arbitraire par les gouvernements provinciaux. Les taux ne semblent pas tenir compte de ce qu'il peut en coûter pour un panier de provisions, ni du prix des loyers dans une ville en particulier, entre autres facteurs. Nous devons trouver une façon logique de calculer ces taux de prestations et les indexer au coût de la vie, parce que ces familles sont les plus pauvres d'entre les pauvres. Quoi qu'il en soit, de plus en plus, nous devons examiner la situation des pauvres qui travaillent, parce que la plupart des enfants défavorisés vivent dans des foyers dont les parents ont un emploi. Il faut que le gouvernement réagisse et offre des programmes de soutien du revenu lorsque le marché ne garantit pas un salaire décent. Le gouvernement doit

improvement in that recently. It could be better. Again, we can look to Sweden, Denmark and other places with wonderful family supportive policies.

Senator Nancy Ruth: Ms. Thompson, given what Ms. Montani has just said about living wages and welfare rates related to the consumer index, you said the kids you talk about you come from dysfunctional homes?

Ms. Thompson: Seventy-eight per cent report physical abuse.

Senator Nancy Ruth: Even if those things were there, it is possible you will still have 70 per cent of the kids from these homes with bad teeth and all of it. How do you relate those two?

Ms. Thompson: With respect to the young people we see, their parents have little or no education. Their parents survived in some of the same ways these children survive. It is a cycle. It helps if you can put a shiv in the circle, which is improved living conditions, improved access to education. I am a single parent with four kids, who lived in a basement suite myself one time for almost two years. The kind of stress when you cannot figure out how to pay for groceries for the next two weeks adds to the level of stress in a household, adds to children leaving school to work early, adds to children being abused, and adds to all the things that our kids report. I think that the things that Ms. Montani advocates for will make a difference over time to the quality of these kids' lives.

The Chairman: You say that poverty ties back into the cyclical nature. I think we have heard that is true, and we have some evidence. Those living in poverty are disproportionately represented in all our systems, but are you leaving the impression that children in distress come only from those families? We have heard in other areas that the drug issue hits all socio-economic groups, and then the kids are on the streets and have problems. Abuse is not only in low income. It is throughout income levels. Can you help me with that? Are your statistics geared more to the disadvantaged parent that creates these problems, or do kids come from all streams of Canadian life?

Ms. Thompson: I can speak to the Covenant House experience only.

Ms. Montani: I can give statistics about vulnerability across income levels.

Ms. Thompson: That would be great. Children do come to us from mainstream middle class families. The things that are prevalent in those families are addictions. Addiction and violence are prevalent and exist in West Vancouver on the hill. Violence and addictions are present in a middle class

également faire sa part du côté du marché et dans le milieu des affaires afin que les salaires soient suffisants. Le gouvernement peut montrer l'exemple en accordant un niveau minimal de prestations et de meilleurs congés parentaux. Récemment, on a vu quelques améliorations à ce chapitre. Mais on pourrait faire mieux. Encore une fois, nous pouvons nous inspirer de la Suède, du Danemark et d'autres pays ayant de formidables politiques de soutien aux familles.

Le sénateur Nancy Ruth : Madame Thompson, Mme Montani vient de nous parler de salaire suffisant et de prestations d'aide sociale indexées sur le coût de la vie; vous dites que les jeunes dont vous nous parlez sont issus de foyers dysfonctionnels, n'est-ce pas?

Mme Thompson : Soixante-dix-huit p. 100 d'entre eux disent avoir été violentés.

Le sénateur Nancy Ruth : Même si ces mesures étaient en place, il est possible qu'il y aurait encore 70 p. 100 de jeunes provenant de tels foyers, qui ont des dents cariées et tout le reste. Comment faites-vous le lien entre les deux?

Mme Thompson : Les parents des jeunes que nous voyons ont peu ou pas d'éducation. Ils ont survécu un peu comme leurs enfants survivent aujourd'hui. C'est un cycle. Il faut pouvoir briser ce cercle vicieux en améliorant les conditions de vie et l'accès à l'éducation. Je suis célibataire et mère de quatre enfants, et j'ai moi-même déjà vécu dans un sous-sol pendant près de deux ans. L'angoisse de ne pas savoir comment on arrivera à payer l'épicerie pendant les deux prochaines semaines s'ajoute au niveau de stress qu'on vit dans son ménage, aux enfants qui abandonnent tôt l'école pour travailler ou qui sont victimes d'agressions, et à tous les autres problèmes dont nos jeunes nous font part. Je pense que toutes les initiatives pour lesquelles Mme Montani milite finiront par améliorer la qualité de vie de ces jeunes.

La présidente : Vous dites que la pauvreté est cyclique. D'après ce que nous avons entendu, c'est vrai, et nous en avons des preuves. Les pauvres sont surreprésentés dans tous nos systèmes. Mais cherchez-vous à nous dire que les enfants en détresse sont issus seulement de ce type de famille? Nous avons appris, dans le cadre d'autres dossiers, que la drogue frappait tous les groupes socio-économiques. Les enfants se retrouvent dans la rue et ont des problèmes. La violence n'est pas uniquement présente dans les foyers à faible revenu; on la retrouve partout. Pouvez-vous me donner l'heure juste à ce sujet? Vos statistiques sont-elles davantage axées sur les parents défavorisés à l'origine de ces problèmes, ou les jeunes sont-ils issus de toutes les couches de la société canadienne?

Mme Thompson : Je peux seulement parler de l'expérience de la Covenant House.

Mme Montani : Je peux vous fournir des statistiques pour tous les niveaux de revenus.

Mme Thompson : Ce serait formidable. Parmi les jeunes qui viennent nous voir, il y en a effectivement de familles de la classe moyenne. Dans ces familles, les dépendances sont fréquentes. La violence et diverses formes de dépendance sont répandues sur la colline, à Vancouver Ouest. On peut aussi trouver ces problèmes

family as well, but the next generation who is a product of that family may not be a middle class person. In British Columbia, addiction treatment is not even accessible to a middle class individual because middle class families are living pay cheque to pay cheque like so many others. If they are asked to spend \$15,000 on a treatment program for their young person, they cannot do it.

Ms. Montani: I take your point about vulnerability across economic levels. A famous chart is used in a lot of presentations by a researcher named Doug Willms. You have probably heard of him. It shows four quadrants of income: poorest up to richest quadrants. The gradient is like this. There is greater vulnerability in low income, no question. If you saw the article in today's *Vancouver Sun*, "Poor children more likely to be injured accidentally," the vulnerabilities, the risks of abuse, accidental injury or school failure are greater at the lower end. The bulk of vulnerable children in Doug Willms' research are spread across income levels, so that there are greater numbers, which is why we advocate for universal programs because if you target your responses only to those children that come to your attention or to the poorest of the poor, you will miss a lot of vulnerable children.

In the area of early childhood, we advocate for universal access for all young children. It is their right to have quality care and learning environments before they enter school and when they are in school. We have all agreed to have universal education from K to 12. You can talk to education advocates who say it is underfunded, and I agree with them, but at least we have agreed as a society to that as a floor. Everybody who hits age six can go to school. We have not done that for young children. We need universal programs that give them a good start in life. I take your point, and it is true. We will miss people if we target.

Senator Lovelace Nicholas: What per cent of the youth in your programs find jobs? Is it half or less than half?

Ms. Thompson: The incidence of that kind of success outcome is decreasing. When Covenant House first started to offer pre-employment and employment training programs, 60 to 70 per cent of our young people reported employment after one year of leaving our programs. That percentage is decreasing. We think that the reason is because the capabilities and the damage that we see amongst our population is increasing. For example, particularly in the last 48 to 60 months, crystal meth is cutting a swath through our young people here in Vancouver. It is a relatively new phenomenon. A concurrent disorder is most likely, but the addiction itself impairs, and in some cases permanently

dans une famille de la classe moyenne, mais la prochaine génération issue de cette famille pourrait ne pas faire partie du même milieu. En Colombie-Britannique, le traitement des dépendances n'est même pas accessible aux personnes de la classe moyenne, parce que, comme bien d'autres, celles-ci vivent un chèque de paye à la fois. Si on leur demandait de dépenser 15 000 \$ pour un programme de traitement pour leur enfant, elles en seraient incapables.

Mme Montani : Je comprends bien vos propos. Un tableau reconnu est utilisé dans de nombreuses présentations d'un chercheur, Doug Willms, dont vous avez probablement entendu parler. Ce tableau fait état de quatre tranches de revenus, du plus faible au plus élevé. Il y a incontestablement une plus grande vulnérabilité dans les foyers à faible revenu. Si vous avez lu, dans l'édition d'aujourd'hui du *Vancouver Sun*, l'article qui s'intitule : « les enfants pauvres sont plus susceptibles de se blesser accidentellement », vous aurez appris que la vulnérabilité, les risques de mauvais traitements, de blessures accidentelles ou d'échec scolaire sont plus élevés quand on se trouve au bas de l'échelle. La majeure partie des enfants vulnérables dont il est question dans les travaux de recherche de Doug Willms sont répartis dans tous les niveaux de revenus, et ils sont nombreux. C'est pourquoi nous réclamons des programmes universels; si, dans le cadre de vos interventions, vous ciblez seulement les jeunes qu'on vous signale ou les plus pauvres d'entre tous, vous laisserez de côté de nombreux enfants vulnérables.

Du côté de la petite enfance, nous préconisons un accès universel pour tous les jeunes enfants. C'est leur droit de bénéficier de services de garde et de milieux d'apprentissage de qualité avant leur entrée à l'école et pendant leur scolarité. Nous nous sommes tous entendus pour garantir une éducation universelle de la maternelle à la douzième année. Vous pouvez parler à des défenseurs du droit à l'éducation qui vous diront que l'éducation est sous-financée. J'en conviens avec eux, mais au moins, en tant que société, nous nous sommes mis d'accord pour fixer ce minimum. Tout le monde peut aller à l'école dès l'âge de six ans. Nous n'en avons pas fait autant pour les jeunes enfants. Nous avons besoin de programmes universels qui leur permettent de prendre un bon départ dans la vie. Je comprends votre point de vue, et vous avez raison. Nous laisserons des gens de côté si nous ciblons trop nos interventions.

Le sénateur Lovelace Nicholas : Quel pourcentage des jeunes qui participent à vos programmes décrochent un emploi? La moitié, ou moins que cela?

Mme Thompson : Leur nombre est en baisse. Lorsque la Covenant House a commencé à offrir des programmes de formation professionnelle et préalable à l'emploi, de 60 à 70 p. 100 de nos jeunes déclaraient avoir trouvé du travail dans un délai d'un an après avoir suivi ces programmes. Mais ce pourcentage est en diminution. Nous pensons que cela s'explique par une augmentation des problèmes et des dommages que nous observons au sein de notre clientèle. Par exemple, et surtout depuis 48 à 60 mois, la méthamphétamine fait des ravages chez nos jeunes ici, à Vancouver. C'est un phénomène relativement nouveau. Un trouble concomitant est plus que probable, mais la

impairs, their ability to be employed. We are seeing a rapid decrease in positive outcomes. We are re-engineering our entire programs because of it.

Senator Lovelace Nicholas: What about their education and transportation? Some youth can find a job. Maybe they are not educated enough or they do not have transportation to these jobs and no money to buy the uniform that they need.

Ms. Thompson: Bus tickets are big.

Senator Lovelace Nicholas: What will happen to the youth and homeless people during the upcoming Olympics? Will they hide them away, or will they disappear?

Ms. Montani: I do not know. There was a headline today in the paper that homelessness is predicted to increase by some exponential increase. I do not remember the figure. We are concerned. The cost of housing in the Lower Mainland generally is astronomical and going up all the time. Meanwhile, families on income assistance had their shelter rate cut in 2002 by the provincial government, and families, especially with more than two children, lost shelter revenue. They are supposed to somehow find economies of scale or something. In the social services sector we are all apprehensive about the displacement of young people.

Ms. Thompson: I am sitting, by dint of my position at Covenant House, on the Greater Vancouver Regional Steering Committee on Homelessness. The steering committee has been operating since 2000, and it is funded. We all sit on the committee as non-profit representatives, but staff who help implement planning and meetings are funded by federal government grants. Funding from the Supporting Community Partnership Initiative, SCPI, helps put that in place. I have seen the numbers recently. Over the last four or five years, \$58 million has been spent and the SCPI grants have had significant impact from the perspective of our non-profit organizations and other NGOs to help mitigate some of the concerns here in Vancouver. I can copy you on some of those findings. Keep doing what we are doing. I think SCPI is important. I advocate that SCPI funding be continued in some form.

Senator Nancy Ruth: What is SCPI?

Ms. Thompson: SCPI is a Service Canada initiative specifically to alleviate homelessness across the country. Funding is given through agencies, in our case through the Greater Vancouver Regional District, GVRD, which is the combination of municipal governments. Federal government transfers funds to the GVRD. The GVRD, through a body of 40 different non-profit organizations, makes decisions about how to distribute those funds, and it has targeted homelessness. The funds have made and are making a difference. I understand the government, Service

dépendance elle-même est nocive, et elle compromet, parfois de façon permanente, la capacité des jeunes à occuper un emploi. Nous constatons une baisse rapide du taux de réussite. C'est pour cette raison que nous procédons à une restructuration de l'ensemble de nos programmes.

Le sénateur Lovelace Nicholas : Qu'en est-il de leur éducation et de leurs moyens de transport? Certains jeunes peuvent trouver un emploi. Mais peut-être qu'ils ne sont pas suffisamment scolarisés, qu'ils n'ont aucun moyen de se rendre à leur travail, ou encore qu'ils n'ont pas d'argent pour acheter les uniformes dont ils ont besoin.

Mme Thompson : Les billets d'autobus coûtent cher.

Le sénateur Lovelace Nicholas : Qu'arrivera-t-il à ces jeunes et aux sans-abri pendant les prochains Jeux olympiques? Va-t-on les cacher, ou vont-ils disparaître?

Mme Montani : Je l'ignore. Aujourd'hui, dans le journal, un titre annonçait qu'on prévoit une hausse exponentielle du nombre de sans-abri. Je ne me souviens plus des chiffres. Mais cela nous préoccupe. Le coût des logements dans le Lower Mainland est généralement astronomique, et il ne cesse d'augmenter. De leur côté, en 2002, les familles vivant de l'aide sociale ont vu leur subvention de logement réduite par le gouvernement provincial, une mesure qui a particulièrement touché les familles de plus de deux enfants. On est censé réaliser ainsi des économies d'échelle, ou quelque chose du genre. Dans le secteur des services sociaux, nous redoutons le déplacement des jeunes.

Mme Thompson : Grâce à mon poste à la Covenant House, je siège au Comité directeur de la grande région de Vancouver pour les sans-abri. Ce comité est en activité depuis 2000, et il reçoit un financement. Nous y siégeons tous en tant que bénévoles, mais le personnel qui aide à mettre en œuvre le programme et à organiser les réunions est subventionné par le gouvernement. Des fonds provenant de l'Initiative de partenariats en action communautaire, l'IPAC, contribuent au fonctionnement du comité. J'ai vu les chiffres dernièrement. Au cours des quatre ou cinq dernières années, on a dépensé 58 millions de dollars, et les subventions de l'IPAC ont aidé de façon significative nos organismes à but non lucratif et autres ONG à lutter contre plusieurs problèmes ici, à Vancouver. Je peux vous fournir une copie de certaines de ces conclusions. Nous devons poursuivre nos actions. Je crois que l'IPAC est importante. Je préconise qu'on continue à la financer.

Le sénateur Nancy Ruth : Qu'est-ce que l'IPAC?

Mme Thompson : L'IPAC est une initiative de Service Canada qui vise spécialement à régler le problème des sans-abri partout au pays. Le financement est versé par le biais d'agences, soit, dans notre cas, le district régional de Vancouver, ou DRV, qui regroupe plusieurs administrations municipales. Le gouvernement fédéral transfère des fonds au DRV. Puis, le DRV, par l'entremise de plus de 40 organisations à but non lucratif, décide de la façon de distribuer ces fonds, et il a ciblé la population des sans-abri. Ce financement a changé les choses et continue de le faire.

Canada and the minister are reviewing the SCPI Canada granting process and have not given us any indication whether that program will continue past March 31, 2007.

Senator Nancy Ruth: That is true for everybody.

Ms. Thompson: I know. I am putting in my two cents' worth here.

Senator Lovelace Nicholas: I do not know if you answered my question but nobody knows what will happen to the homelessness during the Olympics.

Ms. Thompson: I think the steering committee on homelessness, which was organized in the year 2000, has been pedaling as fast as they can to provide solutions to homelessness in Vancouver, but it has been slow. The lack of coordination amongst the 40 of us that sit together is only starting to change. We have a deadline called 2010 here in Vancouver, so the urgency is building. We need to come up with creative solutions to hide the problem by the time the Olympics arrive.

Ms. Montani: We need to stop creating homelessness.

Senator Lovelace Nicholas: That is true.

Ms. Montani: That would help. We need more shelter and services for homeless people, but we need to stop creating the demand as well. Income assistance rates and an adequate living wage would help a lot, as well as services for people with mental illnesses, supported housing for people with dual diagnoses and these kinds of things.

Senator Nancy Ruth: Is the living wage concept the same as what someone as old as me used to know as the guaranteed annual income?

Ms. Montani: I am not sure it is defined exactly the same way. The living wage concept is for the employment sector to pay a living wage and to define that: for communities to come to some agreement about what is a living wage. If you live in Victoria, B.C. or wherever, what is a minimum living wage? A guaranteed annual income has a bit more policy around it, I think, but certainly the intent is the same. The intent is to raise the floor for those who fall below and cannot adequately support themselves.

Senator Poy: Can young people below the age of 16 receive social security support, a minimum amount to live on? Are they able to access that support if they are under 16?

Ms. Thompson: Under 18 they are supposed to be wards of the court or wards of the government. What is the age of majority? Anybody under 19 is legally entitled to service.

Senator Poy: They would not be on the street if they are entitled to the help. They would not be on the street if they can be helped by the government. Maybe you can explain that.

J'ai cru comprendre que le gouvernement, Service Canada et le ministre procédaient à un examen du processus d'attribution des subventions à l'IPAC, mais nous n'avons reçu aucune indication quant à un renouvellement de ce programme après le 31 mars 2007.

Le sénateur Nancy Ruth : Vous n'êtes pas les seuls dans cette situation.

Mme Thompson : Je sais. Je parlais seulement de mon humble point de vue.

Le sénateur Lovelace Nicholas : J'ignore si vous avez répondu à ma question, mais personne ne sait ce qu'il adviendra des sans-abri pendant les Jeux olympiques.

Mme Thompson : Je crois que le comité directeur pour les sans-abri, qui a été mis sur pied en l'an 2000, a pédalé aussi vite qu'il a pu pour apporter des solutions au problème des sans-abri à Vancouver, mais les choses ont avancé lentement. On commence tout juste à remédier au manque de coordination entre nos 40 organisations censées travailler ensemble. Ici, à Vancouver, nous avons une date butoir, c'est l'an 2010; il est donc urgent d'agir. Nous devons trouver des solutions créatives pour masquer le problème d'ici aux prochains Jeux.

Mme Montani : Nous devons arrêter de créer des sans-abri.

Le sénateur Lovelace Nicholas : C'est vrai.

Mme Montani : Cela aiderait. Nous avons besoin de davantage de refuges et de services pour les sans-abri, mais nous devons également arrêter de créer une demande. Des prestations d'aide sociale plus élevées et un salaire suffisant seraient très utiles, de même que des services pour les personnes atteintes de maladies mentales, et des logements subventionnés pour les personnes qui souffrent de troubles mixtes, et autres choses du genre.

Le sénateur Nancy Ruth : Le salaire suffisant est-il la même chose que ce que les gens de ma génération appellent le revenu annuel garanti?

Mme Montani : Je ne suis pas certaine que leurs définitions soient tout à fait semblables. Le salaire suffisant est un salaire-subsistance que verse le secteur de l'emploi et qui doit être déterminé de concert par les communautés. Si vous vivez par exemple à Victoria, en Colombie-Britannique, qu'est-ce qu'un salaire suffisant? Le revenu annuel garanti est davantage régi par des politiques, je crois, mais l'intention est certainement la même. Il s'agit d'accroître les revenus de ceux qui vivent sous le seuil de pauvreté et qui ne peuvent subvenir à leurs besoins.

Le sénateur Poy : Les jeunes âgés de moins de 16 ans peuvent-ils recevoir des prestations d'aide sociale, un revenu minimal de subsistance? Sont-ils admissibles?

Mme Thompson : Avant l'âge de 18 ans, ils sont censés être des pupilles sous tutelle judiciaire ou gouvernementale. Quel est l'âge de la majorité? Quiconque est âgé de moins de 19 ans a droit à des services de soutien en vertu de la loi.

Le sénateur Poy : S'ils y avaient droit, ils ne seraient pas dans la rue. S'ils pouvaient recevoir de l'aide du gouvernement, ils n'en seraient pas là. Peut-être pourriez-vous nous expliquer cela?

Ms. Thompson: About 1,800 kids a year come to my building who are all eligible for service.

Senator Poy: Are they getting it?

Ms. Thompson: In some cases, yes they get it and in some cases, no. Many of them have simply gone beyond the reach, and in some cases it is purposeful. In other words, as I said in my presentation, if a youth is 16, our social workers say, "You are old enough. I have eight-year-olds to worry about. I do not have enough time, money, or energy to deal with you, so off you go." Often they are placed into what is called a youth agreement in British Columbia. They are given a welfare cheque basically, plus a little help to get started. They cannot pay for rent and groceries. Minimum wage here is \$6 an hour.

Ms. Montani: That is for the training wage.

Ms. Thompson: The training wage is \$6 an hour, and that lasts for three months. Then it goes to \$8 an hour. The average cost of rent for a basement suite in British Columbia is \$600 a month. At \$6 an hour, you work 100 hours a month to pay the rent, and that is if the landlord lets you in with your bad teeth, bad clothes, bad smell and addictions problems.

Senator Poy: They cannot access subsidized housing?

Ms. Thompson: If it were available, I suppose they could.

Ms. Montani: There are 13,000 families on the wait list for subsidized housing here. There is a huge backlog of people waiting to get in.

Senator Poy: Ms. Thompson, you mentioned that in Covenant House the age group is between 16 and 24. Do you have volunteer psychologists who help these children in Covenant House?

Ms. Thompson: We have some volunteers. Our board of directors is all volunteers, and we have about 150 volunteers who help us sort clothes, load food into the kitchens and man the front desk. Three psychiatrists give us pro bono time. However, it is inadequate. We try to purchase the services of psychiatric professionals. However, we have been able to buy only half an FTE this year.

Senator Poy: What is an FTE?

Ms. Thompson: Full-time equivalent: only half the time of a psychiatrist. Three psychiatrists come in for about 10 per cent of their work day.

Senator Poy: Are they volunteering? Do you pay them?

Ms. Thompson: We have some volunteer psychiatry support, but we also provide an honorarium as well.

Mme Thompson : Les quelque 1 800 jeunes qui viennent chaque année dans notre établissement ont tous droit à ces services.

Le sénateur Poy : Y ont-ils accès?

Mme Thompson : Dans certains cas, oui, mais dans d'autres, non. Beaucoup sont simplement passés entre les mailles du filet, et parfois, c'est délibéré. Autrement dit, comme je l'ai expliqué dans ma présentation, quand un jeune a 16 ans, les travailleurs sociaux lui disent : « Tu es assez grand maintenant. Je dois me préoccuper d'enfants de huit ans. Je n'ai pas suffisamment de temps, d'argent ou d'énergie pour m'occuper de toi, alors tu dois t'organiser. » Il arrive souvent que ces jeunes fassent l'objet de ce qu'on appelle, en Colombie-Britannique, des accords spéciaux avec les jeunes. On leur remet un chèque d'assistance sociale, et on les aide un peu pour commencer. Mais ils ne peuvent payer le loyer et l'épicerie. Ici, le salaire minimum est de six dollars de l'heure.

Mme Montani : Il s'agit du salaire de formation.

Mme Thompson : Le salaire de formation est de six dollars de l'heure, mais la formation dure trois mois. Ensuite, il grimpe à huit dollars. En Colombie-Britannique, le coût moyen du loyer pour un appartement en sous-sol est de 600 \$ par mois. Si vous gagnez 6 \$ de l'heure, vous devez travailler 100 heures par mois pour payer le loyer, à condition que le propriétaire vous accepte avec vos dents cariées, vos vêtements en piteux état, votre mauvaise odeur et vos problèmes de toxicomanie.

Le sénateur Poy : N'ont-ils pas accès à un logement subventionné?

Mme Thompson : Encore faudrait-il qu'il y en ait de disponibles.

Mme Montani : Ici, 13 000 familles sont inscrites sur la liste d'attente pour des logements subventionnés. Il y a énormément de gens qui attendent leur tour.

Le sénateur Poy : Madame Thompson, vous avez dit que la Covenant House s'occupait de jeunes de 16 à 24 ans. Votre organisme compte-t-il des psychologues bénévoles qui leur viennent en aide?

Mme Thompson : Nous avons des bénévoles. Notre conseil d'administration en est exclusivement formé, et environ 150 personnes nous aident gracieusement à trier les vêtements, à transporter la nourriture dans la cuisine et à assurer une permanence au comptoir d'accueil. Trois psychiatres travaillent pour nous bénévolement. Ce n'est cependant pas suffisant. Nous tentons d'acheter les services de psychiatres professionnels. Quoi qu'il en soit, cette année, nous avons seulement pu nous prévaloir des services d'un ETP à mi-temps.

Le sénateur Poy : Qu'est-ce qu'un ETP?

Mme Thompson : Un équivalent temps plein. Nous avons pu embaucher un psychiatre à mi-temps. De plus, trois psychiatres viennent travailler pour l'équivalent d'environ 10 p. 100 de leur journée de travail.

Le sénateur Poy : Sont-ils bénévoles? Leur versez-vous un salaire?

Mme Thompson : Certains psychiatres nous aident bénévolement, mais nous versons également des honoraires.

Senator Poy: Do you have dentists?

Ms. Thompson: Some dentists have offered us volunteer support. We are grateful for that, but it is not enough.

Senator Poy: From what we have heard, not only today, but in the last few days, a lot of people, especially NGOs, are providing a band-aid solution. There must be something more that we can do. Ms. Montani, I think you mentioned that it takes political will to solve that. Of course, how does one control the drug problem here? I do not know. You read about it all the time. How does one manage that?

Ms. Thompson: Young people tell me they started to take crystal meth because they were afraid to fall asleep in the alley. They are homeless. They live in an alley. They will be raped, beaten or killed if they fall asleep. A \$5 hit of crystal meth will keep them awake for a day and a half. It is survival.

Senator Poy: This new drug is cheap and a lot of people are getting it.

Ms. Thompson: And powerful.

The Chairman: If senators have no other questions, I want to thank both of you for coming and sharing your particular experiences through your organizations. We are centered primarily on the UN Convention on the Rights of the Child, so if you have any other thoughts to put forward at a later date, you can contact our clerk. I think when we talk about political will, we need to put our emphasis on trying to change the systems in place both provincially, federally, and within the communities about children. We need to look not at a needs-based solution but at a rights-based one, which is the UN Convention on the Rights of the Child: what that might mean and what that might look like. I hope you continue to follow our work. Thank you for coming this morning.

Ms. Montani: We applaud your work in that regard and stand behind you.

The Chairman: Honourable senators, we will reconvene with our next panel. We have Sue Rossi from the Community Action Program for Children, and Jessica Chant, Executive Director for the Society for Children and Youth of BC. Welcome.

We continue our study on the UN Convention on the Rights of the Child. Our focus is on the convention and its consequences and how it will be implemented in Canada. In that context, we are looking at children's issues and anything that can further our study and recommendations to the federal government, although we know many issues that touch children have a provincial aspect to them. We are pleased that you are here. If you have an opening statement, please keep it brief so we can have an exchange of questions and answers. Please proceed, Ms. Rossi.

Le sénateur Poy : Avez-vous des dentistes?

Mme Thompson : Quelques dentistes ont offert de nous aider gratuitement. Nous leur en sommes reconnaissants, mais cela ne suffit pas.

Le sénateur Poy : D'après ce qu'on nous a dit, pas seulement aujourd'hui, mais au cours des derniers jours, beaucoup de gens, et spécialement des ONG, offrent une solution de fortune. Nous pourrions sûrement faire plus. Madame Montani, vous avez dit qu'il faut de la volonté politique pour résoudre le problème. Mais comment maîtriser le problème de la drogue? Je l'ignore. On en parle constamment dans les médias écrits. Comment y faire face?

Mme Thompson : Les jeunes me disent avoir commencé à prendre de la méthamphétamine parce qu'ils avaient peur de s'endormir dans une ruelle. Ils sont sans domicile. Ils vivent dans la rue. Ils seront violés, battus ou tués s'ils s'endorment. Une dose de cinq dollars de méthamphétamine leur permettra de rester éveillés pendant 36 heures. C'est une question de survie.

Le sénateur Poy : Cette nouvelle drogue est bon marché et beaucoup de gens se la procurent.

Mme Thompson : Et son effet est puissant.

La présidente : Si les sénateurs n'ont pas d'autres questions, j'aimerais vous remercier toutes les deux d'être venues nous faire part de vos expériences particulières au sein de vos organismes. Nos travaux sont principalement axés sur la Convention relative aux droits de l'enfant de l'ONU, alors si vous avez d'autres réflexions à nous soumettre ultérieurement, vous pourrez communiquer avec notre greffière. Je pense qu'en matière de volonté politique, lorsqu'il s'agit des enfants, nous devons mettre l'accent sur un changement du système en vigueur, tant du côté fédéral que provincial et communautaire. Nous devons tenter de trouver une solution qui n'est pas fondée sur les besoins, mais sur les droits, et j'ai nommé la Convention relative aux droits de l'enfant de l'ONU. C'est à cela que devrait ressembler la solution. J'espère que vous continuerez à suivre l'évolution de nos travaux. Merci de votre présence ici ce matin.

Mme Montani : Nous vous félicitons pour votre travail et sommes de tout cœur avec vous.

La présidente : Honorables sénateurs, nous allons poursuivre la séance avec notre prochain groupe de témoins. Nous recevons Sue Rossi, du Programme d'action communautaire pour les enfants, et Jessica Chant, directrice exécutive de la Society for Children and Youth of BC. Bienvenue à vous.

Nous poursuivons notre étude de la Convention relative aux droits de l'enfant de l'ONU. Nous nous intéressons surtout à ses conséquences et à la façon dont on la mettra en œuvre dans notre pays. Dans ce contexte, nous nous penchons sur des questions relatives aux enfants ainsi que sur tout ce qui pourrait faire avancer notre étude et nos recommandations au gouvernement fédéral, même si nous savons que nombre de ces questions sont de compétence provinciale. Nous sommes heureux de votre présence. Si vous avez une déclaration d'ouverture à faire, soyez brèves afin que nous puissions avoir un échange de questions et de réponses. Veuillez commencer, madame Rossi.

Sue Rossi, Representative, Community Action Program for Children (CAPC): Thank you for having me here today. I appreciate the fact that you are listening to Canadians around the UN Convention on the Rights of the Child. I read your interim document, and I was impressed with the findings so far. Beyond that, I was excited because when Canada co-chaired the summit in 1990, they made a national and global agreement that children had the right to proper nurturing and care from parents and their caregivers. At the same time, Canada developed the Brighter Futures Initiative. From that initiative came the Community Action Program for Children, CAPC, the Canadian Prenatal Nutrition Program, CPNP, and Aboriginal Head Start program both on and off reserve, although at this point they are managed by two different ministries.

CAPC has made a national framework and delivered programs to communities for children aged zero to six and their families. CAPC is designed to reach remote and rural areas as well as urban and city centres. It sprung out of grassroots community efforts to welcome parents into a non-judgmental environment to reduce isolation, learn more about their own parenting skills and abilities, and to build on them.

CAPC is what we would call a targeted program. We collect demographic data. Primarily our target parent groups are young parents, parents with low income, parents with low education and parents who are suffering from abuse or addiction. I realize there was some conversation around inclusiveness of all parent groups across all socio-economic borders. I agree with you. However, a mixed environment in a parenting group does not always work, because some parents sometimes have insecurities or low self-esteem. We want to keep parents and their children together. We do not want children to be removed from their homes and taken into foster care. We have guiding philosophies and guiding principles in CAPC where children and families are first.

Provincial structures are in place through two initiatives, Success by 6 and Children First from the B.C. Ministry of Children and Family Development. The programs are universal access programs, and we work in partnership with those programs. I think the national fabric of CAPC is important because we can deliver messages to parents in all our provinces. We work with Ontario. We work with eastern provinces. It is a complement to our provincial counterparts who work in preventive parenting programs.

Right now CAPC has moved from Health Canada to the Public Health Agency of Canada and is under scrutiny for their long-term sustainability. I am from the Interior of British Columbia and in my own communities, our coalition is of seven member agencies, and we deliver 22 programs mostly to rural areas. Our parents have counted on our CAPC programs for the past ten years. Parents have come into our programs that are

Sue Rossi, représentante, Programme d'action communautaire pour les enfants (PACE): Merci de me recevoir aujourd'hui. J'apprécie le fait que vous soyez à l'écoute de la population canadienne en ce qui a trait à la Convention relative aux droits de l'enfant de l'ONU. J'ai lu votre rapport provisoire, et j'ai été impressionnée par les conclusions qu'il renferme. Par ailleurs, je me réjouis du fait que, lorsque le Canada a coprésidé le sommet en 1990, on a signé un accord national et international stipulant que les enfants avaient le droit de recevoir une alimentation et des soins adéquats de leurs parents et de leurs gardiens. En même temps, le Canada a mis sur pied l'initiative Grandir ensemble. De cette initiative sont nés le Programme d'action communautaire pour les enfants, ou PACE, le Programme canadien de nutrition prénatale, ou PCNP, et le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones qui vivent tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des réserves, même si en ce moment, ces programmes sont administrés par deux ministères différents.

Le PACE offre un cadre national et permet aux communautés de mettre sur pied des programmes destinés aux enfants âgés de zéro à six ans et à leur famille. Il vise autant les régions éloignées et rurales que les centres urbains. Ce programme découle d'initiatives communautaires visant à accueillir des parents dans un milieu où ils ne se sentent pas jugés, afin qu'ils puissent se sortir de l'isolement, en apprendre davantage sur leurs propres capacités et compétences parentales, et en tirer parti.

Le PACE est ce qu'on appellerait un programme ciblé. Nous recueillons des données démographiques. Notre programme s'adresse principalement aux jeunes parents, aux familles à faible revenu, aux parents peu instruits et souffrant de problèmes d'alcoolisme et de toxicomanie. Je vous ai entendu parler du caractère inclusif de tous les groupes de parents sur le plan socio-économique. Je suis d'accord avec vous. Toutefois, un contexte de mixité sociale ne fonctionne pas toujours parce que certains parents éprouvent parfois des sentiments d'insécurité et ont une faible estime d'eux-mêmes. Nous ne voulons pas séparer les enfants de leurs parents, encore moins les éloigner de leur foyer ou les placer dans des familles d'accueil. Nous avons une philosophie et des principes directeurs au sein du PACE, et le soutien des enfants et de leur famille est notre priorité.

On a mis en place des structures provinciales par le biais de deux initiatives, soit Success by 6 et Children First, du ministère du Développement de l'enfant et de la Famille de Colombie-Britannique. Ce sont des programmes d'accès universel, et nous travaillons en partenariat avec ceux qui les gèrent. Je pense qu'il est important que le PACE soit national parce cela nous permet de transmettre des messages aux parents partout au pays. Nous collaborons avec l'Ontario et les provinces de l'Est. Cela vient compléter le travail de nos homologues provinciaux en matière de programmes de prévention destinés aux parents.

Le PACE relève maintenant de l'Agence de santé publique du Canada et non plus de Santé Canada, et sa viabilité fait actuellement l'objet d'un examen. Je viens de l'intérieur de la Colombie-Britannique. Notre coalition est composée de sept organismes membres, et nous offrons 22 programmes, principalement destinés aux régions rurales. Cela fait 10 ans que nous offrons des services aux parents. Ceux qui ont eu recours à

nervous about parenting and unsure of their role as a parent. Then they graduate through that program into volunteering with the program and taking on duties such as bringing the snacks or helping to clean up. By the time their children are ready for school, we have worked with the parents for a number of years, six years. We have seen some very positive results.

I would like to wind up by reflecting on comments made by the previous panel of speakers. As another one of my hats I wear, I worked in Vernon and opened a homeless shelter about three years ago. The question came up from the Senate about how to alleviate these hardships on people. I believe it comes back to helping the children and helping the parents. So many studies now show that if children thrive from the ages of zero to six, they have a remarkable success rate in finishing school, staying away from criminal activity, building healthy relationships and becoming contributing, healthy citizens. We need to break these cycles in degenerating parental skills. I think CAPC is a light of hope to follow as far as system change goes, and maintaining the rights of the children and the commitment that Canada made at the summit in 1990.

Jessica Chant, Executive Director, Society for Children and Youth of British Columbia: I should tell you who we are before I get into the points that I wanted to raise. SCY has a prolific history. We have been around for 32 years. Our goal is to help enforce and realize the implementation of the UN Convention on the Rights of the Child, UNCRC, in government structures and also in civil society. That is no small feat, but that is what we are trying to accomplish.

We have two main programs, the Rights Awareness Program and Child and Youth Friendly Communities. The Rights Awareness Program is self-explanatory in that we try to raise awareness of the UNCRC. That also involves awareness raising, education, and monitoring of the UNCRC. In our second program, Child and Youth Friendly Communities, we have developed a set of indicators to help municipalities and communities figure out where they are in terms of child and youth friendliness. The program helps communities envision their ultimate child and youth friendly community, which is a place where children's rights can be realized. Children's rights are the base of everything we do.

I wanted to focus on three areas today. They are not small categories: awareness, education, and monitoring of children's rights. In presenting to you, after I settled down and looked at what to say, I was aware that a lot of great stuff is happening here, amazing stuff. I am honoured that you are here and that I have been called to be a witness to tell you about the amazing, radical stuff happening here. I honestly believe that this area is a hot bed of rights activity. However, that hot bed of rights activity comes in an environment where children's rights are not recognized. That is where the radicalism comes from, to acknowledge the B.C. context in those three areas. I chose those three areas because there is a lot of momentum and a lot of talk about children's rights, and those are the three areas and the three

nos programmes sont souvent des parents inquiets, qui manquent d'assurance. Ils s'investissent beaucoup dans le programme et font du bénévolat; par exemple, ils apportent des collations et participent au nettoyage. Quand les enfants sont prêts à entrer à l'école, nous avons déjà travaillé avec les parents pendant six ans. Nous avons constaté de très bons résultats.

Avant de terminer, j'aimerais revenir sur les commentaires du groupe de témoins précédent. J'ai aussi travaillé à Vernon et ouvert un refuge pour sans-abri il y a environ trois ans. Un sénateur a demandé comment faire pour améliorer les conditions de vie des gens. Je crois que nous devons commencer par aider les enfants et leurs parents. Énormément d'études révèlent que les enfants qui se développent bien de la naissance jusqu'à l'âge de six ans terminent leurs études avec succès, ne tombent pas dans la délinquance, sont équilibrés et deviennent de bons citoyens actifs. Nous devons briser ce cercle vicieux et donner aux parents le rôle qui leur revient. Le PACE donne une lueur d'espoir; en plus de modifier le système, il permettra de maintenir les droits de l'enfant et de respecter l'engagement pris par le Canada lors du Sommet mondial pour les enfants de 1990.

Jessica Chant, directrice exécutive, Society for Children and Youth of British Columbia : Avant d'entrer dans le vif du sujet, j'aimerais vous dire qui nous sommes. La SCY a une riche histoire; elle existe depuis déjà 32 ans. Cet organisme contribue au renforcement et à la mise en œuvre de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant au sein du gouvernement et dans la société. C'est une tâche ambitieuse, mais c'est ce que nous tentons d'accomplir.

Nous avons deux principaux programmes : le Rights Awareness Program et le Child and Youth Friendly Communities. Le premier vise à sensibiliser davantage les gens à la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant. Dans le cadre de ce programme, nous organisons des activités de sensibilisation et d'information et nous veillons au respect de la Convention. En ce qui concerne le second programme, Child and Youth Friendly Communities, nous avons établi un ensemble d'indicateurs pour aider les municipalités et les communautés à déterminer si elles offrent un cadre adapté aux besoins des enfants et des jeunes. Le programme aide les communautés à respecter les droits de l'enfant. Ceux-ci constituent le fondement de notre travail.

Aujourd'hui, je vais me concentrer sur trois questions, et pas les moindres : sensibiliser les gens aux droits de l'enfant, les informer, et veiller au respect de ces droits. Avant de venir, alors que je réfléchissais à ce que j'allais vous dire, je me suis rendu compte à quel point il se passe beaucoup de choses ici. Je suis honorée que vous soyez venus et que vous m'ayez convoquée pour vous parler de tout ce qui est réalisé dans la province. Honnêtement, je considère que cette région fait énormément pour la protection des droits, pourtant les droits de l'enfant n'y sont pas reconnus. Voilà pourquoi la Colombie-Britannique doit agir sur ces trois fronts : la sensibilisation, l'information et le respect des droits. J'insiste là-dessus parce qu'on se mobilise et on parle beaucoup en faveur des droits

processes that we see. It is a continuum of awareness raising, then education, and then monitoring. In a lot of situations, education and monitoring happen in the same place or at the same time in one session.

I will touch briefly on awareness. SCY is partnered with the Child and Youth Officer of British Columbia and an amazing array of community and government professionals to deliver a children's rights awareness campaign over the next three years. That is the plan. We will see what actually happens.

I am happy to share with you the results of an Ipsos Reid survey we did. Based on a survey of 800 British Columbians, we asked a number of questions. The first was: "How much do you know about the rights of children and youth in B.C.?" The answers were pretty much split down the middle. Half said they knew a great deal or some, and 52 per cent said they knew nothing at all or not very much. If they were aware of rights, the main rights that they were aware of were education and safety. We developed these categories as a committee, as they apply to the convention. We could be more specific, but that is how it goes. In terms of issues that were most concerning about children and youth that they wanted to see addressed were, again, education, safety, and health care. I think the question most applicable to this committee was, "How familiar would you say you are with the United Nations Convention on the Rights of the Child?" Are you all ready for the answer? It might shock you that 75 per cent have heard only the name or are not at all familiar with the UNCRC, and 25 per cent had heard the name or were somewhat familiar.

The Chairman: Can I intervene for clarification: 800?

Ms. Chant: General public from all over B.C.

The Chairman: All over B.C., general public and not children?

Ms. Chant: No, it was 18 and over.

The Chairman: Our definition of children is 18 and under. Was it a random sampling of B.C. people?

Ms. Chant: That is correct. We asked them which areas of the convention they would want to pay the most attention to. We asked them, too, if they thought that children's rights are being fully met in B.C. Answers were split down the middle. Half agreed and half disagreed that their rights were being met. About 86 per cent strongly or moderately agreed that there needs to be more information about the UNCRC. Finally, it was split down the middle again as to whether enough information was available. There are interesting findings there. We also asked them how information would be best disseminated to them as members of the general public and how information would be best disseminated to children and youth. We have that information for you.

I wanted to let you know about this awareness campaign, and this amazing integration of community members, representatives from different ministries of the government, and funders as well.

de l'enfant. Dans bien des cas, l'information et l'apprentissage du respect se font en même temps.

Je vais parler brièvement de la sensibilisation. La SCY s'est associée au Child and Youth Officer de Colombie-Britannique et à un grand nombre de professionnels représentant la collectivité et le gouvernement pour mener une campagne de sensibilisation aux droits de l'enfant au cours des trois prochaines années. C'est le plan. Nous verrons ce qui se passera par la suite.

Voici les résultats d'un sondage Ipsos Reid que nous avons réalisé auprès de 800 Britanno-Colombiens. La première question était : « Connaissez-vous bien les droits des enfants et des adolescents en Colombie-Britannique? » Les réponses étaient très partagées. La moitié des répondants ont affirmé connaître ou très bien connaître ces droits, alors que 52 p. 100 ont indiqué qu'ils ne les connaissaient pas du tout ou que très peu. Ceux qui les connaissent citaient le plus souvent les droits à l'éducation et à la protection. Notre comité a établi ces catégories en fonction de la Convention. Nous aurions pu être plus précis, mais c'est ainsi. D'après le sondage, les problèmes les plus préoccupants concernaient, encore une fois, l'éducation, la protection et les soins de santé. À mon avis, la question la plus pertinente pour ce comité était : « Connaissez-vous bien la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant? » Êtes-vous bien assis? 75 p. 100 des personnes interrogées ont répondu que seul le nom leur disait quelque chose ou qu'elles ne connaissaient pas du tout la Convention, et 25 p. 100 ont indiqué qu'elles en avaient déjà entendu parler ou qu'elles la connaissaient un peu.

La présidente : J'aimerais avoir une précision : vous avez interrogé 800 personnes, n'est-ce pas?

Mme Chant : Oui, de partout en Colombie-Britannique.

La présidente : Mais pas des enfants?

Mme Chant : Non, le sondage a été réalisé auprès de personnes âgées de 18 ans et plus.

La présidente : Les enfants étaient donc exclus, selon notre définition. Avez-vous procédé à un échantillonnage aléatoire?

Mme Chant : Absolument. Nous avons demandé aux répondants à quelles parties de la Convention ils accorderaient le plus d'attention. Nous leur avons aussi demandé s'ils considéraient que les droits de l'enfant étaient entièrement respectés en Colombie-Britannique. Les avis étaient également partagés. La moitié des répondants estimaient que oui, alors que l'autre moitié pensait le contraire. Environ 86 p. 100 étaient totalement ou moyennement d'accord sur la nécessité de renseigner davantage les gens sur la Convention. Finalement, la population était divisée en deux quant à savoir s'il y avait suffisamment d'information disponible. Nous avons pu tirer des conclusions intéressantes. Nous avons aussi voulu savoir par quels moyens on devrait informer le grand public et les jeunes. Nous avons cette information pour vous.

Je voulais vous parler de cette campagne de sensibilisation et de la collaboration exceptionnelle des membres de la communauté, des représentants des différents ministères et des bailleurs de

We want to have a multimedia campaign and regionalized forums feeding into a larger provincial forum hopefully in three years' time around International Children's Day.

In terms of education, SCY has done a lot of research. The most recent research is on the youth and criminal justice system and whether their rights are being met. As I said before, education and monitoring happens essentially at the same time. We had a research component, a literature review focusing especially on the needs of children or youth with disabilities — hidden disabilities were included — in the criminal justice system. We have an analysis of the criminal justice system and where youth saw their rights being met and also where professionals saw their rights being met. We also did an analysis of the convention and policies in British Columbia for children and youth with disabilities. We have a large paper that I would be happy to mail to you looking at how the convention applies to B.C. policies in that area.

That takes me to monitoring. SCY has done amazing work in terms of analyzing provincial legislative compliance with the UNCRC. SCY developed a model for analyzing and rating government policies. There are two rating systems. One rates whether the policy complies with the UN convention, and the other one looks more at article 12 and whether children are included in the creation of the policy or whether the policy takes into account children's interests and allows them the space to be involved in analysis and implementation of that policy. According to the rating system, 52 per cent did very well in terms of compliance with the convention, so 52 per cent were good on a four-point scale. The third point is that the interests of the child need more looking at in terms of development of policy. Child participation needs to happen more effectively.

I was not here for the first session, but I have heard that you are looking for some systemic possibilities for more inclusion of UNCRC and policies. I wanted to share SCY's people's project which was a collaboration of community, government and funding. The project was only within the geographic boundaries of Vancouver. We developed a workshop of 22 sessions with youth mostly and with service providers, educating them about the UNCRC. If we look at awareness raising and the UNCRC as a tool, there are some difficulties in using it as a tool and making it accessible to children and youth. There is some definite work that needs to be done in terms of making the convention friendly and accessible. Work needs to be done to help children understand the implications of articles, these very abstract legal principles, for their lived experiences and in their daily lives. We tried to do that in this workshop. Think about it. For two hours, we go in there. We say, "Here is this legal document. How does it apply?" It was really effective, in that we took those articles, made them child and youth friendly, and had children and youth engage in participatory action research methodology, so community mapping, to express where their rights were violated. We gathered individual anecdotal stories, and because of the framework, we

fonds. Nous voulons mener une campagne multimédia et organiser des forums régionaux qui alimenteront des tribunes provinciales, avec un peu de chance, dans trois ans, dans le cadre des activités entourant la Journée internationale de l'enfant.

Pour ce qui est d'informer les gens, la SCY a fait beaucoup de recherches. La plus récente porte sur le système de justice pénale juvénile et le respect des droits des jeunes. Comme je l'ai dit auparavant, l'information et l'apprentissage du respect des droits se font en même temps. Nous avons un volet recherche et nous avons entrepris une analyse documentaire axée sur les besoins des mineurs ayant une déficience — y compris non apparente — dans le système de justice pénale. Nous avons analysé le système de justice et vérifié si les droits des jeunes étaient respectés, de leur avis et de celui des professionnels. Nous avons également réalisé une analyse de la Convention et des politiques visant les mineurs aux prises avec une déficience en Colombie-Britannique. Nous avons rédigé un gros document sur la façon dont la Convention s'applique aux politiques britanno-colombiennes. Je serais heureuse de vous l'expédier par la poste.

Ce qui m'amène au respect des droits. La SCY a accompli un travail remarquable en analysant la conformité des lois provinciales avec la Convention. Elle a élaboré un modèle d'analyse et d'évaluation des politiques gouvernementales. Il existe deux systèmes d'évaluation; l'un permet de déterminer si les politiques sont conformes à la Convention de l'ONU, et l'autre vise davantage l'article 12 et sert à vérifier si les enfants sont pris en considération dans l'élaboration des politiques ou si celles-ci tiennent compte des intérêts des enfants et leur permettent de participer à leur analyse et à leur mise en œuvre. Selon le premier système d'évaluation, 52 p. 100 des politiques étaient très conformes à la Convention, ce qui correspondait à « bien » sur une échelle de quatre points. Si l'on a obtenu la note 3, c'est parce qu'il faut davantage prendre en compte les intérêts des enfants dans l'élaboration des politiques. On doit faire participer les enfants de façon plus efficace.

Je n'ai pas assisté à la première séance; par contre, j'ai cru entendre que vous envisagiez la possibilité d'inclure davantage la Convention dans les politiques. Je voulais vous parler du projet de la SCY. Il s'agit d'une collaboration entre des membres de la communauté, des représentants du gouvernement et des bailleurs de fonds. Ce projet est limité à la région de Vancouver. Nous avons organisé un atelier de 22 séances d'information sur la Convention de l'ONU à l'intention des mineurs, principalement, et des fournisseurs de services. Si l'on veut accroître la sensibilisation, on doit d'abord faire de la Convention un outil convivial et accessible aux jeunes. On doit faire comprendre aux enfants l'incidence des articles, ces principes juridiques très abstraits, sur leur vie quotidienne. C'est ce que nous avons essayé de faire dans le cadre de cet atelier. Pensez-y. Nous examinons la Convention à raison de deux heures par séance. Nous disons : « Voici le document juridique dont il est question, maintenant comment s'applique-t-il? » Ces séances se sont avérées très efficaces. Nous avons vulgarisé les articles pour en faciliter la compréhension par les enfants, que nous avons fait participer à des activités de recherche pour déterminer où il y avait violation de leurs droits, d'après le profil des collectivités. Nous avons

could use it as research. We also asked them where their rights were being upheld. We are in the process of creating a report that compiles all that information. Hopefully, we can take that to other municipalities and connect with other people nationally in order for that to be a mechanism for communities, government, funders and everyone to understand how children's rights are fairing.

I know I am going overboard, but I want to talk about two more things about the B.C. lived reality here. Participatory structures for children and youth are very much lacking in government structures, and next to non-existent, specifically in Vancouver with the cutting of the child and youth advocate. I think advocacy has become a dirty word, which I think is dangerous. We have officers. We do not have advocates anymore. In terms of terminology, that is upsetting. What is also upsetting is the money that is continuously cut from social services and also the hesitancy of government people to jump onto every part of any kind of rights analysis for fear that it will make government look bad or create tension.

The good things that SCY has witnessed are the collaborations that I have spoken about and the amazing ability of children's rights to bring together the funders, the government officials and the community partners. The issue is a catalyst for bringing those people together. In terms of looking at systemic structures and the creation of those structures, all those players need to be acknowledged and included in the creation and implementation of those structures. When we asked in the survey about awareness raising and who was most responsible for delivering and protecting children's rights in society, we really broke it down, but the majority of people answered all of the above. Those are my remarks to you.

The Chairman: Again for clarification, we have gone across country, not yet fully, but you seem to have embraced the convention and have these programs. How did that come about, and do you know of any counterpart organizations or groups across Canada doing the same thing?

Ms. Chant: I am relatively new to the job, but I went to a children's rights conference in July, and there are definitely similar conferences. There is the Canadian Coalition for the Rights of Children. Do you want to know programatically?

The Chairman: Programatically: certainly there are groups who advocate implementing the convention. Other traditional organizations, if I can use that term, are aware of it. Service oriented support organizations for children or programs have been around a long time that understand the convention and are trying to put it in. You seem to have embraced the convention in the last three years. You said your organization has been around for 32 years, but you seem to have taken on intensely the awareness campaign, the analysis, and even an Ipsos Reid poll. We have not heard this elsewhere.

Ms. Chant: In the B.C. context, I am talking about the timeliness of all these ventures. It is hot for a reason. When the Campbell government came in, they completely slashed social

recueilli des anecdotes et nous avons pu nous en servir dans nos recherches. Nous leur avons également demandé où leurs droits étaient reconnus. Nous sommes en train de préparer un rapport qui compile toutes ces informations. Nous espérons que cela servira ailleurs au pays pour faire comprendre aux collectivités, aux gouvernements, aux bailleurs de fond et à toute la population l'importance des droits de l'enfant.

Je sais que je m'écarte un peu du sujet, mais je veux aborder deux autres facettes de la réalité ici, en Colombie-Britannique. Tout d'abord, les structures propices à la participation des enfants et des adolescents sont insuffisantes, voire inexistantes, particulièrement à Vancouver, avec la réduction des services de défense des droits des jeunes. Je pense d'ailleurs que « défenseur » est devenu un mot à proscrire. Nous n'avons plus de défenseurs, mais des agents. C'est un terme qui me dérange. Ce qui me dérange encore plus, c'est que le budget alloué aux services sociaux se réduit comme peau de chagrin et que le gouvernement hésite à prendre part à une analyse des droits, quels qu'ils soient, par peur des critiques et des tensions.

Pour ce qui est des aspects positifs, il y a les collaborations dont je vous ai parlé et le fait que la question des droits de l'enfant réussit très bien à rapprocher des bailleurs de fonds, des représentants gouvernementaux et des partenaires communautaires. Elle sert de catalyseur. Et tous ces acteurs doivent être pris en considération et participer dans la création et la mise en œuvre de nouvelles structures systémiques. Dans le sondage sur la sensibilisation, lorsque nous avons demandé aux gens de nous dire qui, selon eux, était ultimement responsable de faire appliquer et de protéger les droits des enfants dans la société, la majorité ont cité toutes les personnes que je viens de mentionner. Voilà ce que j'avais à vous dire.

La présidente : Nous avons presque fait le tour du pays, mais votre organisme semble s'être conformé à la Convention et s'être doté de programmes. Comment cela s'est-il passé, et connaissez-vous d'autres organismes ou groupes équivalents au Canada qui en ont fait autant?

Mme Chant : Je suis en poste depuis peu, mais j'ai assisté à une conférence sur les droits de l'enfant en juillet dernier. D'autres événements semblables doivent certainement se tenir ailleurs. Il y a la Coalition canadienne pour les droits des enfants. Qu'est-ce que vous voulez savoir concrètement?

La présidente : Il y a certainement des groupes qui prônent la mise en œuvre de la Convention. D'autres organisations classiques, si je puis m'exprimer ainsi, connaissent son existence. Les organismes de soutien qui offrent depuis longtemps des services ou des programmes aux enfants comprennent la Convention et tentent de s'y conformer. Vous semblez adhérer pleinement à la Convention depuis trois ans, et vous existez depuis environ 32 ans. Vous avez mené, de manière approfondie, une campagne de sensibilisation, une analyse et même un sondage Ipsos Reid. À notre connaissance, rien de tel ne s'est produit ailleurs.

Mme Chant : En Colombie-Britannique, toutes ces initiatives sont opportunes. Ce n'est pas pour rien que ce dossier suscite un vif intérêt. Lorsque le gouvernement Campbell est arrivé au

services. All of the sudden, community organizations, not to mention the ministries who were supposed to support communities were gutted. The way that request for proposals was reorganized was that all these people were put in competition with each other. The impact was that children's rights were not being met. Because the change was so dramatic and so quick in a lot of ways, and I think that is devastating, it is obvious what was happening. I think because of the obvious nature of the change there is a lot more action around it.

Senator Poy: Ms. Rossi, I would like to ask you exactly how CAPC works. You help pregnant women and parents. Do you have many groups all over British Columbia and they contact you; is that how it works?

Ms. Rossi: There were a couple of questions in there. In British Columbia we see 3,500 children a month in our CAPC programs.

Senator Poy: How many locations do you have?

Ms. Rossi: There are 168 places within the province. Our structure is through coalitions. Our agencies meet as a coalition. From there the coalition members deliver programs and services within their catchment area. CAPC is not always called CAPC. It is typically called Mom and Tot Drop In, Mom's Morning Out or Dad's Night Out. We have not done a lot of social marketing around CAPC. We are starting to raise the awareness of those small programs in the community through the products I brought today. Most CAPC programs run only one or two days a week mostly because of our limited funding. As well, we try to work in conjunction with other programs and services, particularly in small communities, so we are not overlapping on the same day. For example, 90 new babies are born in Revelstoke every year. There are so many parents that we want to make sure they have access to all types of programming. CAPC focuses on parent skill and development. Parents find CAPC usually through referrals, through a public health nurse or other young moms in the community. We have built a lot of our CAPC program on partnerships. We rely on that communication amongst professionals and non-professionals. We provide an avenue for early screening, early intervention and early detection as well because once the health nurse visits are over and the parents are coming to a CAPC program, we can link those parents back to health care professionals where a trust might not be built through either having them drop into our programs or having the CAPC worker go with the mom to the professional services. Those frameworks are built in every province across Canada. That is significant. I have the figures. Without looking, I think we have about 1,700 sites across Canada. We are a pretty good framework that has been in place for a number of years.

Senator Poy: I am wondering about reaching pregnant women. Do you work with maternity wards? Do you work with obstetricians who tell the pregnant mothers to contact you?

Ms. Rossi: Because conception and even pre-conception is a big part of healthy child development, it is our Canadian Prenatal Nutrition Programs, CPNP, that see women from

pouvoir, il a sabré dans les services sociaux. Par le fait même, les organismes communautaires, sans parler des ministères censés soutenir les collectivités, se sont retrouvés complètement démunis. En raison de la réorganisation des demandes de proposition, tous étaient en concurrence. Au bout du compte, on n'a pas respecté les droits des enfants, et ce, à cause de ce changement radical et rapide, et j'irais jusqu'à dire dévastateur, comme on l'a vu. C'est ce changement brutal qui a entraîné toute cette mobilisation.

Le sénateur Poy : Madame Rossi, j'aimerais savoir exactement comment fonctionne le PACE. Si j'ai bien compris, vous venez en aide aux femmes enceintes et aux parents. Vous avez beaucoup de groupes en Colombie-Britannique? Est-ce qu'ils vous contactent? Est-ce ainsi que cela fonctionne?

Mme Rossi : Vous me posez là plusieurs questions. En Colombie-Britannique, nous voyons 3 500 enfants par mois dans le cadre de nos programmes.

Le sénateur Poy : Dans combien de centres intervenez-vous?

Mme Rossi : Cent soixante-huit, partout dans la province. Nous formons des coalitions. Les membres de ces coalitions offrent des programmes et des services dans leur région. Le PACE porte plusieurs noms et nous n'avons pas vraiment fait de marketing social autour de ce programme. Nous commençons à faire connaître ces petits programmes communautaires au moyen des produits que j'ai apportés aujourd'hui. La plupart des services du PACE sont offerts à raison d'un ou deux jours par semaine à cause de notre financement limité. De plus, nous collaborons avec les responsables d'autres programmes et services, particulièrement dans de petites communautés, afin d'éviter tout chevauchement. Par exemple, 90 bébés viennent au monde chaque année à Revelstoke, et nous voulons nous assurer que tous les parents ont accès aux différents programmes. Le PACE est axé sur les compétences parentales et le développement de l'enfant. Ce sont habituellement les infirmiers de la santé publique ou certaines jeunes mères de la communauté qui recommandent le PACE aux nouveaux parents. Une bonne partie du PACE repose sur des partenariats. Nous comptons sur cette communication entre les professionnels et la clientèle. Nous mettons l'accent sur le dépistage et l'intervention précoces, car une fois les rencontres avec les infirmiers terminées, les parents qui participent à un programme du PACE pourront de nouveau être confiés à un professionnel de la santé en qui ils auront confiance, ce qui ne serait pas le cas s'ils avaient été catapultés dans un programme sans aucun soutien. Ce système est instauré dans chaque province. C'est important. J'ai les chiffres. Sans regarder, je pense que nous disposons de 1 700 antennes à travers le Canada. Nous avons une très bonne structure qui est en place depuis déjà plusieurs années.

Le sénateur Poy : Je me demande comment vous faites pour aider les femmes enceintes. Travaillez-vous avec des cliniques de maternité? Est-ce que ce sont les obstétriciens qui vous envoient les futures mères?

Mme Rossi : Étant donné que la santé de la femme avant et pendant la grossesse est pour beaucoup dans le développement sain de l'enfant, dans le cadre du Programme canadien de

pre-pregnancy hopefully, right through to three years old. Their time frame is a little shorter whereas our CAPC time frame is conception to age six. Prenatal works a lot more with the high risk parents, and their referral system is more through the hospitals and doctors whereas ours is more through public health once babies are born than through other early intervention specialists. As well, provincial structures are set up around Success by 6 and Children First. They have created early childhood development, ECD, committees in 110 communities in our province. Our CAPC people sit on those provincial committees and link with them. There is a good cross-referral system set up through those committees as well.

Senator Poy: Your work is mainly prevention of problems that might develop, instead of solving problems for parents, right?

Ms. Rossi: I think our work includes both although I do not think we solve problems for parents. I think parents voluntarily come to our program. Our programs have increased. We have collected data for years now, and our data has become streamlined and probably a little more useful at government levels. Parents are invited to come at any stage of their parental skill development. Our CAPC are not required to have a standardized level of education. A lot of our CAPC workers are previous CAPC moms. The cornerstone of CAPC is that ability to connect with parents and to build the trust where parents are able to share the problems they are having at home raising their children with other parents in a safe, supportive environment. A lot of our program includes referral. We are not specialists ourselves. We are not counsellors. I think there is a magical ingredient when somebody cares about somebody else. That is how you can build on hope and trust again and allow people to move through the difficulties they may be experiencing at their own rate. That is how our programs work.

The Chairman: You are centered on parents, but a lot of the parents that I used to deal with would not attend programs. They had their own problems, and those children were even more at risk. How do you handle that element where they have not stopped using drugs or alcohol but they have a child and that child needs resources and that child is with the parent but the parent will not come to a meeting?

Ms. Rossi: Isolation is strongly connected to health determinants because in isolation parents stop reaching out and asking for help. They start to internalize their problems, and they become lost in the systems. We do a lot of training with our staff around how to reach hard-to-reach families. We consider ourselves very successful in that area: more successful than any other program I have seen in the years I have worked in early childhood development. Some parents require one-to-one support before they will come into a group. I think maybe we have all experienced some point in our life where it is hard to walk into a room where we are not sure how we will be accepted or how

nutrition prénatale, le PCNP, on s'occupe des femmes depuis la conception jusqu'à ce que l'enfant atteigne l'âge de trois ans. C'est plus court qu'avec le PACE, qui permet de suivre les enfants de la conception à six ans. Le PCNP s'adresse davantage aux parents très vulnérables, et ce sont surtout les hôpitaux et les médecins qui dirigent leurs patients vers ce programme, contrairement à nous qui collaborons davantage avec les services de santé publique, une fois le bébé né, plutôt qu'avec d'autres spécialistes en intervention précoce. De plus, les structures provinciales sont mises en place par le biais des initiatives Success by 6 et Children First. Elles ont permis de créer des comités de développement de la petite enfance dans 110 communautés, partout dans la province. Nos intervenants siègent à ces comités et entretiennent des liens avec eux. Ces comités ont également permis de mettre en place un bon système d'aiguillage.

Le sénateur Poy : Votre travail consiste principalement à prévenir les problèmes qui pourraient se développer plutôt qu'à aider les parents à les régler, n'est-ce pas?

Mme Rossi : Nous faisons les deux, mais à bien y penser, je ne crois pas que nous réglions les problèmes pour les parents. Je pense que les parents participent d'eux-mêmes à nos initiatives. Le nombre de nos programmes a augmenté. Comme nous recueillons des données depuis plusieurs années déjà, nous avons simplifié nos méthodes, ce qui rend les données un peu plus utiles pour les gouvernements. Nous invitons les parents à venir à n'importe quel stade du développement de leurs habiletés parentales. Il n'y a pas de niveau d'études requis pour nos intervenants. Beaucoup sont des mères ayant déjà eu recours au PACE. À la base du PACE se trouve la capacité de communiquer et d'instaurer un climat de confiance afin de faciliter les échanges entre les parents, dans un milieu sûr et stimulant, sur les problèmes éprouvés à la maison dans l'éducation des enfants. Il nous arrive souvent d'orienter notre clientèle vers des ressources plus appropriées. Nous ne sommes pas des spécialistes ni des conseillers. C'est merveilleux de voir quelqu'un s'occuper de quelqu'un d'autre. C'est ainsi que l'on redonne espoir et confiance et qu'on permet aux gens de surmonter leurs difficultés à leur rythme. Voilà en quoi consistent nos programmes.

La présidente : Les parents sont au centre de vos préoccupations, mais beaucoup de ceux que j'ai rencontrés ne participaient pas à ce genre de programmes. Ils avaient leurs propres problèmes et leurs enfants étaient encore plus en danger. Que faites-vous lorsqu'un parent consomme de la drogue ou de l'alcool et n'assiste pas aux réunions, même si son enfant a besoin d'aide?

Mme Rossi : L'isolement est étroitement lié aux déterminants de la santé parce que des parents qui vivent dans l'isolement ne demandent pas d'aide. Ils gardent leurs problèmes pour eux et le système en perd la trace. Nous enseignons à notre personnel comment atteindre ces familles inaccessibles. Et nous obtenons de très bons résultats, plus que tout autre programme que j'ai vu quand je travaillais en développement de la petite enfance. Certains parents ont besoin d'un soutien individuel avant de s'intégrer à un groupe. Je pense que nous avons tous, à un certain moment de notre vie, vécu cette expérience difficile de ne pas savoir si nous allions être acceptés ou bien perçus par les autres.

others will see us. CAPC came from the population and public health branch of Health Canada, which did not allow our staff to do one-on-one support. That support really comes back to being a counsellor's role because things could come up in those conversations that we are not really skilled enough to deal with. Our role then is to work closely with the counsellors working with the families. A program called Nobody's Perfect works with small groups of parents that are in intense situations. Nobody's Perfect refers to CAPC as well.

Something I would like to bring to the attention of the senators here today is that in B.C., the majority of our population lives in rural and remote areas. The city centre does not necessarily reflect areas and regions of the North, the East and West Kootenays, or where we live. We run across moms at the grocery store and we see moms around town, and so it is easy for us, as CAPC worker, to introduce ourselves. We have come up with innovative ways of getting to know somebody in a grocery line or having somebody who is already in a CAPC program help a mom that we know is not coming to programs. We do our best.

Senator Nancy Ruth: If this committee recommended a national early childhood education program in its report, would that program help facilitate the rights of children, and if so, why?

Ms. Chant: Yes, it would be good because I think any recommendation, making that public recommendation, is a good idea: Having the recommendation be a topic of conversation, but also realizing that if children are brought up knowing their rights from early childhood, then that information has ramifications in their entire life. Also, any support to parents and families, any recognition of that issue, I think is also huge.

Ms. Rossi: Can you repeat the question, please?

Senator Nancy Ruth: If this committee recommended a national early childhood learning program, say from three to six, would that recommendation facilitate children having their rights and knowing about them? I am not talking about day care. I am talking about early childhood learning.

Ms. Rossi: That is a good question because I do not know if any stand-alone program can address a national early childhood learning structure. If it was me, I think a recommendation that I would take back to the federal government is to keep the structures that are in place already and use the frameworks for delivering the messages that are government priorities around the rights of the child.

Earlier, we talked about some figures. Across Canada 394 CAPC projects provide 1,775 local programs. In partnership there is also the CPNP and Aboriginal Head Start. Those structures have been in place for long enough that if the federal government has priorities to deliver to families in communities across Canada, then I would recommend we keep the structure in place and evaluate the material and resources that are fed into that structure. I believe, though, we still need to work with individual provinces and community members, too. There needs to be a full circle

Étant donné que le PACE relève de l'Agence de santé publique du Canada, nous ne pouvons pas permettre à notre personnel d'offrir un soutien individuel. Lorsque nous ne sommes pas assez qualifiés pour régler un problème, nous pouvons confier la personne à un conseiller. À ce moment-là, notre rôle sera de travailler étroitement avec le conseiller qui s'occupera de la famille. Il existe un programme appelé Y'a personne de parfait, qui s'adresse à de petits groupes de parents éprouvés. Ce programme oriente également des gens vers le PACE.

J'aimerais attirer l'attention des sénateurs sur le fait que la majorité de la population britanno-colombienne vit dans des régions rurales et éloignées. Le centre urbain ne ressemble pas nécessairement aux régions des North, East et West Kootenays, ni aux secteurs dans lesquels nous vivons. Nous rencontrons des mères à l'épicerie et ailleurs en ville; il est donc facile pour nous, travailleurs du PACE, de leur proposer nos services. Nous savons bien nous y prendre pour parler aux gens dans une rangée d'épicerie ou pour encourager une mère qui participe déjà au PACE à aider une autre mère dans le besoin. Nous faisons de notre mieux.

Le sénateur Nancy Ruth : Si le comité avait recommandé un programme national d'éducation de la petite enfance dans son rapport, ce programme aurait-il contribué au respect des droits de l'enfant, et si oui, pourquoi?

Mme Chant : Oui, ce serait bien. Je pense qu'il faudrait débattre publiquement de cette recommandation. Plus tôt les enfants connaîtront leurs droits, mieux ils s'en porteront tout au long de leur vie. Il importe grandement d'aider les parents et des familles et de regarder le problème en face.

Mme Rossi : Pouvez-vous répéter la question, s'il vous plaît?

Le sénateur Nancy Ruth : Si le comité avait recommandé un programme national d'éducation de la petite enfance, disons pour les enfants âgés de trois à six ans, cette recommandation aurait-elle permis aux jeunes de mieux connaître leurs droits et de s'en prévaloir? Je ne parle pas des services de garde. Je parle de l'apprentissage dès la petite enfance.

Mme Rossi : C'est une bonne question parce que je ne sais pas si avec un programme distinct, on pourrait envisager une telle structure d'apprentissage à l'échelle nationale. Si j'étais à votre place, je pense que je recommanderais au gouvernement fédéral de conserver et d'utiliser les structures en place pour faire connaître ses priorités à l'égard des droits des enfants.

Nous avons mentionné plus tôt quelques chiffres. Dans le cadre du PACE, 394 projets permettent d'offrir 1 775 programmes dans les communautés, partout au Canada. Nous travaillons également en partenariat avec le PCNP et le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones. Ces structures existent depuis assez longtemps déjà; alors si le gouvernement fédéral veut s'attaquer aux priorités concernant les familles, je lui recommanderais plutôt de laisser la structure telle quelle et d'évaluer le matériel et les ressources nécessaires. Par contre, je crois que nous devons travailler en collaboration avec

of families' input into the plan as well as having the plan roll back into the community. We need to use what we have in place and somehow use that avenue of feedback from the parents to make sure what we put in place works. There has to be some sort of mechanism to do that.

Ms. Chant: I wonder how we can have a recommendation for a learning program without addressing day care. To me, we need day care, child care spaces. We need some kind of program for day care before we can even talk about having a learning program because if we have a learning program, who accesses it if we do not even have a national system of day care? To me, that seems like jumping the gun a little bit. It should be implicit in the recommendation for an early childhood learning program, that it would be implemented while building on a national child care program. I wonder where that learning program will happen, if not in these child care spaces. Who will access them if there are not the child care spaces in the first place for the early childhood learning program? I fundamentally agree with the learning program, yes, but I think there are lots of barriers that need to be addressed before talking about that.

Senator Nancy Ruth: I grew up in an environment where the judge would say if they got you before age seven, they have got you. It seems to me we hear lots of testimony that if a child before age six is in a healthy learning environment where there is food, safety and so on, that child has a better chance of self-esteem and dealing with life later on. Where would it happen? I have no idea, but my assumption is that the schools would add on, so people who have access to schools would have access to early childhood learning. That may be a problem in rural areas, but that also leaves day care for kids one to two if both parents work.

Ms. Chant: One more thing about the B.C. context too, and I am sure you have heard it — I hope you have heard it in your sessions — is that we have the highest child poverty rate in Canada — one in three children — so the barriers and accessibility issues are huge. They need to be addressed in talking about learning programs.

Senator Nancy Ruth: Do not say “before:” “Along with” will perhaps get us further.

Ms. Rossi: Can I add one more comment as well for the B.C. context? I am not sure if you are aware of Dr. Clyde Hertzman's work. Clyde Hertzman works on a project called the Human Early Learning Project, and it is through our University of British Columbia. Over the past three years, every single kindergarten student in British Columbia has been part of a study. From that, the study looked at a scale of nine vulnerabilities around social, emotional, cognitive and intellectual developments. Researchers have created a B.C. child atlas that basically lays out all the neighbourhoods of vulnerable

les provinces et les communautés. Il faudra compter sur la participation active des familles à l'élaboration d'un plan qui sera ensuite appliqué dans la communauté. Nous devons utiliser nos ressources et, d'une manière ou d'une autre, demander l'avis des parents pour nous assurer que tout fonctionne comme souhaité. Mais pour ce faire, il doit y avoir un mécanisme en place.

Mme Chant : Je me demande comment nous pouvons recommander un programme d'apprentissage sans même aborder la question des services de garde. À mon avis, nous avons besoin de places en garderie. Il faut mettre sur pied un programme en ce sens avant même d'envisager la possibilité de mettre en œuvre un programme d'apprentissage. De toute façon, qui va accéder à votre programme si nous ne disposons même pas d'un programme national de garderies? Je crois que nous allons trop vite en affaires. Il devrait être implicite, dans la recommandation, qu'un programme d'éducation de la petite enfance serait mis en œuvre parallèlement à un programme national de garderies. Je me demande où ce programme d'apprentissage serait offert, si ce n'est pas dans les garderies. Qui participera à ce programme, si nous n'avons même pas suffisamment de places en garderie? Je suis parfaitement en faveur de ce programme d'apprentissage, mais je crois qu'il y a beaucoup de choses à régler avant.

Le sénateur Nancy Ruth : J'ai grandi dans un environnement où l'on disait que si un enfant était pris en charge avant l'âge de sept ans, il était en quelque sorte sauvé. Il me semble entendre souvent les gens dire que si un enfant de moins de six ans vit dans un milieu d'apprentissage sain, où il est nourri, protégé et ainsi de suite, il a plus de chances d'avoir une bonne estime de lui et de surmonter les épreuves de la vie. Mais comment s'y prendre? Je n'en ai aucune idée, mais je dirais que les écoles sont un bon endroit pour cela; les enfants scolarisés pourraient ainsi avoir accès au programme d'apprentissage. Cela risque toutefois d'être plus compliqué dans les régions rurales, mais il reste toujours les garderies pour les enfants de un à deux ans, quand les deux parents travaillent.

Mme Chant : J'aimerais ajouter une chose concernant la situation en Colombie-Britannique, et je suis certaine que vous la connaissez déjà — du moins je l'espère. Notre province est celle qui connaît le plus haut taux de pauvreté infantile au Canada; celle-ci touche un enfant sur trois. Il y a donc d'importants obstacles et problèmes d'accessibilité. Il faudrait en parler dans le cadre des programmes d'apprentissage.

Le sénateur Nancy Ruth : Il ne faut pas regarder en arrière, il faut se tourner vers l'avenir; ce sera certainement plus utile.

Mme Rossi : Pourrais-je ajouter quelque chose? Je ne sais pas si vous connaissez le travail du Dr Clyde Hertzman. Cet homme travaille sur un projet d'éducation préscolaire à l'Université de la Colombie-Britannique. Son étude porte sur tous les élèves de la maternelle en Colombie-Britannique depuis trois ans. Le Dr Clyde Hertzman a établi neuf facteurs de vulnérabilité sur le plan du développement social, émotionnel, cognitif et intellectuel. Des chercheurs ont créé un document répertoriant les quartiers où les enfants sont vulnérables. Ils ont conclu qu'un enfant sur quatre n'était pas prêt pour l'école. À partir de cette

children in B.C. They have come up with a figure that one in four children in B.C. is not ready for school. From that study in B.C., they looked at developing what they call hub models, and the hub models would include the ministries of education, health, and children and family development to build centres of early learning for children zero to six, even if the centres are satellite locations. That idea ties in maybe with some of the ideas that you might take back to the federal government. Within B.C. there are some movements towards creating these hubs, but again, you cannot rely on one source for all parent needs because we still need to look at all things. I think I mentioned that federal governments working in orchestration with provincial governments and community levels is how we will get it done. A lot of work is happening in B.C. Recently, even our Ministry of Education has now hired a manager of early learning, which is new for us. Typically, we have worked with the Ministry of Health and the Ministry of Children and Family Development around children aged zero to six, so we have a new partner now. In our interior region, we are building an interior regional childhood development network. Our interior region is a fifth of the province. We are working with the three ministries to develop regional service plan deliveries. That is my other hat. With CAPC I see how that will work with the families that might not be able to enter immediately into these hub model systems because they are universal programming. They are not specific for parents who maybe face many barriers.

Senator Lovelace Nicholas: Do you have a hotline for these single parents to call in case there is a slight emergency, such as “What do I do? I just look crystal meth. Can somebody come and help me?”

Ms. Rossi: Right now we have crisis lines in British Columbia. Parents can phone a crisis line and receive referrals. At the same time, the United Ways have partnered. I am not sure who they have partnered with. United Ways are all across Canada. They are creating a 211 number to follow 911 and 411. It is a hotline for all community-based services across Canada. It is a huge initiative, but it is almost ready to be launched. It will be launched within the next year. That database is being collected right now, and parents will be able to use that. Your example might be more of the crisis line call, but they can access something that is a little less crisis driven, such as where a parenting program is in town that is free and that sort of thing.

Senator Lovelace Nicholas: How do you reach the remote communities, and if you do reach them, how do they come to your program? Is there easy access to come to your programs if they are in remote areas?

Ms. Rossi: There are some very remote areas in the North. My region does not go as far as the North. Different strategies are used within the province. In the North, it is impossible to drive territories between villages in the length of a work day to go to a program. Small programs operate in the villages of remote B.C. In those cases sometimes CPNP works with CAPC. They put

étude, ils ont songé à développer ce qu'ils appellent des modèles centrifuges, qui feraient intervenir les ministères de l'Éducation, de la Santé, du Développement de l'enfant et de la Famille, afin d'établir des centres d'éducation préscolaire destinés aux enfants de zéro à six ans, même si ces centres sont satellites. Cette idée cadre bien avec celles que vous pourriez soumettre au gouvernement fédéral. En Colombie-Britannique, il y a certains mouvements qui travaillent à la création de ces modèles. Mais vous ne pouvez pas compter sur une seule source pour répondre à tous les besoins des parents; il faut tenir compte de tout. Je crois vous avoir dit que c'est grâce à la collaboration du gouvernement fédéral avec les gouvernements provinciaux et les collectivités que nous réussissons. Beaucoup de choses se font ici, en Colombie-Britannique. D'ailleurs, on a tout récemment embauché un gestionnaire de l'éducation préscolaire au sein du ministère de l'Éducation, ce qui est tout nouveau pour nous. Nous avons l'habitude de travailler avec les ministères de la Santé et du Développement de l'enfant et de la Famille pour les enfants âgés de zéro à six ans; nous avons maintenant un nouveau partenaire. Dans l'intérieur de la Colombie-Britannique, nous établissons un réseau de développement de l'enfance propre à cette région qui représente le cinquième de la province. Nous collaborons avec les trois ministères à l'élaboration de plans régionaux pour la prestation de services. C'est de cela aussi dont je m'occupe. Avec le PACE, je vois comment cela fonctionnera avec les familles qui pourraient ne pas être capables d'entrer immédiatement dans ces modèles centrifuges parce que ce sont des programmes universels. Ils ne visent pas précisément les parents aux prises avec de nombreuses difficultés.

Le sénateur Lovelace Nicholas : Existe-t-il un numéro d'urgence pour les parents seuls qui vivent des moments difficiles; par exemple, un parent toxicomane ayant besoin d'aide.

Mme Rossi : Oui, nous avons une ligne d'écoute téléphonique. Les parents peuvent appeler et sont dirigés vers les personnes ressources. Par ailleurs, Centraide s'est associée à cette initiative. J'ignore qui sont ces nouveaux partenaires. Cet organisme est partout au pays. Il est en train de créer un numéro 211 pour faire suite aux numéros 911 et 411. Il s'agit d'une ligne d'écoute téléphonique pour tous les services communautaires au Canada. C'est une très grande initiative qui sera sans doute lancée d'ici un an. On travaille à la création de la base de données que les parents pourront utiliser. Vous parliez plus tôt d'une ligne d'urgence où les gens appelaient en cas de besoin, mais les parents peuvent aussi appeler à ce numéro pour obtenir des renseignements sur un programme local et destiné aux parents.

Le sénateur Lovelace Nicholas : Comment faites-vous pour offrir vos services aux communautés éloignées; comment font-elles pour en bénéficier? Est-ce facile pour les gens des régions éloignées d'avoir accès à vos services?

Mme Rossi : Il existe des régions très éloignées dans le Nord. La région où je me trouve n'englobe pas le Nord. Nous avons recours à différentes stratégies. Dans le Nord, il est impossible de parcourir la distance qui sépare deux villages en l'espace d'une journée de travail. Des programmes de petite envergure sont mis sur pied dans les villages éloignés de la Colombie-Britannique.

their money together so they can run their program. As I say, most of our programs are once a week for two hours or drop-in type programs, so they do not cost a lot of money to run. We rely on connecting with other services to do those types of continuum programs for parents.

For example, in our area we have a little town called Golden which is close to the Alberta border. It is beautiful there. Golden has outlying areas of Blaeberry and Parson, very tiny communities. They have only started doing outreach programs in those communities in the last year. They have done by partnering their CAPC money with provincial money through Success by 6. It is not who the initiative belongs to or what is its name. We are getting to parents that live in small, isolated areas. At the community level, agencies are working together, and there is less competition amongst agencies to own contracts. Out of that is coming something really good, too. They are streamlining our data collection. Now the provincial and federal government with CAPC and the Ministry of Children and Family Development are making a streamlined logic model. Our staff will not be burdened with reporting to different people all over the place. The groups are coming together. We are starting to really see that this is the essence of our work. It is about the parents and the children. As far as the structures go and the frameworks around them, we need to keep those in place, support them and get the money to the families through the programming. We are working closer together so that we can reach into every community and make sure at least one program is available for parents.

The Chairman: No one has mentioned the Aboriginal community. That is large here, complex, and of varying structures. How do you touch the Aboriginal community in either one of your programs?

Ms. Chant: We work with the Aboriginal community in every project. Aboriginal people need to be at the table because in terms of rights, rights violations and systemic rights violations, Aboriginal people definitely face more than non-native British Columbians. We just work with them in every project.

The Chairman: You work with them in all the areas you point out. How do you approach the reserves or their organizations, or do you work at a grassroots level to find them?

Ms. Chant: All of the above. We take care to work within their settings and their traditions. We go to where they are, work with them to adapt models to their cultural specifications and are guided by their practices. I see why Aboriginal communities who adapt some of our models to specific Aboriginal communities is working, such as the child and youth friendly communities model.

Ms. Rossi: One mandate of CAPC is that we serve 25 per cent Aboriginal people in British Columbia. We do that through our participant card data collection. Aboriginal Head Start off reserve is service delivery for Aboriginal families in urban settings. Aboriginal Head Start for on reserve is a little trickier because that goes back to Health Canada. Again, I would like to speak to

Dans ces cas-là, nous travaillons en collaboration avec le PCNP. Il nous aide financièrement à mettre les programmes en œuvre. Comme je l'ai dit, la plupart de nos services sont offerts une fois par semaine pendant deux heures, alors ils ne nécessitent pas beaucoup d'investissement. Nous collaborons avec d'autres organismes pour offrir une gamme de services aux parents.

Par exemple, dans notre région, il y a une petite ville qui s'appelle Golden et qui est située près de la frontière avec l'Alberta. C'est une très belle ville. En périphérie se trouvent les deux très petites collectivités de Blaeberry et de Parson. Ce n'est qu'au cours de la dernière année qu'elles ont mis en place des programmes d'action directe. Pour ce faire, elles ont combiné les fonds qu'elles ont reçus de notre programme et du gouvernement provincial grâce au programme Success by 6. L'important n'est pas de savoir qui est à l'origine de cette initiative. Ce qui importe, c'est que nous aidons les parents qui vivent dans de petites régions éloignées. Au sein des communautés, les organismes collaborent, et ils se font donc moins concurrence pour obtenir des contrats. Un autre avantage, c'est que cela simplifie la collecte des données. Les gouvernements provincial et fédéral, de concert avec nous et le ministère provincial de l'enfance et de la famille, sont en train de créer un modèle simplifié. Notre personnel n'aura plus à transmettre des données à diverses personnes. Les groupes se mettent sur la même longueur d'onde. Nous commençons véritablement à comprendre que les parents et les enfants sont au cœur de notre travail. Quant aux structures qui appuient notre travail, nous devons les maintenir et nous devons aussi obtenir les fonds nécessaires pour aider les familles grâce à nos programmes. Nous travaillons davantage en étroite collaboration pour offrir des services dans chaque communauté et veiller à ce qu'il y ait au moins un programme destiné aux parents.

La présidente : Personne n'a parlé des communautés autochtones. Elles sont importantes, complexes et leurs structures ne sont pas identiques. Comment les Autochtones ont-ils accès à vos programmes?

Mme Chant : Nous travaillons avec les collectivités autochtones dans le cadre de chaque projet. Les Autochtones doivent participer aux initiatives parce que leurs droits sont moins respectés que ceux des habitants non autochtones de la province. Nous travaillons avec eux lors de chaque projet.

La présidente : Pour collaborer avec eux, est-ce que vous vous adressez aux réserves ou aux organismes ou bien communiquez-vous directement avec les gens des communautés?

Mme Chant : Les deux. Nous prenons soin de travailler selon leurs méthodes et leurs traditions. Nous nous rendons là où ils sont et nous travaillons avec eux pour adapter les modèles à leur culture et à leurs pratiques. C'est pourquoi certains programmes adaptés aux Autochtones fonctionnent bien, comme le programme Child and Youth Friendly.

Mme Rossi : Nous offrons des programmes à environ 25 p. 100 des Autochtones en Colombie-Britannique. En dehors des réserves, le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones est destiné aux familles qui vivent en région urbaine. Dans les réserves, ce programme est géré par Santé Canada. J'aimerais parler des enfants dans l'ensemble parce qu'il existe un certain

children as a whole in our province because a number of initiatives are going on for Aboriginal governance and self-determination for cultural programming. I am thrilled that there is. We have 29 different nations in B.C., which is the highest number in Canada within our provinces of diversity within nations. Then we have our friendship centres or urban centres.

In British Columbia, a study was done in 2005 on Aboriginal engagement for early childhood development. It was done through the B.C. Aboriginal Child Care Society. The report is being shared with Success by 6. Success by 6 is now engaging communities individually into creating tables or committees of Aboriginal people from different nations, if they are in the same geography. This concept is new for us: including urban centres with a vision of supporting their children. As well, the Ministry of Children and Family Development is extrapolating programs and services that were typically delivered through mainstream positions such as supported child care, infant development programs, and early childhood development programs, and is creating a parallel structure for Aboriginal families. Again, we have to work in synchronicity with these initiatives. Aboriginal Head Start and CAPC can be the leaders within the change, not only by supporting families, but by supporting the provincial people that have been designated in these positions and roles. It will be challenging to make those definitions around who can access programs or who will have the funding for the parents that attend the program.

It is new. It is coming along. Within the last three months, positions have been created for Aboriginal leadership in early childhood development. Again, I think we need to look at our long-term federal government commitment to keeping sustainable programming even if the province goes through some changes and reorganization. We need to support that change to make it happen. I am really pleased because I have worked with Aboriginal families in our area for some time.

The Chairman: You gave me one statistic that you started three months ago incorporating staffing from Aboriginal people. How long have you been running that program?

Ms. Rossi: The Aboriginal Head Start program has been operating in B.C. or across Canada for 12 years. Our B.C. Ministry of Children and Family Development has put new positions in place for Aboriginal infant development.

The Chairman: Three months ago?

Ms. Rossi: Yes: That is pretty new. They are coming to this notion of recognizing the cultural differences that belong to Aboriginal people in their own programming for children.

The Chairman: What about the new immigrants?

nombre d'initiatives destinées à favoriser l'élaboration de programmes culturels par les Autochtones eux-mêmes. Je suis heureuse que ces initiatives existent. En Colombie-Britannique, nous comptons 29 différentes nationalités, ce qui constitue le nombre le plus élevé au Canada. Il y a aussi les centres d'amitié dans les régions urbaines.

En Colombie-Britannique, une enquête a été menée en 2005 sur l'engagement des Autochtones à l'égard du développement de la petite enfance. Cette enquête a été effectuée par la B.C. Aboriginal Child Care Society, et le rapport a été transmis au programme Success by 6, qui amène les collectivités à mettre sur pied des comités composés d'Autochtones de différentes nations qui habitent dans la même région. Ce concept est nouveau pour nous. C'est la première fois qu'on tente d'amener les Autochtones vivant en milieu urbain à contribuer au développement de leurs enfants. En outre, le ministère provincial de l'Enfance et de la Famille est en train de créer des programmes destinés précisément aux familles autochtones en se fondant sur des programmes et des services existants conçus pour la population en général, comme les services de garde subventionnés, les programmes de développement des nourrissons et des programmes de développement de la petite enfance. Nous devons travailler en fonction de ces initiatives. Le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones et le nôtre peuvent être les maîtres d'œuvre du changement, non seulement en soutenant les familles, mais aussi en appuyant les fonctionnaires provinciaux qui ont été choisis pour élaborer les programmes et services en question. Il sera difficile de déterminer qui aura accès aux programmes et qui recevra le financement destiné à permettre aux parents de bénéficier des programmes.

Les choses progressent. Ces trois derniers mois, des postes ont été créés pour des Autochtones afin qu'ils participent à l'élaboration d'un programme de développement de la petite enfance. Je crois qu'il faut aider le gouvernement fédéral à respecter l'engagement à long terme qu'il a pris d'assurer la viabilité des programmes même si la province est confrontée à des changements et à une réorganisation. Nous devons appuyer le changement pour qu'il se produise. Je suis ravie d'avoir pu travailler ces derniers temps avec des familles autochtones.

La présidente : Vous avez dit qu'il y a trois mois des postes pour les Autochtones ont commencé à être créés. Depuis combien de temps gérez-vous ce programme?

Mme Rossi : Le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones a été mis en œuvre en Colombie-Britannique et dans l'ensemble du Canada il y a 12 ans. Le ministère provincial de l'Enfance et de la Famille a créé des postes pour des Autochtones en vue qu'ils prennent part à la création d'un programme de développement des nourrissons.

La présidente : Il y a trois mois, n'est-ce pas?

Mme Rossi : Oui, c'est assez récent. Le ministère commence à prendre conscience du fait que les programmes visant les enfants autochtones doivent être adaptés à leur culture.

La présidente : Qu'en est-il des nouveaux immigrants?

Ms. Rossi: We also collect data on families that have been in Canada for less than 10 years. All our materials are translated into six or seven languages, particularly in the Lower Mainland area, so that families can access parenting tips or parenting skills. I am not from the multicultural districts, so I cannot be exact in the number of languages.

Senator Lovelace Nicholas: You have mentioned that you service 25 per cent of Native communities. Is this mandate in order to get funding?

Ms. Rossi: That is part of our grants and contribution agreement. Twenty-five per cent of the participants accessing programs have to be self-identified as Aboriginal, so that is Metis, First Nations or Inuit. That requirement is in our contribution agreement.

Senator Lovelace Nicholas: I am a First Nations person. I did not ask this question because I know the funding that goes on in First Nations, and I know for a fact that they do not get enough funding for their child care, et cetera.

The Chairman: If there are no other questions, I think we have come to the end of this session. We thank you for coming and giving us your perspectives here from British Columbia.

Ms. Chant, this is the first time that we have received that much information of someone tracking rights and the convention, which is reassuring. We may have to go back and see if there are counterparts like yours, but they certainly have not come forward, so we are pleased that you initiated it.

Senator Nancy Ruth: Can you ask who was brought here who initiated this conference?

The Chairman: We know about that conference. Senator Pearson was added, so we have that information. That was helpful. Thank you for explaining the Head Start program because it has come up in many ways and we have tried to get this information from the Department of Health, what Social Services do and how we actually access resources. Ms. Rossi, you have given us a little more of the full picture of British Columbia because we have been Vancouver-centered, so you have broadened our base. Thank you for coming. If you have any other materials, please forward them to us. We filed our interim report, and we have asked for reactions to that report, so please continue to feed in on that. We will work toward our final report before the end of Christmas.

Thank you as well to members of the committee for having endured a rather grueling week, and to the staff of the Senate and the interpreters. They have been in good humour and good professional readiness.

The committee adjourned.

Mme Rossi : Nous recueillons également des données au sujet des familles qui vivent au Canada depuis moins de 10 ans. Tous nos documents sont traduits en six ou sept langues, surtout ceux qui sont distribués dans le Lower Mainland, de sorte que les familles puissent prendre connaissance des conseils que nous donnons aux parents. Je ne travaille pas dans un quartier multiculturel, alors je ne pourrais pas vous donner le nombre exact de langues.

Le sénateur Lovelace Nicholas : Vous avez mentionné que vous offrez vos services à 25 p. 100 des collectivités autochtones. Est-ce parce que votre financement en dépend?

Mme Rossi : Cela fait partie de l'entente de contribution. Vingt-cinq pour cent des personnes qui bénéficient de nos programmes doivent être Autochtones, c'est donc dire qu'elles doivent être métisses, inuites ou membres d'une Première nation. Cette exigence fait partie de l'entente de contribution.

Le sénateur Lovelace Nicholas : Je suis membre d'une Première nation. Je n'ai pas posé cette question parce que je suis au courant du financement qui est attribué aux Premières nations, et je sais qu'elles ne reçoivent pas suffisamment de fonds pour les services aux enfants, entre autres.

La présidente : S'il n'y a pas d'autres questions, je crois que nous allons arrêter là. Nous vous remercions de nous avoir fait part de vos points de vue.

Madame Chant, je tiens à vous dire que c'est la première fois que nous recevons autant d'information de la part d'une personne qui suit la situation des droits de la personne et l'application de la convention, ce qui est rassurant. Je ne sais pas s'il existe d'autres personnes comme vous, mais je peux vous dire que nous n'en avons pas rencontré d'autres.

Le sénateur Nancy Ruth : Pouvez-vous demander qui a pris l'initiative d'organiser cette conférence?

La présidente : Nous avons obtenu des renseignements au sujet de cette conférence de la part du sénateur Pearson. Ils se sont révélés utiles. Je vous remercie d'avoir expliqué le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones parce qu'on en a beaucoup entendu parler et nous avons tenté d'obtenir de l'information auprès du ministère de la Santé et de savoir ce que fait le ministère des Services sociaux et comment on a accès aux ressources. Madame Rossi, vous avez contribué à brosser un tableau plus complet de la situation en Colombie-Britannique parce que jusqu'à maintenant nous avons obtenu des renseignements sur la région de Vancouver. Je vous remercie d'être venue. Si vous avez d'autres documents qui pourraient nous intéresser selon vous, veuillez nous les faire parvenir. Nous avons publié notre rapport provisoire et nous avons demandé des commentaires, alors n'hésitez pas à continuer de nous en donner. Notre rapport final devrait être prêt d'ici la fin de l'année.

Je remercie aussi les membres du comité d'avoir enduré une semaine assez éreintante, et je remercie aussi le personnel du Sénat et les interprètes. Vous avez su garder votre bonne humeur et votre professionnalisme.

La séance est levée.

Thursday, September 21, 2006 (afternoon meeting)

MOSAIC:

Victor Porter, Community Outreach Program Manager.

Separated Children Intervention Orientation Network:

Sister Deborah Isaacs, Representative.

University of British Columbia:

Fiona Kelly, Ph.D. Candidate.

Community Centre Serving Lesbian, Gay, Transgendered and Bisexual People and their Allies:

Chris Buchner, Youth Worker, GAB Youth Services.

Friday, September 22, 2006

BC Child and Youth Advocacy Coalition:

Adrienne Montani, Provincial Coordinator.

Covenant House:

Krista Thompson, Executive Director.

Community Action Program for Children (CAPC):

Sue Rossi, Representative.

Society for Children and Youth of British Columbia:

Jessica Chant, Executive Director.

Le jeudi 21 septembre 2006 (séance de l'après-midi)

MOSAIC :

Victor Porter, gestionnaire des relations avec la communauté.

Separated Children Intervention Orientation Network :

Deborah Isaacs, représentante.

Université de Colombie-Britannique :

Fiona Kelly, candidate au doctorat.

Community Centre Serving Lesbian, Gay, Transgendered and Bisexual People and their Allies :

Chris Buchner, travailleur auprès des jeunes, GAB Youth Services.

Le vendredi 22 septembre 2006

BC Child and Youth Advocacy Coalition :

Adrienne Montani, coordonnatrice provinciale.

Maison Covenant :

Krista Thompson, directrice exécutive.

Community Action Program for Children (CAPC) :

Sue Rossi, représentante.

Society for Children and Youth of British Columbia :

Jessica Chant, directrice exécutive.



If undelivered, return COVER ONLY to:

Public Works and Government Services Canada –
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

WITNESSES

Thursday, September 21, 2006 (morning meeting)

Government of British Columbia:

Fred Milowsky, Deputy Child and Youth Officer of British
Columbia.

Lower Mainland Purpose Society for Youth and Families:

Lynda Fletcher-Gordon, Executive Director.

As an individual:

Birgitta von Krosigk, Lawyer.

Parent Finders of Canada:

Jim Kelly, Legislative Chair.

Justice for Girls:

Asia Czapska, Housing Strategy Coordinator.

FREDA Centre for Research on Violence against Women and Children:

Angela Cameron, Research Associate;

Nasra Mire, Representatives of Go-Girls (FREDA);

Hawa Mire, Representatives of Go-Girls (FREDA).

(Continued on previous page)

TÉMOINS

Le jeudi 21 septembre, 2006 (séance de l'avant-midi)

Gouvernement de la Colombie-Britannique :

Fred Milowsky, agent adjoint pour l'enfance et la jeunesse
de la Colombie-Britannique.

Lower Mainland Purpose Society for Youth and Families :

Lynda Fletcher-Gordon, directrice exécutive.

À titre personnel :

Birgitta von Krosigk, avocate.

Parent Finders of Canada

Jim Kelly, président législatif.

Justice for Girls :

Asia Czapska, coordonnatrice de la stratégie du logement.

FREDA Centre for Research on Violence against Women and Children :

Angela Cameron, attaché de recherche;

Nasra Mire, représentante de Go-Girls (FREDA);

Hawa Mire, représentante de Go-Girls (FREDA).

(Suite à la page précédente)